

# BUDGET DE DÉPENSES

## 1998-1999



### VOLUME III

---

# Plans ministériels de gestion des dépenses

---

Préparé par le  
Conseil du trésor

Québec 

ISSN 1206-5854  
ISBN 2-551-18879-2

Dépôt légal, 1<sup>er</sup> trimestre 1998  
Bibliothèque nationale du Québec

## AVANT-PROPOS

Les informations sur le Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice 1998-1999 se retrouvent dans les trois documents suivants :

*Volume I : Livre des crédits*

*Volume II : Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

*Volume III : Plans ministériels de gestion des dépenses*

Le Volume I présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 1998-1999. Ces crédits sont ventilés par ministères et par programmes.

Le Volume II contient les informations d'ensemble sur le budget de dépenses et la ventilation des crédits. On retrouve au début de ce volume le message du Président du Conseil du trésor concernant le Budget de dépenses .

Le Volume III présente les *Plans ministériels de gestion des dépenses*. Ces plans donnent des explications sur les crédits de chaque ministère. On retrouve également de l'information sur les orientations stratégiques des ministères et leur plan de dépenses.

## PRÉFACE

Les *Plans ministériels de gestion des dépenses* visent à donner aux membres de l'Assemblée nationale des explications sur les données contenues au *Livre des crédits 1998-1999* et à fournir de l'information sur la gestion des ministères et des organismes.

Les *Plans ministériels de gestion des dépenses* constituent l'un des volets de la réforme du cadre de gestion gouvernementale. Ils s'inscrivent, en effet, dans une approche de gestion axée sur les résultats qui favorise la responsabilisation des ministères et organismes quant à l'utilisation des ressources que le gouvernement met à leur disposition. L'accent y est mis sur la cohérence et la transparence des choix budgétaires.

Dans leur plan de gestion des dépenses, chacun des ministères et des organismes expose d'abord sa *Mission* et dresse le bilan de l'exercice 1997-1998. Les ministères et organismes présentent ensuite le *Contexte*, les *Grands enjeux* ainsi que les *Orientations stratégiques*. Le contexte et les enjeux réfèrent à l'évolution de l'environnement social et économique, ce qui inclut les besoins des clientèles. Les orientations stratégiques définissent les priorités et les axes d'intervention à l'intérieur desquels le ministère a choisi d'agir.

La section *Plan de dépenses* expose les choix budgétaires et les moyens adoptés pour respecter l'enveloppe budgétaire. Les objectifs de programmes sont accompagnés de critères d'évaluation devant permettre d'apprécier les progrès accomplis. Un *Sommaire des crédits 1998-1999* compare ceux-ci à ceux de l'exercice 1997-1998 et en montre les variations. Afin de refléter toutes les opérations du ministère ou du portefeuille, un *Sommaire des fonds spéciaux* est présenté lorsqu'il y a lieu.

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PRÉFACE**

### **APERÇU GÉNÉRAL ET SOMMAIRE DES DONNÉES**

Sommaire des dépenses .....	10
-----------------------------	----

### **LES PLANS MINISTÉRIELS DE GESTION DES DÉPENSES**

Assemblée nationale .....	15
Personnes désignées par l'Assemblée nationale .....	18
Affaires municipales .....	29
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	41
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique .....	50
Conseil exécutif .....	63
Culture et Communications .....	67
Éducation .....	76
Emploi, Solidarité et Condition féminine .....	85
Environnement et Faune .....	95
Famille et Enfance .....	104
Finances .....	112
Industrie, Commerce, Science et Technologie .....	120
Justice .....	127
Métropole .....	136
Régions et Affaires autochtones .....	143
Relations avec les citoyens et Immigration .....	152
Relations internationales .....	160
Ressources naturelles .....	166
Revenu .....	176
Santé et Services sociaux .....	188
Sécurité publique .....	195
Tourisme .....	202
Transports .....	207
Travail .....	

## APERÇU GÉNÉRAL ET SOMMAIRES DE DONNÉES

Cette section présente des informations pour l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement, lesquelles sont nécessaires à la compréhension des *Plans ministériels de gestion des dépenses*.

Le tableau 1 présente le *Sommaire des dépenses 1998-1999* et 1997-1998 de chacun des ministères et des organismes et compare les crédits 1998-1999 à ceux de 1997-1998. Il résume les données budgétaires qui se retrouvent dans le *Plan de gestion des dépenses* des ministères et organismes. Ce tableau montre la variation des crédits entre les exercices 1998-1999 et 1997-1998. Il indique aussi le pourcentage de variation entre les crédits 1998-1999 et la dépense probable 1997-1998.

Tableau 1 : Sommaire des dépenses<sup>1</sup>

	1998-1999		1997-1998		Crédits 1998-1999
	Crédits (1) (000 \$)	Variation (2)=(1)-(3) (000 \$)	Crédits comparatifs (3) (000 \$)	Dépense probable (4) (000 \$)	Dépenses 1997-1998 (5) (%)
Assemblée nationale	67 082,6	165,2	66 917,4	67 082,6	—
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	38 232,2	265,4	37 966,8	39 771,0	(3,9)
Affaires municipales	1 006 302,6	(279 493,7)	1 285 796,3	1 118 221,8	(10,0)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	525 149,7	(10 270,4)	535 420,1	529 363,1	(0,8)
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique <sup>2,3</sup>	884 748,9	(45 075,8)	929 824,7	845 924,4	4,6
Conseil exécutif	35 741,9	(679,1)	36 421,0	36 268,3	(1,5)
Culture et Communications <sup>2</sup>	422 603,8	(9 009,2)	431 613,0	433 140,5	(2,4)
Éducation	9 676 335,6	86 151,9	9 590 183,7	9 592 220,8	0,9
Emploi, Solidarité et Condition féminine <sup>2</sup>	4 249 220,3	195 147,7	4 054 072,6	3 962 468,5	7,2
Environnement et Faune	217 966,8	(0,2)	217 967,0	219 705,2	(0,8)
Famille et Enfance	1 251 160,3	462 208,9	788 951,4	780 951,4	60,2
Finances <sup>2,4</sup>	167 720,1	(34 018,0)	201 738,1	126 932,1	32,1
Industrie, Commerce, Science et Technologie <sup>2</sup>	287 158,0	(39 702,2)	326 860,2	357 479,2	(19,7)
Justice	447 730,0	(12 373,7)	460 103,7	462 128,6	(3,1)
Métropole	69 971,1	10 113,3	59 857,8	58 157,8	20,3
Régions et Affaires autochtones <sup>2</sup>	125 211,2	7 873,8	117 337,4	115 686,0	8,2
Relations avec les citoyens et Immigration	134 467,4	(4 640,6)	139 108,0	142 919,0	(5,9)
Relations internationales	82 049,9	87,2	81 962,7	78 450,1	4,6
Ressources naturelles	333 343,8	20 029,0	313 314,8	321 053,9	3,8
Revenu	688 484,6	4 018,3	684 466,3	696 212,2	(1,1)
Santé et Services sociaux	12 993 833,5	390 646,4	12 603 187,1	12 616 135,8	3,0
Sécurité publique	644 213,8	(306 783,1)	950 996,9	988 877,5	(34,9)
Tourisme	57 222,3	(234,0)	57 456,3	57 246,3	—
Transports	1 070 578,8	59 481,2	1 011 097,6	994 054,9	7,7
Travail	67 470,8	3 727,3	63 743,5	72 549,0	(7,0)
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(10 000,0)	10 000,0	(20 000,0)	(20 000,0)	(50,0)
Rationalisation des dépenses de fonctionnement dans les ministères et les organismes	(90 000,0)	(90 000,0)	—	—	
Crédits non dépensés <sup>5</sup>	—	333 364,4	(333 364,4)	—	

Tableau 1 : Sommaire des dépenses<sup>1</sup>

	1998-1999		1997-1998		Crédits 1998-1999
	Crédits (1) (000 \$)	Variation (2)=(1)-(3) (000 \$)	Crédits comparatifs (3) (000 \$)	Dépense probable (4) (000 \$)	Dépenses 1997-1998 (5) (%)
<b>PLUS : AJUSTEMENTS POUR RENDRE LES DÉPENSES COMPARABLES<sup>6</sup></b>					
Dépense extraordinaire : Tempête de verglas	(37 000,0)	282,000,0	(319 000,0)	(319 000,0)	
Politique familiale	—	(268 000,0)	268 000,0	268 000,0	
Entente Canada-Québec sur le marché du travail	(519 000,0)	(519 000,0)	—	—	
<b>DÉPENSES DE PROGRAMMES SUR BASE COMPARABLE</b>	<b>34 888 000,0</b>	<b>246 000,0</b>	<b>34 642 000,0</b>	<b>34 642 000,0</b>	<b>0,7</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE<sup>7</sup></b>	<b>6 398 000,0</b>	<b>540 000,0</b>	<b>5 858 000,0</b>	<b>5 858 000,0</b>	<b>9,2</b>
<b>DÉPENSES TOTALES SUR BASE COMPARABLE</b>	<b>41 286 000,0</b>	<b>786 000,0</b>	<b>40 500 000,0</b>	<b>40 500 000,0</b>	<b>1,9</b>

<sup>1</sup> Les données portent uniquement sur les dépenses et excluent par conséquent les « Prêts, Placements et Avances » pour lesquels des crédits sont votés. Les montants des Prêts, Placements et Avances, de chaque ministère ou portefeuille, figurent au Livre des crédits et dans les plans ministériels de gestion des dépenses.

<sup>2</sup> Dans le cas de ces ministères, les crédits contiennent des provisions qui permettent des virements de crédits à d'autres ministères. Toutefois, les données sur la dépense probable 1997-1998 comprennent des virements effectués en cours d'année, soit : 96,3 M\$ en provenance du Conseil du trésor, Administration et Fonction publique (programme « Fonctions gouvernementales »), 0,9 M\$ de Culture et Communications, 10,4 M\$ d'Emploi, Solidarité et Condition féminine, 57,1 M\$ des Finances, 5,4 M\$ d'Industrie, Commerce, Science et Technologie et 1,9 M\$ des Régions et Affaires autochtones.

<sup>3</sup> Les taux de croissance des différents programmes de ce portefeuille sont variables. Dans le cas des programmes relatifs au fonctionnement des organismes regroupés sous ce portefeuille, c'est-à-dire le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique, les crédits 1998-1999 s'élèvent à 54,9 M\$ comparativement à 58,2 M\$ en 1997-1998, ce qui représente une diminution de 5,8 %. Dans le cas du programme couvrant les régimes de retraite et d'assurances, les crédits 1998-1999 augmentent à 515,9 M\$ comparativement à 504,0 M\$ en 1997-1998, ce qui constitue une augmentation de 2,4 %. Les crédits du programme relatif aux fonctions gouvernementales atteignent 111,9 M\$ en 1998-1999 contre 121,5 M\$ en 1997-1998, soit une diminution de 7,9 %. Dans le cas du Fonds de suppléance, les crédits passent de 246,0 M\$ en 1997-1998 à 202,1 M\$ en 1998-1999. Cette dernière variation de crédits ne comporte pas de signification particulière puisque les crédits comparatifs 1997-1998 sont affectés par des virements de crédits qui ont été effectués vers les ministères au cours de la dernière année.

<sup>4</sup> Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est présenté distinctement des crédits du ministère des Finances. Au Livre des crédits et dans les plans ministériels de gestion des dépenses, les crédits du ministère des Finances incorporent le service de la dette.

<sup>5</sup> Les crédits non dépensés sont expliqués au chapitre III du volume II – Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.

<sup>6</sup> Les données sur base comparable ont fait l'objet des redressements suivants :

- Les dépenses de la politique familiale sont reflétées sur une période de 12 mois pour tous les exercices;
- L'impact de l'entente Canada-Québec est retranché en 1998-1999 puisqu'aucune dépense n'existe dans les années antérieures;
- Les dépenses extraordinaires relatives à la tempête de verglas sont exclues.

<sup>7</sup> Prévision en date du 12 mars 1998 dans le cas de la dépense probable 1997-1998.



**Assemblée nationale**

---



## ASSEMBLÉE NATIONALE

### LA MISSION

Composée de tous les députés élus au suffrage universel, l'Assemblée nationale est l'organe suprême légitime qui, dans la société québécoise, incarne la démocratie. De par la Constitution, le pouvoir législatif lui appartient conjointement avec le Lieutenant-gouverneur. Il importe donc que l'Assemblée nationale exploite toutes les avenues possibles lui permettant d'assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent.

La tradition parlementaire reconnaît deux rôles fondamentaux aux assemblées parlementaires : celui de légiférer dans les domaines de leur compétence et celui d'exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Les assemblées sont également appelées à se prononcer sur des questions d'actualité par l'intermédiaire de leurs membres.

### LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

#### — La législation

L'Assemblée nationale légifère, c'est-à-dire qu'elle édicte des normes ayant un caractère obligatoire sur l'ensemble du territoire québécois et dans les champs de compétence que lui reconnaît la Constitution. Les lois adoptées par l'Assemblée sont de deux ordres : les lois publiques, d'application générale, visent la collectivité québécoise ou une portion assez vaste de celle-ci; les lois d'intérêt privé touchent un segment beaucoup plus restreint de la population, comme des corporations, des municipalités et des particuliers.

#### — Le contrôle du pouvoir exécutif

En plus de légiférer dans les domaines qui relèvent de sa compétence, l'Assemblée nationale est appelée à exercer un contrôle suivi sur le pouvoir exécutif et l'administration publique. Ainsi, les membres du Conseil exécutif et des divers organismes de l'administration publique relevant de leur autorité doivent rendre compte régulièrement, devant l'Assemblée, de leurs politiques et de leurs activités.

#### — La prise de position sur des questions d'intérêt public

En plus de la législation et du contrôle du pouvoir exécutif, l'Assemblée, par divers moyens, permet à ses membres soit collectivement, soit individuellement, de prendre position sur diverses questions d'actualité.

L'indépendance de l'Assemblée nationale est une condition préalable à la réalisation de son mandat. C'est pourquoi la loi accorde à l'Assemblée nationale seule le pouvoir de se donner les moyens de fonctionner, tant sur le plan de la procédure que sur celui de l'administration.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Secrétariat général, affaires juridiques et parlementaires, relations interparlementaires, communications et protocole	9 880,9	405,2	9 475,7	9 475,7
2. Gestion, diffusion des débats, soutien matériel et technique	22 145,0	(375,2)	22 520,2	22 520,2
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	35 056,7	135,2	34 921,5	35 086,7
<b>Total des dépenses</b>	<b>67 082,6</b>	<b>165,2</b>	<b>66 917,4</b>	<b>67 082,6</b>
Prêts, Placements et Avances	—	—	—	—
<b>Total des crédits</b>	<b>67 082,6</b>	<b>165,2</b>	<b>66 917,4</b>	<b>—</b>
Effectif autorisé (ETC)	476	10	466	—

L'enveloppe budgétaire 1998-1999 de l'Assemblée nationale, divisée en trois programmes, est maintenue au même niveau que celle votée en 1997-1998, soit 67,1 M\$. Il s'agit d'un écart de 0,2 M\$ par rapport aux crédits 1997-1998 apparaissant au Livre des crédits.

Précisons que les prévisions budgétaires de l'Assemblée nationale apparaissant aux crédits 1998-1999 n'y sont annoncées qu'à titre indicatif et qu'il revient au Bureau de l'Assemblée nationale d'y apporter des modifications, s'il le juge à propos.

#### **Programme 1 : Secrétariat général, affaires juridiques et parlementaires, relations interparlementaires, communications et protocole**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Bureau du Secrétaire général et des secrétaires adjoints	5,0
– Affaires parlementaires	4,9

Les crédits de ce programme augmentent de 0,4 M\$ en 1998-1999 par rapport aux crédits 1997-1998. Cette hausse est principalement attribuable à des activités telles que la conférence parlementaire des Amériques.

---

**Programme 2 : Gestion, diffusion des débats, soutien matériel et technique**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Gestion administrative	11,1
– Soutien matériel et technique	11,0

La diminution des crédits de 0,4 M\$ s'explique principalement par une diminution des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation.

**Programme 3 : Services statutaires de soutien aux parlementaires**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Indemnités et allocations des membres de l'Assemblée nationale	17,6
– Personnel des députés	16,3
– Services de recherche des partis	1,2

Les crédits de ce programme augmentent de 0,2 M\$, ce qui reflète essentiellement le budget voté de l'Assemblée nationale en 1997-1998.

## **PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Ce portefeuille regroupe les programmes « Le Protecteur du citoyen », « Le Vérificateur général » et le « Directeur général des élections ».

### **LE PROTECTEUR DU CITOYEN (programme 1)**

#### **LA MISSION**

Le Protecteur du citoyen a pour mission de prévenir et corriger les erreurs, l'arbitraire et les injustices de l'Administration. Ceci lui permet d'intervenir, tant à l'égard des plaintes individuelles des citoyens que des problèmes systémiques qu'il identifie dans le cadre de ses enquêtes. Il peut aussi agir à titre préventif et se prononcer sur les projets de loi, règlements et autres pratiques qui risquent de léser les citoyens, et chercher à les bonifier en enrichissant la réflexion des parlementaires, ministres et administrateurs.

#### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le Protecteur du citoyen doit accomplir sa mission dans un contexte de plus en plus exigeant. À l'ère de restrictions budgétaires affectant l'ensemble des citoyens, des dysfonctionnements nouveaux sont apparus dans la production et la livraison des services publics. Cela s'est traduit par des lésions de type différent, à caractère systémique, résultant moins souvent de négligences ou d'erreurs, et plus fréquemment de décisions déraisonnables ou injustes et d'abus de pouvoir. Le règlement de ces préjudices est complexe et plus difficile, notamment parce que l'Administration oppose une résistance plus grande en considération des implications sur ses pratiques.

La poursuite de l'objectif d'élimination du déficit et la réforme des services publics, touchant la fiscalité et le financement des services publics, la sécurité du revenu, l'éducation et la santé, engendreront un accroissement constant de demandes d'intervention de la part des citoyens, qu'elles soient fondées ou non. De plus, cette réforme accentuera les besoins systémiques, tant dans l'aspect curatif que préventif du rôle du Protecteur du citoyen.

Par ailleurs, le Protecteur du citoyen doit répondre aux demandes des parlementaires à l'effet non seulement de préserver les acquis en termes d'accessibilité et de recours léger, mais également de mieux faire connaître l'institution et de développer davantage l'approche systémique. Pour répondre adéquatement aux demandes des parlementaires et des citoyens, il doit disposer des ressources humaines, matérielles et technologiques pour exercer son rôle de manière efficace.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Développement de l'approche systémique : poursuivre le développement de cette approche, afin de permettre les interventions en temps opportun et ainsi en améliorer l'efficacité dans un souci d'efficacité et d'économie.
- Mise en œuvre du comité des interventions prioritaires, afin de maximiser l'utilisation des ressources humaines.

## LE PLAN DE DÉPENSES

Le Protecteur du citoyen agit principalement par voie d'enquête et de recommandation. C'est ainsi qu'il exerce le contrôle des actes ou comportements de l'Administration.

L'enveloppe budgétaire 1998-1999 du Protecteur du citoyen est établie à 5,5 M\$, une augmentation de 0,3 M\$ due principalement aux coûts de loyer et de la téléphonie, associés à la relocalisation des bureaux.

Afin de maintenir la qualité du service, le Protecteur est à compléter la restructuration de l'ensemble des directions, et plus spécifiquement celle de la Direction générale des enquêtes, et à finaliser la réorganisation du travail.

Le bureau du Protecteur du citoyen compte accroître sa performance en précisant davantage ses cibles d'intervention, en améliorant son service à la clientèle et ses rapports avec les ministères et organismes, ainsi qu'en transformant la structure de l'organisation pour que celle-ci soit plus efficace et réponde adéquatement aux besoins de la clientèle.

## LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Plusieurs indicateurs de résultats ont été développés, dont les suivants :

- Nombre de demandes reçues;
- Nombre de demandes traitées;
- Temps moyen de traitement d'une demande;
- Délai moyen de traitement d'une demande;
- Nombre d'heures affectées aux études systémiques;
- Nombre d'heures consacrées à l'analyse des projets de loi;
- Taux de résolution des recours.

## **LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (programme 2)**

### **LA MISSION**

La mission du Vérificateur général du Québec consiste à favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics. Grâce à son rapport annuel, maintenant publié en deux tomes, et à son opinion sur les états financiers, le Vérificateur général informe l'Assemblée nationale, son seul et unique client, du résultat de ses travaux.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Au cours de la dernière année, le Vérificateur général est parvenu à certains résultats concrets, comme le lui commandait le respect de ses orientations stratégiques :

- Atteinte en une année au lieu de trois de l'objectif d'augmentation de 16 % de l'efficience en attestation financière, tout en maintenant la haute qualité professionnelle des travaux;
- Étude d'un thème et exécution de douze vérifications d'envergure gouvernementale et sectorielle, y compris celles des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux; six suivis de recommandations découlant de vérifications de l'optimisation des ressources menées au cours des années antérieures; une enquête sur neuf contrats conclus par la Société immobilière du Québec;
- Présence en commission parlementaire pendant cent heures pour étudier des sujets relatifs aux travaux de vérification; participation à la consultation publique et dépôt d'un mémoire sur la carte d'identité québécoise;
- Collaboration avec la Commission de l'administration publique pour produire un document d'orientation sur la mise en place d'une loi-cadre pour les organismes et les entreprises du gouvernement;
- Recensement des bonnes pratiques de reddition de comptes auprès des autres vérificateurs législatifs;
- Participation active aux travaux d'associations et de comités liés notamment à la vérification législative, à la vérification de l'optimisation des ressources et à la vérification informatique;
- Formation axée sur le virage technologique nécessaire au soutien de nos activités, sur la mesure des résultats, sur notre approche en attestation financière, sur notre méthodologie de vérification de l'optimisation des ressources, sur la vérification informatique et sur la vérification de la gestion;
- Adoption d'un nouveau plan directeur des technologies de l'information.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le champ de compétence du Vérificateur général englobe toutes les entités du gouvernement, ce qui l'amène à émettre son opinion sur les états financiers de plusieurs de ces entités. De plus, il fait part des lacunes importantes dans la qualité de leur gestion et de leur reddition de comptes.

La gestion gouvernementale est en profonde mutation, puisque l'intérêt se porte maintenant davantage sur les résultats que sur les processus. En outre, la profession comptable est aussi en évolution : nouvelles exigences quant à la qualité de l'information diffusée et eu égard aux technologies de l'information, spécialisation et nouvelles exigences normatives. Mentionnons aussi la présence de plus en plus fréquente du Vérificateur général en commission parlementaire et les demandes d'enquête ou de vérification spéciale de la part du gouvernement.

Ainsi, afin de répondre adéquatement aux attentes des parlementaires, et du gouvernement le cas échéant, le Vérificateur général doit adapter ses travaux de vérification pour faire face à ce nouveau mode de gestion et à ces nouvelles exigences professionnelles. Il lui faut donc disposer de ressources humaines compétentes, être à la fine pointe des diverses théories de gestion et de mesure des résultats, participer activement à divers comités pancanadiens sur l'élaboration de normes régissant la profession et posséder ou développer les outils technologiques nécessaires pour exercer son rôle d'une manière efficace.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques du Vérificateur général pour 1996–1999 s'articulent autour de quatre axes principaux :

- Attestation de l'information financière :
  - poursuivre la recherche et l'implantation de nouvelles techniques et approches qui assureraient l'amélioration constante de l'efficacité des travaux d'attestation des états financiers, tout en maintenant la haute qualité professionnelle de notre opinion comptable.
- Vérification de l'utilisation des ressources :
  - approfondir des thématiques établies en relation avec les préoccupations des parlementaires ou avec l'actualité;
  - à partir des déficiences appréhendées, mener des vérifications en privilégiant les secteurs d'activité d'importance, ceux qui sont les plus susceptibles d'amélioration et ceux auxquels peuvent s'intéresser les parlementaires;
  - promouvoir la vérification de l'optimisation des ressources dans les entités qui font l'objet d'un droit de regard du Vérificateur général;
  - poursuivre l'augmentation de la valeur ajoutée des travaux de vérification.
- Reddition de comptes à l'Assemblée nationale :
  - se prononcer sur certaines questions que le Vérificateur général juge dignes d'intérêt pour les membres de l'Assemblée nationale;
  - rendre publiques ses constatations et ses recommandations en temps opportun;

- inciter les ministères, les organismes, les entreprises, ainsi que les entités qui font l'objet d'un droit de regard du Vérificateur général, à améliorer leur reddition de comptes aux parlementaires;
  - mettre en application, dans sa propre reddition de comptes à l'Assemblée nationale, les valeurs auxquelles il souscrit.
- Gestion des ressources :
- gérer ses ressources avec un souci d'économie, d'efficacité et d'efficacités;
  - accroître la compétence de ses ressources humaines;
  - entretenir un climat de travail sain dans l'organisation;
  - mobiliser le personnel autour des objectifs institutionnels.

## LE PLAN DE DÉPENSES

En vertu de la Loi sur le Vérificateur général, ce dernier effectue la vérification financière et la vérification de la conformité des opérations avec les lois, règlements, énoncés de politique et directives du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement. Il peut effectuer également la vérification de l'optimisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et des organismes du gouvernement et la vérification des systèmes et procédés mis en œuvre par les entreprises du gouvernement pour contrôler et protéger leurs biens. Lorsque le Vérificateur général ne vérifie pas les livres et comptes d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, il exerce un droit de regard sur les travaux effectués par le vérificateur nommé.

Le tableau suivant présente une répartition sommaire des entités vérifiées par le Vérificateur général ou par un autre vérificateur.

	Vérifiées par le Vérificateur général	Non vérifiées par le Vérificateur général	Total
Fonds spéciaux	39	—	39
Organismes du gouvernement	56	2	58
Entreprises du gouvernement	34	82	116
Autres entités	6	—	6
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>84</b>	<b>219</b>

Les crédits du Vérificateur général sont de 14,4 M\$ en 1998–1999. Ce montant, qui équivaut aux crédits autorisés de 1997-1998, est nécessaire pour maintenir l'effectif actuel et pour conserver un niveau technologique permettant d'effectuer une vérification de qualité et de portée suffisantes pour répondre aux besoins des parlementaires.

Pour favoriser l'accomplissement de ses orientations stratégiques, des objectifs précis et des actions concrètes ont été déterminés pour correspondre à chacun des axes déjà mentionnés, soit :

- Attestation de l'information financière : l'objectif poursuivi et déjà atteint était de réduire de 16 % en trois ans le nombre total d'heures consacrées à l'attestation financière. Les heures ainsi dégagées permettront de mieux répondre aux autres besoins des parlementaires. Dans les faits, le Vérificateur général poursuivra les objectifs suivants :
  - trouver et mettre en place de nouvelles approches de vérification;
  - acquérir une plus grande connaissance des techniques et approches des autres vérificateurs législatifs et ceux du secteur privé;
  - accroître l'usage des techniques informatisées de vérification.
- Vérification de l'utilisation des ressources : diverses cibles ont été choisies, à savoir exécuter au moins un projet par année portant sur une thématique particulière, mener une vingtaine de projets par année relativement à l'utilisation des subventions dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux et sur des sujets d'intérêt particulier, accentuer la divulgation des causes des déficiences et la mesure des conséquences de celles-ci dans les messages transmis à l'Assemblée nationale et, d'ici 1999, voir à ce que le tiers des entités qui font l'objet d'un droit de regard du Vérificateur général aient entrepris une vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général a retenu les moyens suivants pour y parvenir :
  - établir un mécanisme qui permettrait de repérer les secteurs prioritaires et les thématiques d'importance;
  - mettre au point des outils pour repérer et évaluer sommairement les déficiences, notamment quant à la gestion des ressources;
  - augmenter les connaissances et le savoir-faire du personnel, particulièrement en ce qui concerne la mesure des résultats;
  - mettre en place un système qui assurerait que, au moins une fois tous les cinq ans, les activités de chaque entité dont le Vérificateur général assume la vérification font l'objet d'un examen minimal.
- Reddition de comptes à l'Assemblée nationale : les objectifs retenus sont de faire la promotion d'un cadre de reddition de comptes et d'informer les membres de l'Assemblée nationale des travaux de vérification effectués auprès des entités qui font l'objet d'un droit de regard du Vérificateur général. Les actions suivantes sont associées à ces objectifs :
  - contribuer à la détermination d'un modèle qui servirait à la reddition de comptes quant à la performance d'un programme;
  - faire la synthèse des observations relatives à l'exercice du droit de regard.

- Gestion des ressources : les objectifs consistent à conserver un effectif susceptible de répondre adéquatement à la mission du Vérificateur général, à accentuer la formation des ressources humaines en matière de mesure des résultats et à poursuivre le virage technologique nécessaire au soutien des activités de vérification. Les actions suivantes y sont associées :
  - donner des cours de formation adaptés aux besoins du personnel;
  - mettre à la disposition du personnel les moyens de prendre le virage technologique avec succès.

Afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte de ses objectifs et de procéder aux ajustements nécessaires, le Vérificateur général s'est doté d'éléments de mesure. Parmi les indicateurs retenus, notons :

- Le taux annuel de réduction du temps consacré à l'attestation des états financiers;
- Le nombre de projets de vérification, par nature d'intervention;
- Le pourcentage des recommandations prises en compte par les entités;
- Le nombre des entités faisant l'objet d'un droit de regard du Vérificateur général qui ont entrepris des vérifications de l'optimisation des ressources;
- Le nombre d'heures de présence en commission parlementaire;
- La progression de la mise en place du plan directeur des technologies de l'information et du plan de développement des ressources humaines.

## **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS (programme 3)**

### **LA MISSION**

Le Directeur général des élections, comme gardien de la démocratie, a pour mission, dans le cadre de la législation, d'assurer l'administration du processus électoral en vue du renouvellement des membres de l'Assemblée nationale et, dans une certaine mesure, celui des membres des conseils municipaux, en assurant le libre exercice du droit de vote des électrices et électeurs du Québec. De plus, son rôle s'exerce au niveau scolaire dans le processus démocratique pour la désignation des commissaires.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le Directeur général des élections doit accomplir sa mission dans des contextes de plus en plus exigeants, compte tenu de son implication tant aux niveaux provincial, municipal que scolaire. À cette fin, il doit maintenir une gestion des plus rigoureuses portant sur les résultats, afin de répondre adéquatement aux exigences des lois. Afin de répondre aux attentes des différents intervenants du monde électoral, le Directeur général des élections doit disposer des ressources humaines et des outils technologiques nécessaires pour exercer son rôle d'une manière efficace.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- Suite à l'implantation de la liste électorale permanente, le Directeur général des élections doit s'assurer que les informations apparaissant sur cette liste sont utilisables lors de la prise d'un décret pour la tenue d'une élection générale. La liste doit également pouvoir être utilisée pour les élections scolaires, dont le Directeur assume dorénavant la responsabilité.
- La liste électorale permanente et certaines nouveautés apportées à la Loi électorale nécessitent de procéder à des sessions de formation pour les directeurs du scrutin et leurs adjoints.

### **LE PLAN DE DÉPENSES**

Les prévisions budgétaires du Directeur général des élections figurant aux crédits 1998-1999 n'y sont inscrites qu'à titre indicatif et il revient à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale, lors de l'étude de ses prévisions budgétaires et de son rapport financier préliminaire d'y apporter des modifications, si elle le juge à propos.

Les crédits du Directeur général des élections de 18,3 M\$ pour l'année 1998-1999 sont équivalents à ceux de 1997-1998.

## SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Le protecteur du citoyen	5 502,7	265,4	5 237,3	5 537,7
2. Le vérificateur général	14 437,4	—	14 437,4	14 441,2
3. Administration du système électoral	18 292,1	—	18 292,1	19 792,1
Total des dépenses	38 232,2	265,4	37 966,8	39 771,0
Prêts, Placements et Avances	—	—	—	—
Total des crédits	38 232,2	265,4	37 966,8	—
Effectif autorisé (ETC)	439	—	439	—

## Portefeuilles

---



---

## AFFAIRES MUNICIPALES

### LA MISSION

Le ministère des Affaires municipales est chargé de s'assurer de la saine administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens. À cet égard, le Ministère a pour mandats de soutenir les institutions municipales dans l'exercice de leurs responsabilités et, à cette fin, de réviser régulièrement l'encadrement législatif, réglementaire et administratif, d'agir comme interlocuteur principal du gouvernement auprès des municipalités et de conseiller le gouvernement et les autres ministères et organismes sur toute question d'intérêt municipal.

Il lui incombe également la quasi-totalité des responsabilités du gouvernement du Québec en matière de loisir et de sport, tel que confirmé dans un cadre d'intervention approuvé par le gouvernement. À cet égard, le Ministère doit assurer l'accessibilité la plus large possible à des lieux de pratique, à des services, à des ressources et à des équipements de qualité et sécuritaires, favoriser un mode de vie physiquement actif pouvant contribuer au mieux-être des citoyens et citoyennes et veiller à faciliter la démarche des athlètes vers l'excellence sportive.

Outre le Ministère, quatre organismes relèvent de la responsabilité du ministre :

- La Commission municipale du Québec (CMQ), qui exerce des pouvoirs quasi judiciaires et administratifs dans le domaine municipal;
- La Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), qui contribue à la réalisation et au financement du programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ);
- La Société d'habitation du Québec (SHQ), qui a pour mission de faciliter aux citoyens et citoyennes du Québec l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité des besoins et de la conjoncture économique et socio-démographique, de promouvoir l'amélioration des conditions de l'habitat et de favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation;
- La Régie du logement (RL), qui a pour mandat de renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement, de créer un climat propice à la conciliation et de trancher par décision les différends qui persistent.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Les réalisations du Ministère en 1997-1998 ont contribué à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de rationalisation et à une meilleure adéquation aux besoins exprimés. Elles concernent principalement :

- La mise en œuvre du volet 1 de la Politique de consolidation des communautés locales, qui vise le regroupement de 411 municipalités en 176 nouvelles entités. À ce jour, 344 municipalités ont accepté d'entreprendre une étude en ce sens et 54 d'entre elles se sont regroupées en 26 nouvelles municipalités;

- Les grandes orientations gouvernementales d'aménagement pour la région métropolitaine de Montréal, rendues publiques par le ministre des Affaires municipales et le ministre d'État à la Métropole. Ceci a mené à la constitution d'un comité interministériel, afin d'y ajuster les politiques et programmes des différents ministères;
- La signature, en octobre 1997, d'une entente prévoyant une contribution municipale annuelle nette de 337,4 M\$ à l'assainissement des finances publiques, contribution qui sera versée dans un fonds spécial de financement des activités locales;
- Les démarches faisant suite à l'entente avec le milieu municipal, en vue de créer un groupe de travail sur la révision de la fiscalité locale et de mettre en œuvre un programme d'aide pour favoriser la mise en commun de services en milieu municipal;
- Une participation aux efforts de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir ayant abouti à des modifications législatives visant à exiger le transfert par les municipalités de certaines informations sur les permis de construction à la Commission de la construction du Québec et à la Régie du bâtiment du Québec;
- Un allègement des contrôles et des normes imposés aux municipalités ayant requis, dans certains cas, l'adoption de modifications législatives;
- La mise en œuvre du nouveau Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, qui propose le renouvellement du partenariat et du partage des responsabilités avec les intervenants de ces secteurs d'activités, a été amorcée. Elle a notamment impliqué la création d'unités régionales de loisir et de sport dans chacune des régions du Québec;
- La démarche visant à intégrer au sein du Ministère les responsabilités et les effectifs de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, laquelle sera abolie le 1<sup>er</sup> avril 1998;
- Un soutien financier aux institutions municipales dans le cadre des programmes d'aide à la mise en place d'infrastructures et d'équipements municipaux, avec des retombées importantes en matière d'emplois. Les programmes d'assainissement des eaux (PAEQ et PADEM), le programme d'aide aux infrastructures d'aqueduc et d'égout (RES-EAU), le programme Infrastructures Canada-Québec et sa prolongation, ainsi que ceux s'adressant aux municipalités des zones sinistrées, auront permis l'amélioration du cadre de vie des Québécois et la création de 9 200 emplois directs en 1997-1998.

Par ailleurs, lors du Discours sur le budget 1997-1998, un plan d'action pour la réforme de l'habitation a été rendu public, sous le titre « L'action gouvernementale en habitation : Orientations et plan d'action ». Les réalisations de la Société d'habitation du Québec en 1997-1998 s'inscrivent dans ce plan d'action :

- La mise en application du programme d'Allocation-logement unifiée en octobre 1997;
- La création du Fonds québécois d'habitation communautaire en septembre 1997 et la mise en œuvre du programme AccèsLogis en octobre 1997;
- L'augmentation de l'enveloppe du programme d'Adaptation de domicile pour personnes handicapées, de façon à réduire les délais d'attente, particulièrement chez les personnes à faible revenu;
- La reconduction du programme de Revitalisation des vieux quartiers, en réservant 10 % de l'enveloppe pour la conservation du patrimoine bâti;

- 
- L'élaboration d'un programme-cadre d'appui à l'industrie québécoise de l'habitation;
  - L'augmentation de l'enveloppe du programme d'Aide aux organismes communautaires;
  - La mise sur pied, en janvier 1998, d'un comité pour évaluer l'opportunité d'une décentralisation du logement social, en collaboration avec les partenaires et les unions municipales;
  - La mise en place d'une nouvelle structure axée sur la clientèle et en lien avec les partenaires.

Quant à la Régie du logement, elle a continué d'assumer son rôle, tout en procédant à un allègement réglementaire. Par l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les critères de fixation de loyer, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998, la période de référence a été harmonisée avec l'année fiscale des entreprises et les paramètres servant à déterminer annuellement les pourcentages d'ajustement ont été énoncés de façon explicite, évitant ainsi une modification annuelle du règlement. En outre, en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire, la Régie a procédé à la fermeture de trois points de service d'information à Montréal, tout en visant une consolidation de ses activités.

## LE CONTEXTE

Outre les politiques et les orientations gouvernementales, un ensemble de phénomènes, tels que le vieillissement et le changement dans la composition de la population, la mondialisation de l'économie, le développement de la technologie, les exigences nouvelles des citoyens en matière de services et de qualité de vie, interpellent le milieu municipal, celui de l'habitation, de même que les organismes de loisir et de sport.

## LES GRANDS ENJEUX

- Faire évoluer le système municipal vers une organisation plus performante, plus économique et plus équitable pour les citoyens, dans un contexte d'assainissement des finances publiques.
- Concilier les exigences d'une démocratie locale vivante avec celles d'une gestion efficace de services publics locaux, dans un contexte le moins réglementé possible.
- Réaliser un développement harmonieux et moins coûteux du territoire, particulièrement en milieu urbain, en conciliant les visions et les intérêts divergents des nombreux acteurs locaux.
- S'assurer que les institutions municipales font appel à des façons économiques de gérer, dans un contexte de ressources financières limitées.
- Ajuster la fiscalité locale dans une perspective de rendement optimal et de diversification des sources de revenus.
- Coordonner et concerter les principaux partenaires, de manière à maintenir, voire à hausser, le niveau d'activités des citoyennes et des citoyens en matière de loisir et de sport dans des conditions sécuritaires et à favoriser le développement de l'excellence sportive, dans un contexte de ressources financières limitées.

- S'assurer de la cohérence des interventions gouvernementales (lois, règlements, programmes) en milieu municipal.
- S'assurer que tout le secteur municipal (institutions municipales, organismes municipaux, ministère) s'engage dans le virage technologique, de manière à appuyer efficacement le fonctionnement des institutions municipales.
- Maintenir, voire hausser, la performance du Ministère dans un contexte de décentralisation et de régionalisation de ses activités et avec des ressources financières et humaines plus limitées.
- Négocier le transfert au Québec des pouvoirs en habitation du gouvernement fédéral.
- Tenir compte de l'action des groupes communautaires et des contextes particuliers, tels ceux du Nunavik et des autochtones hors réserve, en matière d'habitation.
- S'assurer de la concertation préalable des acteurs gouvernementaux dans l'appui au développement des marchés de l'industrie de l'habitation.
- Maintenir, en ce qui concerne la Régie du logement, l'accessibilité à la justice en préservant les services de première ligne et maintenir au minimum les délais de traitement des demandes.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

- Valoriser et renforcer les institutions municipales, de manière à leur permettre de mieux s'acquitter de leurs responsabilités, en consolidant les structures et l'autonomie municipales.
- Améliorer le milieu de vie des citoyens et des citoyennes en modernisant les infrastructures municipales et en assurant un développement harmonieux du territoire.
- Assurer une gestion efficace des organismes municipaux en :
  - adaptant la fiscalité aux besoins nouveaux des municipalités et de leurs contribuables;
  - faisant adopter par les institutions municipales des politiques de gestion plus économiques;
  - amenant les institutions municipales à adopter des technologies modernes de gestion.
- Assurer le développement et la promotion du loisir et du sport en partenariat avec les organismes concernés en :
  - favorisant l'accessibilité la plus large possible à des lieux de pratique, à des services, à des ressources et à des équipements récréatifs et sportifs de qualité et sécuritaires;
  - faisant la promotion d'un mode de vie physiquement actif, par une pratique accrue des activités physiques et en facilitant la démarche de l'athlète vers l'excellence sportive;
  - assurant la sécurité et l'intégrité des personnes dans la pratique des activités sportives et récréatives.
- Consolider les moyens d'action du Ministère en renouvelant le partenariat avec ses clientèles, en accroissant son leadership auprès des ministères et organismes et en rénovant les modes de fonctionnement du Ministère.

- 
- Aider les ménages à revenu faible ou modeste à accéder à des conditions adéquates de logement en :
    - poursuivant les efforts pour assurer une accessibilité accrue aux logements sociaux pour les ménages à faible revenu;
    - mettant en place des mesures permettant d'accroître le nombre de ménages à faible ou modeste revenu qui reçoivent une aide financière pour se loger, notamment, en facilitant la réalisation de logements communautaires et en diversifiant les formules d'intervention au Nunavik.
  
  - Promouvoir l'amélioration des conditions de logement et d'habitat en :
    - mettant en place des mesures touchant l'adaptation résidentielle pour les personnes handicapées, afin de diminuer le délai d'attente pour la clientèle à faible revenu et afin de répondre à la demande annuelle;
    - suscitant des investissements privés au moins équivalents aux investissements publics, afin de contribuer à la revitalisation des quartiers centraux;
    - mettant en œuvre un programme visant la rénovation de logements détériorés occupés par des ménages à faible revenu en milieu rural.
  
  - Promouvoir l'adaptation et le développement de l'industrie québécoise de l'habitation en :
    - favorisant, en concertation avec les intervenants publics et privés de cette industrie, le développement des marchés domestiques et étrangers;
    - soutenant et accompagnant les entreprises dans l'adaptation de leurs produits et services aux besoins de ces marchés.
  
  - Faire une plus grande place aux partenaires municipaux, communautaires ou privés, et les soutenir dans leurs rôles respectifs en :
    - évaluant avec eux l'opportunité de décentraliser certaines activités gouvernementales en habitation;
    - appuyant le milieu communautaire et en suscitant la diversification des partenariats pour la production de logements et la fourniture de services liés à l'habitation pour les ménages à revenu faible ou modeste, ainsi que pour les clientèles ayant des besoins particuliers;
    - favorisant l'acquisition et le partage des connaissances avec les divers partenaires en habitation concernant les marchés, les clientèles, les besoins, les innovations techniques et technologiques.
  
  - Favoriser l'harmonisation des relations entre les locataires et les propriétaires du Québec en :
    - informant les locataires et les propriétaires du Québec de leurs droits et obligations respectives;
    - réglant les litiges soumis au tribunal selon des délais minima permettant d'éviter l'aggravation des conflits et des pertes monétaires ou de droits pour les parties en cause;
    - développant de nouveaux mécanismes favorisant la conclusion d'ententes entre les parties.

## LE PLAN DE DÉPENSES

Le plan de dépenses pour 1998-1999 est conforme aux grandes priorités que le gouvernement a confiées au Ministère. Ainsi, des efforts particuliers seront faits afin de favoriser le regroupement des municipalités et la mise en commun de services. La recherche de meilleurs équilibres financiers et fiscaux entre les municipalités figure au chapitre des grandes priorités.

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Aménagement du territoire municipal	12 795,8	1 094,2	11 701,6	6 801,6
2. Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques	101 291,4	611,2	100 680,2	89 515,2
3. Compensations financières	263 766,7	3 936,7	259 830,0	262 830,0
4. Administration générale	35 752,6	1 260,2	34 492,4	34 845,5
5. Développement du loisir et du sport	42 945,2	176,8	42 768,4	43 168,4
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux	172 790,5	(341 075,6)	513 866,1	361 731,1
7. Organismes administratifs et quasi judiciaires	15 489,6	(124,6)	15 614,2	15 516,0
8. Société d'habitation du Québec	348 378,8	54 967,5	293 411,3	290 375,9
9. Régie du logement	13 092,0	(340,1)	13 432,1	13 438,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 006 302,6</b>	<b>(279 493,7)</b>	<b>1 285 796,3</b>	<b>1 118 221,8</b>
Prêts, Placements et Avances	—	—	—	—
<b>Total des crédits</b>	<b>1 006 302,6</b>	<b>(279 493,7)</b>	<b>1 285 796,3</b>	<b>—</b>
<b>Effectif autorisé (ETC)</b>	<b>755</b>	<b>(12)</b>	<b>767</b>	<b>—</b>

La diminution des crédits de 279,5 M\$ comprend trois éléments principaux :

- Les économies de 337,4 M\$ permises en 1998-1999 par le financement de certaines dépenses à même la contribution des municipalités à l'assainissement des finances publiques. À noter que le montant de 337,4 M\$ correspond à l'économie totale pour une année complète. L'économie de 125,0 M\$ correspondant aux trois derniers mois de l'exercice 1997-1998 n'a pas été soustraite des crédits comparatifs de cet exercice, même si elle l'a été de la dépenses probable;
- Une hausse de 55,0 M\$ à la Société d'habitation du Québec (programme 8), explicable par le plan gouvernemental en habitation, l'évolution des autres programmes et un effort budgétaire de 2,3 M\$ demandé à la Société;

- Une hausse nette de 2,9 M\$ aux autres programmes du Ministère, qui reflète l'évolution de ces derniers et un effort budgétaire de 5,0 M\$.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire dévolue, il a été nécessaire de réévaluer les besoins requis par chaque programme et de réajuster les crédits en conséquence, comme ce fut le cas pour le programme « Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux ». Outre cette démarche, une réallocation des ressources existantes a été requise, afin de financer le programme Prolongation Infrastructures Canada-Québec à même des crédits provenant des programmes d'Infrastructures Canada-Québec et d'Aide aux infrastructures d'aqueduc et d'égout (RES-EAU). Des réaménagements de ressources ont aussi été rendus nécessaires afin de répondre à de nouveaux besoins, tels la mise en commun de services au sein du monde municipal et le fonctionnement de la nouvelle Commission sur les finances et la fiscalité locales.

### **Programme 1 : Aménagement du territoire municipal**

Ce programme vise à répondre aux enjeux en matière d'aménagement du territoire et d'organisation municipale. Il s'adresse aux municipalités, aux municipalités régionales de comté et aux communautés urbaines. Les principaux produits ou services offerts sont les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, la réflexion sur la recherche de meilleurs équilibres financiers et fiscaux entre les municipalités des agglomérations urbaines, l'information, le suivi de la révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, les études de regroupement réalisées à la demande des municipalités, et les avis gouvernementaux et ministériels.

Les crédits de ce programme sont en croissance de 1,1 M\$. Cette augmentation s'explique d'une part par les subventions découlant du regroupement de 54 municipalités en 26 nouvelles municipalités en 1997-1998 et d'autre part par les efforts que le Ministère entend consacrer aux dossiers de regroupement des municipalités, de consolidation des communautés locales et de mise en commun des services.

### **Programme 2 : Aide financière aux municipalités et aux villages nordiques**

Ce programme vise à fournir une assistance financière aux municipalités locales, aux municipalités régionales de comté, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik, de même qu'à soutenir la réfection d'infrastructures. Les principaux produits et services sont le versement d'une aide dans le cadre de différents programmes de subventions, l'assistance technique, le soutien en matière de financement municipal, la constitution de banques de données financières sur les organismes municipaux et la redistribution des taxes perçues auprès des entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité. Les crédits de ce programme présentent une augmentation de 0,6 M\$, qui s'explique comme suit :

	<b>M\$</b>
– Variation nette des coûts du Programme d'Infrastructures Canada-Québec, compte tenu notamment de sa prolongation	2,8
– Abolition du Programme d'aide au développement économique régional et du Programme de création d'emplois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	(2,4)
– Variations à divers programmes	0,2

### **Programme 3 : Compensations financières**

Ce programme regroupe les compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Ce programme connaît une augmentation de crédits de 3,9 M\$ attribuable essentiellement à la hausse de compensation versée pour les immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux en raison de la révision des rôles.

### **Programme 4 : Administration générale**

Ce programme regroupe la direction du Ministère, à savoir le Cabinet du ministre, le Bureau du sous-ministre et le Secrétariat. Il comprend aussi les activités du Ministère en ce qui concerne la gestion du dossier des autochtones, la préparation des projets de loi et la poursuite de la révision des lois municipales, les activités de communication du Ministère, l'aide et le soutien apportés par les bureaux régionaux aux municipalités, les services professionnels et techniques du Ministère et, finalement, les activités de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Afin d'en faciliter la gestion, tous les budgets d'opération des unités administratives du Ministère, à l'exception de ceux des organismes, sont regroupés dans ce programme. Les crédits de ce programme comportent une augmentation nette de 1,3 M\$, en raison principalement de la mise en place de la Commission sur les finances et la fiscalité locales.

### **Programme 5 : Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à assurer l'accessibilité la plus large possible au loisir et au sport, ainsi que la sécurité et l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités sportives et récréatives, à promouvoir un mode de vie physiquement actif, à faciliter la démarche de l'athlète vers l'excellence sportive, ainsi qu'à favoriser la concertation avec les partenaires du milieu associatif et institutionnel et les intervenants du milieu.

Les crédits de ce programme augmentent de 0,2 M\$. La variation s'explique, entre autres, par une augmentation des sommes consacrées à l'activité Clubs de motoneigistes. Le Ministère retourne en effet aux clubs de motoneigistes les montants perçus à cette fin à même les droits d'immatriculation des motoneiges et il doit donc ajuster les crédits prévus en fonction de ces droits. Par ailleurs, la mise en œuvre du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, en particulier la mise en place d'unités régionales de loisir et de sport, a requis divers réaménagements.

### **Programme 6 : Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et à l'assainissement des eaux**

Ce programme vise à administrer les programmes d'aide relatifs à l'approvisionnement en eau potable de même qu'à l'évacuation et au traitement des eaux usées. Les crédits de ce programme sont en forte diminution, soit de 341,1 M\$, ce qui s'explique comme suit :

	<b>M\$</b>
– Prise en charge d'une partie des coûts du PAEQ par la contribution des municipalités versée au Fonds spécial de financement des activités locales	(337,4)
– Évolution des coûts reflétant le rythme d'acceptation des projets, de réalisation des travaux et d'émission des emprunts, ainsi que la variation des taux d'intérêt, pour les programmes suivants :	(3,7)
– Programmes d'aide à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout (AIDA, RÉE-EAU et PAIRA) : (8,4 M\$)	
– Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) : (6,1 M\$)	
– Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) : 10,8 M\$	

### **Programme 7 : Organismes administratifs et quasi judiciaires**

Ce programme comprend la Commission de la capitale nationale, qui a pour mandat d'offrir à la région de la Capitale les moyens d'action lui permettant de jouer son rôle. Il inclut également la Commission municipale du Québec, laquelle a entre autres pour mandat d'exercer la surveillance requise en matière de gestion financière des municipalités.

Les crédits de ce programme sont en légère diminution, ce qui reflète la contribution des organismes à l'effort gouvernemental de réduction des dépenses. Par ailleurs, il convient de souligner qu'à compter du 15 février 1998, la Commission de la capitale nationale assume la responsabilité de l'Observatoire de la capitale (antérieurement connu comme l'Anima G), ce qui a impliqué un transfert de crédits de 0,2 M\$ pour 1998-1999.

### **Programme 8 : Société d'habitation du Québec**

La Société prévoit un budget de 574,5 M\$ pour l'exercice financier 1998-1999. Ce budget sera financé pour une partie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et, pour l'autre, par le gouvernement du Québec. La part versée par la SCHL à titre de contribution fédérale aux programmes à frais partagés (principalement les programmes de HLM public et privé) est estimée à 214,3 M\$. La part du gouvernement du Québec, estimée à 360,2 M\$, sera financée par des fonds de la Société d'habitation du Québec constitués de contributions reportées d'exercices antérieurs, pour un montant de 11,8 M\$, et par des crédits de 348,4 M\$.

Les crédits prévus en 1998-1999 sont en hausse de 55,0 M\$. Cette augmentation est le résultat net du budget additionnel accordé lors du Discours sur le budget 1997-1998 pour le plan d'action gouvernementale en habitation, du transfert de crédits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour le programme d'Allocation-logement, mis en œuvre le 1<sup>er</sup> octobre 1997, de l'évolution des coûts des divers programmes d'aide gérés par la Société et d'un effort de réduction demandé de 2,3 M\$. Le financement des mesures du plan d'action, auxquelles est consacrée une enveloppe de 162,2 M\$ à l'intérieur du budget total de la Société pour 1998-1999, soit 574,5 M\$, sera également assuré par la réaffectation des montants rendus disponibles par la fin de certains programmes, tels Logirente, Virage Rénovation et Aide à la mise de fonds.

## Programme 9 : Régie du logement

Ce programme concerne le fonctionnement de la Régie du logement, qui a pour mandat de concilier les intérêts des locataires et ceux des propriétaires. Les crédits de ce programme diminuent de 0,3 M\$. Cette variation résulte principalement d'une réduction des dépenses de fonctionnement, notamment des loyers, en raison de la concentration des services à Montréal, et de diverses mesures visant à diminuer les coûts. La Régie continue en effet de privilégier la diminution de ses dépenses de fonctionnement et vise une consolidation des services permettant de répondre aux besoins de la clientèle au moindre coût, ainsi que le maintien prioritaire des effectifs offrant directement les services à la clientèle.

## LE FONDS SPÉCIAL

Le Ministère gère le Fonds de financement des activités locales :

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds spécial de financement des activités locales	423 014,5	410 400,0	—	—
TOTAL	423 014,5	410 400,0	—	—
Effectif autorisé (ETC)	—	—	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

Dans le cadre du plan de redressement des finances publiques visant à l'élimination du déficit en l'an 2000, le gouvernement du Québec a sollicité la contribution des municipalités. Le 23 octobre 1997, une entente a été conclue. Afin de rendre cette entente applicable à l'ensemble des municipalités, la Loi instituant le Fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale a été sanctionnée le 19 décembre suivant. Cette loi prévoit la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, du Fonds spécial de financement des activités locales, lequel est affecté au financement de dépenses gouvernementales afférentes à des activités de nature locale.

Les activités financées par le Fonds et les coûts qui peuvent lui être imputés sont ceux du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), à l'exception des dépenses affectées au compte non budgétaire créé spécifiquement pour les emprunts de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) effectués à l'égard de ce programme. Le Fonds est principalement constitué des contributions que doivent y verser les municipalités locales pour chacune des années 1998 et 1999, et des sommes puisées sur les recettes provenant de la taxation à laquelle sont soumis les réseaux de télécommunications, de gaz et d'électricité. Ces montants totalisent 125,0 M\$ en 1997-1998 et 337,4 M\$ en 1998-1999. En outre, une contribution du Ministère (85,6 M\$ en 1998-1999), prise à même le programme 6 « Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts et à l'assainissement

des eaux », constituera un revenu complémentaire pour assurer l'équilibre des revenus du Fonds par rapport aux dépenses. Le Fonds est créé pour une durée de deux ans, avec possibilité que le gouvernement reconduise son application pour l'année 2000.

## LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les indicateurs ministériels reflètent l'ensemble des grands volets des activités du Ministère, de la Société d'habitation du Québec et de la Régie du logement. Ils ont été regroupés en fonction des grandes orientations énoncées précédemment. Ils portent sur les éléments suivants :

— Concernant les structures municipales :

- le nombre de municipalités;
- le respect de la politique de consolidation des agglomérations;
- la satisfaction des élus et des fonctionnaires face aux allègements des contrôles;
- le nombre de femmes élues dans les structures locales et régionales.

— Concernant le milieu de vie des citoyennes et des citoyens :

- la population dont les eaux usées sont traitées;
- l'accès à une eau potable dans les petites municipalités;
- l'état des infrastructures municipales;
- les schémas d'aménagement entrés en vigueur;
- le traitement des plaintes.

— Concernant le fonctionnement des organismes municipaux :

- le degré de mise en commun des services municipaux;
- la situation financière des municipalités;
- le niveau d'endettement des municipalités;
- la situation financière de la Ville de Montréal;
- la proportion médiane en évaluation foncière;
- le rythme d'implantation de l'autoroute municipale de l'information.

— Concernant le loisir et le sport :

- l'approbation des plans d'actions des unités régionales de loisir et de sport (URLS);
- le taux de sédentarité des Québécoises et des Québécois;
- la présence des athlètes et des entraîneurs québécois dans les équipes canadiennes;
- les taux de décès, d'hospitalisation et de traumatismes mineurs dans la pratique d'activités sportives et récréatives.

— Concernant le fonctionnement du Ministère :

- la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion par résultats;
- le ratio des effectifs en région comparativement au palier central;
- la modernisation du réseau informatique de l'organisation;
- l'évolution du coût de fonctionnement du Ministère.

— Concernant l'habitation :

- le nombre de ménages à faible revenu ayant besoin d'une aide financière;
- le nombre de ménages recevant une aide financière pour se loger;
- la valeur totale des travaux réalisés dans le cadre de la revitalisation des vieux quartiers;
- le nombre de personnes handicapées nécessitant une adaptation de leur logement.

— Concernant la conciliation entre locataires et propriétaires :

- le nombre d'appels ayant fait l'objet d'une réponse, les taux quotidien et moyen de réponses;
- le nombre de clients rencontrés, le délai moyen d'attente;
- le nombre de demandes traitées, le délai moyen de traitement et le pourcentage de demandes non traitées au 31 décembre de l'année de fixation concernée;
- le pourcentage des demandes réglées par entente entre les parties ou par désistement du demandeur.

---

## AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

### LA MISSION

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'assurer le développement durable du secteur.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Le suivi du plan ministériel de dépenses 1997-1998 est notamment basé sur quatre orientations du plan stratégique 1997-2000.

**Orientation 1 :** Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes

- Création d'un fonds de partenariat appelé Alliance-Export pour le développement des marchés étrangers en émergence.
- Élaboration d'une stratégie de développement des marchés internes et externes.
- Participation, en partenariat avec les principaux intervenants de l'agroalimentaire, à une campagne de promotion des produits québécois.
- Mise en place d'un mécanisme légal de reconnaissance des appellations réservées.
- Mise en place d'un nouveau programme d'appui financier et technique dans le secteur des pêches.
- Hausse de 50 % des places en technologie de la transformation des aliments au sein des instituts de technologie agroalimentaire.
- Mise sur pied d'un nouveau programme d'encadrement qualité pour les PME du secteur agroalimentaire.
- Allègement important à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments.
- Création d'un compte à fin déterminée pour le financement de certaines activités en agriculture et dans le secteur des pêches en vue de remplacer les casinos forains.

**Orientation 2 :** Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable

- Mise en application de la nouvelle Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- Mise en place d'un programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement.
- Mise en place de clubs-conseils en agroenvironnement.

- Repositionnement de la stratégie phytosanitaire.
- Mise en place de conseils régionaux du bioalimentaire et participation à la création de quatre tables de concertation agroalimentaires régionales.
- Mise sur pied de la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM).
- Mise en place d'un premier Tremplin Québec pour le réseau agrotouristique.
- Mise en place du programme d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des lisiers.

**Orientation 3** : Offrir un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture

- Signature de l'Accord-cadre et de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu agricole.
- Réalisation de la refonte réglementaire en assurance-stabilisation de manière à abréger en un seul régime l'ensemble des conditions d'admissibilité et de participation.
- Implantation d'une nouvelle protection d'assurance-récolte dans le foin.
- Mise en place du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) pour l'horticulture ornementale et bonification des contributions au CSRN pour les producteurs et productrices des fruits et légumes.

**Orientation 4** : Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique

- Préparation de la Conférence sur le développement économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- Processus d'entente entre les intervenants du secteur des pêches pour se doter d'une structure permanente de concertation de type filière.
- Organisation du Colloque sur les pêches et l'aquiculture commerciales qui s'est tenu à Rimouski.
- Mise en place pour le secteur agroalimentaire d'un programme d'appui à la concertation.
- Mise en place d'un programme d'aide à la production porcine.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Pour réaliser son plein potentiel, l'industrie bioalimentaire doit surmonter les trois enjeux suivants :

- L'adaptation de l'industrie aux signaux des marchés intérieurs et extérieurs

Les entreprises bioalimentaires du Québec doivent faire face à une concurrence accrue sur le marché intérieur où, par ailleurs, on observe une faible croissance de la consommation. Cette situation est attribuable à l'ouverture des marchés provenant des récents accords commerciaux (OMC et ALÉNA), à l'amélioration des moyens de communication et de transport ainsi qu'à l'évolution

des technologies de conservation des aliments. En contrepartie, les marchés extérieurs deviennent de plus en plus accessibles et constituent des débouchés intéressants pour plusieurs produits québécois. En outre, les habitudes de consommation se transforment et les consommateurs et consommatrices d'ici et d'ailleurs sont sans cesse à la recherche de nouveaux produits mieux adaptés à l'évolution de leur mode de vie. Ces bouleversements posent le défi de la compétitivité et de l'adaptation aux signaux des marchés, tant intérieurs qu'extérieurs.

- La pratique de l'agriculture, de la pêche et de l'aquiculture en conformité avec les paramètres du développement durable

La protection des ressources et de l'environnement est aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations de développement du secteur agricole au Québec. Tous les intervenants reconnaissent désormais que le maintien de la qualité de l'eau et du sol constitue la pierre angulaire sur laquelle repose la compétitivité du secteur à moyen terme. Or, malgré tous les efforts déployés à ce jour, le phénomène de la pollution agricole et des inconvénients générés par la pratique agricole, tant dans sa réalité que dans sa perception par la collectivité demeure présent et rend difficile la cohabitation harmonieuse de l'agriculture avec la population rurale. Cette situation est préoccupante à maints égards car elle constitue un frein important au développement de certains secteurs et à la création d'emplois.

Du côté des pêches maritimes, l'industrie est confrontée à une ressource fluctuante et limitée. Actuellement, le secteur du poisson de fond connaît une grave pénurie, alors que certaines espèces sont sous-exploitées (maquereau, oursin, crabe commun, etc.). La gestion actuelle des pêches est rendue difficile parce que le Québec n'a pas sa quote-part d'accès aux ressources halieutiques canadiennes. Pour maintenir et augmenter ses emplois, tout en composant avec les ressources disponibles, l'industrie de la pêche doit se diversifier, tant sur le plan des sources d'approvisionnement que de la nature des activités et des marchés.

- Le renforcement de la structure socio-économique de l'industrie bioalimentaire régionale

L'industrie bioalimentaire est un secteur d'activité économique important pour les régions et ce, particulièrement pour les milieux ruraux où elle prend racine. La tendance inévitable à la compétitivité, provoquée par l'ouverture des marchés, amène une concentration de l'activité dans de plus grandes entreprises plus performantes mais en même temps, force d'autres entreprises à se retirer. Cette consolidation ne se fait pas de façon égale sur le territoire.

Des ressources sont libérées dans certaines régions, privant d'autant les collectivités touchées d'un apport économique parfois important. Il faut donc renforcer la structure socio-économique de ces régions.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour faire face aux nombreux défis relevés précédemment, le Ministère et les organismes qui s'y rattachent vont privilégier les orientations stratégiques suivantes :

- Accroître la capacité concurrentielle des entreprises sur les marchés, tant internes qu'externes;
- Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable;

- Offrir un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture;
- Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Formation, recherche et développement technologique	29 552,7	44,7	29 508,0	29 888,0
2. Financement agricole	56 008,9	(224,1)	56 233,0	53 471,3
3. Aide aux entreprises agroalimentaires	145 943,4	4 305,7	141 637,7	138 058,1
4. Assurances agricoles	197 652,7	(11 916,0)	209 568,7	209 956,5
5. Appui réglementaire	38 080,5	(287,0)	38 367,5	38 270,0
6. Gestion interne et soutien	43 109,8	(1 625,7)	44 735,5	44 707,0
7. Développement des pêches et de l'aquiculture	14 801,7	(568,0)	15 369,7	15 012,2
<b>Total des dépenses</b>	<b>525 149,7</b>	<b>(10 270,4)</b>	<b>535 420,1</b>	<b>529 363,1</b>
Prêts, Placements et Avances	17,0	(15,0)	32,0	—
<b>Total des crédits</b>	<b>525 166,7</b>	<b>(10 285,4)</b>	<b>535 452,1</b>	<b>—</b>
Effectif autorisé (ETC)	2 773	—	2 773	—

Le Ministère disposera en 1998-1999 de crédits de 525,1 M\$, ce qui représente une diminution de 10,3 M\$ par rapport aux crédits 1997-1998. Les principales variations budgétaires portent principalement sur les éléments suivants :

- La diminution des besoins en assurance-stabilisation en raison de la conjoncture favorable et de l'état des fonds d'assurances;
- La rationalisation des dépenses de fonctionnement;
- L'augmentation des programmes d'aide financière aux entreprises agroalimentaires.

### Programme 1 : Formation, recherche et développement technologique

Ce programme vise à développer une culture technologique dans les entreprises bioalimentaires, à rendre disponibles des services appropriés de formation et à assurer un développement durable du secteur bioalimentaire.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Activités d'enseignement du niveau collégial offertes par les instituts de technologie agricole et alimentaire	16,1
– Activités de recherche et de développement technologique	13,4

### Programme 2 : Financement agricole

Ce programme vise à rendre le financement accessible à l'ensemble des entreprises agricoles pour favoriser l'investissement dans une perspective de développement économique régional et à soutenir financièrement la formation de la relève agricole.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Contribution au paiement des intérêts afin de diminuer l'impact des fluctuations de taux d'intérêts et favoriser la sécurité financière des entreprises spécialisées	18,0
– Gestion interne et soutien	17,8
– Contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers permettant de garantir le financement consenti	11,2
– Aide à l'établissement agricole sous forme d'une subvention de capital selon le niveau de formation des exploitants	9,0

La diminution des taux d'intérêts, l'ajustement des subventions de capital en fonction des besoins estimés et l'augmentation de la contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers en raison de la croissance des prêts accordés en 1997-1998 produisent un effet net sur les crédits de (0,2 M\$).

### Programme 3 : Aide aux entreprises agroalimentaires

Ce programme vise à soutenir les entreprises agricoles et à supporter le milieu socio-économique et la mise en valeur des ressources biophysiques, à promouvoir le développement des marchés internes et externes et à contribuer à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture de chaque région du Québec.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Remboursement partiel des taxes municipales et scolaires aux producteurs et productrices agricoles	49,8

– Services professionnels et techniques offerts par le Ministère aux exploitations agricoles	33,9
– Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement	22,0
– Aide financière aux entreprises agroalimentaires pour la mise en valeur des productions et la conservation des ressources agricoles	19,9
– Programme d'aide financière pour l'amélioration de la santé animale	10,6
– Aide financière aux entreprises de transformation et de commercialisation	4,2
– Support professionnel offert aux entreprises agroalimentaires	3,2
– Programme d'analyse des troupeaux laitiers	2,3

L'augmentation des crédits de 4,3 M\$ s'explique par une augmentation de 4,7 M\$ au chapitre des dépenses d'aide financière alors qu'une réduction de 0,4 M\$ est apportée aux crédits d'opérations.

#### **Programme 4 : Assurances agricoles**

Ce programme vise à assurer la stabilité financière des entreprises agricoles en contrant les pertes significatives de revenus attribuables à des bas prix ou à des phénomènes naturels incontrôlables.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Assurance-stabilisation : contribution au Fonds d'assurance-stabilisation pour permettre le maintien du revenu des producteurs agricoles affectés par les baisses de prix	156,4
– Assurance-récolte : contribution au Fonds d'assurance-récolte constitué en vue d'assurer le paiement des indemnités visant à amoindrir l'effet des pertes de récoltes, partielles ou totales, dues aux facteurs climatiques, aux maladies et insectes incontrôlables ou aux animaux sauvages	21,4
– Gestion interne et soutien	18,9
– Programmes nationaux : ententes nationales de soutien à la stabilisation des prix visant à contrer les pertes éventuelles de revenus des entreprises agricoles	1,0

La diminution des crédits de 11,9 M\$ s'explique principalement par la réduction des besoins en assurance-stabilisation, compte tenu de la conjoncture favorable et de l'état des fonds d'assurance.

### Programme 5 : Appui réglementaire

Ce programme vise à améliorer les compétences des entreprises en matière de gestion de la qualité des produits bioalimentaires, à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables :

	<b>M\$</b>
– Contrôle de la qualité des produits réalisé par le Ministère et les municipalités	27,1
– Opérations de l'organisme chargé d'administrer la Loi sur la protection du territoire agricole (LRQ, c. P-41.1)	8,0
– Coordination de la mise en marché des produits réalisée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3,0

La variation des crédits de 0,3 M\$ résulte principalement de la rationalisation des dépenses à la rémunération.

### Programme 6 : Gestion interne et soutien

Ce programme vise à orienter les interventions et les politiques du secteur bioalimentaire ainsi qu'à soutenir les directions générales en regard des services à la gestion.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Services à la gestion dispensés aux unités de l'organisation	37,3
– Études économiques	3,6
– Direction du Ministère	2,2

La diminution des crédits de 1,6 M\$ provient de la réduction des crédits d'opérations.

### Programme 7 : Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à soutenir l'adaptation de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture au contexte de la globalisation des marchés et d'un développement durable et à assurer une plus grande autonomie et une viabilité économique du secteur :

	<b>M\$</b>
– Exploitation et transformation de la ressource	9,0
– Planification et recherche	5,8

La diminution des crédits de 0,6 M\$ s'explique principalement par la fin du programme de coopération pour l'avenir des pêches.

## LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les indicateurs de résultats, identifiés ci-après, permettent de suivre l'atteinte des différents objectifs qui composent les orientations et principes du plan stratégique du Ministère :

- Évolution du nombre d'entreprises rejointes par les programmes et activités du Ministère sur le transfert de technologies et pratiques de pointe;
- Évolution du nombre de diplômés des instituts de technologie agroalimentaire embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation;
- Évolution de la proportion des entreprises bioalimentaires soumises à un permis d'inspection du Québec qui exerce son propre contrôle de la qualité et de l'innocuité;
- Évolution des entreprises bioalimentaires québécoises participant aux activités du Ministère sur le développement des marchés;
- Évolution des investissements réalisés dans le secteur agricole suite aux prêts garantis par la Société de financement agricole;
- Diminution de l'utilisation de pesticides utilisés par les entreprises agricoles (kilogrammes de matière active/hectare cultivé);
- Évolution du nombre de régions administratives qui disposent d'une table de concertation ou d'une corporation de développement du bioalimentaire en région;
- Évolution du nombre de régions administratives qui ont adopté un plan régional de développement du bioalimentaire;
- Évolution du nombre de filières agroalimentaires ayant adopté un plan de développement de leur secteur;
- Évolution du nombre de projets financés par le Programme d'appui à la concertation qui découlent des plans de développement des filières;
- Évolution de la mise en oeuvre des résolutions du Forum sur les pêches maritimes;
- Évolution de la part du budget du Ministère investi dans des produits et services cogérés ou dont la gestion est confiée à la clientèle ou à un tiers;
- Évolution de la contribution des entreprises dans le financement des services qui leur sont directement destinés;
- Évolution des sommes investies par les partenaires dans des projets de recherche et de partenariat;

- Évolution des prêts autorisés par la Société de financement agricole;
- Évolution du ratio des frais d'administration par rapport à l'encours des prêts garantis par la Société de financement agricole;
- Évolution du taux de participation des clientèles par rapport au potentiel assurable en assurance-récolte;
- Évolution du coût global de l'assurance par programme assuré et en pourcentage de la valeur assurée;
- Évolution du volume des demandes adressées à la Commission de protection du territoire agricole.

## **CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE**

### **CONSEIL DU TRÉSOR ET FONCTIONS GOUVERNEMENTALES (PROGRAMMES 1 ET 2)**

#### **LA MISSION**

À titre de chef de file en matière de gestion des ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles, la mission principale du Secrétariat du Conseil du trésor consiste à :

- Assister le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement, ainsi que dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués en matière d'allocation des ressources et de gestion des ressources humaines;
- Élaborer, mettre en œuvre et assurer l'évolution et l'adaptation des politiques de gestion des différentes ressources;
- Accompagner les ministères et les organismes publics dans leurs démarches de renouvellement;
- Offrir des conseils et des services pertinents et de qualité à l'ensemble des ministères et des organismes des secteurs publics, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et du monde municipal.

#### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

##### **L'élimination du déficit d'ici l'an 2000**

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de dépenses, le processus de préparation du budget 1998-1999 a été amorcé dès le mois de mai 1997, en proposant au gouvernement une nouvelle démarche axée sur l'atteinte de cibles budgétaires, ainsi que sur des mandats d'examen de certains programmes ministériels. En outre, pour assurer le respect des enveloppes budgétaires des ministères au cours de l'exercice 1997-1998, un suivi rigoureux de l'évolution des dépenses de programmes, ainsi que des dossiers présentant des risques de dépassements significatifs, a été effectué. Enfin, les négociations avec les syndicats et les consultations des associations de cadres ont permis l'atteinte des objectifs visés concernant la réduction des coûts de main-d'œuvre.

##### **La mutation du cadre de gestion gouvernementale**

Plusieurs dossiers d'envergure ont été amorcés à ce chapitre en 1997-1998, nécessitant pour la plupart la collaboration des ministères ou la formation de comités interministériels. Ainsi, en matière de gestion financière, un guide sur les fonds spéciaux a été élaboré et deux groupes de travail ont été formés; un premier pour revoir les fonctions « Contrôle » et « Vérification interne » au gouvernement du Québec, ainsi que l'évaluation des programmes, et un second pour redéfinir le contenu des plans ministériels de gestion des dépenses 1998-1999.

En matière de gestion des ressources humaines, un nouveau cadre de gestion allégé, plus intégré et mieux ajusté au contexte actuel et prévisible a été élaboré; les changements sont amorcés et plusieurs seront en vigueur en 1998. Enfin, au regard de la rationalisation des organismes publics, le Secrétariat du Conseil du trésor a contribué à la réflexion et aux travaux du groupe de travail présidé par le député de Fabre, M. Joseph Facal, dont le rapport a été déposé le 30 septembre dernier.

### **La coordination des démarches de consultation et de concertation avec les partenaires patronaux et syndicaux**

Dans le cadre des négociations qui doivent débiter au cours de l'année 1998, le Comité intersectoriel de coordination (CIC) a été formé. Il sera pleinement opérationnel lorsque les négociations seront enclenchées. Les partenaires patronaux et les syndicats ont été consultés sur le projet d'une directive générale au regard de la classification et des nouvelles familles d'emplois. De plus, un processus de règlement des griefs visant à accélérer la procédure et à réduire les coûts a été développé.

### **La promotion de valeurs et d'une philosophie de gestion en vue d'une mobilisation optimale du personnel**

La résorption observée du personnel en disponibilité dans la fonction publique a pu être réalisée grâce à la concertation de tous les partenaires. En outre, un projet de reconversion de la main-d'œuvre facilitant la transition du personnel vers des corps d'emploi où la demande dépasse l'offre a été lancé. Enfin, un fichier central visant à répondre aux besoins de personnel occasionnel des ministères et organismes et un guichet unique pour les citoyens ont également été mis sur pied.

### **L'utilisation des ressources dans les processus de gestion des biens et des services en partenariat avec les ministères et organismes**

Une méthode plus souple d'octroi des contrats, soit le processus de sélection d'un partenaire (PSP), a été expérimentée avec succès en cours d'année. Par ailleurs, l'implantation du système électronique d'appel d'offres prévu dans l'Accord entre le Québec et l'Ontario a fait l'objet d'une tournée d'information, en concertation avec les ministères responsables. Dans le cadre du dossier An 2000, une structure de coordination centrale au Secrétariat du Conseil du trésor, une offre permanente de services « An 2000 » et des mesures d'allègement réglementaire ont été mises sur pied. Enfin, différents moyens ont été mis en œuvre visant la préservation de l'équilibre financier du Fonds des services gouvernementaux (FSG) du Secrétariat du Conseil du trésor, l'implantation du Catalogue d'achats publics, ainsi que la mise en place du Fonds d'amortissement du Service aérien gouvernemental.

### **L'intégration des nouvelles technologies de l'information dans le fonctionnement de l'appareil gouvernemental**

Les principales actions réalisées concernent la participation du Secrétariat du Conseil du trésor aux travaux du Comité de coordination de l'infrastructure gouvernementale, à l'élaboration de la conception administrative sur les renseignements généraux en gestion des ressources humaines, ainsi qu'aux travaux du Comité interministériel visant la mise en place d'un réseau intégré de moyens et services d'urgence en télécommunications (MSUT). L'obtention d'un certificat de reconnaissance ISO-9001 en entretien d'aéronefs et l'utilisation des technologies de l'information pour rendre disponible aux citoyens l'information sur les emplois dans la fonction publique méritent également d'être soulignées.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le contexte actuel de la gestion gouvernementale se caractérise par la rareté des ressources, par des réformes sectorielles et par des changements technologiques. Ce contexte a une incidence directe sur l'action du Secrétariat du Conseil du trésor, tant pour ses activités de conseil, d'encadrement et de gestion centrale, qu'en ce qui a trait à ses activités de service.

### **Recouvrer la marge de manœuvre**

L'État québécois se doit de recouvrer sa marge de manœuvre financière. Pour atteindre cet objectif, le déficit doit être éliminé à compter de l'exercice financier 1999-2000. Toutefois, pour briser durablement le cycle de l'endettement, l'effort devra se poursuivre au-delà de cette première échéance. Cette volonté gouvernementale interpelle directement le Secrétariat du Conseil du trésor. En effet, c'est à lui qu'il incombe de soumettre au Conseil du trésor des propositions permettant l'atteinte des objectifs budgétaires. Il doit, à cette fin, lui présenter un cadre d'allocation des ressources, élaborer et susciter auprès des ministères et organismes des propositions concrètes sur les changements à apporter aux programmes gouvernementaux, s'assurer du réalisme financier de ces propositions, les traduire, le cas échéant, dans le projet de budget des dépenses et en faire un suivi assidu.

### **Adapter le cadre de gestion**

L'ampleur des changements exige des mutations profondes de l'organisation du secteur public, des services qu'il offre et de ses processus de production. Le Secrétariat du Conseil du trésor a donc entrepris d'adapter le cadre de gestion du secteur public, afin qu'il laisse plus de place à l'innovation et qu'il soit davantage axé sur les résultats. La simplification des processus de travail, l'adaptation de la gestion aux nouvelles technologies et l'amélioration de la qualité des services offerts, tant au sein de l'Administration publique qu'auprès de la population, complètent l'action du Secrétariat du Conseil du trésor dans ce domaine.

### **Mobiliser les ressources humaines**

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et les mesures prises pour augmenter la productivité dans le cadre de l'objectif d'équilibre budgétaire ont des impacts importants sur les ressources humaines. L'ampleur et le rythme accéléré des changements modifient considérablement l'organisation du travail, la nature des emplois et les exigences de compétences, donnant plus d'acuité aux problématiques de vieillissement de l'effectif, de perte d'expertise et d'absence de mobilité. Face à ces constats, la mobilisation des ressources humaines et l'acquisition de nouvelles compétences représentent des enjeux majeurs pour le Secrétariat du Conseil du trésor.

### **Mettre l'expertise en commun**

Le Secrétariat du Conseil du trésor aide les ministères et les organismes des secteurs publics, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et du monde municipal à réaliser leur mission respective aux meilleurs coûts, en leur donnant accès à des services qui, parce qu'ils sont mis en commun, permettent des économies d'échelle. Jumelée à la consultation de la clientèle afin d'évaluer constamment ses besoins, cette action s'avère des plus positives. Afin de maintenir l'avantage de cette mise en commun, les produits et les services offerts doivent être pertinents, de qualité et avoir un bon rapport qualité-prix. Cette expertise variée, au point de vue des ressources humaines, matérielles,

informationnelles et financières, est au service non seulement de la clientèle externe du Secrétariat du Conseil du trésor, mais aussi des unités administratives du Secrétariat.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les enjeux définis plus haut amènent le Secrétariat du Conseil du trésor à poursuivre les orientations stratégiques qui suivent, ainsi que les objectifs qui en découlent. Le suivi d'indicateurs permettra d'évaluer le niveau d'avancement.

**Orientation 1 :** Proposer et appuyer la mise en œuvre de moyens pour optimiser l'utilisation de l'ensemble des ressources à l'échelle gouvernementale, et réaliser ainsi des économies, des gains de productivité et améliorer les services à la clientèle, et ce, à l'intérieur du cadre budgétaire gouvernemental. Les objectifs poursuivis sont :

- Réaliser des économies au sein de l'appareil gouvernemental, par l'offre de services communs dans les secteurs de la reprographie, du courrier et de la messagerie, des télécommunications, du serveur informatique gouvernemental et du regroupement d'achats;
- Autofinancer les opérations relatives aux produits et services;
- Élargir le champ d'application des accords de libéralisation des marchés;
- Mettre en œuvre un système intégré de gestion des ressources humaines, financières et matérielles;
- Assurer la coordination gouvernementale du passage à l'an 2000 en matière de technologies de l'information;
- Régulariser de façon permanente la situation du personnel en disponibilité, conjointement avec les partenaires ministériels;
- Offrir aux partenaires de la fonction publique des produits et services en gestion des ressources humaines qui soient adaptés à leurs besoins et qui traduisent les orientations gouvernementales.

**Orientation 2 :** Proposer au gouvernement des mesures permettant d'éliminer le déficit d'ici l'an 2000 et de briser le cycle de l'endettement, en s'appuyant sur l'actualisation des mécanismes de gestion budgétaire, plus particulièrement le processus de planification et de suivi budgétaire, et le cadre d'allocation des ressources. Les objectifs poursuivis sont :

- Proposer au gouvernement des prévisions budgétaires et un cadre de répartition des ressources qui lui permettent l'élimination du déficit;
- Assurer le respect de l'objectif de dépenses en cours d'exercice;
- Analyser, améliorer et, le cas échéant, développer certains instruments de gestion stratégique des conditions de rémunération et de travail.

**Orientation 3 :** Poursuivre la mutation du cadre de gestion gouvernementale, de manière à établir un lien avec la planification stratégique, la gestion des programmes, la gestion des ressources et la mesure des résultats. À cette fin, intensifier la délégation du choix des moyens aux ministères et aux organismes, l'adaptation des contrôles administratifs et le développement de mécanismes de reddition de comptes, et promouvoir une philosophie de gestion favorisant la mobilisation et l'utilisation optimale du personnel. Les objectifs poursuivis sont :

- Procéder à la refonte de la réglementation gouvernementale en matière de contrats et réviser le cadre de gestion de la sécurité de l'information et des technologies de l'information;
- Poursuivre les allègements en matière de gestion financière, ainsi que la révision de certains mécanismes de gestion, notamment l'exercice des fonctions « Contrôle », « Vérification » et « Évaluation de programmes », les fonds spéciaux et les plans ministériels de gestion des dépenses;
- Mettre en place les assises d'un renforcement de la performance et de la reddition de comptes, en identifiant les besoins et en examinant les mécanismes de fonctionnement requis;
- Mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion allégé des ressources humaines, plus intégré et mieux ajusté au contexte actuel et prévisible.

**Orientation 4 :** Coordonner les démarches de consultation et de concertation ou de négociation avec les partenaires patronaux et syndicaux, ainsi qu'avec les associations de cadres, pour opérer les changements requis au regard des façons de faire, des processus de production et de l'organisation du travail. Les objectifs poursuivis sont :

- Voir à l'opérationnalisation des nouveaux mécanismes de coordination mis en place pour le secteur de la fonction publique, les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que pour les organismes gouvernementaux non couverts par la Loi sur la fonction publique;
- Poursuivre les efforts d'implication active des partenaires patronaux dans la réflexion sur la problématique des relations de travail et sur les conditions de travail dans la fonction publique, afin d'identifier les grands enjeux des négociations qui s'amorcent.

**Orientation 5 :** Promouvoir et assurer le déploiement cohérent de l'infrastructure technologique et de services partagés, de manière à répondre aux besoins d'accès, d'échange et d'exploitation de l'information dans la prestation et l'administration des services publics. Les objectifs poursuivis sont :

- Coordonner la mise en place de l'infrastructure gouvernementale, afin d'amener les différents partenaires gouvernementaux à en réaliser l'implantation selon les modalités prévues;
- Déterminer les différentes infrastructures technologiques requises pour cette implantation;
- Poursuivre l'implantation du catalogue d'achats publics.

**Orientation 6 :** Soutenir les personnes de tous les niveaux du Secrétariat du Conseil du trésor dans la satisfaction de leurs besoins de développement et d'adaptation aux changements dans leur environnement de travail, notamment les changements technologiques, afin de permettre un accroissement de la qualité des services. Les objectifs poursuivis sont :

- Assister les gestionnaires du Secrétariat dans la gestion des ressources humaines, des changements technologiques et des processus de travail, notamment par la mise en place de programmes de formation à l'intention de toutes les catégories de personnel;
- Implanter un réseau de communication électronique pour l'ensemble du personnel;
- Soutenir les gestionnaires dans le cadre des activités de vérification interne, par le développement et la mise en œuvre de la méthode d'analyse des risques et des contrôles.

**Orientation 7 :** Développer des partenariats novateurs axés sur les projets de changements, entre autres en mettant à profit les expertises variées, les infrastructures et les services communs, tout en se préoccupant du développement économique et social. Les objectifs poursuivis sont :

- Participer aux études préliminaires pour la création d'un partenariat avec le secteur privé, en vue de la mise en place d'un réseau intégré de moyens et de services d'urgence en télécommunication;
- Fournir une assistance au ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en œuvre et l'implantation d'une inforoute sociosanitaire;
- Promouvoir le développement du partenariat au Secrétariat du Conseil du trésor, tant à l'interne qu'à l'externe, et en assurer un suivi systématique. Assurer également la concertation entre le Secrétariat du Conseil du trésor et les différents intervenants du secteur public et du secteur privé dans le développement des technologies de l'information.

## **COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE (PROGRAMME 3)**

### **LA MISSION**

La Commission de la fonction publique, dont les membres sont nommés par l'Assemblée nationale, est chargée d'exercer une surveillance sur certains aspects de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. À cette fin, elle est d'abord un Tribunal administratif qui entend les recours de tous les fonctionnaires relativement à leur participation à des concours de promotion et de ceux non régis par une convention collective en matière de mesures administratives et disciplinaires. Elle exerce aussi des fonctions de vérification et d'enquête, assorties d'un pouvoir de recommandation, relativement au système de recrutement et de promotion et au caractère équitable et impartial des décisions qui affectent les fonctionnaires.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

La réalisation de la mission de la Commission en 1997-1998 a donné lieu aux activités suivantes :

- Audience des appels;
- Relance de la médiation;
- Enquêtes à la suite de requêtes;

- Vérification sur divers sujets dans des ministères et organismes;
- Participation à des travaux de la commission parlementaire de l'administration publique;
- Avis sur des projets de règlements et directives;
- Études à caractère général;
- Tenue de sessions d'échanges et d'informations;
- Communications.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

L'environnement de l'administration publique est soumis à de nombreuses influences qui ont des conséquences sur son personnel. Ainsi, les technologies entraînent des changements dans l'organisation et les méthodes de travail, les effectifs sont moins nombreux et les exigences de production et de qualité demeurent aussi pressantes. Pour ces motifs, des réflexions sont en cours sur divers aspects de la gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, la Commission réalise son mandat dans une perspective axée sur les services à ses clientèles. Elle vise à jouer auprès d'elles un rôle de soutien, afin de favoriser une gestion préventive et corrective des problèmes susceptibles d'être soumis à son attention.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Aux fins de la mise en œuvre de cette approche de service, la Commission s'est donnée les orientations stratégiques suivantes :

- Favoriser un traitement et un règlement juste et rapide des appels par divers moyens, dont principalement la médiation;
- Apporter réponse, de façon diligente et complète, aux demandes de renseignements et d'enquêtes qui lui sont adressées par des citoyens, fonctionnaires et associations;
- Contribuer au développement de la gestion des ressources humaines, en faisant porter les vérifications et les études sur des thèmes qui sont d'actualité;
- Assurer la diffusion de ses valeurs et opinions auprès des divers intervenants en gestion des ressources humaines et des membres de l'Assemblée nationale.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Conseil du trésor	52 731,6	(3 341,6)	56 073,2	50 601,7
2. Fonctions gouvernementales <sup>1</sup>	111 883,1	(9 608,8)	121 491,9	96 008,3
3. Commission de la fonction publique	2 158,8	(13,1)	2 171,9	2 171,9
4. Régimes de retraite et d'assurances	515 919,3	11 878,1	504 041,2	507 142,5
5. Fonds de suppléance <sup>1</sup>	202 056,1	(43 990,4)	246 046,5	190 000,0
Total des dépenses	884 748,9	(45 075,8)	929 824,7	845 924,4
Prêts, Placements et Avances	300 011,0	100 000,0	200 011,0	—
Total des crédits	1 184 759,9	54 924,2	1 129 835,7	—
Effectif autorisé (ETC)	1 028	(31)	1 059	—

<sup>1</sup> Ces programmes contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes. Les dépenses qui y sont comptabilisées en 1997-1998 comprennent des virements à d'autres programmes de l'un ou l'autre des portefeuilles. Les virements effectués vers d'autres programmes à partir du programme « Fonctions gouvernementales » s'élèvent à 630 000 \$ et ceux à partir du programme « Fonds de suppléance », à 95 676 000 \$.

### Secrétariat du Conseil du trésor (programmes 1 et 2)

Les dépenses de programmes sous la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor seront de 164,6 M\$ en 1998-1999, soit une réduction de 12,9 M\$ par rapport à 1997-1998.

#### Programme 1 : Conseil du trésor

Ce programme regroupe les crédits visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant l'acquisition des biens et services, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les crédits visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

De 1997-1998 à 1998-1999, les crédits de ce programme diminuent de 3,3 M\$. Cette diminution s'explique notamment par un réaménagement de 1,9 M\$ du programme 1 vers le programme 2, principalement pour le soutien à la mobilité et à l'emploi dans la fonction publique, par d'autres ajustements totalisant 0,4 M\$ et par les mesures mises de l'avant par le Secrétariat du Conseil du trésor pour atteindre ses objectifs de

réduction de dépenses. Ces mesures concernent la rationalisation des espaces à bureau de même que des services administratifs pour un montant de 1,0 M\$.

### **Programme 2 : Fonctions gouvernementales**

Ce programme regroupe les crédits reliés à des fonctions centrales se rapportant principalement à la gestion des ressources humaines. On y retrouve également les crédits affectés au Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées, afin de pourvoir à l'assistance octroyée par le gouvernement du Québec à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996. Pour l'ensemble du programme, les crédits affectés en 1998-1999 s'élèvent à 111,9 M\$, ce qui représente une réduction de 9,6 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998.

Cet écart s'explique par une baisse de 6,7 M\$ des crédits nécessaires aux dépenses financées par le Fonds d'assistance pour certaines régions sinistrées, par une réduction de 4,1 M\$ des crédits affectés au Fonds de gestion des départs assistés, en raison des coûts moindres de financement, par la réallocation de 1,9 M\$ en provenance du programme 1, qui permettra de soutenir la mobilité du personnel dans la fonction publique, d'appuyer les ministères lorsqu'ils doivent reconvertir la main-d'œuvre et d'améliorer la formation des employés, par des mesures et des réductions des dépenses de 0,2 M\$ visant la rationalisation des services à la clientèle et par divers ajustements se traduisant par une réduction nette de 0,5 M\$.

### **Programme 3 : Commission de la fonction publique**

Ce programme regroupe les crédits alloués à la Commission de la fonction publique, qui a pour mandat de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires, de même que l'observation de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion. Les crédits de 2,2 M\$ attribués à ce programme en 1998-1999 demeurent sensiblement au même niveau qu'en 1997-1998.

### **Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances**

Ce programme regroupe les crédits se rapportant aux assurances collectives des employés de la fonction publique et aux régimes de retraite, sauf le Régime de retraite des enseignants (RRE) et le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, qui apparaissent aux crédits des ministères concernés. Une hausse de crédit de 8,9 M\$ est prévue pour les régimes de retraite et d'assurances. Cet accroissement résulte principalement de la hausse anticipée, pour le RRF, du pourcentage de la cotisation patronale.

### **Programme 5 : Fonds de suppléance**

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans la gestion des programmes gouvernementaux. Le total des crédits affectés à ce programme en 1998-1999 s'élève à 502,1 M\$, dont 202,1 M\$ au titre de dépenses et 300,0 M\$ sous forme de « Prêts, Placements et Avances ». Ces crédits sont répartis entre trois provisions correspondant à des éléments de programmes :

- L'élément 1 contient une provision générale de 302,0 M\$ pour pourvoir aux dépenses imprévues qui pourraient survenir au cours de l'exercice 1998-1999 dont 202,0 M\$ correspondent aux crédits budgétaires et 100,0 M\$ aux prêts, placements et avances;

- L'élément 2 constitue une provision de 0,1 M\$ qui porte uniquement sur la rémunération;
- L'élément 3 constitue une provision de 200,0 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, Placements et Avances ». Elle a pour but de pourvoir à des besoins de liquidités des ministères et organismes, à la condition que les sommes ainsi ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a donc pas pour effet de modifier la prévision de dépenses.

Il importe de noter que la variation des crédits apparaissant à ce programme ne comporte pas de signification particulière, puisque les crédits comparatifs 1997-1998 sont affectés par les transferts effectués vers les ministères et organismes au cours de l'année.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	49 155,0	117 578,0	—	—
2. Fonds de gestion des départs assistés	33 654,0	32 517,0	—	—
3. Fonds des services gouvernementaux	232 870,1	235 011,6	15 496,5	13 999,8
4. Fonds des technologies de l'information	1 236,1	821,5	1 000,0	1 943,9
5. Fonds relatif à la tempête de verglas	102 500,0	1 091 000,0	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>419 415,2</b>	<b>1 476 928,1</b>	<b>16 496,5</b>	<b>15 943,7</b>
Effectif autorisé (ETC)	814	818	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

### Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles encourues par un ministère ou un organisme du gouvernement à la suite des pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 dans les régions désignées comme sinistrées. Le Fonds est également affecté au financement des programmes de reconstruction et de relance économique de ces régions. Ce Fonds regroupe l'ensemble des coûts reliés au sinistre, ce qui en favorise le suivi et la production des réclamations de remboursement au gouvernement du Canada, pour la partie des coûts que ce dernier doit assumer en vertu de son programme d'aide.

### **Fonds relatif à la tempête de verglas**

La constitution de ce Fonds est sujette à l'adoption d'un projet de loi par l'Assemblée nationale. Ce Fonds à être créé vise l'inscription de l'ensemble des dépenses encourues par le Québec en raison de la tempête de verglas survenue entre le 5 et le 9 janvier 1998. Le fait de regrouper l'ensemble des coûts reliés au verglas dans un fonds spécial facilitera le suivi des coûts et la production des réclamations de remboursement au gouvernement du Canada. En 1998-1999, les crédits affectés à son financement proviendront de deux ministères : le ministère de la Sécurité publique, pour les mesures d'urgence et les programmes d'assistance financière, et le ministère des Ressources naturelles, pour la compensation destinée au rétablissement des services publics essentiels d'électricité.

### **Fonds de gestion des départs assistés**

Ce Fonds est affecté au financement des mesures des départs assistés mises en œuvre dans le secteur de la fonction publique en 1996-1997 et 1997-1998. Il permet un rapprochement, sur une période d'environ quatre ans, entre les dépenses effectuées et les économies attendues de ces mesures. Les sommes requises pour le versement des primes des départs, ou pour le paiement de toute autre somme reliée à l'activité du Fonds, sont prises sur le Fonds.

### **Fonds des services gouvernementaux**

Le Fonds des services gouvernementaux est un fonds spécial ayant pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux en matière de services et d'équipements informatiques, d'entretien des équipements bureautiques, de télécommunications, de services de courrier, de services aériens, d'acquisitions de fournitures et d'ameublement, de reprographie et de gestion des surplus. Les prévisions de dépenses du Fonds s'élèvent à 232,9 M\$ en 1998-1999, en diminution de 2,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette situation est principalement attribuable à la réduction des coûts des services de télécommunications.

### **Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor**

Ce Fonds est affecté au financement des dépenses engagées par le Conseil du trésor dans le cadre de ses projets d'investissement en technologies de l'information et de la mise à niveau des actifs informationnels commencés après le début des activités du Fonds, le 1<sup>er</sup> avril 1996. Depuis l'institution du Fonds des technologies de l'information (FTI), le gouvernement, au lieu d'imputer entièrement au budget de l'année courante les dépenses reliées aux technologies de l'information, n'en assume maintenant le coût à même ses crédits qu'à compter du début de l'utilisation de l'actif informationnel visé. Ce coût sera ainsi réparti sur une période correspondant à la durée de vie utile de cet actif.

## LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

### Secrétariat du Conseil du trésor (programmes 1 et 2)

Afin de mieux cibler les objectifs d'amélioration de la performance de chacun de ses grands secteurs d'activités, le Secrétariat du Conseil du trésor s'est doté d'un Tableau de bord de gestion qui lui permet un suivi de ses activités et des indicateurs de résultats.

Pour le secteur des politiques budgétaires et des programmes, le respect de l'objectif de dépenses pourra être évalué sur la base de leur évolution en cours d'exercice. En outre, la révision des mécanismes de gestion financière sera effectuée en fonction du degré d'avancement des différents travaux, notamment, l'actualisation des fonctions « Contrôle », « Vérification » et « Évaluation de programmes » dans la fonction publique québécoise.

Le secteur des marchés publics et des technologies de l'information sera évalué sur la base du degré d'avancement de différents objectifs reliés, entre autres, à l'implantation de l'inforoute gouvernementale, à la révision du cadre de gestion des technologies de l'information et de la sécurité de l'information, ainsi qu'à la refonte de la réglementation gouvernementale en matière de contrats.

Quant au secteur des ressources humaines, l'évaluation de la performance sera fonction d'indicateurs reliés au niveau de satisfaction à l'égard des services rendus dans les domaines des relations professionnelles, de la recherche, de la formation et du développement. En outre, dans le contexte actuel de surplus de personnel, des données relatives aux taux d'assignation, de placement ou de recyclage du personnel en surplus permettront d'évaluer la performance. Enfin, la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gestion des ressources humaines sera évaluée en tenant compte du degré d'avancement des travaux, ainsi que du nombre de directives touchées.

Le secteur des services gouvernementaux produit des états financiers rendant compte de la rentabilité de ses activités de type commercial, dont une unité autonome de services, soit la Direction générale des services aériens et postaux. Il a aussi développé divers indicateurs de gestion, dont certains s'appuient sur une stratégie d'établissement des coûts de revient des biens et des services offerts, les comparaisons de marchés et la valeur nette des bénéfices réalisés. Enfin, sa participation à différents travaux reliés, entre autres, à la mise en place d'un réseau intégré de moyens et de services d'urgence en télécommunication, ainsi qu'à l'implantation d'une inforoute sociosanitaire, sera analysée à partir du calendrier de réalisation des travaux.

### Commission de la fonction publique (programme 3)

Pour mesurer l'atteinte des objectifs qui correspondent à ses orientations stratégiques, la Commission a identifié des indicateurs en regard des produits et services offerts à ses clientèles.

Produits et service	Clients	Indicateurs
1. Solution des litiges émanant de l'exercice du droit d'appel conféré aux fonctionnaires en diverses matières. (Commission et comité d'appel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les fonctionnaires exerçant leur droit d'appel.</li> <li>– Les gestionnaires dont les décisions sont mises en cause.</li> </ul>	Nombre de dossiers solutionnés, nombre de dossiers portés au rôle d'audiences et fermés, délai de traitement.

Produits et service	Clients	Indicateurs
2. Solution des litiges émanant des requêtes ou plaintes soumises en vertu de l'article 115 de la Loi sur la fonction publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autres intervenants dont les droits ou la situation sont susceptibles d'être affectés.</li> <li>- Les citoyens ou les fonctionnaires se sentant lésés par une décision prise en vertu de la Loi sur la fonction publique.</li> <li>- Les gestionnaires dont les décisions sont mises en cause.</li> <li>- Les autres intervenants dont les droits ou la situation sont susceptibles d'être affectés.</li> </ul>	Nombre de dossiers fermés, nombre de recommandations formulées et suivies, délai de traitement.
3. Respect de la loi, des règlements et des directives en matière de recrutement et de promotion des fonctionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens et les fonctionnaires candidats à une nomination.</li> <li>- Les gestionnaires impliqués dans les processus de nomination et de promotion des fonctionnaires.</li> </ul>	Nombre de mandats de vérification complétés, nombre d'études ou d'analyses réalisées.
4. Information sur l'application de la Loi sur la fonction publique, les règlements, les directives et les politiques, ainsi que sur les recours qui en découlent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens et les fonctionnaires qui ont besoin de ces renseignements.</li> <li>- Les gestionnaires des ministères et des organismes du gouvernement.</li> <li>- Les membres de l'Assemblée nationale.</li> </ul>	Nombre de publications de documents (ex. décisions), participation à des activités de formation ou information, nombre de demandes de renseignements.

## CONSEIL EXÉCUTIF

### LA MISSION

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le Premier ministre. Est également rattaché au Ministère, le portefeuille du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Le Secrétariat général du Conseil exécutif est sous la responsabilité du Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, qui assure le soutien central stratégique du gouvernement.

Le premier ministre, les ministres d'État, les ministres titulaires de ministères et les ministres délégués constituent le Conseil exécutif ou Conseil des ministres. Le Conseil assume la direction du gouvernement; il constitue le gouvernement du Québec.

La mission du ministère du Conseil exécutif est de fournir au Premier ministre, au Conseil des ministres, au Comité des priorités ainsi qu'aux comités ministériels, le soutien, de même que les services d'analyse et de conseil nécessaires à la gouverne de l'État québécois, ce qui comprend entre autres :

- L'organisation du gouvernement et de ses services;
- La nomination des hauts fonctionnaires;
- L'élaboration des orientations et des politiques gouvernementales;
- La prise de décisions;
- La coordination des activités;
- Les relations fédérales-provinciales et interprovinciales;
- Le suivi de l'action du gouvernement.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Le Ministère a réalisé les grandes orientations de son plan ministériel de 1997-1998, notamment à l'égard de la consolidation des structures administratives découlant du Sommet sur l'économie et l'emploi, et a procédé à l'intensification de son action à l'égard :

- De l'exercice de planification stratégique triennale des ministères;
- De la coordination des projets économiques, notamment par la mise en place du Réseau des gens d'affaires pour l'emploi, la mise en place d'une banque de données pour les investisseurs et les promoteurs et le développement d'outils d'information sur les projets de développement économique accessibles aux ministères et organismes;
- De l'allègement réglementaire, notamment par la mise en place d'un groupe conseil composé principalement de gens d'affaires pour formuler des recommandations au gouvernement en matière de déréglementation;

- Du renforcement de sa capacité d'analyse sur le plan constitutionnel et de sa capacité de travailler sur des dossiers sectoriels spécifiques et prioritaires, notamment le dossier des compensations résultant de la tempête, sans précédent, de verglas;
- De la poursuite de l'implantation d'un cadre de gestion fondé sur les résultats, dont l'une des composantes est la mise en place de nouvelles unités autonomes de service.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le gouvernement est confronté à un nombre croissant de problèmes qui exigent des solutions à la fois nouvelles et bien intégrées en vue d'atteindre un maximum de cohérence et d'efficacité. Dans le cadre de son rôle de soutien central stratégique au gouvernement et conformément à sa mission, le Ministère verra :

- À favoriser et soutenir la définition d'orientations d'ensemble et l'élaboration, par les ministères, de plans stratégiques triennaux aptes à répondre aux besoins;
- À soutenir les comités ministériels chargés d'assurer la coordination de dossiers significatifs en favorisant l'information et l'échange avec les responsables de dossiers;
- À assister le Premier ministre et le Conseil des ministres dans l'évolution du dossier constitutionnel, la définition des politiques et les interventions à privilégier en matière de relations intergouvernementales;
- À assister le Premier ministre dans le suivi des engagements contractés lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, notamment les projets économiques et la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté;
- À assister le Premier ministre et le Conseil des ministres pour la coordination interministérielle et le suivi des projets de développement économique d'envergure;
- À assister le Premier ministre et le Conseil des ministres dans la conception et la mise en oeuvre des mesures destinées à moderniser l'appareil public et la fonction publique québécoise.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les interventions du ministère du Conseil exécutif seront guidées par les orientations suivantes :

- Fournir au gouvernement, à partir de l'analyse des plans stratégiques, un aperçu intégré de l'ensemble des activités gouvernementales, de façon à renforcer la cohérence des décisions;
- Recueillir l'information concernant les dossiers majeurs traités par les ministères, de même que les mesures importantes faisant l'objet de décisions afin de situer les actions gouvernementales par rapport aux plans stratégiques;
- Oeuvrer à l'implantation des nouvelles dispositions sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics;

- Donner le soutien requis dans le cadre des conférences des premiers ministres et des rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales;
- Consolider les mécanismes de coordination interministérielle et de suivi des projets de développement économique d'envergure;
- Poursuivre la mise en oeuvre des engagements gouvernementaux en matière de déréglementation et d'allégement réglementaire dans le but de favoriser la création d'emplois;
- Poursuivre l'implantation d'un cadre de gestion fondé sur les résultats, notamment par la mise en place d'unités autonomes de service valorisant la productivité et la qualité du service au citoyen, et soutenir la démarche en cours de modernisation de l'appareil public et de la fonction publique québécoise;
- Consolider le mécanisme de suivi des décisions qui seront prises dans la foulée des recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Bureau du lieutenant-gouverneur	378,6	—	378,6	378,6
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	25 675,1	(801,2)	26 476,3	26 323,6
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	9 688,2	122,1	9 566,1	9 566,1
Total des dépenses	35 741,9	(679,1)	36 421,0	36 268,3
Prêts, Placements et Avances	106,5	—	106,5	—
Total des crédits	35 848,4	(679,1)	36 527,5	—
Effectif autorisé (ETC)	301	—	301	—

Les crédits 1998-1999 du ministère du Conseil exécutif s'élèvent à 35,8 M\$ comparativement aux crédits 1997-1998 qui totalisent 36,5 M\$, ce qui représente une diminution de (0,7 M\$).

### Programme 1 : Bureau du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

### Programme 2 : Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif de ce programme est de fournir au Premier ministre, au Conseil des ministres, au Comité des priorités ainsi qu'aux comités ministériels, les services-conseils et le soutien administratif et logistique nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	10,9
– Gestion interne et soutien administratif	9,6
– Cabinet du Premier ministre	4,1
– Autres crédits affectés à ce programme	1,1

### Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces. Il se compose des activités suivantes :

	<b>M\$</b>
– Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	5,3
– Représentation du Québec au Canada	2,5
– Coopération intergouvernementale et francophonie	1,8
– Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	0,1

---

## **CULTURE ET COMMUNICATIONS**

### **LA MISSION**

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de favoriser l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture et des communications au Québec et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise, francophone et pluraliste. Il le fait également en maximisant les retombées au plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des entreprises qui œuvrent en culture et en communications.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Les principales actions entreprises au cours de l'exercice pour assurer le respect de l'objectif budgétaire du Ministère sont :

- La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'application du programme de départs volontaires;
- Le lancement d'une opération d'allégement et de simplification de l'ensemble des opérations du Ministère;
- La poursuite du moratoire sur le programme d'aide financière aux équipements culturels assorti d'une évaluation et d'une révision en profondeur de ce programme;
- L'application de mesures alternatives permettant de réaliser les économies escomptées au titre de la mise en commun de services des Musées nationaux et de la reconfiguration du réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique;
- La création de la Commission de protection de la langue française et son financement à même les crédits de la politique linguistique.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Des mutations importantes conditionnent, à court et moyen terme, l'action, la place et le rayonnement, ici et à l'étranger, de la culture et des communications du Québec. En particulier, elles mettent en lumière les enjeux suivants :

- L'affirmation de l'identité culturelle du Québec comme société francophone et pluraliste dans un univers nord-américain, majoritairement anglophone, où s'amplifie la concurrence étrangère et où s'estompent les frontières;
- Un accès et une participation équitables des citoyens aux activités culturelles, quels que soient leur milieu et la région qu'ils habitent;
- L'adaptation rapide à la nouvelle économie du savoir, et notamment aux nouvelles technologies de l'information et des communications où le Québec accuse certains retards;

- La consolidation des entreprises et le développement de l'emploi dans un contexte d'instabilité financière pour le secteur culturel, et de mutation accélérée pour le secteur des communications;
- La transformation des organisations publiques de la culture et des communications, pour répondre aux exigences du resserrement des finances publiques et du remodelage du rôle de l'État.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'action du Ministère, pour les trois prochaines années, s'articulera autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs;
- La production de services et contenus de qualité en langue française;
- Le développement de l'emploi et l'adaptation des entreprises aux réalités économiques des années 2000;
- L'adaptation du cadre ministériel de gestion.

Ces orientations, plus larges que celles qui étaient définies au plan stratégique 1997-2000, s'appliquent à l'ensemble des mandats attribués au ministère de la Culture et des Communications. Au regard de chacune, le Ministère a privilégié des axes d'intervention, auxquels correspondent des objectifs.

### La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs

La culture est une source puissante de développement et un facteur fondamental de solidarité, d'intégration et d'amélioration de la qualité de vie. De plus, à une époque qui réclame constamment des compétences accrues et renouvelées, l'accès aux savoirs et à l'information doit être, le plus possible, facilité. Il devient donc primordial que les différents réseaux publics ayant une vocation de culture et d'information permettent à l'ensemble des citoyens et citoyennes, de toutes les régions et quelle que soit leur origine, de bénéficier des retombées de la culture et des savoirs. Pour y parvenir, le Ministère axe ses interventions sur la sensibilisation et l'éducation, sur la diversification de l'accès et sur le développement des pratiques.

Il faut par ailleurs noter qu'après avoir ciblé les arts de la scène et la lecture, le Ministère entend faire du patrimoine la prochaine priorité de son plan d'action en matière de démocratisation culturelle.

Axe 1 : La sensibilisation et l'éducation aux arts et à la culture

**Objectif** : sensibiliser la population aux arts et à la culture, notamment par l'école, les médias et les événements spéciaux.

**Indicateurs** : pourcentage des jeunes touchés par les programmes de sensibilisation et d'éducation en milieu scolaire; mesure de la participation de la population à de grands événements de sensibilisation.

---

## Axe 2 : L'accès aux savoirs et à la culture

**Objectif** : accroître, partout sur le territoire, l'accès à un éventail diversifié de produits et de services culturels et de communication représentatifs du pluralisme de la société québécoise.

**Indicateurs** : évolution des collections détenues par les bibliothèques publiques et comparaison avec l'Ontario; évolution des spectacles en arts de la scène, par régions et par disciplines; pourcentage de la population ayant accès aux infomarchés par l'intermédiaire du réseau de bibliothèques publiques; nombre de fournisseurs d'accès à Internet, par régions, au prorata de la population; nombre de produits de culture scientifique et technique en circulation, selon le genre.

## Axe 3 : Les pratiques culturelles

**Objectifs** : favoriser la pratique de la lecture, l'assistance aux spectacles et la fréquentation des lieux culturels, en portant une attention particulière aux jeunes et aux personnes immigrées; intensifier la contribution des ressources culturelles au développement touristique du Québec; accroître les pratiques reliées à la navigation internet de même que celles du loisir culturel et scientifique au sein de la population.

**Indicateurs** : taux de lecture de livres, de magazines et de quotidiens; taux de fréquentation de lieux culturels : salles de spectacles, salles de cinéma, musées, bibliothèques, centres d'exposition, centres d'archives et lieux patrimoniaux; taux de branchement des ménages à Internet; taux de pratique d'activités de loisirs culturels et scientifiques.

## La production de services et de contenus de qualité en langue française

En raison de la situation particulière du Québec en Amérique du Nord, la mission culturelle de l'État québécois prend une importance considérable. Intrinsèquement liées, la culture et la langue forgent l'identité d'un peuple, la vitalité de l'une influant sur la vitalité de l'autre. Dans un contexte de mondialisation qui tend à occulter l'affirmation des particularités, il importe donc de voir à ce que soient créés et diffusés des contenus de qualité reflétant notre réalité culturelle et linguistique, tant dans le domaine des arts et des industries culturelles que sur les infomarchés et dans les médias. En 1998-1999, la priorité sera accordée au cinéma, à la chanson et aux infomarchés.

## Axe 1 : La production et la diffusion de contenus de qualité dans les domaines des industries culturelles, des médias et des arts de la scène

**Objectifs** : augmenter la production et la diffusion de longs métrages québécois de qualité en langue française; accroître la promotion et la diffusion de la chanson québécoise d'expression française.

**Indicateurs** : nombre de longs métrages québécois produits ou coproduits en français; place du cinéma québécois de langue française sur les écrans québécois et dans les vidéoclubs; évolution du nombre de spectacles de chanson francophone au Québec.

Axe 2 : Le développement d'un espace francophone pour le multimédia et les services électroniques

**Objectifs** : soutenir le développement de contenus et de services en langue française correspondant aux préférences et aux besoins des internautes québécois; augmenter l'offre de services interactifs et la présence de contenus francophones administratifs et informatifs du Ministère, de ses organismes, de ses sociétés d'État et de ses partenaires.

**Indicateurs** : part du temps de navigation des internautes québécois qui est consacrée aux sites et services québécois offerts en français; part des disques optiques compacts (DOC) de langue française parmi l'ensemble des DOC destinés au grand public québécois; nombre de sites Internet des différents partenaires du Ministère (industries, institutions et organismes) et fréquentation de ces sites.

### **Le développement de l'emploi et l'adaptation des entreprises aux réalités économiques des années 2000**

L'environnement dans lequel évoluent les milieux de la culture et des communications est plus complexe et animé que jamais alors que la mondialisation des échanges et les développements technologiques y ont des résonances particulièrement fortes. Or, d'importantes contraintes rendent plus difficile l'adaptation des organismes et entreprises aux réalités économiques des marchés national et étranger.

D'une part, le déplacement des préférences des consommateurs oblige les organismes et entreprises à cibler plus précisément leurs clientèles et, conséquemment, à affiner leur connaissance des marchés et de leurs potentiels. D'autre part, le marché québécois restreint, sa grande perméabilité à la diffusion de produits étrangers et l'ampleur des moyens que nécessite le lancement des produits font en sorte que lorsqu'ils sont québécois et, surtout, lorsqu'ils sont en langue française, ils n'ont pas la possibilité d'occuper une importante part de leur propre marché et pas toujours celle de conquérir de nouveaux marchés.

Face à ces constats, les efforts du Ministère pour consolider les milieux québécois de la culture et des communications viseront des objectifs d'amélioration de la formation, de développement de marchés, de consolidation financière et de partenariat.

Axe 1 : Le développement des compétences

**Objectifs** : faire en sorte que la formation professionnelle et les activités de développement soient davantage adaptées aux besoins de la main-d'œuvre dans les domaines de la culture et des communications; favoriser le développement des carrières et la stabilité des emplois.

**Indicateurs** : taux d'intégration au marché du travail pour les finissants des collèges et universités dans les secteurs de la culture et des communications; investissements per capita consacrés au développement des compétences des travailleurs de la culture et des communications et comparaison avec d'autres secteurs; évolution du nombre d'employés et de travailleurs autonomes œuvrant en culture et en communications; part des fonds consacrée aux travailleurs de la culture et des communications dans les programmes de formation de la main-d'œuvre.

Axe 2 : Le développement des marchés intérieurs et extérieurs

**Objectifs** : augmenter les parts du marché domestique des entreprises québécoises de la culture et des communications; accroître les exportations de produits culturels et de communications en particulier en

---

Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Amérique latine et au Japon et, notamment, par le développement d'alliances avec des partenaires étrangers.

**Indicateurs** : évolution des parts de marché au Québec du cinéma, de la télévision, de la radio, du disque, du livre, du spectacle et du disque optique compact québécois; évolution de la balance commerciale du Québec avec les États-Unis et l'Europe, pour les produits de la culture et des communications; nombre d'emplois créés par les exportations de biens et services culturels et de communications, aux États-Unis et en Europe; progression de la participation à l'étranger d'entreprises québécoises de la culture et des communications.

Axe 3 : La consolidation financière des entreprises culturelles

**Objectif** : identifier de nouveaux modes de financement pour assurer la consolidation financière des organismes sans but lucratif et de certaines industries culturelles.

**Indicateur** : évolution du nombre d'organismes artistiques déficitaires et d'entreprises culturelles en faillite.

Axe 4 : Le partenariat, le réseautage et les alliances stratégiques

**Objectifs** : favoriser l'accroissement des contributions des instances municipales et régionales au développement culturel de leur territoire; favoriser la mise en commun de ressources et de services.

**Indicateurs** : évolution des dépenses culturelles des municipalités, per capita et par régions; évolution du nombre d'instances municipales et régionales ayant adopté une politique culturelle, intégré la culture et les communications à leur plan d'action ou conclu des ententes sectorielles, globales ou spécifiques avec le Ministère; évolution du nombre d'ententes de partage de services.

### **L'adaptation du cadre ministériel de gestion**

Dans la foulée des changements organisationnels déjà effectués au Ministère et dans le cadre des objectifs gouvernementaux en matière de gestion et d'amélioration des services, le Ministère mettra l'accent sur des opérations récurrentes de simplification ou d'allègement de ses activités et processus, sur l'exercice d'un plus grand leadership ministériel au sein de l'appareil gouvernemental, sur la réalisation de nouveaux projets liés à son évolution technologique et à l'implantation de son inforoute.

Pour mener à bien son adaptation, le Ministère prend appui sur la mobilisation, la compétence et la responsabilisation de ses employés. Conscient des conséquences des transformations des dernières années sur son personnel et sur la dynamique de l'organisation, il entend multiplier les actions relatives à l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

Axe 1 : La modernisation de la gestion ministérielle

**Objectifs** : instaurer un processus continu d'allègement et d'amélioration des activités et des façons de faire ministérielles; renforcer le rôle interministériel du Ministère, sa capacité de vision et de mobilisation, ainsi que sa contribution au développement de la métropole, de la capitale et des régions; développer l'inforoute ministérielle de façon à améliorer et à simplifier la prestation des services, la circulation de

l'information et sa gestion; procéder à la création d'une unité autonome de service lorsque la nature des opérations le justifie.

**Indicateurs** : nombre d'actions visées par l'opération d'allégement des processus administratifs; études d'impact et d'évaluation des politiques et des programmes; nombre d'applications développées pour l'infrastructure ministérielle.

Axe 2 : La participation et la responsabilisation du personnel

**Objectifs** : renforcer la participation, la responsabilisation et la mobilisation du personnel dans le partage d'information, l'élaboration d'orientations, la réalisation des mandats et la mesure des résultats; accroître l'imputabilité du personnel du Ministère et développer des mécanismes de reddition de comptes.

**Indicateurs** : évolution du taux de satisfaction des employés face à différents thèmes touchant l'organisation du travail et la gestion; évolution du pourcentage d'employés à qui on a signifié des attentes avec mesure des résultats.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Gestion interne et soutien	35 244,1	(814,5)	36 058,6	35 345,8
2. Aide à la culture et aux communications	103 640,5	2 138,6	101 501,9	105 125,9
3. Institutions nationales	27 851,0	170,5	27 680,5	27 642,8
4. Organismes et sociétés d'État	224 720,6	(4 269,9)	228 990,5	228 645,5
5. Charte de la langue française <sup>1</sup>	21 962,7	(544,6)	22 507,3	21 506,3
6. Autoroute de l'information	9 184,9	(5 689,3)	14 874,2	14 874,2
Total des dépenses	422 603,8	(9 009,2)	431 613,0	433 140,5
Prêts, Placements et Avances	13,0	—	13,0	—
Total des crédits	422 616,8	(9 009,2)	431 626,0	—
Effectif autorisé (ETC)	1 048	—	1 048	—

<sup>1</sup> Ce programme contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1997-1998 comprennent des virements de 866 000 \$ vers d'autres programmes de l'un ou l'autre des portefeuilles.

Les crédits 1998-1999 du Ministère, incluant les prêts, placements et avances, s'établissent à 422,6 M\$, ce qui représente une diminution de 9,0 M\$ (2,1 %) par rapport aux crédits 1997-1998. La diminution des crédits reflète notamment la fin de la phase 1 au Fonds de l'autoroute de l'information, la diminution du besoin en service de la dette des organismes et sociétés d'État et l'annualisation du programme de départs volontaires.

Les grandes composantes des crédits du Ministère pour l'exercice 1998-1999 et leur part respective sont : 141,5 M\$ (33,5 %) pour les programmes d'aide; 142,1 M\$ (33,6 %) pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 114,3 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 69,6 M\$ (16,5 %) pour le service de la dette; 35,2 M\$ (8,3 %) pour le fonctionnement du Ministère; 22,0 M\$ (5,2 %) pour la politique linguistique et 12,2 M\$ (2,9 %) pour le fonctionnement des autres organismes.

Dans l'élaboration de son plan de gestion des dépenses 1998-1999, le Ministère a préservé l'intégralité des programmes d'aide du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que de la Société de développement des entreprises culturelles; il propose notamment des mesures d'économies au titre de la rationalisation des dépenses de fonctionnement, de la mise en commun de services, notamment dans les musées nationaux et des réductions de dépenses pour permettre l'autofinancement des coûts du service de la dette.

#### **Programme 1 : Gestion interne et soutien**

- Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture, de communications et des inforoutes et assurer les services de soutien à la gestion.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'instauration d'un processus continu d'allègement et d'amélioration des activités et des façons de faire ministérielles et le développement de l'inforoute ministérielle.
- La diminution de 0,8 M\$ découle principalement de la rationalisation des dépenses de fonctionnement (0,7 M\$), de l'annualisation du programme de départs volontaires (0,3 M\$) et de l'indexation de la rémunération, soit 0,2 M\$.

#### **Programme 2 : Aide à la culture et aux communications**

- Les objectifs du programme et les priorités : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise-conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : le contrôle de l'évolution des coûts des programmes d'aide et l'autofinancement des mesures d'ajustement.
- L'augmentation de 2,1 M\$ s'explique par la hausse des besoins en service de la dette.

### **Programme 3 : Institutions nationales**

- Les objectifs du programme et les priorités : favoriser la participation et la mise en valeur du patrimoine archivistique, assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière et favoriser l'enseignement des arts d'interprétation.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la poursuite des travaux visant à assurer la reconfiguration du réseau des conservatoires de musique et d'art dramatique par la mise en commun de services avec des institutions, notamment universitaires, offrant une formation professionnelle en musique et en théâtre.
- L'augmentation de 0,2 M\$ découle de la variation des besoins pour le Conservatoire de musique et d'art dramatique, soit 0,3 M\$, de l'indexation de la rémunération, soit 0,2 M\$, de la rationalisation des dépenses de fonctionnement (0,2 M\$) et de l'annualisation du programme de départs volontaires (0,1 M\$).

### **Programme 4 : Organismes et sociétés d'État**

- Les objectifs du programme et les priorités : fournir des expertises et favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois; assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle et soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la mise en commun de services au niveau des musées nationaux et le développement d'un mécanisme d'autofinancement des activités de la Régie du cinéma.
- La réduction de 4,3 M\$ découle de la variation des besoins en service de la dette (3,0 M\$), de l'annualisation du programme de départs volontaires et de la rationalisation des dépenses de fonctionnement (0,8 M\$) et de la mise en commun de services des musées nationaux (0,5 M\$).

### **Programme 5 : Charte de la langue française**

- Les objectifs du programme et les priorités : assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activités et assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : la poursuite de la mise en œuvre de la politique linguistique et la rationalisation des dépenses de fonctionnement.
- La diminution 0,5 M\$ s'explique par l'annualisation du programme de départs volontaires et la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

**Programme 6 : Autoroute de l'information**

- L'objectif du programme et les priorités : soutenir et accélérer les investissements d'entreprises et des organismes québécois dans des projets visant la mise en œuvre de l'autoroute de l'information.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : assurer un suivi rigoureux de l'évolution des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information.
- La diminution de 5,7 M\$ s'explique par la variation des déboursés relatifs aux projets des phases I et II du Fonds de l'autoroute de l'information.

## ÉDUCATION

### LA MISSION

La Loi sur le ministère de l'Éducation établit que la ministre élabore et propose des politiques relatives aux domaines de sa compétence, dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial et de l'enseignement et de la recherche universitaires, en vue de :

- Promouvoir l'éducation;
- Contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- Favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- Contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Dans le cadre défini par la loi, le Ministère exerce les cinq grandes fonctions horizontales suivantes : orientation et planification des services éducatifs; allocation des ressources aux réseaux d'établissements et gestion de certains programmes; évaluation; information et reddition de comptes; expertise et conseil auprès du Législateur et des responsables politiques.

Sauf dans le cas du Régime d'aide financière aux études où le Ministère est en relation directe avec les étudiants qui sollicitent un prêt ou une bourse, les interlocuteurs du Ministère sont essentiellement les divers organismes scolaires chargés de dispenser les programmes d'études et d'offrir les services de formation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les universités et les établissements d'enseignement privé.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

En 1997-1998, le ministère de l'Éducation a mis en application toutes les mesures prévues à son plan, telles qu'elles ont été annoncées. Les actions suivantes méritent une attention particulière :

- L'implantation de la maternelle cinq ans a été concrétisée pour la rentrée scolaire 1997 : 98 % des quelque 97 000 enfants admissibles la fréquentent;
- Le 30 septembre 1997, la ministre a rendu public son énoncé de politique éducative, fondement de la réforme du curriculum;
- La Loi sur l'instruction publique a été sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1997. Son entrée en vigueur se fera de façon progressive à compter de la date de sa promulgation. Les amendements proposés ont pour objet de revoir le partage des responsabilités entre l'école, la commission scolaire et l'État;

- 
- Le nouveau découpage des territoires des futures commissions scolaires linguistiques étant arrêté, leur processus d'implantation est engagé. Les conseils provisoires sont formés et ont commencé à fonctionner. Leur mandat consiste notamment à adopter différentes mesures administratives préalables à la mise en place des nouvelles commissions scolaires, à répartir les ressources des commissions scolaires actuelles et à préparer l'année scolaire 1998-1999;
  - Le groupe de travail sur l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle a déposé un projet de politique en juin 1997. La ministre de l'Éducation l'a rendu public le 7 novembre 1997. Les grands principes du projet sont :
    - la promotion de l'égalité des chances;
    - la maîtrise du français, langue commune de la vie publique;
    - l'importance de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste.

Sur la base de ce projet de politique, une consultation a été menée auprès du milieu scolaire et des partenaires du 2 au 12 décembre 1997 pour une adoption prévue à l'hiver 1998;

- Actuellement, 96 élèves sont inscrits à la première année d'implantation des programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) après la 3<sup>e</sup> secondaire et ce, dans 5 commissions scolaires. Pour l'année scolaire 1997-1998, 27 commissions scolaires ont présenté 85 projets favorisant la concomitance entre la formation professionnelle et la formation générale;
- Le Ministère a déposé un projet de loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel sanctionné par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1997. Cette loi vise notamment la mise en place de collèges régionaux d'enseignement général et professionnel. Un projet d'amendement du Règlement sur le régime des études collégiales est également en cours d'élaboration;
- La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a mis sur pied une commission multipartite chargée d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes d'études universitaires;
- Le rapport Gilbert a suggéré de revoir, au besoin, la formule de financement des universités. Le Ministère a amorcé une réflexion en ce sens;
- Un document intitulé « L'université devant l'avenir, perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises » a été présenté par la ministre en février 1998;
- Un projet de politique sur la formation continue a été élaboré en juin 1997 par un comité ministériel, appuyé par un comité-conseil externe. La politique de la formation continue a pour but de clarifier les orientations du Ministère en matière d'offre de services et de partage des rôles entre les différents intervenants. Des travaux complémentaires ont été jugés nécessaires pour approfondir certaines orientations et valider le choix des cibles d'action. Le Ministère veut également s'assurer de l'harmonisation de ces actions avec celles d'autres ministères. Un nouveau projet de politique est attendu au printemps 1998;
- Un comité d'experts sur les modalités de remboursement de la dette d'études, présidé par monsieur Claude Montmarquette, a déposé son rapport à la ministre en septembre 1997. Le 19 décembre 1997, la Loi sur l'aide financière aux études était modifiée par l'Assemblée nationale. Les deux principaux objectifs sont de diminuer le niveau de la dette des étudiants et de les responsabiliser;

- Le 8 octobre 1997, la ministre a confié au Groupe de travail sur la place de la religion à l'école le mandat de formuler des orientations devant guider l'action de l'État en cette matière. Le rapport du Groupe de travail sera complété à l'automne 1998.

## **LES GRANDS ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Pour 1998-1999 et pour les années subséquentes, les grands enjeux sont, pour l'essentiel, ceux reliés à la mise en œuvre de la réforme de l'éducation. Dans le contexte budgétaire actuel, celle-ci représente en soi un défi puisque le Ministère devra concilier la rationalisation des dépenses, le maintien de la qualité des services éducatifs et la nécessité de dégager des marges de manœuvre pour financer les différents volets de sa réforme.

Les principales actions ministérielles se calqueront sur les sept axes du plan, tous orientés vers la poursuite d'un objectif global : assurer le succès scolaire au plus grand nombre de jeunes.

### **Axe 1 : Intervention dès la petite enfance**

Cinq objectifs stratégiques sont ciblés pour préparer les tout-petits à l'école primaire :

- Revoir le programme d'éducation préscolaire;
- Poursuivre la mise en place de services éducatifs pour les enfants de 4 ans qui ont des besoins particuliers dans les milieux économiquement faibles;
- Maintenir le soutien aux compétences parentales, entre autres en maintenant le programme d'animation Passe-Partout;
- Offrir des services de garde en milieu scolaire dans toutes les écoles primaires;
- Soutenir la formation et le perfectionnement du personnel.

### **Axe 2 : Enseigner les matières essentielles**

Deux objectifs stratégiques complémentaires sont énoncés pour implanter un nouveau curriculum :

- Rénover les programmes d'études du primaire et du secondaire d'ici trois ans;
- Mettre en œuvre les nouveaux programmes de formation pour le début du primaire à compter de septembre 1998.

### **Axe 3 : Donner plus d'autonomie à l'école**

Six objectifs stratégiques sont présentés pour offrir une éducation de meilleure qualité qui réponde aux besoins de la collectivité :

- Des modifications législatives pour laisser une plus grande marge de manœuvre à l'école entreront en application le 1<sup>er</sup> juillet 1998;

- 
- Revoir l'organisation du travail et favoriser la gestion collégiale de l'école;
  - Offrir une formation aux directions d'école pour leur permettre d'assumer des responsabilités accrues;
  - Augmenter l'accès de tous les personnels de l'école à la formation continue et accroître la diversité des moyens et des lieux de formation;
  - Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), augmenter les actions en matière de perfectionnement du personnel et d'acquisition d'équipement informatique et de didacticiels;
  - Implanter une instance régionale de concertation interordres.

#### **Axe 4 : Soutenir l'école montréalaise**

Plusieurs objectifs stratégiques touchent particulièrement l'île de Montréal. Tous ces objectifs concourent à favoriser la réussite scolaire dans les écoles cibles :

- Augmenter la réussite scolaire des élèves de la dernière année du primaire dans les 95 écoles ciblées de Montréal;
- Augmenter la réussite scolaire des élèves de la première année du secondaire dans les 22 écoles secondaire ciblées;
- Trouver des solutions de rechange au redoublement;
- Augmenter le nombre d'élèves inscrits en « insertion sociale et professionnelle » dans les 23 écoles secondaires ciblées;
- Favoriser l'affectation d'agentes et d'agents de liaison dans les 118 écoles ciblées, responsables d'améliorer les relations entre l'école, la famille et les organismes du milieu;
- Accroître et faciliter l'accès des élèves des écoles ciblées aux programmes éducatifs et culturels existants;
- Élaborer une politique d'intégration et d'éducation interculturelle.

#### **Axe 5 : Intensifier la réforme de la formation professionnelle et technique**

Plusieurs actions sont envisagées pour augmenter le nombre d'inscriptions en formation professionnelle chez les jeunes de moins de vingt ans :

- Expérimenter des programmes intégrés secondaire-collégial après la 3<sup>e</sup> secondaire;
- Augmenter de façon sensible la présence des filles dans les secteurs non traditionnels de formation professionnelle autres que les quatre secteurs de concentration;
- Augmenter le nombre de commissions scolaires qui donnent des programmes d'études menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé;

- Mettre en œuvre le régime d'apprentissage;
- Porter le nombre d'inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études, de 4 000 à 6 000 d'ici trois ans, notamment chez les filles;
- Accroître l'offre de service et le nombre de places disponibles en formation professionnelle et technique;
- Augmenter le nombre de passerelles entre les programmes de formation professionnelle et de formation technique pour accélérer l'accès au diplôme d'études professionnelles (DEP) et au diplôme d'études collégiales (DEC) dans un même domaine;
- Augmenter le nombre de passerelles facilitant l'accueil des titulaires d'un diplôme d'études collégiales technique dans les programmes universitaires;
- Quadrupler, en cinq ans, le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans;
- Adopter, dans chaque région, une planification triennale de développement des options en formation professionnelle et technique.

#### **Axe 6 : Consolider et rationaliser l'enseignement supérieur**

Tous les objectifs concourent à accroître la réussite scolaire dans un délai raisonnable :

- Accroître la marge de manœuvre des établissements à la suite des modifications législatives de la Loi sur les cégeps et ses règlements afférents applicables à compter de l'année scolaire 1998-1999;
- Accroître l'autonomie des cégeps relativement à l'autorisation de donner un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC);
- Augmenter le taux de réussite des cours au cégep de 83 % en 1996-1997 à 90 % en 1999-2000;
- Intensifier le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- Rationaliser l'offre de programmes d'études universitaires en réduisant les chevauchements;
- Réduire le taux d'abandon et le prolongement au-delà du temps prescrit de la durée des études universitaires.

#### **Axe 7 : Donner un meilleur accès à la formation continue**

La ministre entend élaborer une politique de la formation continue. Les objectifs visés concourent tous à assurer le renouvellement continu des compétences :

- Garantir une offre de services qui réponde à la diversité des besoins des adultes;
- Se doter de stratégies efficaces de lutte contre l'analphabétisme;
- Réduire l'échec et l'abandon scolaire chez les adultes en formation continue;

- Accroître le nombre de services d'accueil et d'aide;
- Améliorer le processus de reconnaissance des acquis.

Enfin, outre le suivi de la réforme de l'éducation, trois autres dossiers méritent d'être mentionnés pour l'année financière 1998-1999 : celui de la négociation des prochaines conventions collectives, la publication du rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école et ses suites, enfin la nouvelle réglementation régissant le Programme d'aide financière aux études.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Administration	94 438,5	(2 160,4)	96 598,9	96 146,3
2. Consultation et évaluation	4 485,2	93,7	4 391,5	4 391,5
3. Aide financière aux études	413 988,7	(5 794,2)	419 782,9	393 112,9
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	5 591 458,4	112 878,6	5 478 579,8	5 449 736,7
5. Enseignement supérieur	2 749 974,0	(21 326,5)	2 771 300,5	2 829 303,3
6. Formation en tourisme et hôtellerie	15 299,0	(143,2)	15 442,2	15 442,2
7. Régimes de retraite	806 691,8	2 603,9	804 087,9	804 087,9
Total des dépenses	9 676 335,6	86 151,9	9 590 183,7	9 592 220,8
Prêts, Placements et Avances	109 388,3	9 379,0	100 009,3	—
Total des crédits	9 785 723,9	95 530,9	9 690 193,0	—
Effectif autorisé (ETC)	1 435	—	1 435	—

Les crédits budgétaires 1998-1999 du Ministère s'élèvent à 9 676,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 86,1 M\$ par rapport aux crédits budgétaires 1997-1998. Il importe de souligner que c'est la première fois depuis 1994-1995 que les crédits du Ministère augmentent. Cette croissance fait suite à la décision du gouvernement d'alléger de 203,7 M\$ l'effort budgétaire du secteur de l'éducation. Malgré cette augmentation, le Ministère et les réseaux d'enseignement devront assumer l'autofinancement d'importants facteurs de croissance. L'ensemble des mesures mises en place par le Ministère équivaut à un effort budgétaire de 323,5 M\$ pour l'exercice financier 1998-1999, incluant les mesures de rationalisation au niveau du transport scolaire qui relève maintenant du ministère de l'Éducation.

### **Programme 1 : Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de la majorité des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement, en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission.

L'effort budgétaire demandé à l'administration du Ministère sera assuré par la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses amorcés il y a quelques années.

### **Programme 2 : Consultation et évaluation**

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation établis par les lois, soit le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission consultative de l'enseignement privé et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

### **Programme 3 : Aide financière aux études**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études en fournissant un soutien financier aux élèves, aux étudiantes et aux étudiants. Plus particulièrement, ce programme vise à aider financièrement toute personne désireuse de poursuivre des études postsecondaires ou des études secondaires en formation professionnelle mais ne disposant pas de ressources suffisantes pour mener à bien son projet.

En 1998-1999, le Ministère entend revoir certains critères de ce programme, notamment en réduisant la contribution des parents qui ont des revenus peu élevés, en considérant la contribution des parents aux fins du calcul d'une portion du prêt, en haussant le montant du prêt des étudiantes et des étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement privé, en demandant aux étudiants de prendre en charge les intérêts sur leurs prêts dès la fin des études, en haussant le seuil de revenu en deçà duquel l'étudiant ou l'étudiante peut être reconnu en situation financière précaire, et en abolissant la pénalité de 150 \$ pour retard.

### **Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves de ces ordres d'enseignement, jeunes ou adultes, les services d'enseignement de formation générale ou de formation professionnelle, les services d'enseignement, les services de soutien à l'enseignement et les services complémentaires en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes, les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les crédits attribués aux organismes pour le transport scolaire.

En 1998-1999, le Ministère entend réduire les allocations supplémentaires, réviser ses subventions à divers organismes et appliquer diverses mesures générales de réduction des subventions tout en tenant compte de l'effort consenti par les commissions scolaires en matière de transport scolaire.

De nombreux facteurs ont contribué à l'accroissement des crédits, notamment, l'augmentation des ressources consacrées dans les commissions scolaires à la généralisation des maternelles à temps plein.

### **Programme 5 : Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement et de soutien à l'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il vise également à fournir les ressources financières nécessaires au développement de la recherche universitaire et à la formation de chercheurs.

Au secteur collégial, le Ministère compte poursuivre l'amélioration de la réussite scolaire par la responsabilisation des étudiants, revoir les modes d'allocation des subventions et favoriser l'accès des établissements à de nouvelles sources de revenus, notamment en accroissant les revenus provenant des étudiants étrangers.

Au secteur universitaire, le Ministère compte procéder à une réduction de la subvention de base des universités, qui inclut l'équivalent du solde de la réduction du coût de la main-d'œuvre appliquée à tout le personnel de l'État et mettre en place des mesures incitant les universités à être plus actives en matière de formation au plan international.

### **Programme 6 : Formation en tourisme et hôtellerie**

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

En 1998-1999, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie contribuera à l'effort budgétaire par une réduction de ses coûts administratifs et de ses coûts de main-d'œuvre.

### **Programme 7 : Régimes de retraite**

Ce programme est composé du Régime de retraite des enseignants et du Régime des employés du gouvernement et des organismes publics applicable aux personnels des réseaux.

La hausse des crédits observée à ce programme résulte de l'effet combiné de l'augmentation prévue, lors de la dernière évaluation actuarielle, du pourcentage de la cotisation patronale pour le RRE et, pour le RREGOP, de la baisse des cotisations résultant du rajeunissement du personnel enseignant et du départ à la retraite des autres personnels.

## **LES INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Pour mesurer la production et le rendement du système d'éducation, le Ministère utilise plusieurs indicateurs portant sur l'ensemble du système ou sur un ordre d'enseignement en particulier. Dans une perspective de transparence et de reddition de comptes, les résultats des mesures réalisées sont publiés annuellement et diffusés dans tous les milieux intéressés par l'éducation :

- Le Ministère présente, dans sa publication intitulée « Indicateurs de l'éducation », pour l'ensemble du système et pour chaque ordre d'enseignement, des indicateurs sur les taux d'accès et de diplomation, sur les ressources, sur les activités, sur les résultats obtenus et sur l'intégration au marché du travail;

- Pour l'aide financière, le Ministère publie annuellement un rapport statistique sur les niveaux d'aide accordés, sous forme de prêts ou de bourses, et sur les clientèles aidées, par ordre d'enseignement;
- Pour l'enseignement secondaire, le Ministère rend publics, chaque année, les résultats d'ensemble et les résultats par commissions scolaires et par établissements privés aux épreuves uniques auxquelles il soumet les élèves. De plus, le Ministère est partie prenante du programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);
- Au collégial, par un ensemble de publications regroupées dans la collection « Regard sur l'enseignement collégial », le Ministère publie des indicateurs sur les cheminements scolaires, sur les programmes d'études et sur la réussite des cours. De plus, le Ministère publie des données sur le placement des diplômées et des diplômés de l'enseignement collégial pour les programmes de formation préuniversitaire et technique sous le titre « La relance au collégial »;
- Pour l'enseignement et la recherche universitaires, le Ministère publie chaque année le document « Indicateurs de l'activité universitaire », dans lequel on trouve des données sur la sanction des études, la recherche, le corps professoral, les revenus et les dépenses de fonctionnement des universités.

---

## **EMPLOI, SOLIDARITÉ ET CONDITION FÉMININE**

### **LA MISSION**

La ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, ministre responsable de la Condition féminine et de l'Action communautaire autonome, a pour mission d'initier, d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la main-d'œuvre, de l'emploi, de la sécurité du revenu et des allocations sociales.

La ministre doit, en outre, s'assurer de la prise en compte de la situation des femmes dans la société québécoise quant à leur accès à l'égalité ainsi que la reconnaissance de l'action communautaire autonome.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Le Ministère prévoit en 1997-1998 une diminution d'environ 20 700 ménages par rapport à la moyenne mensuelle de 1996-1997, soit 4,3 % (478 300 vs 457 600). Cette situation est attribuable à divers facteurs, dont le redressement de l'économie associé à une progression de l'emploi, ainsi qu'aux efforts entrepris par le Ministère depuis trois ans en regard des mesures d'aide à l'emploi et de mesures visant la conformité des dossiers à l'aide de dernier recours. Le Ministère anticipe des péremptions totales de l'ordre de 75,2 M\$, si on exclut les coûts additionnels de 25,6 M\$ rattachés à la tempête de verglas de janvier 1998.

De plus, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre voit son enveloppe réduite en regard de la baisse des crédits relatifs aux programmes fédéraux, tout en ayant à pourvoir au financement du coût des départs volontaires, pour des périmés prévus de 7,5 M\$ qui s'ajoutent aux péremptions du Ministère.

Enfin, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine respectent leurs enveloppes et anticipent des péremptions de 0,1 M\$.

### **LE CONTEXTE, LES GRANDS ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité a le mandat de favoriser l'insertion économique et sociale des personnes, d'une part en favorisant l'emploi et le développement de la main-d'œuvre et, d'autre part, en soutenant financièrement les personnes dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins de base et à ceux de leur famille, ainsi qu'en offrant des ressources destinées à promouvoir l'intégration sociale des personnes.

Le mandat du Ministère s'exerce dans un contexte soumis aux contraintes découlant de la situation économique et de l'évolution du marché du travail et de l'emploi, du désengagement du gouvernement fédéral en regard des programmes sociaux, et des contraintes budgétaires du gouvernement du Québec.

Les enjeux qui se posent au Ministère sont les suivants :

- Promouvoir le développement, l'adaptation, la formation et l'insertion socio-économique de la main-d'œuvre, en emploi ou sans emploi, en fonction des réalités mouvantes du marché du travail, par le biais notamment de la politique active du marché du travail;

- Lutter contre l'exclusion, l'isolement et la stigmatisation des personnes en soutenant leur participation à la vie active ou leur protection sociale;
- Assurer l'efficacité des services publics d'emploi, dont la restructuration s'appuie sur la mobilisation et l'implication des partenaires du marché du travail aux niveaux national, régional et local, sur le respect de la personne et de ses caractéristiques uniques, sur la nécessité de répondre efficacement aux besoins des employeurs, sur l'implication du personnel du Ministère et sur la responsabilisation des collectivités.

Les actions du Ministère s'appuient sur sept grandes orientations stratégiques :

- Combattre le chômage et l'exclusion en optimisant l'appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, en intensifiant les initiatives de développement et d'adaptation de la main-d'œuvre, en actualisant la politique active du marché du travail, et en améliorant l'efficacité des aides à l'emploi;
- Prioriser la lutte à la détérioration de la situation des jeunes sur le marché du travail et contrer les dédoublements du gouvernement fédéral dans ce domaine;
- Axer la réforme de la sécurité du revenu à la fois sur l'intégration socio-économique et sur des objectifs de protection sociale;
- Gérer de façon dynamique et efficace le Fonds de lutte contre la pauvreté, en conformité avec les orientations élaborées par le Comité de suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi et le gouvernement;
- Assurer une action ministérielle basée sur la concertation et le partenariat, l'identification des besoins et des attentes des milieux et des collectivités et l'accroissement des échanges d'expertise internationaux en matière d'emploi, de soutien du revenu et d'insertion économique et sociale, le tout dans le respect des objectifs gouvernementaux;
- Réaliser, au sein du Ministère, l'intégration et le décloisonnement des services publics d'emploi et leur rapprochement des clientèles qu'ils ont le mandat de desservir;
- Maximiser la performance du Ministère en misant sur une organisation du travail adaptée à sa mission et à ses objectifs et axée sur le service à la clientèle et l'efficacité des opérations, sur une gestion du changement efficace et flexible, sur l'actualisation et l'optimisation des activités de conformité, de même que sur la poursuite et l'intensification des mesures de recouvrement.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation chargé de conseiller la ministre sur toute question concernant les droits et le statut des femmes et d'informer la population du Québec.

Le mandat du Conseil s'exerce en tenant compte des contraintes découlant des transformations dans l'évolution des conditions de vie des femmes, dans l'environnement social en général, ainsi que dans les orientations et pratiques gouvernementales.

Les principaux enjeux sont les suivants :

- La redéfinition du rôle et des politiques de l'État a des incidences sur les conditions de vie des femmes et des citoyens en général;

- 
- Les orientations gouvernementales en matière de régionalisation impliquent des transferts de responsabilités et l'implantation de nouvelles structures et institutions régionales qui auront un impact déterminant sur les rapports des femmes à l'État;
  - Certaines mutations sociales (notamment la montée du pluralisme, la spécialisation des connaissances et la segmentation du mouvement des femmes) forcent un repositionnement du discours féministe;
  - Malgré des acquis importants, il subsiste des inégalités systémiques dans les conditions de vie des femmes.

Le Conseil retient les orientations suivantes pour les années à venir :

- Identifier et faire connaître l'impact des transformations et des choix fondamentaux de l'État sur les femmes, contribuer à la formulation d'un projet social incluant les femmes et faire en sorte que celles-ci participent le plus possible à la redéfinition des grands paramètres;
- Contribuer à l'intégration des enjeux reliés à la condition féminine dans le processus de régionalisation, ainsi qu'à l'accroissement de la participation des femmes aux diverses instances régionales et locales;
- Contribuer à la définition des valeurs d'égalité sexuelle dans un contexte de pluralisme croissant, à la valorisation du discours des femmes et au soutien du mouvement des femmes;
- Faire connaître les inégalités systémiques qui perdurent dans les conditions de vie des femmes et contribuer à les réduire;
- Orienter l'ensemble des ressources du Conseil en fonction d'un maintien de la qualité et de l'efficacité des activités de l'organisme.

Le Secrétariat à la condition féminine a comme mandat d'assurer la cohérence des orientations et la coordination des interventions gouvernementales relatives aux conditions de vie des femmes du Québec, ainsi que de fournir à la ministre responsable de la condition féminine l'expertise professionnelle et le support administratif nécessaires à l'exécution de ce mandat. Le Secrétariat réalise l'ensemble de ses activités principalement par la production d'avis, d'analyses et de recommandations, de même que par la participation à différents comités interministériels avec le soutien des réseaux central et régional des responsables de la condition féminine dans les ministères et organismes.

Le contexte actuel est marqué par des réformes substantielles dans le système sociosanitaire, le système d'éducation, dans le régime de sécurité du revenu, dans la fiscalité, les services à la famille et à la petite enfance, et par la mise sur pied de vastes chantiers pour stimuler la création d'emplois. Le Secrétariat doit veiller à ce que ces réformes n'aient pas d'effets préjudiciables sur les mesures adoptées jusqu'à maintenant pour corriger la disparité des conditions socio-économiques des femmes et des hommes, notamment les mesures énoncées au Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, adoptées par le gouvernement. De même, il doit souligner les entraves qui pourraient être contenues à ces réformes par rapport aux progrès déjà réalisés en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, et proposer le cas échéant des adaptations ou des solutions qui permettent de sauvegarder ou de consolider les acquis sans coûts additionnels.

Les consultations préalables à l'adoption du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises ont permis d'identifier cinq enjeux majeurs susceptibles d'influer sur la situation des femmes au Québec :

- Consolider la réussite scolaire des filles et des femmes, sur les plans social, économique et professionnel;
- Préserver le droit des femmes au travail;
- Réduire les écarts entre les femmes et les hommes en matière de santé et bien-être, dans le contexte de la transformation du système sociosanitaire;
- Mobiliser toute la société pour mettre un frein à la violence faite aux femmes;
- Favoriser la participation accrue des femmes aux affaires publiques et à l'économie, notamment dans les postes de pouvoir et de décision.

À ces enjeux déjà exprimés dans le Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises, le Secrétariat à la condition féminine tient à ajouter deux points qu'il considère essentiels à l'accomplissement de son mandat au cours des années à venir :

- Favoriser le rayonnement international du Québec en matière de droits et de conditions de vie des femmes;
- Promouvoir l'égalité de contribution des femmes et des hommes dans l'établissement de rapports égaux entre femmes et hommes.

Trois orientations stratégiques conduiront l'action du Secrétariat en 1998-1999 :

- Coordonner la mise en œuvre du Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises;
- Exercer son rôle conseil auprès de la ministre et du gouvernement en ce qui a trait aux effets des grandes réformes ou politiques sur la situation socio-économique des femmes en relation avec celle des hommes;
- Favoriser le rayonnement de l'expertise du Québec en matière de droits et de conditions de vie des femmes.

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crie a le mandat de développer et administrer un programme de sécurité du revenu mis sur pied suite à la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, destiné à faire en sorte que la chasse, la pêche et le piégeage puissent permettre un niveau de vie convenable à la population crie. L'Office est composé de membres désignés par le Gouvernement du Québec et l'Administration régionale crie.

Le programme soutient l'économie traditionnelle crie et assure aux individus et aux familles un revenu décent basé sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage.

Les orientations stratégiques de l'Office consistent à :

- Actualiser le Programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crie en fonction des conditions économiques existantes;

- Instaurer des incitatifs visant à favoriser les activités d'exploitation de la faune comme moyen de s'assurer un revenu décent;
- Actualiser le fonctionnement et la gestion du programme, en concertation avec les chasseurs et piégeurs cris, les différents partenaires gouvernementaux et ceux du milieu cri.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome a le mandat d'administrer le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, d'assurer une meilleure connaissance de l'action communautaire et d'élaborer une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, après consultation des organismes communautaires autonomes et en concertation avec le comité aviseur du Secrétariat et les ministères et organismes gouvernementaux impliqués.

Les enjeux et orientations du Secrétariat consistent à :

- Gérer le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome conformément aux orientations déterminées par la ministre après consultation du comité aviseur du Secrétariat;
- Élaborer un projet de politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, après consultation des organismes communautaires autonomes et en concertation avec le comité aviseur du Secrétariat et les ministères et organismes gouvernementaux concernés.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Condition féminine	5 891,4	50,0	5 841,4	5 736,5
2. Secrétariat à la concertation	1 379,4	(64,5)	1 443,9	1 443,9
3. Mesures d'aide à l'emploi <sup>1</sup>	876 170,4	478 454,4	397 716,0	370 937,9
4. Mesures d'aide financière <sup>1</sup>	3 223 486,5	(317 818,5)	3 541 305,0	3 479 232,8
5. Développement des politiques et soutien	142 292,6	34 526,3	107 766,3	105 117,4
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 249 220,3</b>	<b>195 147,7</b>	<b>4 054 072,6</b>	<b>3 962 468,5</b>
Prêts, Placements et Avances	102,9	—	102,9	—
<b>Total des crédits</b>	<b>4 249 323,2</b>	<b>195 147,7</b>	<b>4 054 175,5</b>	<b>—</b>
Effectif autorisé (ETC)	3 732	52	3 680	—

<sup>1</sup> Ces programmes contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1997-1998 tiennent compte des virements à d'autres programmes de l'un ou l'autre des portefeuilles. Les virements effectués vers d'autres programmes à partir du programme « Mesures d'aide à l'emploi » s'élevèrent à 7 704 000 \$ et à partir du programme « Mesure d'aide financière », à 2 743 000 \$.

L'enveloppe budgétaire 1998-1999 du portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine » est établie à 4 249,3 M\$ en hausse de 195,1 M\$ comparativement aux crédits 1997-1998 de 4 054,2 M\$. Les principaux éléments d'ajustements à la hausse concernent l'entente Canada-Québec relative au marché du travail et l'entente spécifique Canada-Québec concernant la conception et la mise en place des systèmes informatiques, 519,1 M\$ ainsi que l'indexation des prestations du programme de protection sociale, 17,3 M\$. Toutefois, les crédits sont réduits en regard du transfert au ministère de la Famille et de l'Enfance dans le cadre de l'instauration de la nouvelle allocation familiale, (171,2 M\$), du transfert à la Société d'habitation du Québec relatif à l'instauration de la nouvelle allocation logement, (18,1 M\$), de la diminution anticipée de 13 000 ménages à la sécurité du revenu, (86,8 M\$), par un transfert au Secrétariat au développement des régions (10,8 M\$) ainsi que d'autres ajustements (4,4 M\$).

Le Ministère mettra en place des mesures permettant la sortie de la sécurité du revenu, notamment par la référence de clientèles aux mesures actives de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail, d'environ 7 600 ménages en sus de la diminution prévue de 13 000, (50,0 M\$). Le nombre prévu de ménages pour 1998-1999 se situe donc à 437 000 ménages par rapport à une moyenne estimée à 457 600 en 1997-1998.

Le Ministère souligne que l'année 1998-1999 marque un tournant historique par l'ajout de crédits de plus de 500,0 M\$ pour donner suite aux négociations qui ont eu cours en 1997-1998 et qui ont conduit à la signature de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Un projet de loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale a été déposé à l'Assemblée nationale le 18 décembre 1997. Ce projet de loi prévoit des mesures, programmes et services dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi visant à favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et à les aider dans leurs démarches d'intégration, de réintégration ou de maintien en emploi.

En 1998-1999, pour donner suite à l'adoption du projet de loi 150 sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, le Ministère offrira ses services par l'intermédiaire de 17 directions régionales et de 150 centres locaux d'emploi (CLE). Le Ministère pourra ainsi disposer d'un effectif de l'ordre de 6 471 ETC, dont 3 732 au Ministère et 2 739 dans les fonds spéciaux, soit une hausse de 1 084 ETC qui correspond à l'ajout des effectifs en provenance de Direction des ressources humaines du Canada. Il pourra également compter sur environ 720 effectifs de la Ville de Montréal pour l'administration déléguée des services en matière de sécurité du revenu et 268 effectifs de la Ville affectés à la gestion des mesures actives d'emploi.

### **Programme 1 : Condition féminine**

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine.

Les crédits 1998-1999 pour le Conseil du statut de la femme s'élèvent à 4,1 M\$ et ceux du Secrétariat à la condition féminine sont de 1,8 M\$, pour un total de 5,9 M\$, soit une hausse de 0,1 M\$ comparativement au budget 1997-1998.

---

## **Programme 2 : Secrétariat à la concertation**

Ce programme vise à développer la concertation interrégionale et métropolitaine, travailler à la mise en œuvre de la politique active du marché du travail et proposer des modalités de concertation entre les Centres locaux d'emploi (CLE) et les Centres locaux de développement (CLD).

Pour l'exercice 1998-1999, le Secrétariat à la concertation compte sur un budget de 1,4 M\$.

## **Programme 3 : Mesures d'aide à l'emploi**

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec, de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et des Carrefours Jeunesse-emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre.

Les crédits de ce programme passent de 397,7 M\$ en 1997-1998 à 876,2 M\$ en 1998-1999. Cette augmentation de 478,5 M\$ est due essentiellement à l'ajout de crédits découlant de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail, 469,7 M\$, à l'ajout de crédits pour le financement des Carrefours Jeunesse-emploi, 12,7 M\$, au transfert de crédits aux CLD, (5,0 M\$), et divers ajustements, 1,1 M\$.

## **Programme 4 : Mesures d'aide financière**

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens et citoyennes qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et de celui de la Ville de Montréal. Il veut permettre à tout ménage d'être en mesure de satisfaire ses besoins en versant aux ménages particulièrement démunis une allocation de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus, en versant aux personnes à faibles revenus avec enfants à charge un supplément basé sur le revenu de travail, en allouant à la création d'emploi à l'intention des prestataires d'aide sociale des sommes qui autrement seraient versées en prestations de sécurité du revenu, et en donnant à l'Office de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté.

Les crédits du programme passent de 3 541,3 M\$ en 1997-1998 à 3 223,5 M\$ en 1998-1999, soit une diminution de 317,8 M\$. Les crédits du programme de protection sociale seront indexés en 1998-1999, 17,3 M\$. Les crédits liés à l'aide financière diminuent toutefois pour tenir compte de transferts au ministère de la Famille et de l'Enfance en regard de la nouvelle allocation familiale, (169,5 M\$), à la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la nouvelle allocation logement, (18,1 M\$), de la diminution anticipée du nombre de ménages à la sécurité du revenu, (86,8 M\$), de l'instauration de mesures favorisant l'insertion en emploi, (50,0 M\$), et divers ajustements, (10,7 M\$).

## **Programme 5 : Développement des politiques et soutien**

Ce programme vise à développer des politiques en emploi. Pour la sécurité du revenu, il procède à l'élaboration des politiques et des programmes ainsi qu'à leur implantation. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes.

Les budgets d'administration passent de 107,8 M\$ en 1997-1998 à 142,3 M\$ en 1998-1999. L'augmentation de 34,5 M\$ s'explique par l'ajout de crédits découlant de l'entente spécifique Canada-Québec concernant la conception et la mise en place des systèmes informatiques, 25,0 M\$, et de l'entente relative au marché du travail, notamment pour le personnel et les locaux, 9,0 M\$, et divers ajustements, 0,5 M\$.

## LES FONDS SPÉCIAUX

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité utilisera, en 1998-1999, cinq (5) fonds spéciaux pour réaliser sa mission. Il dispose d'un effectif de 2 739 ETC à cet égard. La prévision des dépenses pour 1998-1999 se situe à 994,4 M\$ en hausse de 924,7 M\$ par rapport à 1997-1998. Les investissements se situent aussi à 68,4 M\$ en 1998-1999, en hausse de 50,1 M\$ par rapport à 1997-1998. Les hausses des dépenses concernent principalement l'entente Canada-Québec relative au marché du travail et du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	15 600,0	19 350,0	5,0	6,0
2. Fonds de développement du marché du travail	840 361,0	—	—	—
3. Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	106 685,9	40 524,5	—	—
4. Fonds des technologies de l'information	19 754,8	4 790,0	68 400,0	18 300,0
5. Fonds national de formation de la main-d'oeuvre	12 019,8	5 018,4	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>994 421,5</b>	<b>69 682,9</b>	<b>68 405,0</b>	<b>18 306,0</b>
Effectif autorisé (ETC)	2 739	1 707	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

### Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Ce fonds concerne le financement de l'aide à l'action communautaire et à l'action humanitaire internationale qui a débuté ses opérations le 1<sup>er</sup> avril 1995. Les revenus proviennent de la Société des loteries du Québec et représentent 5 % du bénéfice net résultant de l'exploitation des casinos de l'État et de la gestion des commerces qui y contribuent pour l'exercice précédent. De plus, 1 % additionnel est perçu aux fins de l'aide à l'action humanitaire internationale.

Il est prévu en 1998-1999 des déboursés de 2,6 M\$ en regard de l'aide humanitaire internationale et de 13,0 M\$ pour l'action communautaire autonome.

---

### **Fonds de développement du marché du travail**

Ce fonds vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relevant de la ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi ainsi que de la prestation des services publics d'emploi. Il a débuté ses opérations le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Les revenus du Fonds proviennent essentiellement des sommes versées par le Ministère sur les crédits alloués à cette fin (programme 3, élément 1 « Emploi-Québec ») par le parlement et des sommes perçues pour la prestation de services publics d'emploi, notamment les examens de qualification professionnelle.

En 1998-1999, le Ministère prévoit des dépenses de 840,4 M\$ en regard des budgets administratifs et d'interventions en matière de mesures actives de main-d'œuvre et d'emploi.

### **Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail**

Ce fonds, ayant débuté ses opérations le 26 novembre 1996, concerne le financement des mesures visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies. Les revenus du Fonds proviennent principalement des sommes perçues des particuliers et des sociétés par la voie de la fiscalité.

En 1998-1999, le Ministère prévoit des dépenses de 106,7 M\$ en hausse de 66,2 M\$ par rapport à 1997-1998.

### **Fonds des technologies de l'information du Ministère**

Ce fonds, ayant débuté ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les coûts d'amortissement et les frais financiers sont financés à même les budgets du Ministère. Les coûts imputés au fonds concernent la rémunération du personnel affecté directement aux activités reliées au fonds, le coût du matériel, des installations, des logiciels et des services acquis pour les projets de développement, d'amélioration et de mise à niveau d'actifs informationnels, les intérêts et autres frais de financement de projets en technologie de l'information et les frais indirects de rémunération reliés aux projets d'investissements.

Le Ministère prévoit des dépenses de 19,8 M\$ imputables à l'année 1998-1999 et des investissements totalisant 68,4 M\$ respectivement en hausse de 15,0 M\$ et 50,1 M\$ par rapport à 1997-1998. Ces augmentations découlent de la réforme de la Sécurité du revenu, de la mise en place du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, et de l'intégration des mesures actives d'emploi de la SQDM et de DRHC.

### **Fonds national de formation de la main-d'œuvre**

Ce fonds, ayant débuté ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 1996, vise la promotion et le soutien financier ou technique des actions de formation de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières. Les revenus du Fonds proviennent des cotisations des employeurs et des intérêts qu'elles produisent, et des perceptions de droits (agrément des formateurs, certificats d'admissibilité, organismes collecteurs).

Le Ministère prévoit des dépenses de 12,0 M\$ en hausse de 7,0 M\$ par rapport à 1997-1998.

## **LES INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Les indicateurs proposés devraient concourir au respect du plafond des dépenses du portefeuille « Emploi, Solidarité et Condition féminine ». Un tableau de bord mensuel permet d'effectuer un suivi budgétaire portant, entre autres, sur l'évolution des dépenses, la variation du nombre de prestataires, les indicateurs d'insertion sociale et la réalisation des objectifs opérationnels de la mise en place des principaux changements. De plus, l'entente de gestion d'Emploi-Québec contiendra une section spécifique d'indicateurs en regard de l'entente Canada-Québec relative au marché du travail qui fera l'objet de suivi régulier.

---

## **ENVIRONNEMENT ET FAUNE**

### **LA MISSION**

Le ministère de l'Environnement et de la Faune a pour mission de s'assurer, dans une perspective de développement durable, de la protection de l'environnement, de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les interventions de régulation, de mise en valeur et de gestion des ressources ont pour objectif d'assurer à la population québécoise un milieu de vie de qualité. Elles visent également le développement durable des écosystèmes et des ressources afin que la population actuelle et les générations futures puissent en retirer des bénéfices sociaux, culturels et économiques.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

En matière de diversité biologique, le Ministère a coordonné à l'échelle gouvernementale la Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, assuré le suivi du Plan d'action, produit le Bilan annuel des actions ministérielles et le Bilan annuel des actions gouvernementales et proposé la désignation de dix nouvelles plantes menacées ou vulnérables.

Au chapitre des aires protégées, le Ministère a constitué la réserve écologique de Rivière-Rouge et travaillé à l'élaboration d'une stratégie de relance des parcs.

Dans le domaine de la gestion de la faune, le Ministère a procédé à la formation de trois comités conjoints avec les fédérations de ZECs et de pourvoiries dans le cadre de sa démarche visant à accentuer l'autonomie des partenaires. Il a également conduit des travaux visant à accroître l'accessibilité aux terres publiques et privées pour la pratique d'activités de chasse et de pêche et un projet de loi permettant la reconnaissance et le financement d'un regroupement des gestionnaires de ZECs (chasse et pêche) a été adopté.

En ce qui a trait à la gestion de l'eau, le Ministère a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi favorisant la protection des eaux souterraines et visant à suspendre temporairement l'établissement de nouvelles prises d'eau ou l'augmentation du débit des prises d'eau existantes destinées à capter des eaux souterraines à des fins de commercialisation. De plus, le Ministère a conclu une entente spécifique de développement régional pour la poursuite du projet pilote de gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC II) et participé à la préparation du document de référence pour la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec. Il a aussi coordonné la réalisation des travaux du volet 2 du Programme de stabilisation des berges, à la suite des inondations de l'été 1996.

Concernant les suites du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, le Ministère a déposé une stratégie de mise en place des comités provisoires de rivières (la mise en place de ces comités a été réalisée) et déposé un scénario de réalisation d'un répertoire des ouvrages de retenue des eaux (un projet pilote de répertoire a été réalisé). De plus, le Ministère a entrepris les travaux préalables à une éventuelle législation sur la sécurité des barrages. Il a élaboré des orientations sur la gestion des zones inondables ainsi qu'un plan de mise en œuvre d'un programme de détermination des cotes de crues de récurrences de 20 et de 100 ans.

Sur le plan de la réduction de la pollution provenant des activités agricoles et industrielles, le Ministère a mis en œuvre le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et accrédité un organisme qui interviendra dans la gestion des engrais de ferme dans la région de la Yamaska. Par ailleurs, le Ministère a préparé huit projets d'attestation d'assainissement, qui seront déposés aux fabriques de pâtes et papiers dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

Concernant la réduction de la pollution atmosphérique, le Ministère a tenu une consultation préliminaire sur un projet de stratégie québécoise de contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone. De plus, il a présenté au Comité interministériel sur les changements climatiques un processus de planification stratégique pour la stabilisation et la réduction des gaz à effet de serre tenant compte de la contribution de l'ensemble des ministères concernés, en plus de participer à la délégation canadienne lors de la Conférence de Kyoto sur les changements climatiques. Le Ministère a également participé à l'élaboration du document d'orientation sur la stratégie canadienne d'après l'an 2000, intitulé « Vers une stratégie nationale sur les pluies acides ».

Au chapitre de la gestion des matières résiduelles, le Ministère a élaboré un plan d'action visant à donner suite aux recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce plan devrait être soumis au Conseil des ministres à l'hiver 1998. De plus, le Ministère a entrepris des travaux en vue d'instaurer un droit de disposition à l'achat de pneus à la suite de la décision du Conseil des ministres. Par ailleurs, le Ministère a entrepris la mise en œuvre du Règlement sur les matières dangereuses nouvellement adopté.

Concernant la gestion des sols, le Ministère a ajusté le projet de Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés pour tenir compte de la consultation effectuée en 1996. En outre, le Ministère a travaillé, en collaboration avec le ministère des Finances et les villes de Québec et Montréal, à définir les normes du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain.

Dans le domaine du développement durable, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un Plan d'action de l'éducation relative à l'environnement et un Plan d'action pour la promotion du développement durable.

Dans le cadre de ses interventions en milieu autochtone, le Ministère a fait adopter des amendements à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune permettant de conclure des ententes avec les communautés autochtones. Ces ententes précisent l'exercice par les communautés de leurs activités de chasse, de piégeage et de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales. En outre, le Ministère a proposé un cadre de référence de négociation d'ententes et de réglementation. Des discussions ont cours avec les communautés autochtones qui ont indiqué leur volonté de négocier de telles ententes.

En matière de partenariat, le Ministère a précisé ses orientations et les conditions de son exercice. Dans ce contexte, le Ministère a conclu diverses ententes avec des industries, des propriétaires, des universités, des organismes à but non lucratif et des associations relativement, entre autres, à la protection de l'environnement et des territoires en terres privées, à la mise en valeur de la faune et du milieu naturel, de même qu'au domaine de l'éducation. De plus, le Ministère a poursuivi ses discussions dans le cadre de l'initiative d'harmonisation environnementale du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, visant un accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et trois ententes auxiliaires portant sur l'évaluation environnementale, les standards et les inspections.

Concernant la modernisation de ses outils d'intervention, le Ministère a poursuivi une démarche de révision, dans une perspective de simplification, du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, démarche qui se traduira, le cas échéant, par des propositions de modifications législatives et réglementaires. Le

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement a été modifié, afin de ne plus assujettir les projets d'aménagement faunique.

Par ailleurs, le Ministère a instauré un droit à vocation environnementale sur le perchloroéthylène utilisé à des fins de nettoyage à sec; les revenus seront réinjectés dans l'industrie du nettoyage à sec afin de moderniser des équipements. Le Ministère a aussi conclu trois ententes avec des entreprises industrielles visant à appuyer les initiatives susceptibles d'améliorer la performance environnementale.

Sur le plan administratif, le Ministère a respecté, dans plus de 71 % des cas, le délai de traitement des demandes de documents officiels exigés par la Loi sur la qualité de l'environnement. De plus, le Ministère a harmonisé sa gestion opérationnelle dans la région de Montréal avec le modèle gouvernemental découlant de la création du ministère de la Métropole et décidé de regrouper sous la coordination d'un directeur régional l'ensemble des services administratifs des cinq directions régionales de la région montréalaise. Par ailleurs, le Ministère a créé, le 13 mai 1997, une unité autonome de service, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

## LE CONTEXTE, LES GRANDS ENJEUX ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques 1998-1999 s'inscrivent dans la continuité de celles de 1997-1998. Cinq problématiques figurent en tête de liste des préoccupations ministérielles pour la période triennale 1998-2001, soit la gestion de l'eau, la gestion des matières résiduelles, la pollution agricole, les toxiques industriels et les problématiques atmosphériques. S'ajoutent à ces priorités d'autres enjeux qui nécessitent également une attention particulière du Ministère.

### Enjeux prioritaires et orientations stratégiques

#### — La gestion de l'eau

Celle-ci se fait actuellement sur une base sectorielle, en fonction des nombreuses juridictions qui s'exercent sur le territoire québécois. Ce mode de gestion peut conduire à des incohérences quant aux objectifs à poursuivre et aux usages à privilégier et peut nuire à la protection et à la conservation des eaux de surface et souterraines. Les travaux d'assainissement des eaux ont pour leur part permis une diminution substantielle de la pollution ponctuelle dans les cours d'eau, mais les bénéfices environnementaux liés à ces travaux d'assainissement sont moins marquants dans les régions de culture et d'élevage intensifs. Enfin, l'eau de consommation répond généralement aux normes imposées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. L'enjeu dans ce domaine consiste à assurer la protection et la conservation de la ressource.

**Orientation 1 :** le développement des outils requis pour assurer une gestion adéquate de l'eau. Dans ce contexte, développer une politique de gestion intégrée de l'eau au Québec, proposer au gouvernement une approche de gestion de l'eau par bassin versant et proposer l'adoption d'un règlement sur le captage des eaux souterraines.

**Orientation 2 :** l'amélioration du niveau de la qualité de l'eau de consommation et son contrôle. À cette fin, proposer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de dépollution des cours d'eau et moderniser le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

### — La gestion des matières résiduelles

Les activités de production, de transformation et de consommation engendrent des quantités appréciables de matières résiduelles de toutes sortes. La majorité de ces résidus, qu'ils soient d'origine domestique ou industrielle, dangereux ou pas, est encore envoyée à l'élimination, même s'il est possible d'en récupérer une grande partie. Ces activités d'élimination ne sont pas sans risque pour l'environnement. L'enjeu est de viser à diminuer de 50 % la quantité des matières résiduelles vouées à l'élimination et à mettre en décharge d'une manière sécuritaire les matières résiduelles mises au rebut.

**Orientation** : la réduction, la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que le resserrement des normes d'élimination. Dans cette perspective, proposer et mettre en œuvre un Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles solides et des moyens de gestion des résidus domestiques dangereux ainsi qu'élaborer des outils pour favoriser la réutilisation des résidus industriels.

### — La pollution agricole

L'industrialisation de l'agriculture a eu des conséquences importantes sur l'environnement. La pollution agricole, par son intensité et sa complexité, constitue actuellement le type de pollution le plus préoccupant au Québec, particulièrement au regard des problématiques liées à la surfertilisation des sols et aux pesticides. L'enjeu consiste à poursuivre la lutte contre les apports diffus à l'environnement provenant du secteur agricole.

**Orientation** : la prévention et la réduction de la pollution provenant des activités agricoles. Dans cette perspective, proposer pour adoption et mettre en œuvre la Stratégie de réduction de la pollution d'origine agricole, proposer pour adoption et mettre en œuvre un projet de règlement sur l'application de la Loi sur les pesticides, proposer pour adoption un projet de règlement sur le contrôle des bruits résultant des activités agricoles et poursuivre la mise en œuvre du Règlement sur la pollution d'origine agricole.

### — Les toxiques industriels

Des progrès notables ont été réalisés au chapitre de l'assainissement des effluents, particulièrement dans le secteur des pâtes et papiers et de l'industrie pétrolière, ainsi qu'en ce qui a trait à la réduction des polluants atmosphériques conventionnels. De plus, il importe de s'assurer que les performances escomptées, en terme de réduction de rejets, soient atteintes et progressivement améliorées, en mettant notamment l'accent sur une réduction accrue des substances toxiques. L'enjeu est d'assurer la réduction de la pollution industrielle en priorisant les polluants toxiques.

**Orientation** : la poursuite des efforts visant la réduction de la pollution d'origine industrielle par une approche intégrée et sectorielle, en privilégiant une approche par substance toxique. Il s'agit pour ce faire de développer une stratégie d'identification et de contrôle des toxiques industriels ainsi que de poursuivre l'implantation du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

### — Les problématiques atmosphériques

La pollution atmosphérique au Québec est généralement associée aux activités industrielles et commerciales et à l'utilisation des combustibles, particulièrement dans le transport. Les principales problématiques sont liées aux contaminants conventionnels, aux gaz à effet de serre, aux substances

appauvrissant la couche d'ozone, aux précipitations acides, à l'ozone troposphérique, au smog et aux toxiques aéroportés. Plusieurs de ces problématiques sont caractérisées par leur portée internationale, voire planétaire, et certaines font l'objet d'accords internationaux auxquels adhère le Québec. L'enjeu pour le Québec est d'apporter sa contribution à la solution des problématiques atmosphériques globales.

**Orientation 1 :** le développement, l'organisation et la diffusion de la contribution du Québec pour la résolution des problématiques atmosphériques globales. À cette fin, préparer un document de réflexion portant sur le rôle du Québec dans la solution des problématiques atmosphériques globales et élaborer un plan d'action pour chacune de ces problématiques.

**Orientation 2 :** la mise en œuvre sur le territoire québécois des ententes internationales sur les enjeux atmosphériques relatifs aux substances appauvrissant la couche d'ozone, au smog, aux gaz à effet de serre et aux précipitations acides. Pour ce faire, adopter et mettre en œuvre la nouvelle stratégie québécoise de contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone, élaborer des stratégies québécoises sur le smog et sur les précipitations acides et réviser le plan d'action québécois sur les changements climatiques.

**Orientation 3 :** la gestion des préoccupations atmosphériques locales et régionales en relation avec les enjeux globaux. Dans cette perspective, proposer l'adoption du règlement révisé sur la qualité de l'atmosphère et poursuivre le projet pilote d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles.

## Autres enjeux et orientations stratégiques

### — Les zones inondables

Le principal problème concerne la détermination incomplète des zones inondables dans les schémas d'aménagement, puisque ces zones ne sont pas toutes identifiées. L'enjeu est d'assurer une gestion plus adéquate des zones inondables.

**Orientation :** la révision des mécanismes de gestion des zones inondables sur le territoire. Dans cette optique, réviser l'approche gouvernementale en matière de gestion des zones inondables et appuyer les MRC dans la gestion et l'identification de ces zones.

### — Les ouvrages de retenue des eaux

Les pluies diluviennes de l'été 1996 et les recommandations de la Commission scientifique et technique ont mis en évidence les lacunes en matière de gestion sécuritaire des barrages. L'enjeu est d'assurer la gestion sécuritaire des ouvrages de retenue.

**Orientation :** l'instauration d'un régime de sécurité des ouvrages de retenue des eaux. Dans ce contexte, proposer l'adoption d'un projet de loi sur la sécurité des barrages, réaliser un répertoire des ouvrages de retenue des eaux et proposer une stratégie pour résoudre la problématique liée aux ouvrages orphelins à risque.

### — Les eaux usées et le secteur municipal

Il est nécessaire d'assurer la pérennité des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux et de garantir le maintien des gains environnementaux obtenus dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec. Le règlement actuel sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées n'est pas adapté aux nouvelles technologies. L'enjeu consiste à consolider des efforts d'assainissement des eaux usées du secteur urbain.

**Orientation 1 :** l'amélioration de la performance des stations municipales d'assainissement des eaux usées. Pour ce faire, proposer des outils d'intervention relatifs au suivi et au contrôle des rejets des ouvrages d'assainissement des eaux.

**Orientation 2 :** le développement des technologies de traitement des eaux usées des résidences isolées. À cette fin, apporter des ajustements à la réglementation relative aux rejets des eaux usées des résidences isolées.

### — La gestion des sols

Au Québec, les terrains contaminés sont surtout localisés en territoire urbain. La restauration d'un terrain contaminé est coûteuse, elle ne permet pas toujours d'en récupérer tous les usages et engendre des centaines de milliers de mètres cubes de sols contaminés. Les enjeux sont d'assurer la protection des sols, la réhabilitation et la réutilisation adéquate des terrains contaminés et d'assurer la gestion sécuritaire des sols contaminés.

**Orientation 1 :** la protection des sols, la réhabilitation et la réutilisation adéquate des terrains contaminés. Dans cette perspective, adopter et mettre en œuvre la Politique ministérielle de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, réaliser le Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain (Québec et Montréal).

**Orientation 2 :** la gestion sécuritaire des sols contaminés. Pour ce faire, développer et mettre en œuvre des outils d'intervention relatifs à l'entreposage, au traitement et à l'élimination sécuritaire des sols contaminés.

### — La gestion de la faune

Les activités liées à la faune (chasse, pêche, piégeage et observation) sont importantes dans la vie économique québécoise et la demande d'utilisation des espèces fauniques doit être satisfaite dans le respect de la conservation de la ressource. La dégradation des habitats fauniques est une menace plus grande pour la faune que son exploitation. L'enjeu est d'établir le positionnement du Ministère au regard de la protection et de la mise en valeur de la faune, sur la base d'un nouveau partage des responsabilités avec les partenaires et avec l'objectif d'augmenter les retombées économiques des activités liées à la faune.

**Orientation :** la gestion de la faune dans une perspective de développement durable. Dans ce contexte, donner suite à la réflexion sur la mise en valeur de la faune et assurer la saine gestion des espèces exploitées.

### — La conservation et la gestion des aires protégées

Le Québec ne dispose pas de stratégie unifiée d'intervention en ce qui a trait aux aires protégées (réserves écologiques, parcs, habitats fauniques et floristiques, refuges fauniques et autres aires protégées). En ce qui a trait aux parcs québécois, leur mode de gestion doit être revu et des mesures doivent être prises pour assurer la préservation et le développement de cet actif. L'enjeu est donc de consolider l'action gouvernementale en matière de conservation des aires protégées.

**Orientation 1** : la définition d'une vision et d'objectifs communs en matière d'aires protégées. En ce sens, développer une stratégie nationale sur les aires protégées.

**Orientation 2** : la relance des parcs québécois. Pour ce faire, mettre en œuvre un nouveau mode de gestion des parcs québécois.

**Orientation 3** : l'institution de nouvelles formes de protection. Dans cette perspective, élaborer un programme québécois des rivières du patrimoine et développer un cadre de référence en matière d'aires marines.

### — La connaissance

Le Ministère doit pouvoir s'appuyer sur des connaissances de pointe au regard des diverses problématiques environnementales et fauniques, afin d'effectuer ses choix stratégiques. L'enjeu est de rechercher et de maintenir un niveau optimal de connaissances nécessaires à la réalisation des mandats stratégiques confiés au Ministère et à ses partenaires.

**Orientation** : des informations et des connaissances environnementales et fauniques, ainsi que de l'expertise nécessaire pour soutenir la prise de décision. À cette fin, concevoir une stratégie ministérielle d'acquisition des informations environnementales et fauniques et identifier les indicateurs nécessaires au suivi des problématiques importantes pour le Ministère.

### — Adaptation du Ministère

Les nouvelles réalités socio-économiques contemporaines ont entraîné la redéfinition du rôle de l'État québécois, la révision de ses priorités et de ses façons de faire. L'enjeu pour le Ministère est de s'adapter aux réalités contemporaines qui tiennent compte d'une plus grande sensibilisation et implication de la population au regard des problématiques environnementales et fauniques.

**Orientation 1** : la modernisation des outils de protection en environnement et faune. Dans ce contexte, réviser le régime d'autorisation et le régime d'évaluation environnementale, poursuivre la réalisation du Plan triennal de révision réglementaire.

**Orientation 2** : une plus grande diversification des moyens d'intervention, par le développement de nouveaux modes en complément ou remplacement de l'approche réglementaire. Pour ce faire, recourir à des instruments économiques et fiscaux en complément ou remplacement de l'approche réglementaire.

**Orientation 3 :** la contribution du Ministère aux démarches gouvernementales de développement économique du Québec. Dans cette perspective, créer des conditions favorables au démarrage de nouveaux projets économiques et d'économie sociale, ainsi qu'à l'accès des jeunes au marché du travail et favoriser la recherche en matière de nouvelles technologies environnementales.

**Orientation 4 :** l'engagement dans une démarche de responsabilisation des clientèles et partenaires du Ministère, ainsi que des intervenants dans le domaine de l'environnement et de la faune. Dans ce contexte, mettre en œuvre le Plan d'action ministériel en éducation relatif à l'environnement, poursuivre le projet pilote de coopération et de gestion environnementale, procéder à la mise en place du système des associés à la protection de la faune et faire connaître la stratégie ministérielle sur le partenariat.

**Orientation 5 :** l'amélioration de la performance administrative. Pour ce faire, mettre en œuvre la Politique ministérielle encadrant les interventions qui engendrent des revenus, maintenir ou améliorer les délais de traitement des dossiers soumis aux évaluations environnementales et des demandes de documents officiels et fournir au personnel une formation adéquate.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Politiques de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel	40 891,8	(2 182,3)	43 074,1	42 995,1
2. Opérations de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel	118 998,0	2 091,1	116 906,9	114 598,1
3. Gestion interne et soutien	53 030,6	(64,4)	53 095,0	57 221,0
4. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 046,4	155,4	4 891,0	4 891,0
Total des dépenses	217 966,8	(0,2)	217 967,0	219 705,2
Prêts, Placements et Avances	—	—	—	—
Total des crédits	217 966,8	(0,2)	217 967,0	—
Effectif autorisé (ETC)	2 891	(48)	2 939	—

Le Ministère disposera de crédits de 218,0 M\$ en 1998-1999, soit le même montant qu'en 1997-1998.

---

**Programme 1 : Politiques de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel**

Ce programme, doté de crédits de 40,9 M\$, vise la protection de l'environnement, ainsi que la conservation et la mise en valeur de la faune et des habitats, par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant le contrôle et la réduction de la pollution, par l'évaluation environnementale des projets de développement et par la conservation et la mise en valeur des espèces et des milieux naturels.

La réduction de 2,2 M\$ résulte principalement du retrait d'une partie de l'enveloppe budgétaire affectée aux programmes d'aide à la recherche et au développement en environnement. Cette diminution de crédits a été compensée par la mise en place du Fonds des priorités gouvernementales en science et en technologie - volet environnement, pour lequel le Ministère a investi 4,0 M\$ au cours des deux derniers exercices financiers. Ce fonds sert à susciter et soutenir financièrement la réalisation de projets de recherche, de développement et de démonstration proposés par les intervenants du milieu de l'environnement.

**Programme 2 : Opérations de protection de l'environnement et du patrimoine faunique et naturel**

Ce programme, doté de crédits de 119,0 M\$, vise à réaliser les activités régionales en matière de protection des milieux et des ressources (eau, air, sol, flore), de réduction de la pollution, de conservation et de mise en valeur de la faune, de développement et de gestion des parcs, des réserves écologiques et des autres territoires.

L'augmentation de 2,1 M\$ est principalement attribuable à l'ajout de crédits de 0,8 M\$ eu égard au programme d'aide financière concernant la réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain (Québec et Montréal) et à un redéploiement des ressources de l'ordre de 1,3 M\$ vers des unités administratives dont les activités sont axées directement aux services aux citoyens.

**Programme 3 : Gestion interne et soutien**

Ce programme, doté de crédits de 53,0 M\$ vise à orienter et à planifier la gestion des activités et des ressources du Ministère et à soutenir, sur le plan administratif, les activités mises en œuvre.

**Programme 4 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dont les crédits totalisent 5,0 M\$, intervient principalement dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement par la tenue de séances de consultation et d'information de la population qui peuvent donner suite à des médiations ou des enquêtes et audiences publiques sur les sujets présentés.

**LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Ministère prévoit des investissements importants au chapitre des technologies de l'information, notamment pour la poursuite du projet de mise en place d'un environnement informationnel (info-centre), pour l'implantation et l'extension du réseau informatique, pour le développement et l'implantation d'un système de suivi des interventions (SAGIR) et des banques de données relatives au domaine hydrique, ainsi qu'au titre de la conversion des systèmes informatiques et du remplacement des équipements informatiques désuets.

## FAMILLE ET ENFANCE

### LA MISSION

La loi créant le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance est entrée en vigueur le 2 juillet 1997. Le Ministère résulte de la fusion du Secrétariat à la famille et de l'Office des services de garde à l'enfance.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance a pour mission de valoriser la famille et l'enfance et de favoriser leur plein épanouissement.

Parmi ses principales responsabilités, celles relatives à la famille sont :

- Veiller à ce que les familles aient un milieu de vie qui offre des services répondant à la diversité de leurs besoins notamment en matière d'habitation, de santé, d'éducation, de garde d'enfants, de sécurité et de loisir;
- Soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu, pour assurer la satisfaction des besoins essentiels des enfants;
- Apporter un soutien financier aux parents en vue de leur faciliter l'accès à des congés de maternité, de paternité et parentaux.

Les responsabilités du Ministère à l'égard de l'enfance sont :

- Favoriser la participation effective de chacun des parents au projet éducatif de son enfant;
- Établir les objectifs favorisant l'épanouissement des enfants;
- Développer et maintenir un réseau de centres de la petite enfance fournissant des services de garde éducatifs et de soutien aux parents;
- Favoriser le développement harmonieux des services de garde à l'enfance;
- Faciliter l'accès de ces services à l'ensemble des familles.

De plus, le Ministère élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques favorables à l'épanouissement de la famille et de l'enfance. Il supervise leur réalisation. Plus spécifiquement :

- Il peut convenir, avec les ministères et les organismes concernés, de modalités pour faciliter l'élaboration et la réalisation de ces orientations et politiques;
- Il peut réaliser ou faire réaliser des recherches, des études ainsi que des analyses.

Le Ministère conseille également le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question relative à la famille et à l'enfance. Il assure la cohérence des actions gouvernementales et à ce titre :

- Il est associé à l'élaboration des mesures et des décisions ministérielles concernant les familles et les enfants et donne son avis lorsqu'il le considère opportun dans l'intérêt des familles;
- Il coordonne les interventions gouvernementales qui touchent de façon particulière la famille ou l'enfance;
- Il peut également obtenir des ministères et organismes du gouvernement les renseignements nécessaires à l'exercice de ses responsabilités.

### **Le Conseil de la famille et de l'enfance**

Enfin, soulignons que le ministre est responsable du Conseil de la famille et de l'enfance dont la mission consiste essentiellement à donner des avis sur toute question relative à la famille et à l'enfance, à la demande de la ministre ou de sa propre initiative.

## **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

### **Objectifs 1997-1998**

Proposer les modifications législatives permettant la mise en place des nouvelles dispositions de la politique familiale et, en conséquence, la création d'un nouvel organisme fusionnant l'Office des services de garde à l'enfance et le Secrétariat à la famille.

Planifier, promouvoir et assurer le développement harmonieux sur le territoire des places nécessaires pour assurer les services de garde éducatifs pour les enfants de 4 ans et moins.

### **Réalisations 1997-1998**

Les modifications législatives ont été réalisées avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance le 2 juillet 1997.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de 4 ans d'avoir accès aux places à contribution réduite, une entente est intervenue en juin 1997 entre le gouvernement et les garderies à but lucratif relativement à la location de places.

Les services éducatifs et de garde suivants sont offerts :

- les services de garde à 5 \$ par jour pour les enfants de 4 ans;
- pour les familles de travailleurs à faible revenu qui ont accès à une place en service de garde à 5 \$, une compensation maximale de 3 \$ par jour par le biais du programme APPORT.

Élaborer un programme éducatif pour les enfants de 4 ans.	Le 1 <sup>er</sup> septembre 1997, un programme éducatif commun à tous les centres de la petite enfance est entré en vigueur.
Définir l'offre de services à l'intention des enfants de 4 ans de milieu défavorisé et en assurer l'arrimage avec le ministère de l'Éducation du Québec.	Le Ministère offre à l'intention des enfants de 4 ans dont les parents sont bénéficiaires de l'aide de dernier recours, des services de garde gratuits pour une durée de 23 heures 30 par semaine dans les centres de la petite enfance (CPE) ou dans les garderies à but lucratif. Cette offre de service est complémentaire aux services offerts par le ministère de l'Éducation du Québec aux clientèles de milieu défavorisé sur l'île de Montréal.
Élaborer les modalités de financement découlant de l'offre de services de garde universels à frais minimes.	<p>Une formule de financement a été élaborée pour les CPE et mise en application en septembre 1997.</p> <p>Un montant forfaitaire de 6,0 M\$ a été dégagé en septembre 1997 pour annuler la perte suite à l'application de la nouvelle formule de financement pour les CPE.</p>
Assurer la qualité des services offerts à la petite enfance.	<p>Les réalisations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- suivi des plaintes;</li><li>- inspection des services.</li></ul> <p>Un soutien particulier est apporté aux services de garde pour assurer la transformation du réseau.</p>
Définir le concept de Centre de la petite enfance et en assurer la mise en place.	La Loi 145 entrée en vigueur le 2 juillet 1997 et les règlements relatifs aux CPE introduisent les centres de la petite enfance et établissent les règles qui s'y rattachent en matière de qualité des services, de délivrance de permis et de financement.
Assurer le lien entre l'implantation progressive des nouvelles mesures de la politique familiale et l'abolition par étapes du programme d'exonération et d'aide financière.	Le programme d'exonération et d'aide financière a été maintenu sauf pour les enfants de 4 ans qui ont bénéficié des services de garde à contribution réduite.
Assurer le développement des systèmes administratifs et technologiques nécessaires à l'application des mesures reliées aux nouvelles dispositions de la politique familiale.	Un mandat a été confié afin de réviser les processus, les procédures et les formulaires administratifs ainsi que les composantes technologiques du Ministère.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Le Ministère a la responsabilité de mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la politique familiale. Ces nouvelles dispositions ont été prises dans le but de mieux répondre aux besoins actuels des familles compte tenu de l'évolution de la société, du marché du travail et du contexte d'assainissement des finances publiques. En 1998-1999, le Ministère poursuivra les travaux de mise en place des nouvelles dispositions de la politique familiale. Toutefois, plusieurs événements importants pourront influencer ces travaux.

### **L'allocation familiale**

La mise en place en 1997-1998 de la nouvelle allocation familiale a permis d'affecter des sommes importantes vers les familles et particulièrement vers les familles les plus défavorisées. De plus, certaines mesures correctives ont été apportées afin de limiter les pertes chez certaines familles, dites alors familles perdantes.

### **Les services de garde**

Parmi les mesures de la politique familiale, il faut souligner la mise en place à compter de 1997-1998 des services de garde à contribution réduite pour les clientèles de 4 ans. Cette nouvelle offre de service a contribué à générer une demande accrue de besoins de garde et à modifier les comportements des familles en matière de services de garde. C'est donc pourquoi, le Ministère doit procéder à une enquête dont les objectifs principaux sont les suivants : identifier les besoins des familles en matière de services éducatifs et de garde, identifier les services qui devraient être offerts aux familles dans les centres de la petite enfance et cerner leur préférence en matière de services de garde compte tenu de la mise en œuvre des nouvelles mesures relatives aux services éducatifs et de garde.

### **L'assurance parentale**

Le gouvernement du Québec doit statuer prochainement sur la poursuite de ce dossier.

### **Les autochtones**

Certains groupes autochtones font des représentations pour obtenir l'administration de l'allocation familiale et des services de garde pour leurs communautés de même que les budgets afférents. Le Ministère analyse le dossier et les répercussions sur les services offerts et dispensés à ces clientèles.

### **La déréglementation , l'allégement réglementaire et la simplification administrative**

Le Ministère participe aux efforts de déréglementation, d'allégement réglementaire et de simplification administrative du gouvernement. Cependant, compte tenu de la vulnérabilité et de l'âge de la clientèle du Ministère, la réduction ou l'allégement des normes et des règlements reliés à la santé et à la sécurité des enfants de même qu'à la qualité des services doivent être effectués avec prudence. Ainsi, le Ministère est actuellement interpellé sur des questions relatives à la santé et la sécurité des enfants dans les milieux de garde. L'exercice de déréglementation et d'allégement réglementaire devra tenir compte de ces aspects.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

### Axe 1 : Soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu

**Objectif 1 :** Favoriser l'harmonisation de la nouvelle allocation familiale avec la prestation fiscale canadienne pour enfants pour juillet 1999 et veiller à ce que les besoins essentiels des enfants soient assurés.

Indicateur de mise en œuvre : Participation aux discussions concernant l'harmonisation des prestations pour enfants et ajustement des montants de la nouvelle allocation familiale.

Indicateur de résultat : Pour les familles à très faible revenu, la somme des chèques reçus du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec donne 2 600 \$ pour le premier enfant et 2 400 \$ pour chaque enfant de rang 2 et plus.

**Objectif 2 :** Faire en sorte que l'ensemble des familles québécoises soient avisées des nouveaux montants de la nouvelle allocation familiale au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1998.

Indicateur de mise en œuvre : Émission d'un avis, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1998, afin d'informer l'ensemble des familles du Québec du montant de la nouvelle allocation familiale.

Indicateur de résultat : Réduction du taux de demandes de renseignement concernant le montant de nouvelles allocations familiales à recevoir par rapport à l'année précédente.

**Objectif 3 :** Convenir avec les partenaires concernés (MFQ, MES, RRQ, MRQ, MEQ, MSSS) d'une définition des revenus aux fins de la prestation familiale compte tenu de la défiscalisation des pensions alimentaires.

Indicateur de mise en œuvre : Présentation de diverses options de définition des revenus aux fins de la prestation familiale compte tenu de la défiscalisation des pensions alimentaires.

Indicateur de résultat : Approbation d'une définition du revenu net familial pour le calcul de l'aide gouvernementale dans divers programmes sociaux.

**Objectif 4 :** Faciliter l'accès à la nouvelle allocation familiale aux familles autochtones et en particulier aux familles indiennes vivant sur réserve en collaboration avec la RRQ, le MES, le SAA, le SAIC et le MRQ.

Indicateur de mise en œuvre : Identification des moyens à mettre en place avec le milieu autochtone au printemps 1998.

Indicateur de résultat : Mise en place d'un mécanisme d'information et d'accompagnement pour la période d'implantation dans le milieu autochtone (par exemple : support pour la production des déclarations de revenus, information pour l'application des barèmes d'aide sociale) d'ici l'été 1998.

**Objectif 5 :** Faire en sorte que les autorités indiennes reçoivent de la RRQ les renseignements nécessaires pour ajuster les montants d'aide de dernier recours versés aux prestataires sur réserve en collaboration avec la RRQ, le MES, le SAA, le SAIC et le MRQ.

Indicateur de mise en œuvre : Conclusion de 30 protocoles d'échange de renseignements d'ici le printemps ou l'été 1998.

Indicateur de résultat : Nombre de protocoles conclu.

**Objectif 6 :** Conjointement avec le SAA, entreprendre des discussions en vue de conclure à moyen terme une entente-cadre entre le gouvernement du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) pour la gestion de la nouvelle allocation familiale en collaboration avec le SAIC, la RRQ, le MES et le MRQ.

Indicateur de résultat : Tenue d'une première rencontre exploratoire sur le sujet avec l'APNQL au printemps 1998.

## **Axe 2 : Rendre disponible des services éducatifs et de garde diversifiés et de qualité**

**Objectif 1 :** Développer 12 900 places additionnelles en CPE (en milieu familial et en installation) pour les enfants de 4 ans et moins dont, plus précisément :

- 5 100 places à contribution réduite pour les enfants de 4 ans;
- 2 600 places pour les enfants de 3 ans.

Indicateur de mise en œuvre : Nombre de nouvelles places offertes pour l'année 1998-1999.

Indicateur de résultat : Taux de couverture des besoins.

**Objectif 2 :** Assurer avec le MEQ, l'harmonisation des programmes éducatifs offerts aux enfants en CPE et à la maternelle.

Indicateur de mise en œuvre : Proposition harmonisée des programmes éducatifs d'ici l'été 1998.

**Objectif 3 :** Examiner la question du transfert de la gestion des programmes et des responsabilités en matière de service de garde à l'administration régionale Kativik (ARK) en collaboration avec le SAA, le SDR et le MAM.

Indicateur de mise en œuvre : Conclusion d'une entente-cadre de négociation avec l'ARK (Entente sur les objets et matières à négocier) au printemps 1998.

**Objectif 4 :** Assurer avec le MEQ un développement harmonisé des services éducatifs aux enfants de 4 ans au Nord du 55<sup>e</sup> parallèle.

Indicateur de mise en œuvre : Proposition harmonisée du développement des services éducatifs aux enfants de 4 ans sur le territoire au printemps 1998.

## **Axe 3 : Assurer l'évolution et le développement de la politique familiale**

**Objectif 1 :** Assurer le suivi des mesures de la politique familiale.

Indicateur de mise en œuvre : Mise en place de la table nationale de suivi de la politique familiale pour la fin mars 1998.

Indicateur de résultat : Nombre de rencontres de la table tenues pendant l'année 1998-1999.

**Objectif 2 :** Effectuer des études et des recherches sur les politiques familiales.

Indicateur de mise en œuvre : Mise en place d'une banque d'information sur les politiques familiales.

Indicateur de mise en œuvre : Conclure des ententes de services avec le Bureau de la statistique du Québec ou d'autres organismes pour recueillir ou échanger des informations sur les familles du Québec, celles des autres provinces et des autres pays et sur les politiques familiales.

Indicateur de résultat : Nombre de recherches et d'études réalisées.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Services à l'enfance et à la famille	432 131,8	79 146,4	352 985,4	337 385,4
2. Prestations familiales	818 327,3	382 927,3	435 400,0	443 000,0
3. Conseil de la famille et de l'enfance	701,2	135,2	566,0	566,0
Total des dépenses	1 251 160,3	462 208,9	788 951,4	780 951,4
Prêts, Placements et Avances	18,0	—	18,0	—
Total des crédits	1 251 178,3	462 208,9	788 969,4	—
Effectif autorisé (ETC)	295	—	295	—

Globalement, les crédits du Ministère pour l'exercice 1998-1999 sont majorés de 462,2 M\$ afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre des mesures de la politique familiale.

### Programme 1 : Services à la famille et à l'enfance

Ce programme poursuit deux objectifs : d'une part, élaborer et proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux, les associations ou regroupements reliés aux services de garde et les organismes familiaux et, d'autre part, développer et favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité.

La majoration de 79,1 M\$ à ce programme représente principalement l'annualisation de l'offre de services de garde à contribution réduite pour les clientèles de 4 ans.

**Programme 2 : Prestations familiales**

Ce programme vise à permettre le versement des prestations familiales comprenant la nouvelle allocation familiale et l'allocation pour enfant handicapé. Il inclut également le coût de gestion et d'administration.

La majoration de 382,9 M\$ à ce programme représente pour l'essentiel l'annualisation des prestations familiales mises en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1997.

**Programme 3 : Conseil de la famille et de l'enfance**

Ce programme vise à assurer le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance dont le rôle consiste à donner des avis à la ministre sur toute question relative à la famille et à l'enfance, à la demande de la ministre ou de sa propre initiative.

## **FINANCES**

### **LA MISSION**

En vertu de la Loi sur l'administration financière (LRQ, c. A-6), le ministre des Finances effectue des recherches et conseille le gouvernement en matière de politiques économiques, fiscales et budgétaires. Il prépare les prévisions budgétaires présentées à l'Assemblée nationale et propose les voies et moyens nécessaires à leur réalisation. Il gère le Fonds consolidé du revenu, dirige le Bureau général de dépôts du Québec et effectue la préparation des Comptes publics. La Loi sur l'administration financière prévoit également la nomination d'un Contrôleur des finances au Ministère, chargé notamment de tenir la comptabilité du gouvernement. Le ministre des Finances assure en outre la surveillance, le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache aux affaires financières du gouvernement et qui n'est pas assigné par la loi ou qui ne relève pas d'un autre ministère ou organisme. Par ailleurs, le Bureau de la statistique du Québec est rattaché au ministère des Finances depuis 1983.

Enfin, le ministre des Finances agit à titre d'actionnaire de diverses sociétés d'État et administre diverses lois relatives au secteur financier et aux sociétés qui relèvent de son autorité. Il est responsable devant l'Assemblée nationale de l'Inspecteur général des institutions financières, chargé de la surveillance et de l'inspection des institutions financières et de l'administration du registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et de la Commission des valeurs mobilières du Québec, dont le mandat est de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières et d'assurer la protection des investisseurs.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

En 1997-1998, le Ministère, suite au Discours sur le budget du 25 mars 1997, a été doté d'un Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi et d'une Provision pour « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement »; de plus, il a créé le Bureau des centres de développement des technologies de l'information (BCDTI). Il a modifié le statut de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), laquelle est devenue un organisme extrabudgétaire.

Les mesures pour rencontrer les réductions budgétaires 1997-1998 ont principalement touché les dépenses de fonctionnement.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

#### **Ministère des Finances**

Les rôles et les mandats qui ont été confiés au ministère des Finances, principalement par la Loi sur l'administration financière, le placent au centre de l'activité gouvernementale et, de ce fait, l'associent étroitement à l'évolution de la société québécoise.

L'enjeu majeur du ministère des Finances, à court et à moyen terme, consistera, dans un contexte d'évolution rapide et de multiplicité des problèmes, à couvrir tous les volets de ses mandats, de manière à jouer pleinement son rôle de conseiller auprès de son principal client : le gouvernement.

Les exigences liées à ce rôle ont été amplifiées par la réorganisation de la structure organisationnelle gouvernementale. En effet, la redéfinition du mandat du Comité des priorités et la création des comités de coordination ont accentué les attentes en termes d'élaboration d'orientations stratégiques et de

politiques à l'égard des domaines de la responsabilité du ministère des Finances : les politiques économiques et les finances publiques. Le ministère des Finances a à alimenter ces comités, particulièrement le comité ministériel de l'emploi et du développement économique, sur toutes les matières relevant de ses champs de compétence.

Enfin, les grands enjeux seront déterminés par la politique fiscale et budgétaire qu'aura établie le gouvernement dans son Discours sur le budget 1998-1999 et dans les suivants.

C'est dans ce contexte que le ministère des Finances doit livrer ses principaux produits et services avec efficacité et en concertation avec les autres intervenants gouvernementaux concernés par les politiques économiques et les finances publiques :

- L'élaboration des politiques économiques, fiscales, budgétaires, intergouvernementales, financières et de celles relatives aux sociétés d'État et aux institutions financières;
- L'élaboration et le suivi du Discours sur le budget;
- Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières;
- Le contrôle et la comptabilité du gouvernement;
- La production statistique.

### **Inspecteur général des institutions financières (IGIF)**

Dans le secteur financier, le principal enjeu pour l'IGIF consiste en la mise en œuvre de mesures concourant à la promotion d'un secteur financier domestique efficace qui s'acquitte adéquatement de son rôle de catalyseur du développement de l'économie québécoise. Cet enjeu présuppose à son tour une constante adéquation des modes et des pratiques d'intervention avec la réalité réglementaire du secteur financier. En ce sens, les orientations suivantes sont proposées : favoriser, en matière de surveillance et de contrôle, l'application prédominante du principe d'une responsabilisation des intervenants du marché en contrepartie d'une capacité accrue de l'IGIF d'intervenir d'une manière préventive, le cas échéant. Dans cet ordre d'idées, l'IGIF compte poursuivre l'évaluation des modes traditionnels d'intervention au titre de la surveillance et de l'indemnisation, favoriser l'exercice prépondérant, par les organismes représentatifs du marché, de certaines activités d'encadrement et d'autodiscipline et enfin, se voir octroyer une capacité d'intervention accrue dans les cas où l'exercice d'autoréglementation et d'autodiscipline serait inadéquat ou ne donnerait pas les résultats escomptés.

Dans le secteur des entreprises, les enjeux s'inscrivent dans la poursuite de l'objectif de promotion du développement économique et de la création d'emploi et procèdent essentiellement de l'allègement du fardeau législatif, réglementaire et administratif des entreprises québécoises. Les orientations conséquentes sont de poursuivre les efforts engagés dans la mise en place du numéro d'entreprise du Québec, le NEQ, de simplifier le processus de déclaration annuelle pour quelque 500 000 entreprises, d'élargir les mécanismes de transmission électronique des données à l'IGIF, de revoir la Loi sur les compagnies pour en éliminer les irritants et de réformer le droit associatif.

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques du ministère des Finances seront déterminées par la politique fiscale et budgétaire qu'aura établie le gouvernement dans son Discours sur le budget 1998-1999 et dans les suivants.

L'essentiel des activités stratégiques du Contrôleur des Finances s'ordonnera autour de trois axes convergents : la réforme de la comptabilité gouvernementale, la clarification des rôles en matière de contrôle et la modernisation des systèmes d'information à incidence financière.

Enfin, pour l'Inspecteur général des institutions financières, il devra procéder à des travaux importants suite à la création d'un comité formé du sous-ministre des Finances, du président de la Commission des valeurs mobilières du Québec et de l'Inspecteur général ayant pour mandat d'étudier un rapprochement entre l'IGIF et la CVMQ. Selon les conclusions de ces analyses, le cadre organisationnel de l'IGIF pourrait être modifié de façon importante.

En ce qui concerne le Bureau de la statistique du Québec, le grand dossier de l'année sera de donner suite au projet du gouvernement de créer un nouvel organisme qui regroupera les activités statistiques actuellement réalisées dans divers ministères et organismes du gouvernement.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Études des politiques économiques et fiscales	8 240,7	1 403,3	6 837,4	7 881,9
2. Politiques et opérations financières	12 838,1	4 454,2	8 383,9	9 921,0
3. Contrôleur des finances	15 763,5	(319,4)	16 082,9	16 441,1
4. Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite <sup>1</sup>	6 398 000,0	540 000,0	5 858 000,0	5 858 000,0
5. Gestion interne et soutien	17 083,6	(649,5)	17 733,1	18 532,2
6. L'inspecteur général des institutions financières	20 230,4	1 131,4	19 099,0	22 489,0
7. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	6 563,8	(38,0)	6 601,8	6 778,4
8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi <sup>2</sup>	52 000,0	(47 000,0)	99 000,0	41 783,2
9. Provision pour "Percevoir tous les revenus dus au gouvernement" <sup>2</sup>	35 000,0	7 000,0	28 000,0	3 105,3
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 565 720,1</b>	<b>505 982,0</b>	<b>6 059 738,1</b>	<b>5 984 932,1</b>
Prêts, Placements et Avances	2,0	—	2,0	—
<b>Total des crédits</b>	<b>6 565 722,1</b>	<b>505 982,0</b>	<b>6 059 740,1</b>	<b>—</b>
Effectif autorisé (ETC)	1 071	—	1 071	—

1 Prévission en date du 12 mars 1998 dans le cas de la dépense probable 1997-1998.

2 Ces programmes contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1997-1998 comprennent des virements à d'autres programmes de l'un ou l'autre des portefeuilles. Les virements effectués vers d'autres programmes à partir du programme « Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi » s'élèvent à 27 217 000 \$ et à partir du programme « Fonds pour Percevoir tous les revenus dus au gouvernement » à 29 895 000 \$.

La variation s'explique principalement par la hausse du coût du service de la dette, notamment en raison de l'évolution des taux de change, et les variations prévues dans les provisions FAIRE et « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement » conformément au Discours sur le budget 1997-1998.

### Programme 1 : Étude des politiques économiques et fiscales

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Politiques fiscales : conseiller le gouvernement en matière de politiques fiscales et budgétaires et effectuer les travaux requis relativement au Discours sur le budget. Évaluer l'impact et la dynamique des programmes de transferts du gouvernement fédéral au Québec. Analyser et conseiller le gouvernement en ce qui concerne les institutions financières et les sociétés d'assurances. Favoriser les investissements des entreprises locales et étrangères dans des secteurs d'activités en émergence par la création de Centres de développement des technologies de l'information	6,1
– Politiques économiques : conseiller le gouvernement en matière de politiques économiques afin de corriger les problèmes structurels de l'économie, d'accroître le potentiel de croissance économique du Québec et d'assurer le développement économique de toutes les régions du Québec. Suivre et analyser l'évolution de la situation économique et produire des prévisions	2,1

Un transfert de responsabilités du programme - Gestion interne et soutien et l'ajout de crédits de 0,4 M\$ pour le BCDTI expliquent principalement l'augmentation des crédits de ce programme.

### Programme 2 : Politiques et opérations financières

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Frais des services bancaires : assumer le coût des opérations bancaires du gouvernement	7,2
– Politiques et opérations financières : élaborer le plan de financement du gouvernement et du secteur public tout en minimisant les coûts et les risques associés à la dette. Conseiller le gouvernement à l'égard des responsabilités du ministre des Finances à titre d'actionnaire dans les sociétés d'État. Effectuer la gestion des opérations de financement et de trésorerie. Orienter et contrôler la mise en marché, la distribution et la gestion des produits d'épargne du gouvernement (Placements Québec)	5,6

Des crédits additionnels de 4,4 M\$ pour le chèque emploi - services expliquent principalement l'accroissement des dépenses de ce programme.

### Programme 3 : Contrôleur des finances

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Comptabilité gouvernementale : tenir la comptabilité du gouvernement, effectuer la révision du cadre comptable en tenant compte des orientations en matière d'imputabilité et de reddition de comptes et préparer les Comptes publics	5,5
– Systèmes d'information : opérer le système informatique de gestion budgétaire et comptable du gouvernement afin de rendre disponibles les informations financières et budgétaires aux ministères et aux organismes	5,2
– Contrôle et vérification : procéder à la vérification des opérations budgétaires et comptables des ministères et des organismes afin de s'assurer du respect des lois et des règlements	5,0

### Programme 4 : Service de la dette directe et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Les crédits de ce programme qui totalisent 6 398,0 M\$ se subdivisent en deux éléments :	<b>M\$</b>
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	4 275,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts applicables au compte des régimes de retraite du gouvernement	2 123,0

Par rapport aux crédits comparatifs de 1997-1998, les crédits 1998-1999 affectés à ce programme augmentent de 540,0 M\$.

Les variations s'expliquent comme suit :	<b>M\$</b>
– Service de la dette directe : principalement, augmentation des taux d'intérêt et détérioration des taux de change	523,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : augmentation du solde du compte des régimes de retraite partiellement compensée par une baisse du taux d'intérêt applicable à ce solde	17,0

Par rapport aux crédits initiaux de 5 902,0 M\$ apparaissant au Livre des crédits 1997-1998, la dépense prévue pour l'exercice 1997-1998 est révisée à la baisse de 44,0 M\$. D'une part, la révision à la baisse de 37,0 M\$ du service de la dette directe s'explique principalement par des taux d'intérêt plus faibles que prévu partiellement compensée par une détérioration de la valeur prévue du dollar canadien par rapport aux autres devises. D'autre part, on observe une révision à la baisse de 7,0 M\$ des intérêts sur le compte des régimes de retraite.

**Programme 5 : Gestion interne et soutien****M\$**

- Ce programme vise à assurer au Ministère le support professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines suivants : ressources humaines, gestion financière, communications, informatique et ressources matérielles. Les crédits de ce programme incluent de plus les contributions du gouvernement à titre d'employeur pour le Ministère 17,1

Les crédits de ce programme diminuent principalement en raison du transfert de responsabilités au programme « Étude des politiques économiques et fiscales ».

**Programme 6 : L'inspecteur général des institutions financières****M\$**

- Ce programme consiste à effectuer la surveillance et le contrôle des institutions financières et des intermédiaires de marché, à administrer et à exploiter un registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales établi par le gouvernement 20,2

Les crédits de 1998-1999 augmentent de 1,1 M\$ principalement en raison de la mise en place du numéro unique d'entreprise du Québec (NEQ).

**Programme 7 : Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble****M\$**

- Le Bureau de la statistique du Québec a pour mandat de recueillir, compiler, analyser et publier les renseignements de nature statistique sur toute matière de juridiction provinciale. Recueillir, compiler et conserver, à des fins statistiques et démographiques, les données sur les naissances, les mariages, les divorces, les nullités de mariage et les décès au Québec 6,6

**Programme 8 : Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi****M\$**

- Ce programme a pour objectif d'offrir différentes formes de soutien financier pour la relance de l'emploi. Il vise prioritairement les projets de plus de 25,0 M\$, notamment dans le secteur manufacturier, les technologies de l'information et le tourisme 52,0

La baisse de 47,0 M\$ était prévue au Discours sur le budget 1997-1998 qui prévoyait une dépense de 250,0 M\$ sur plusieurs années notamment pour les prises en charge d'intérêts. Toutefois, les aides accordées sous forme de prêts ou de garanties de prêts doivent être provisionnées au moment de leur autorisation. Étant donné qu'en vertu des normes du programme aucun projet ne sera accepté après le 1<sup>er</sup> octobre 1998, il est normal que les montants de la provision diminuent sensiblement à partir de 1998-1999.

### Programme 9 : Provision pour « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement »

	<b>M\$</b>
– Ce programme vise à financer des projets spécifiques dans différents ministères et organismes pour s'assurer que le gouvernement perçoit tous les revenus qui lui sont dus	35,0

Les crédits 1998-1999 reflètent le montant de 28,0 M\$ initialement prévu en 1997-1998, auxquels s'ajoute un montant de 7,0 M\$ correspondant au recours au Fonds de suppléance octroyé en cours d'année 1997-1998.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds de financement	693 444,5	552 836,4	2,0	1,9
2. Fonds des technologies de l'information	886,2	615,0	9 762,5	4 868,9
3. Fonds du Bureau de la statistique du Québec	4 250,0	2 416,4	50,0	3,7
<b>TOTAL</b>	<b>698 580,7</b>	<b>555 867,8</b>	<b>9 814,5</b>	<b>4 874,5</b>
Effectif autorisé (ETC)	41	41	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

### Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur l'administration financière (LRQ, c. A-6) a pour objet d'effectuer, à même les sommes empruntées par le gouvernement, des prêts à des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, à des entreprises du gouvernement, à d'autres organismes déterminés par le gouvernement et à des fonds spéciaux.

### **Fonds des technologies de l'information**

Le Fonds des technologies de l'information du ministère des Finances, constitué en vertu du décret 1540-96 du 11 décembre 1996, permet le financement de la totalité des dépenses engagées par le Ministère dans le cadre des projets d'investissement en technologies de l'information et des travaux de mise à niveau des actifs informationnels.

Au cours du prochain exercice, le Ministère prévoit recourir à son Fonds des technologies de l'information pour un montant de 9,8 M\$. En plus de ses projets de développement courants, il investira pour la réalisation du plan stratégique du Contrôleur des finances, pour la réalisation du projet - gestion active de la dette et du financement (GADF) et pour la mise à niveau de ses actifs informationnels.

### **Fonds du Bureau de la statistique du Québec**

Le Fonds du Bureau de la statistique du Québec, constitué par la Loi sur le Bureau de la statistique du Québec (LRQ, c. B-6), a pour objet le financement des services statistiques fournis par le ministère des Finances aux ministères et aux organismes du gouvernement ainsi qu'à des clientèles externes au gouvernement.

## **INDUSTRIE, COMMERCE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

### **LA MISSION**

Contribuer à accroître la capacité concurrentielle de l'économie et des entreprises aux fins d'appuyer la création d'emplois et l'accroissement de la richesse :

- En favorisant l'accroissement de la recherche, du développement et de l'innovation scientifique et technologique;
- En stimulant les investissements des entreprises québécoises et étrangères;
- En appuyant l'expansion des marchés.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

- Parachèvement du Plan d'action gouvernemental sur le développement industriel et du Plan d'action gouvernemental en science, technologie et innovation, et mise au point de mesures d'appui. Animation et appui continus aux 15 tables de concertation sectorielle.
- Mise en place du Fonds de développement industriel (FDI) ayant donné lieu à 22 projets confirmés pour des investissements de 159,9 M\$ devant créer 5 350 emplois; 31 projets sont en phase finale de négociation, pour des investissements potentiels de 563,7 M\$ susceptibles de générer plus de 12 300 emplois.
- Réalisation d'une trentaine de missions de prospection d'investissements à l'étranger (142 projets à l'étude), prise en charge par le Réseau des gens d'affaires pour l'emploi de 26 projets pouvant représenter des investissements de 400,0 M\$ et la création de 1 400 emplois, mise en place de la Société de promotion des centres d'appels.
- Poursuite de la campagne « 2000 nouveaux exportateurs en l'an 2000 » et réalisation de plus de 125 missions commerciales, dont 7 de rang ministériel, visant à stimuler le développement des exportations et la diversification des marchés à l'étranger.
- Réalisation d'une tournée d'information sur l'accord bilatéral Québec-Ontario auprès de 760 fournisseurs potentiels et mise en place d'une ligne d'information (1-800) sur les marchés publics.
- Mise en place du Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST) et du programme de la Société de développement industriel (SDI) sur les garanties de prêts aux entreprises de la nouvelle économie; révision du statut et de la loi du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) lui permettant de commercialiser, avec des partenaires, les technologies qu'il a développées.
- Contribution de 4,0 M\$ sur 3 ans pour la mise en place du Fonds de développement de l'économie sociale, et ouverture aux organismes sans but lucratif des programmes du MICST et de la SDI; placement de 17 865 étudiants et élargissement du Programme des étudiants-stagiaires en administration, en science et en technologie.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Face aux changements que connaît l'économie mondiale à l'aube du nouveau millénaire, principalement sous l'impulsion de la libéralisation des échanges commerciaux et de l'évolution rapide des technologies, l'économie et les entreprises du Québec doivent accroître leur capacité concurrentielle afin de prospérer et assurer la création d'emplois.

L'action du MICST doit tenir compte des principaux enjeux et des défis qui confrontent les acteurs du développement économique et industriel :

- Compte tenu de l'accélération sans précédent du développement scientifique et technologique, il est impératif que les entreprises accroissent leur capacité de transformer le savoir en innovation industrielle et commerciale de façon à permettre à l'économie du Québec de réussir la transition vers la nouvelle économie;
- La croissance des investissements constitue un élément déterminant du dynamisme d'une économie et de la création d'emplois. Face à la concurrence de plus en plus vive entre les pays et les régions du monde pour attirer les investissements internationaux, le Québec doit développer ses facteurs incitatifs de localisation des investissements étrangers et en assurer une promotion active. Il doit s'inscrire dans les stratégies des entreprises transnationales installées au Québec pour l'obtention de mandats mondiaux ou continentaux;
- La compétitivité d'une économie se concrétise particulièrement par la capacité de ses entreprises à percer sur les marchés internationaux. Le Québec est déjà une économie ouverte sur le monde mais sa prospérité continuera de dépendre de ses efforts pour accroître le nombre d'entreprises exportatrices et diversifier ses exportations, notamment sur les marchés en expansion et dans les biens et services à forte valeur ajoutée;
- Le succès d'une entreprise, particulièrement la PME, dépend dorénavant autant de la qualité de ses interactions avec ses fournisseurs, ses clients et d'autres entreprises, que de ses propres ressources. Il devient primordial de soutenir la création de liens de partenariat, de maillage et de réseaux porteurs d'une synergie fructueuse entre les entreprises.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Afin d'appuyer l'objectif gouvernemental visant à favoriser la prospérité économique et sociale du Québec en relançant le développement économique et la création d'emplois, le MICST élabore et met en œuvre des politiques et stratégies gouvernementales et sectorielles. Il a regroupé ses orientations et objectifs sous trois axes : la recherche, le développement et l'innovation; l'investissement; les marchés.

- Recherche, développement et innovation
  - l'accroissement de l'effort de recherche par des actions visant à :
    - promouvoir les carrières en science et technologie;
    - encourager l'attraction et la rétention de chercheurs et de spécialistes de niveau mondial;
    - accroître l'effort de Recherche-Développement dans le secteur industriel;
    - moderniser les infrastructures de recherche;

- renforcer la coopération internationale en science et technologie;
- faire de Montréal et du Québec des courtiers de la science, de la technologie et de l'innovation à l'échelle mondiale.
  
- la stimulation de l'innovation par des interventions visant à :
  - renforcer le système de veille concurrentielle et la diffusion de l'information stratégique;
  - favoriser l'appropriation des technologies et des stratégies et pratiques avancées de gestion dans les entreprises;
  - soutenir techniquement et financièrement l'entrepreneuriat technologique et la création d'entreprises innovatrices;
  - accélérer le développement du secteur des technologies de l'information et des communications;
  - favoriser l'embauche et la rétention de personnel en science et technologie.
  
- Investissement
  - l'accroissement des investissements structurants par des actions visant à :
    - améliorer la prospection et l'accueil des investissements;
    - mieux répondre aux besoins des investisseurs;
    - amener les sociétés d'État à faciliter la réalisation de projets d'investissements privés au Québec et à l'étranger;
    - utiliser les marchés publics et parapublics comme incitatifs à l'investissement.
  
  - le soutien à l'entrepreneuriat stratégique par des actions visant à :
    - renforcer l'entrepreneuriat stratégique;
    - accroître la rétention et le taux de survie d'entreprises à bon potentiel.
  
- L'appropriation des marchés dynamiques par des actions visant à :
  - accélérer la diffusion de l'information stratégique sur les marchés;
  - développer la capacité exportatrice des entreprises;
  - promouvoir les exportations;
  - appuyer la diversification des exportations vers les marchés en croissance;
  - faciliter l'accès des entreprises aux grands réseaux de distribution, aux donneurs d'ordre et aux marchés publics.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur <sup>1</sup>	72 240,6	(232,6)	72 473,2	69 430,2
2. Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur <sup>1</sup>	193 740,3	(26 266,8)	220 007,1	253 669,1
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	21 177,1	(13 202,8)	34 379,9	34 379,9
Total des dépenses	287 158,0	(39 702,2)	326 860,2	357 479,2
Prêts, Placements et Avances	14 146,3	(2 005,4)	16 151,7	—
Total des crédits	301 304,3	(41 707,6)	343 011,9	—
Effectif autorisé (ETC)	1 359	41	1 318	—

<sup>1</sup> Ces programmes contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1997-1998 comprennent des virements à d'autres programmes de l'un ou l'autre des portefeuilles. Les virements effectués vers d'autres programmes à partir du programme « Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur » s'élèvent à 3 173 000 \$ et à partir du programme « Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur », à 2 225 000 \$.

Les crédits 1998-1999 du Ministère s'établissent à 301,3 M\$, ce qui représente une diminution de 41,7 M\$ par rapport aux crédits 1997-1998. Cette baisse s'explique d'abord par le transfert des crédits de quatre programmes d'aide financière totalisant 12,8 M\$ aux Centres locaux de développement (CLD).

La diminution des crédits reflète également la fin de certains programmes temporaires ainsi que la décroissance des crédits requis par la SDI. Cette dernière s'explique d'une part par la réduction du coût de financement des mandats gouvernementaux en raison des taux d'intérêt. D'autre part, les nouveaux crédits affectés aux principaux programmes gouvernementaux d'aide aux projets majeurs apparaissent maintenant au budget du ministère des Finances (Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et relance de l'emploi) et à celui des programmes propres du MICST (Fonds de développement industriel) et non à la SDI. La terminaison du soutien au service de la dette de certaines sociétés d'État et la modification du statut et du mode de financement du CRIQ constituent les autres facteurs de diminution des crédits.

**Programme 1 : Soutien technique aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur**

Ce programme regroupe toutes les unités administratives du Ministère à l'exception de la SDI et des organismes et sociétés d'État.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Direction du Ministère et gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles	23,0
– Services techniques aux entreprises manufacturières, aux commerces et aux coopératives, et services en région; Direction du placement étudiant	17,0
– Développement du commerce extérieur et promotion des investissements	12,9
– Développement des secteurs industriels, de la science et de la technologie	9,0
– Analyse économique et politiques industrielles, scientifiques et technologiques	6,7
– Provision pour l'emploi d'étudiants par les ministères et organismes	3,6

Les crédits 1998-1999 diminuent de 0,2 M\$ par rapport aux crédits de 1997-1998. Néanmoins, les opérations ministérielles ont été affectées de manière importante par des départs à la retraite survenus au cours des exercices financiers 1996-1997 et 1997-1998.

La stabilité relative des crédits traduit la priorité du Ministère visant à préserver un bassin de connaissance et d'expertise permettant de soutenir efficacement son action axée sur la promotion du développement industriel, technologique et scientifique et le développement du commerce extérieur. Dans la lancée des mesures annoncées dans le Discours sur le budget 1997-1998, le Ministère a pu accroître les ressources lui permettant d'appuyer sa stratégie de développement des exportations, notamment par la réalisation d'un plus grand nombre de missions commerciales à l'étranger et d'intensifier son approche intégrée de promotion et de prospection d'investissements étrangers.

La croissance de l'effectif en 1998-1999 s'explique par l'ajout temporaire de ressources pour gérer le Programme d'aide des entreprises victimes de la tempête de verglas.

**Programme 2 : Soutien financier aux secteurs manufacturiers et commerciaux, au développement de la science, de la technologie et du commerce extérieur**

Ce programme vise à apporter une aide financière aux entreprises et aux organismes pour la réalisation de projets qui stimulent la création d'emplois, contribuent au développement d'entreprises compétitives, favorisent le développement scientifique et technologique, et soutiennent l'expansion des entreprises sur les marchés d'exportation.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Aide financière accordée par le Ministère aux entreprises et aux organismes	92,0
– Coût des aides financières octroyées aux entreprises par la SDI	70,4

– Provision pour le Fonds de développement technologique	13,0
– Gestion et fonctionnement de la SDI	12,2
– Soutien aux sociétés Innovatech Sud du Québec et Québec/Chaudière-Appalaches pour leur fonctionnement et l'octroi de contributions non remboursables	6,1

En excluant les prêts, placements et avances, les crédits 1998-1999 s'établissent à 193,7 M\$, soit une baisse de 26,3 M\$ par rapport aux crédits de 1997-1998. Une partie importante de cette diminution, soit 12,8 M\$, résulte du transfert aux CLD des crédits se rattachant aux Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), au programme Jeunes promoteurs, à l'Aide aux commissariats industriels et à l'Aide aux corporations de développement économique communautaire (CDEC). Les principales autres variations sont les suivantes :

	<b>M\$</b>
– Diminution du coût des interventions de la SDI	(9,2)
– Fonds de développement industriel (FDI)	8,1
– Programme de soutien à l'emploi scientifique et technologique (PSES)	(7,5)
– Soutien aux sociétés Innovatech (excluant les avances)	3,5
– Programme de soutien au transfert des technologies dans les PME (PSTT)	(2,5)
– Programme d'aide à l'amélioration des compétences en science et en technologie	(2,0)
– Autres variations	(3,9)

En réalisant ses choix budgétaires, le Ministère a cherché à préserver les stimulants à la réalisation de projets d'investissements structurants et créateurs d'emplois ainsi que son soutien aux projets innovateurs appuyés par les sociétés Innovatech. Il a visé également à poursuivre les orientations du Discours sur le budget 1997-1998 en assurant le maintien à un niveau satisfaisant des programmes axés sur le soutien à l'innovation technologique et le développement des exportations. Un soutien adéquat a aussi été assuré aux divers organismes qui oeuvrent à la promotion du développement scientifique et technologique.

### **Programme 3 : Soutien aux sociétés et organismes d'État**

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	10,0
– SIDBEC	10,0
– Conseil de la science et de la technologie	1,2

Les crédits de ce programme, qui totalisent 21,2 M\$ en 1998-1999, diminuent de 13,2 M\$ par rapport aux crédits de 1997-1998. Les crédits de SIDBEC diminuent de 10,0 M\$, mais la Société sera néanmoins en mesure de compléter, cette année, le remboursement intégral de sa dette résultant de la fermeture des opérations minières de Normines.

La réduction de 2,7 M\$ des crédits du Centre de recherche industrielle du Québec est conforme au plan financier qui accompagnait la transformation du Centre en compagnie à fonds social en 1997-1998 pour lui permettre, en partenariat, de commercialiser son expertise, de dégager les fonds nécessaires à son développement et d'obtenir le degré de flexibilité requis pour ses opérations. Enfin, la réduction de 0,5 M\$ des crédits de transfert à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour traduit le fait que la Société assure maintenant l'autofinancement complet de ses coûts d'opération et du service de la dette.

### **LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LES INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Le Ministère a procédé à la mise en place de certains instruments en vue de mieux cerner et évaluer les résultats de son action. Chaque programme fait actuellement l'objet d'un suivi de gestion où des données relatives aux résultats obtenus viendront de plus en plus compléter les données financières. Un cadre d'évaluation tant quantitatif que qualitatif sera produit pour chaque nouveau programme autorisé.

Le Ministère poursuivra également la réalisation d'évaluations de programmes ou activités sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et des impacts. En 1997-1998, des évaluations ont été complétées sur l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel (1985 et 1991) et sur deux centres de liaison et transfert, soit le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

Enfin, les indicateurs de résultats relatifs aux moyens rattachés aux principaux objectifs stratégiques du Ministère apparaîtront dans un tableau de bord servant à la prise de décision des autorités du Ministère et à la reddition de comptes. La nouvelle Direction générale de la planification, programmation et évaluation de programmes assumera cette responsabilité.

## **JUSTICE**

### **LA MISSION**

La mission du ministère de la Justice est de favoriser la reconnaissance et le respect des droits des citoyens et citoyennes. À cette fin, le ministère de la Justice veille à l'instauration de rapports harmonieux et équitables, aussi bien entre les personnes qu'entre elles et l'État. Il voit à ce que les citoyens et citoyennes aient accès à un système judiciaire de qualité et assure la publicité des droits fonciers et mobiliers. Enfin, il conseille le gouvernement et ses organismes sur la légalité de leurs actions, apporte son soutien au procureur général, tant en matière civile que pénale, et joue un rôle fondamental dans les processus législatif et réglementaire.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Au plan budgétaire, le ministère de la Justice a réalisé en 1997-1998 diverses mesures de réduction des dépenses totalisant une économie de 22,4 M\$ découlant, entre autres, de la réforme de l'aide juridique (6,5 M\$) et du programme de départs volontaires (7,5 M\$). À l'égard de ses réalisations, le ministère de la Justice s'est distingué par trois projets importants soit :

#### **L'instauration de la médiation familiale**

Le Ministère a introduit, le 1<sup>er</sup> septembre 1997, dans les procédures en matière familiale la possibilité pour les couples en difficulté de régler leur différend par voie de médiation. Des services de médiation familiale, qui sont gratuits pour les couples avec enfants, ont été mis sur pied dans les 43 localités où siège la Cour supérieure.

#### **La lutte visant les produits de la criminalité**

Le Ministère a poursuivi en 1997-1998 son projet-pilote d'un Bureau de lutte visant les produits de la criminalité, formé d'une équipe de substituts du procureur général expérimentés dont la tâche est de s'attaquer au blanchiment de l'argent obtenu de sources criminelles. Au terme de cette année, les confiscations réalisées par le Procureur général auront contribué à remettre dans l'économie légale près de 10,0 M\$.

#### **Le démarrage de la réforme du registre foncier québécois**

Dans le cadre du vaste projet de modernisation du registre foncier du Québec, projet inscrit dans la suite des travaux du Sommet sur l'économie et l'emploi, le Ministère a obtenu en 1997 l'aval du Conseil des ministres quant à l'entente-cadre de partenariat avec une firme privée et à la conception administrative et technologique. Ce projet, qui s'échelonne sur sept ans, consiste à numériser les documents accumulés et à établir des services de consultation et d'inscription à distance pour les clientèles du registre foncier.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Compte tenu de leur importance pour la société québécoise, les enjeux suivants ont été considérés comme représentant des défis incontournables pour le ministère de la Justice et pour la justice québécoise.

### **La confiance des citoyens et citoyennes**

L'administration de la justice, dont la responsabilité relève de deux pouvoirs distincts, l'exécutif et le judiciaire, constitue un programme fort complexe dont la mise en œuvre et la performance reposent sur la participation de nombreux intervenants : corps policiers, substituts du procureur général, services judiciaires, juges, avocats, notaires, services correctionnels, organismes communautaires, etc.

Chacun de ces intervenants a une responsabilité quant au maintien de la confiance de la population dans l'administration québécoise de la justice. Même si elle ressent parfois quelques inquiétudes, la population accorde sa confiance au système judiciaire québécois. Le ministère de la Justice, premier responsable de l'administration de la justice, doit veiller à maintenir, voire à accroître, cette confiance.

### **L'accessibilité et la qualité du système judiciaire**

Le ministère de la Justice se préoccupe de l'accessibilité et de la qualité des services judiciaires et, eu égard à cette préoccupation, la simplification des procédures judiciaires représente un enjeu majeur. La nouvelle priorité du Ministère est de réviser dans son ensemble le Code de procédure civile du Québec, qui date de 1965, pour mieux intégrer les règles de procédures, en limiter le nombre et les simplifier. Cette réforme a pour objectif l'implantation d'une justice civile plus rapide, efficace et moins coûteuse pour le citoyen et pour l'État. La réforme de la procédure civile constitue une tâche considérable, répartie sur trois ans et requérant la coopération des intervenants du système judiciaire civil.

Cette vaste réforme comporte un autre objectif, celui d'offrir aux citoyens et citoyennes des modes extrajudiciaires de règlement des litiges, comme la médiation et la conciliation. L'introduction de ces nouveaux modes ne vise aucunement à déprécier le procès, mais à en faire plutôt un mécanisme ultime de règlement des litiges. Le système ainsi adapté offrira un éventail de voies permettant aux parties de choisir le mode de traitement le plus approprié aux exigences de leur affaire. Déjà, le Québec a fait un pas important dans cette direction en adoptant la Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce Code (1997, c. 42).

Parallèlement à cette réforme, le Ministère, confronté à l'utilisation croissante des technologies de l'information par la société québécoise, se doit de combler promptement le retard technologique que vit le système judiciaire, que ce soit en matière de justice civile, criminelle ou pénale. La modernisation du système judiciaire devient ainsi un enjeu important pour le ministère de la Justice. La possibilité de procéder par vidéoconférence (exemple : la vidéocomparution) et celle d'élargir l'échange électronique de l'information illustrent quelques-uns des moyens envisagés pour rénover le système, accroître la productivité et améliorer les services à la clientèle.

---

### **L'accessibilité à des services d'aide pour les victimes d'actes criminels**

Le ministre de la Justice, outre ses responsabilités à l'égard de l'administration de la justice, est responsable de programmes d'aide aux justiciables, dont le programme d'aide et d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Le Ministère évalue actuellement le programme et souhaite l'adapter aux nouvelles réalités sociales et économiques. L'objectif recherché est de mieux répondre aux besoins essentiels d'un plus grand nombre de victimes de toutes formes de criminalité, de privilégier les services d'aide et de réadaptation, d'améliorer l'accès des victimes aux services régionaux d'aide et de réduire le coût du programme.

### **L'implantation du nouveau registre des droits personnels et réels mobiliers**

À titre de gardien des registres de publicité des droits, le ministère de la Justice s'active à l'implantation du nouveau registre des droits personnels et réels mobiliers. Prévus au nouveau Code civil du Québec, le registre des droits personnels et réels mobiliers vise à assurer la sécurité des transactions portant sur des biens meubles en les rendant publiques, ce qui confère aux droits ainsi publiés le caractère d'opposabilité aux tiers. Comme le Ministère a misé sur une décentralisation vers les différentes clientèles du registre des activités de consultation et d'inscription, il fait face au défi de convaincre la majorité des clients d'utiliser ces services à distance.

### **La modernisation du système de publicité foncière**

Le registre foncier du Québec repose sur la gestion d'une masse documentaire considérable, conservée sur papier, accumulée depuis 150 ans et répartie sur l'ensemble du territoire québécois. L'archivage et la manipulation de ces documents engendrent des frais de fonctionnement de plus en plus élevés. Ainsi, tout le patrimoine documentaire du Québec en cette matière doit être converti et numérisé. Ce vaste projet de modernisation du registre foncier présente un défi de taille pour le Québec. La réalisation débutera à l'automne 1998 et sera conduite par une équipe composée de ressources publiques et privées. Ce développement contribuera à créer une expertise québécoise de haute technologie en matière de gestion foncière.

### **La mise en place du Tribunal administratif du Québec**

Conformément à la Loi sur la justice administrative (1996, c. 54), le nouveau Tribunal administratif du Québec et le Conseil de la justice administrative, organismes sous la responsabilité du ministre de la Justice, débuteront leurs activités le 1<sup>er</sup> avril 1998. À titre de tribunal spécialisé, le Tribunal administratif du Québec statue sur les recours formés par les citoyens et citoyennes à l'encontre des décisions émanant de l'administration publique ou de l'une de ses instances décentralisées, dans les matières prévues à la Loi sur la justice administrative.

La première année d'implantation du Tribunal comporte de nombreux défis. Le Tribunal doit consolider l'intégration de cinq organismes (Commission des affaires sociales, Bureau de révision en évaluation foncière, Bureau de révision en immigration, Commission d'examen des troubles mentaux et Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole), assumer de nouvelles compétences, adapter les processus juridictionnels aux dispositions de la réforme de la justice administrative, mettre en place un processus intégré de traitement des dossiers, implanter un processus de conciliation et développer des outils de gestion. L'année 1998-1999 constitue donc une année charnière et cruciale pour le Tribunal administratif du Québec.

## **La problématique de la perception des amendes**

Au cours des dernières années, le Ministère a connu, comme d'autres organisations gouvernementales, une croissance constante de ses comptes à recevoir, en raison notamment du contexte économique difficile. Ces comptes sont constitués principalement d'amendes à payer à la suite d'infractions au Code de sécurité routière ou à d'autres lois pénales. Depuis un an, le Ministère s'est attaqué à ce problème en mettant en place diverses opérations spéciales de perception, mais une réorganisation de l'ensemble des activités reliées à la gestion des infractions et à la perception des amendes reste à faire. À cet effet, le Ministère envisage la création d'une unité autonome de service. Le Ministère a comme défi d'optimiser ses processus et d'augmenter le taux de recouvrement de ses revenus.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Compte tenu de ces enjeux, le ministère de la Justice s'est donné, pour les trois prochaines années, les cinq orientations stratégiques suivantes :

### **Simplifier et modifier le système judiciaire et le système de publicité des droits**

Dans l'optique d'une justice plus simple, accessible et moderne, le Ministère entend :

- Réaliser une révision globale du Code de procédure civile;
- Réviser l'ensemble des processus judiciaires, de manière à accroître leur performance en misant notamment sur l'utilisation de nouvelles technologies de l'information;
- Implanter la vidéocomparution dans les palais de justice, afin de réduire les délais de comparution, les coûts du transport des détenus et les risques inhérents à de tels déplacements;
- Implanter des registres informatisés offrant des services de consultation et d'inscription à distance.

### **Favoriser les modes extrajudiciaires de résolution des conflits**

Dans l'optique d'une justice plus humaine, le Ministère entend :

- Introduire à l'intérieur de la procédure civile le choix aux justiciables quant aux moyens de régler de façon extrajudiciaire les conflits qui les opposent;
- Implanter en matière criminelle, avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique et d'organismes communautaires, dans le cadre de la politique de traitement non judiciaire de certains délits criminels mineurs, de nouvelles façons de faire pour sensibiliser les contrevenants aux conséquences de leurs gestes;
- Développer, au sein des communautés autochtones, des modèles de justice communautaire.

**Améliorer l'approche de conception et d'élaboration des lois et des règlements**

Dans le but de mieux guider le travail des juristes lors de la conception de lois et de règlements, le Ministère entend élaborer une politique législative générale, en accord avec l'objectif de simplification du langage juridique et avec la politique gouvernementale d'allègement réglementaire.

**Concentrer les ressources dans les services prioritaires**

Dans le contexte actuel de rationalisation, le Ministère a choisi d'affecter ses ressources avant tout dans les services essentiels à la réalisation de sa mission. De fait, il examine ses activités, questionne leur pertinence à l'égard de sa mission et transfère, lorsque cela est plus efficace et efficient, certaines activités vers d'autres instances. À cet égard, le Ministère poursuit deux priorités :

- Transférer à la magistrature québécoise certaines responsabilités de gestion, ce qui contribuera à accroître leur autonomie administrative;
- Poursuivre la décentralisation de la responsabilité de la poursuite publique à l'égard de certains délits criminels mineurs vers les municipalités qui ont accès à une cour municipale.

**Accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation**

Pour accroître la performance de son organisation, le Ministère entend notamment :

- Moderniser ses infrastructures technologiques et ses systèmes;
- Poursuivre sa démarche visant à améliorer la gestion des revenus.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Formulation de jugements	51 594,9	7 487,5	44 107,4	53 490,7
2. Administration de la justice	242 950,7	(9 734,6)	252 685,3	244 326,6
3. Justice administrative	12 507,9	3 068,4	9 439,5	9 311,9
4. Aide aux justiciables	140 676,5	(13 195,0)	153 871,5	154 999,4
Total des dépenses	447 730,0	(12 373,7)	460 103,7	462 128,6
Prêts, Placements et Avances	41,4	—	41,4	—
Total des crédits	447 771,4	(12 373,7)	460 145,1	—
Effectif autorisé (ETC)	3 234	(62)	3 296	—

Les crédits alloués en 1998-1999 au ministère de la Justice s'établissent à 447,8 M\$, soit une diminution nette de 12,4 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998. Cette réduction s'explique notamment par l'application de diverses mesures d'économies, principalement au programme 2 « Administration de la Justice » et par la réévaluation des économies découlant de la réforme de l'aide juridique. Dans ses choix budgétaires, le Ministère tient compte de ses orientations stratégiques et privilégie des réductions de dépenses qui n'affectent pas la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes.

#### Programme 1 : Formulation de jugements

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Le programme comprend aussi le Conseil de la magistrature, organisme à vocation déontologique, et le Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales. Ce comité est chargé d'évaluer, à tous les trois ans, si la rémunération des juges est adéquate.

En 1998-1999, l'enveloppe budgétaire de ce programme s'établit à 51,6 M\$ et reflète les besoins budgétaires de la magistrature déterminés conformément à l'entente intervenue avec le ministère de la Justice.

## Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

En 1998-1999, l'enveloppe budgétaire de ce programme s'établit à 243,0 M\$, soit une diminution de 9,7 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998. Cette variation s'explique par :

	M\$
– La rationalisation des dépenses de fonctionnement	(6,8)
– Le transfert de crédits au programme 3 dans le cadre de l'instauration du Tribunal administratif du Québec et du Conseil de la justice administrative	(3,2)
– Divers ajustements, notamment à l'enveloppe des loyers	2,4
– La rationalisation de l'effectif de la Direction générale des affaires juridiques et législatives	(1,1)
– Le transfert de crédits au programme 1 à la suite du protocole d'entente intervenu avec la magistrature	(1,0)

## Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (1996, c. 54), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. D'autre part, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique.

Le Tribunal administratif du Québec est un organisme extrabudgétaire, dont le financement est pourvu par un fonds constitué de subventions versées par le ministère de la Justice et par celui de l'Emploi et de la Solidarité et par des contributions de trois organismes extrabudgétaires, soit la Société de l'assurance automobile du Québec, la Régie des rentes du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

En 1998-1999, l'enveloppe budgétaire de ce programme s'établit à 12,5 M\$, soit une augmentation de 3,1 M\$ par rapport aux crédits comparatifs 1997-1998, somme correspondant aux besoins de mise en œuvre du Tribunal administratif du Québec et du Conseil de la justice administrative.

## Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

L'enveloppe de ce programme s'établit à 140,7 M\$, soit 13,2 M\$ de moins que la précédente année. Cette variation résulte principalement :

	<b>M\$</b>
– De la réévaluation des économies de la réforme de l'aide juridique	(10,0)
– D'économies reliées au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels	(3,0)

### Les indicateurs de résultats

Divers indicateurs de gestion sont utilisés au ministère de la Justice, les principaux étant les suivants :

- Le délai moyen pour audition d'une prochaine cause en matière civile, criminelle et pénale;
- L'âge moyen des dossiers en matière criminelle et pénale;
- La variation du nombre de dossiers judiciaires ouverts en matière civile, criminelle et pénale;
- Le nombre de dossiers non judiciairisés en matière criminelle;
- Le nombre de comparutions effectuées par vidéo;
- La variation du nombre de demandes de services acceptées à l'aide juridique.

### LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère gère deux fonds spéciaux : le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels et le Fonds des registres.

#### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	1 845,0	1 725,0	—	—
2. Fonds des registres	36 781,6	33 491,9	5 622,9	5 100,9
<b>TOTAL</b>	<b>38 626,6</b>	<b>35 216,9</b>	<b>5 622,9</b>	<b>5 100,9</b>
Effectif autorisé (ETC)	409	409	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

### **Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels**

Ce fonds est dédié à subventionner les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Son revenu est assuré par les suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, les contributions pénales et par l'aliénation des biens confisqués dans le cadre de la lutte visant les produits de la criminalité.

### **Fonds des registres**

Ce fonds assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits fonciers, de même que les droits personnels et réels mobiliers. Les revenus de ce fonds proviennent entièrement de la vente de services en matière de publicité des droits. En 1998-1999, des investissements importants sont prévus dans le cadre de deux projets, soit la modernisation du registre foncier et l'implantation de services à distance du registre des droits personnels et réels mobiliers.

### **Les indicateurs de résultat**

Les principaux indicateurs de gestion applicables à ces fonds spéciaux sont :

- La variation du nombre total de transactions au registre foncier;
- Le pourcentage de transactions d'inscriptions au registre mobilier effectuées à distance;
- Le nombre de services d'aide et de réadaptation dispensés aux victimes d'actes criminels.

## MÉTROPOLE

### LA MISSION

La raison d'être du Ministère est de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole et d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. Le Ministère agit comme catalyseur et rassembleur pour la promotion des intérêts de la métropole, conseille le gouvernement sur toute question relative à celle-ci, élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques favorables à l'épanouissement de la métropole.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Il est utile de rappeler que l'exercice financier 1997-1998 constitue la première année complète de fonctionnement du ministère de la Métropole. Au cours de cette période, le suivi du plan ministériel de gestion des dépenses nous permet de constater ce qui suit :

- En matière de soutien à l'essor socio-économique de la métropole, le Ministère a :
  - participé à la définition des orientations économiques du gouvernement pour la Métropole;
  - participé activement au Comité de coordination des grands projets présentés dans le cadre du Sommet sur l'économie et l'emploi;
  - analysé 123 projets soumis par différents organismes dans le cadre du Fonds de développement de la métropole et il en a accepté 87 pour une aide totale de 28,7 M\$.
- En matière de développement social, le Ministère a :
  - contribué activement à l'élaboration du chapitre de la réforme de l'éducation touchant l'école montréalaise; il a également participé à la mise en application de deux stratégies particulières;
  - participé à toutes les étapes du processus de consultation portant sur la planification des niveaux d'immigration et il a été associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour évaluer la capacité d'accueil de la métropole;
  - participé à l'implantation du programme d'économie sociale par la mise sur pied d'un Secrétariat du comité régional d'économie sociale (CRES) pour l'île de Montréal et d'un autre pour Laval.
- En matière de concertation des acteurs publics, le Ministère a :
  - fait adopter la loi constituant la Commission de développement de la métropole (CDM) en juin 1997; toutefois, la CDM n'a pas encore été mise sur pied;
  - contribué à l'élaboration de la politique de soutien au développement local et régional et, plus particulièrement, pour ce qui concerne la réorganisation des services gouvernementaux dans le domaine du développement de l'entrepreneuriat montréalais;

- contribué à établir des liens plus rapprochés entre l'administration publique en région et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CDRIM) dans la mise en œuvre de son Plan de développement stratégique 1997-2001 et sa concrétisation par la signature de cinq ententes spécifiques;
  - analysé tous les mémoires, décrets et politiques des ministères et organismes soumis au Conseil des ministres ou au Conseil du trésor pour décision et a émis des avis lorsqu'il y avait un impact significatif sur la métropole.
- En matière d'aménagement et de transport, le Ministère a :
- amorcé l'élaboration du cadre d'aménagement et ce, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales (MAM);
  - supporté activement l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
  - collaboré au programme d'infrastructures en participant au cheminement de projets particuliers et en émettant des avis au ministère des Affaires municipales (MAM) et au ministère des Transports (MTQ) ainsi qu'au Comité ministériel de l'emploi et du développement économique (CMEDE) sur les projets présentés dans la région métropolitaine.
- En matière de promotion et de rayonnement de la métropole, le Ministère a :
- été associé aux initiatives prises à la suite du Sommet visant à corriger les perceptions négatives de la métropole; il a aussi participé aux travaux du comité chargé de l'élaboration du plan de marketing gouvernemental;
  - élaboré une politique de placements-média et organisé de multiples activités de relations publiques dont une tournée aux États-Unis qui s'est déroulée à Washington et à New York;
  - élaboré un site WEB ministériel; un site métropolitain est en voie d'élaboration.

Enfin, rappelons que le Ministère s'est vu confier la responsabilité des activités régionales de l'île de Montréal et de Laval qui relevaient auparavant du Secrétariat au développement des régions (SDR).

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

### **L'économie**

Les grandes tendances internationales continueront d'influencer l'évolution de l'économie métropolitaine. En effet, le développement des entreprises dépend de plus en plus des marchés internationaux, les exportations du Québec à l'étranger et dans les autres provinces représentent plus de la moitié de son PIB. Le dynamisme économique observé aux États-Unis et au Canada profitera à la métropole. Par ailleurs, cette dernière bénéficie d'une position concurrentielle avantageuse en termes de coûts d'exploitation des entreprises parmi les plus grands centres urbains de l'Amérique du Nord.

L'un des principaux enjeux auquel sera confrontée la métropole réside dans le développement continu des ressources humaines compétentes. Il s'agit d'une condition essentielle pour que Montréal maintienne sa position de leader nord-américain sur le plan de l'emploi per capita dans les secteurs de pointe. L'enjeu est tel qu'il commande la mise en place d'un véritable chantier « formation » qui adapte et canalise les ressources humaines vers un objectif de croissance de la main-d'œuvre qualifiée.

### **Les régions et la métropole : des partenariats à intensifier**

Les liens qui unissent les régions du Québec avec leur métropole sont nombreux et variés même s'ils ne sont pas toujours formels. Par ailleurs, les régions deviennent de plus en plus autonomes pour certains types de services et produits et le cadre international de la nouvelle économie fait en sorte que des liens directs s'établissent de manière croissante entre diverses régions du globe. Malgré ce fait, il n'en demeure pas moins crucial pour le développement du Québec qu'un partenariat étroit entre la métropole et les régions soit maintenu et même intensifié.

### **Le développement social**

Des fonds sont mis à la disposition de l'économie sociale pour l'île de Montréal et Laval. Le Ministère a également utilisé une partie de son Fonds de développement de la métropole afin de soutenir des projets importants en cette matière, tels qu'une subvention de 1,0 M\$ à Moisson Montréal, l'aide aux corporations de développement économique (CDEC) et aussi sa contribution au rapprochement interculturel.

### **L'organisation territoriale**

Au plan de l'organisation politique et administrative, la région métropolitaine de Montréal qui compte 3,3 millions de personnes demeure caractérisée par :

- Une très grande fragmentation des centres de décisions et des entités de gestion des services publics (plus de cent municipalités, une quinzaine d'organismes supramunicipaux tels que les municipalités régionales de comté (MRC), les sociétés de transport);
- Une faible croissance de la population couplée à un étalement urbain continu qui réclame de nouveaux investissements;
- Une aggravation du problème des transports en raison d'une augmentation de la congestion routière et du plafonnement du transport en commun.

### **La promotion d'une vision métropolitaine**

La métropole joue un rôle majeur dans le développement du Québec et cette particularité doit continuer d'être soulignée auprès de tous les intervenants. Le manque de vision partagée pour le développement

---

économique, social, territorial et du transport de la métropole a cependant des répercussions sur son propre épanouissement et sur son rayonnement auprès de la population métropolitaine. Le Ministère doit donc, par ses actions :

- Faire en sorte que la population vivant sur le territoire métropolitain s'identifie à la métropole et développe un sentiment de fierté et d'appartenance;
- Faire comprendre que le développement de la métropole et celui du Québec sont intimement liés et que l'essor de Montréal contribue au rayonnement du Québec sur la scène internationale;
- Soutenir la notoriété de la métropole à l'extérieur du Québec.

### **La cohérence gouvernementale**

Les interventions gouvernementales sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal contribueront à son développement dans la mesure où elles correspondent à ses besoins spécifiques. Le ministère de la Métropole doit, par conséquent, continuer de conseiller le gouvernement sur la meilleure adaptation de ses actions dans la métropole. Il doit en outre veiller à ce que les intérêts particuliers de la plus importante agglomération québécoise soient bien considérés tout au long du processus décisionnel du gouvernement. L'ensemble des priorités et la mise en œuvre des mesures doivent de plus s'inscrire dans le cadre d'actions générales du gouvernement en matière de transport (plan de transport par le MTQ) et d'aménagement (cadre d'aménagement du MAM).

### **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques du Ministère et des organismes placés sous la responsabilité du ministre (l'Agence métropolitaine de transport (AMT), la Régie des installations olympiques (RIO), la Société Innovatech du Grand Montréal (SIGM) et la Société du Palais des congrès de Montréal (SPCM)) pour 1998-2001 sont les suivantes :

- Agir sur les conditions de développement de la métropole;
- Continuer à favoriser une plus grande concertation des acteurs publics et réviser les structures locales et régionales en conséquence;
- Adapter l'action gouvernementale à la réalité et aux besoins de la région métropolitaine.

### **Les conditions de développement**

La première orientation stratégique qui est d'agir sur les conditions du développement de la métropole va s'actualiser selon quatre axes, à savoir :

- Celui de la fiscalité dont l'objectif est de contribuer au redressement de la fiscalité municipale et régionale;

- Celui du développement économique dont les objectifs sont les suivants :
  - contribuer à la politique de développement économique du gouvernement par l'introduction de mesures adaptées à la problématique de la région métropolitaine de Montréal visant notamment à accentuer le leadership de la métropole dans la nouvelle économie, maximiser le rayonnement culturel et l'attrait touristique de la métropole, faire participer l'ensemble de la collectivité à l'essor de la métropole, consolider et développer les nouveaux partenariats au sein de la métropole ainsi qu'avec les régions du Québec, de même qu'à s'assurer que les infrastructures de la métropole puissent soutenir son développement, particulièrement celui des grands projets;
  - assurer la mise sur pied des centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal et à Laval;
  - appuyer Montréal International dans la poursuite de sa mission.
- Celui du développement social dont l'objectif est de se doter d'un cadre d'intervention en matière de développement social afin d'accroître la cohérence et l'efficacité de nos interventions;
- Celui de la promotion de la métropole dont l'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique de promotion de la métropole.

### **Continuer à favoriser une plus grande concertation des acteurs publics**

La deuxième orientation stratégique qui est de continuer à favoriser une plus grande concertation des acteurs publics et de réviser les structures en conséquence va se réaliser selon deux axes, à savoir :

- Celui de l'organisation administrative du territoire dont l'objectif est de doter la région d'une meilleure organisation métropolitaine;
- Celui de l'organisation et du développement des services de transport.

### **Une action gouvernementale adaptée à la réalité et aux besoins de la métropole**

Enfin, la troisième orientation stratégique qui est d'adapter l'action gouvernementale à la réalité et aux besoins de la région métropolitaine va se concrétiser sous deux axes principaux, soit :

- Celui de la régionalisation dont l'objectif est de contribuer à la révision et à l'adaptation des interventions de l'État sur le territoire métropolitain dans le cadre de la politique de soutien au développement local et régional : décentralisation des activités et des services gouvernementaux, régionalisation de l'action gouvernementale;
- Celui de la cohérence gouvernementale dont les objectifs sont d'assurer la prise en compte des intérêts de la métropole dans le processus décisionnel du gouvernement du Québec et de promouvoir les intérêts de la métropole au sein des ministères et des organismes québécois, notamment dans le processus de planification stratégique.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	69 971,1	10 113,3	59 857,8	58 157,8
Total des dépenses	69 971,1	10 113,3	59 857,8	58 157,8
Prêts, Placements et Avances	49 271,2	363,2	48 908,0	—
Total des crédits	119 242,3	10 476,5	108 765,8	—
Effectif autorisé (ETC)	86	—	86	—

Les crédits 1998-1999 du ministère de la Métropole s'élèvent à 119,2 M\$, soit une augmentation de 10,4 M\$ par rapport aux 108,8 M\$ alloués pour l'exercice 1997-1998.

Dans l'ensemble, cette augmentation est attribuable à la croissance des budgets alloués pour les activités de développement régional de l'île de Montréal et de Laval. Précisons que les responsabilités en matière de développement des régions pour ces deux régions ont été transférées au ministère de la Métropole au cours de l'exercice financier 1997-1998.

Enfin, les dépenses probables du Ministère pour 1997-1998 sont inférieures de 1,7 M\$ aux crédits alloués.

#### Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter l'essor économique, culturel et social de la métropole et à en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir le soutien financier à la réalisation d'initiatives visant le développement et la promotion de la métropole.

Il se compose des activités suivantes :	M\$
– Société Innovatech du Grand Montréal	42,5
– Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	20,2
– Fonds de développement de la métropole	19,8
– Société du Palais des congrès de Montréal	18,5
– Direction et soutien	9,8
– Régie des installations olympiques	8,5

Les principales variations budgétaires concernent :

- La Régie des installations olympiques (RIO) dont la subvention accuse une baisse de 500 000 \$;
- La Société du Palais des congrès de Montréal dont la subvention est inférieure de 400 000 \$ à celle de l'année précédente;
- Les activités régionales de développement de l'île de Montréal et de Laval qui sont majorées de 10,7 M\$.

---

## RÉGIONS ET AFFAIRES AUTOCHTONES

### MINISTÈRE DES RÉGIONS (PROGRAMME 1)

#### LA MISSION

La nouvelle Loi sur le ministère des Régions (LRQ, chapitre 91), sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1997, a pour effet de transformer le Secrétariat au développement des régions en ministère des Régions<sup>1</sup>.

Le ministère des Régions, dirigé par le ministre des Régions, a pour mission de susciter et de soutenir le développement local et régional en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État, ainsi que d'assurer la cohérence des actions gouvernementales en région dans le respect des enjeux et orientations stratégiques du gouvernement.

Pour réaliser cette mission, le Ministère voit notamment à :

- Élaborer et proposer au gouvernement des orientations et des politiques favorables au développement local et régional et à superviser leur réalisation;
- Apporter, dans le cadre des orientations et politiques gouvernementales, un soutien financier ou technique à la réalisation d'actions visant le développement local et régional;
- Conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes sur toute question relative au développement local et régional.

#### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

##### La régionalisation

Le dossier de la régionalisation a pris un tournant important au cours de la dernière année. Le Conseil des ministres a adopté, le 23 avril 1997, la Politique de soutien au développement local et régional, dont la régionalisation constitue l'un des mandats prioritaires. Le gouvernement a, par ailleurs, confirmé l'importance qu'il accorde au développement local en autorisant notamment la constitution d'une enveloppe intégrée de 60,0 M\$ destinée à la mise en œuvre des centres locaux de développement (CLD) prévus à la politique.

Le gouvernement a, en outre, invité les ministères à poursuivre leurs efforts en matière de régionalisation en inscrivant à nouveau un volet régional à même leurs plans stratégiques. Cette section des plans stratégiques est analysée par le ministère des Régions, qui s'assure de la cohérence des actions gouvernementales en région dans le respect des enjeux et orientations stratégiques du gouvernement.

---

<sup>1</sup> Toutefois, seuls les articles 8 à 15 et 67 concernant la mise en place des centres locaux de développement (CLD) sont en vigueur au 19 décembre 1997. Au cours de la prochaine année, les autres articles de la Loi sur le ministère des Régions (LRQ, chapitre 91) seront mis en vigueur.

## La planification stratégique régionale

Deux nouvelles ententes cadres de développement se sont ajoutées aux treize ententes déjà conclues entre le gouvernement et les conseils régionaux de développement (CRD), soit celle de la région Chaudière-Appalaches et celle de la région Nord-du-Québec pour la Radissonie et le territoire Kativik. Mentionnons qu'une évaluation de la première génération des ententes cadres est actuellement en cours, afin d'en permettre l'amélioration.

Une vingtaine d'ententes spécifiques impliquant les ministères et les conseils régionaux de développement ont, par ailleurs, été conclues, portant ainsi le nombre d'ententes en vigueur à 79 au 1<sup>er</sup> octobre 1997. Près d'une centaine d'ententes spécifiques sont en préparation, ce qui démontre bien l'intérêt de ce mécanisme pour le développement régional.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Le plan ministériel de gestion des dépenses du ministère des Régions s'inscrit dans un nouveau contexte caractérisé par la volonté gouvernementale de revoir ses façons de faire et d'organiser ses services en les simplifiant et en les adaptant aux spécificités locales et régionales, de même que par les aspirations croissantes des milieux locaux et régionaux à se prendre en main. Le contexte est également caractérisé par une période de transition pour le nouveau ministère des Régions, dont certaines interventions et l'organisation devront être ajustées.

La mise en œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional qui responsabilise davantage les milieux locaux et régionaux, particulièrement par la mise en place des CLD, dès le 1<sup>er</sup> avril 1998, ainsi que la recherche d'avenues qui favorisent la régionalisation des actions gouvernementales tout en assurant leur cohérence, constituent les grands enjeux pour le ministère des Régions.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques et les objectifs du Ministère sont regroupés autour des deux grands volets de sa mission.

- Le premier volet de la mission concerne la mobilisation des intervenants locaux et régionaux et le soutien, dans leurs démarches, de prise en charge du développement de leur territoire. Les orientations stratégiques et les objectifs s'y rattachant sont :
  - développer un partenariat nouveau entre le gouvernement et les communautés locales dans une perspective de développement économique et de création d'emplois en mettant en place les CLD :
    - en accordant une priorité à l'élaboration, par les CLD de leur plan d'action local pour l'économie et l'emploi et en fixant des obligations de résultats en termes de services à l'entrepreneuriat local et de création d'emplois;
    - en développant un volet particulier de sensibilisation à l'entrepreneuriat chez les jeunes et des mesures de soutien adaptées pour les jeunes promoteurs;
    - en faisant du Fonds local d'investissement (FLI) un véritable capital de développement destiné en priorité aux petites entreprises en démarrage ou en croissance;
    - en favorisant l'émergence et le développement d'entreprises en économie sociale;

- 
- consolider le partenariat actuel entre le gouvernement et les milieux régionaux :
    - en mettant en marche la deuxième génération des ententes cadres de développement;
    - en faisant des ententes spécifiques le moyen privilégié pour soutenir concrètement le développement régional;
    - en associant plus étroitement les conseils régionaux de développement (CRD) au processus décisionnel en matière de développement régional et de régionalisation de l'action gouvernementale;
  - définir, en concertation avec les milieux ruraux, des orientations et mesures de soutien adaptées au développement des milieux ruraux :
    - en élaborant, en collaboration avec Solidarité rurale du Québec, une politique gouvernementale de la ruralité;
    - en œuvrant à constituer une enveloppe dédiée au développement de la ruralité et répartie entre les CLD situés en milieu rural;
  - développer une expertise en matière d'évaluation et de recherche en matière de développement local et régional :
    - en accordant une priorité de recherche à une meilleure connaissance du rôle des régions dans le développement global du Québec;
    - en développant des outils de suivi et d'évaluation permanents des divers aspects de la Politique de soutien au développement local et régional.
  - Le second volet de la mission du ministère des Régions concerne la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement local et régional qu'il doit assurer, tant au siège social du Ministère qu'en région. Les orientations stratégiques et les objectifs s'y rattachant sont :
    - mobiliser l'ensemble des intervenants ministériels en région autour des enjeux et des grandes orientations stratégiques du gouvernement :
      - en améliorant les outils d'harmonisation interministérielle par la consolidation, en région, de la conférence administrative régionale (CAR) et en mettant en place un comité sous-ministériel sur la déconcentration au palier central;
      - en coordonnant l'élaboration par la CAR des plans d'organisation des services gouvernementaux dans le cadre du processus de planification stratégique des ministères;
      - en assurant, dans chaque région du Québec, la synergie entre le Réseau des gens d'affaires pour l'emploi et les mécanismes gouvernementaux de soutien et de coordination visant à faciliter la réalisation rapide des projets;
      - en assurant la mise en œuvre du volet régional du plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine et la coordination interministérielle dans ce domaine;
    - assurer, en matière de développement régional, le développement de partenariat ou d'ententes entre le Québec et l'extérieur :
      - en signant une entente de développement régional avec le gouvernement fédéral;
      - en soutenant les projets de coopération entre le ministère des Régions et son vis-à-vis dans différents pays, et ce, afin de favoriser les projets de coopération entre les régions du Québec et les régions d'autres pays.

## **SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (PROGRAMME 2)**

### **LA MISSION**

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) est sous la responsabilité du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable des Affaires autochtones. Sa mission comporte deux axes de base :

- Établir un dialogue plus harmonieux et bâtir des ponts entre les Autochtones, le gouvernement et la population en général. Cet axe s'exprime notamment à travers des mandats de négocier des ententes et de fournir l'information appropriée tant aux Autochtones qu'à la population en général et de mettre en place les mesures liées au développement social et économique des Autochtones;
- Coordonner l'action gouvernementale en milieu autochtone. Le Secrétariat aux affaires autochtones est appelé à faire de la coordination et de la concertation sur une base permanente parce que l'essence de l'action du Québec à l'égard des Autochtones s'exerce par l'entremise des ministères.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Les principales réalisations et mesures entreprises par le SAA au cours de 1997-1998 sont :

- Au chapitre du développement de l'autonomie gouvernementale des Autochtones : participation à de multiples rencontres ayant permis de faire progresser ou de conclure des ententes en matière d'autonomie gouvernementale des Attikameks et Montagnais, reprise des négociations relatives à l'établissement d'une assemblée et d'un gouvernement régional au Nunavik, ententes concernant l'Administration régionale Kativik, les services policiers de Kahnawake et Kanesatake et poursuite du dialogue Québec-Kahnawake sur les questions juridictionnelles;
- Au chapitre du développement d'un partenariat comme base des relations entre les Autochtones et l'ensemble des Québécois : poursuite des négociations en vue d'en arriver à un consensus avec les Attikameks et les Montagnais sur la question territoriale et avec les Algonquins de Lac-Barrière sur la mise en œuvre de l'entente trilatérale; conclusion de l'entente avec les Hurons-Wendat au sujet de la chasse à l'orignal et avec les Micmacs de Listiguj au sujet de la pêche au saumon; poursuite des pourparlers sur des questions territoriales en vue d'en arriver à des ententes (agrandissement de réserves : Essipit, Matimekosh, établissement d'une assise territoriale : Kanesatake, Oujé-Bougoumou); projets de développement social et économique et élaboration d'un plan de mise en œuvre des divers volets du protocole d'entente du 23 mai 1995 avec les Cris; poursuite des diverses initiatives d'aide financière pour la réalisation de projets en milieu autochtone et le financement du fonctionnement des organismes autochtones d'envergure nationale;
- Au chapitre du suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi : contribution au démarrage et à la réalisation de projets amérindiens et inuit et poursuite des consultations interministérielles en vue de l'émergence d'autres projets présentés au sommet, nomination de deux représentants autochtones au sein du Réseau des gens d'affaires pour l'emploi;
- Au chapitre de l'élaboration d'un cadre stratégique : adoption par le Conseil des ministres du cadre de référence qui détermine les grandes orientations du gouvernement concernant les Autochtones.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Les relations entre les Autochtones et le gouvernement du Québec sont devenues beaucoup plus complexes au fil des ans : revendications à l'autonomie gouvernementale, revendication territoriale, contestations judiciaires, confrontations sur le terrain. Toutefois, il y a également des ententes de partenariats sociaux et économiques, de manifestations culturelles et d'échanges qui tendent à rapprocher Autochtones et non-Autochtones. Il y a enfin un bon nombre de problèmes sociaux et de difficultés économiques auxquels s'attaquent sans relâche les communautés autochtones, souvent avec l'appui du gouvernement.

Les principaux enjeux qui découlent de ce contexte sont :

— Une situation socio-économique difficile

Les communautés autochtones vivent un certain nombre de situations généralement considérées comme difficiles : sous-développement économique pour certaines, multiplicité des problèmes sociaux, etc. Ces situations et leurs conséquences à court et à long terme ont un impact sur l'avenir de ces communautés et l'harmonisation de leurs relations avec les autres Québécois;

— Une volonté d'affirmation et de prise en charge

Cette volonté se manifeste aussi bien dans divers secteurs sociaux, culturels et économiques que dans les pourparlers concernant, entre autres, le territoire, les ressources et l'autonomie;

— La question territoriale

Le territoire et les ressources naturelles sont indéniablement l'un des principaux enjeux car bon nombre de revendications autochtones, de par la revendication du droit d'exercer les activités traditionnelles, touchent le contrôle, le partage et l'accès aux ressources;

— L'autonomie gouvernementale des Autochtones

Au cœur des négociations avec les nations amérindiennes et inuit, cet enjeu pose au Québec le défi de trouver des avenues acceptables pour les Autochtones qui invoquent le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, tout en tenant compte de balises qu'ils considèrent fondamentales : intégrité territoriale, souveraineté de l'Assemblée nationale, effectivité législative et réglementaire;

— L'autonomie financière et le développement économique

Le gouvernement du Québec veut appuyer les efforts des Autochtones dans leur recherche de leviers de développement économique et ainsi d'une plus grande autonomie financière. La nécessité de combler des besoins pressants en matière d'infrastructures communautaires de base constitue par ailleurs un élément clé pour créer des conditions facilitantes au développement économique;

— Les relations tripartites

Le gouvernement fédéral, les Autochtones et le gouvernement du Québec ont pour enjeu d'harmoniser des relations et de développer des partenariats.

Outre ces enjeux, il faut tenir compte des éléments majeurs suivants qui auront ou sont susceptibles d'avoir un impact sur les actions du gouvernement concernant les affaires autochtones :

- L'adoption récente, par le gouvernement du Québec, d'un cadre de référence, c'est-à-dire, d'orientations gouvernementales concernant les Autochtones;
- Les décisions du Conseil des ministres en 1997 touchant les affaires autochtones et qui impliquent une importante mise en œuvre;
- Les jugements de tribunaux, et particulièrement celui concernant l'affaire Delgamuuk : un litige de revendication territoriale ayant impliqué des Autochtones de la Colombie-Britannique, mais susceptible d'avoir des répercussions au Québec;
- La nouvelle approche ou politique du gouvernement fédéral qui positionne celui-ci par rapport aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques et les axes d'intervention présentés ici sont ceux retenus dans le cadre de référence concernant les affaires autochtones.

Quatre orientations stratégiques sont retenues dans le cadre de référence mentionné plus haut :

- Le territoire et les ressources

Les questions territoriales seront abordées dans le contexte des revendications territoriales, à partir de l'approche proposée par le Québec aux Attikameks et aux Montagnais dans son offre de 1994, dans le cadre de l'agrandissement des réserves indiennes pour répondre aux besoins de base comme l'habitation, l'éducation, la santé et dans des situations exceptionnelles nécessitant une attention immédiate (ex : Oujé-Bougoumou, Kanesatake). De plus, le Québec recherchera avec les nations ou les communautés autochtones des façons pour elles de participer au développement du territoire, d'en bénéficier, de continuer leurs activités traditionnelles, si elles le désirent et à la mise en valeur des ressources;

- Les institutions autochtones et l'exercice de juridictions contractuelles

Au-delà du débat sur la nature des droits des Autochtones, il faut trouver des avenues acceptables pour les Autochtones et pour le gouvernement du Québec afin d'augmenter les responsabilités des communautés autochtones. Le Québec propose, dans le cadre d'ententes de responsabilisation et de développement entre le gouvernement du Québec et les nations, communautés ou groupes de communautés autochtones, la reconnaissance de responsabilités selon un concept dit de juridictions contractuelles;

---

— La flexibilité législative et réglementaire

Il y aura lieu de développer à travers l'appareil gouvernemental une flexibilité législative et réglementaire. En effet, les ententes qui seront signées avec les Autochtones, tant au plan du territoire et des ressources que de l'exercice des juridictions contractuelles, pourront requérir des modifications législatives et réglementaires dans les secteurs concernés. Les lois et règlements seront modifiés au besoin, en particulier pour donner suite aux ententes permettant aux Autochtones l'exercice de responsabilités;

— L'établissement de rapports harmonieux

Le gouvernement du Québec entend favoriser la mise en place des conditions permettant le développement de rapports harmonieux fondés sur le respect et la confiance mutuelle entre les Autochtones et les non-Autochtones. Information et sensibilisation du grand public à l'identité autochtone, participation des Autochtones aux instances régionales et développement de partenariats locaux entre Autochtones et non-Autochtones formeront les avenues privilégiées pour établir des rapports harmonieux.

À ces quatre orientations s'en ajoute une cinquième qui forme en quelque sorte une trame de fond : la nécessité de la cohérence et de la convergence des actions gouvernementales en milieu autochtone.

Pour concrétiser ces orientations, quatre axes d'interventions ont été retenus dans le cadre de référence adopté par le gouvernement :

- La mise en place d'un lieu politique;
- Des ententes de responsabilisation et de développement;
- Un fonds de développement pour les Autochtones comprenant un volet de développement économique et un volet de développement des infrastructures communautaires;
- Une plus grande autonomie financière par la participation des Autochtones au développement économique et à la mise en valeur des ressources et par de nouveaux mécanismes en matière de fiscalité.

S'ajoute à ces quatre axes d'intervention, un cinquième axe relatif à une organisation cohérente de la mise en œuvre des quatre axes stratégiques précédents. Ainsi, le Secrétariat aux affaires autochtones constitue une porte d'entrée pour les Autochtones, ceux-ci pouvant s'adresser en tout temps au Secrétariat qui les met en contact avec les représentants gouvernementaux concernés dans les cas où une relation directe avec ceux-ci doit être établie. De plus, le Secrétariat assure la convergence des actions des ministères par le biais d'un mécanisme gouvernemental de coordination.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Développement des régions <sup>1</sup>	119 760,4	6 631,0	113 129,4	107 170,0
2. Affaires autochtones	5 450,8	1 242,8	4 208,0	8 516,0
Total des dépenses	125 211,2	7 873,8	117 337,4	115 686,0
Prêts, Placements et Avances	27 012,3	16 370,2	10 642,1	—
Total des crédits	152 223,5	24 244,0	127 979,5	—
Effectif autorisé (ETC)	171	4	167	—

<sup>1</sup> Ce programme contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 1997-1998 comprennent des virements de 1 900 000 \$ vers d'autres programmes de l'un ou l'autre des portefeuilles.

### Programme 1 : Développement des régions

Les crédits alloués au ministère des Régions pour l'année 1998-1999 s'élèvent à 146,8 M\$, soit 119,8 M\$ auxquels il faut ajouter des prêts, placements et avances de 27,0 M\$.

Les variations budgétaires du ministère des Régions s'expliquent principalement par la mise en place de la Politique de soutien au développement local et régional et par une réorganisation du budget pour rencontrer la cible de réduction des dépenses.

La mise en place de la Politique de soutien au développement local et régional a nécessité des crédits de 60,0 M\$, soit 35,2 M\$ pour le fonctionnement des Centres locaux de développement (CLD) et le soutien aux entreprises d'économie sociale ainsi que le financement du support au démarrage d'entreprises chez les jeunes de 35 ans et moins et 24,8 M\$ pour l'émission de prêts, placements et avances en faveur des CLD dans le cadre du Fonds local d'investissement. À ces crédits de 60,0 M\$, s'ajoutent des provisions de 10,0 M\$ pour créances douteuses, nécessaires suite à l'émission des prêts en faveur des CLD.

Pour financer les CLD, le Ministère a utilisé 20,5 M\$ de ses crédits rendus disponibles suite à la fin de plusieurs programmes au 31 mars 1998. Le Ministère a de plus bénéficié de l'ajout de 24,8 M\$ en crédits de prêts, placements et avances et, d'autre part, d'un transfert de budget de 24,7 M\$ en provenance des ministères suivants :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie : 12,8 M\$;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité : 10,8 M\$;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : 0,5 M\$;
- Autres : 0,6 M\$.

Comme les régions de Laval et de Montréal relèvent désormais du ministère de la Métropole, le ministère des Régions a transféré les crédits afférents au bénéfice de ce Ministère. Excluant les régions de Laval et de Montréal, le ministère des Régions a alloué 25,8 M\$ pour le fonctionnement des CLD, le soutien aux entreprises d'économie sociale et le démarrage d'entreprises chez les jeunes de 35 ans et moins et 18,0 M\$ pour les prêts, placements et avances qui seront consentis aux CLD, auxquels s'ajoutent des provisions pour mauvaises créances de 7,2 M\$.

Deux nouvelles activités seront réalisées par les Conseils régionaux de développement (CRD), soit la mise en œuvre d'ententes spécifiques et de projets à rayonnement régional. Ces deux nouvelles activités sont financées par des crédits de 17,0 M\$ qui proviennent de la fin des programmes du Fonds d'aide à l'entreprise (FAE) et du Fonds d'interventions régionales (FIR).

La variation budgétaire s'explique également par diverses réductions totalisant 12,2 M\$, à savoir une diminution de 0,2 M\$ des dépenses de fonctionnement du Ministère, une révision des diverses provisions pour pertes de 7,2 M\$, un étalement du soutien aux fonds régionaux de solidarité (FRS) de 2,8 M\$ et une révision du budget alloué au Fonds décentralisé de création d'emplois (FDCE) de 2,0 M\$.

### **Les objectifs du programme, les critères d'évaluation et les indicateurs de résultats**

Le Ministère élabore présentement les critères d'évaluation et les indicateurs de performance qui permettront de mesurer l'efficacité et l'efficience des interventions qui seront placées sous la responsabilité des instances locales et régionales. Ces critères seront discutés avec les municipalités régionales de comté (MRC), les CLD et les CRD avant d'être inclus dans les ententes de gestion et les contrats de collaboration que le Ministère conclura avec ces organismes.

### **Programme 2 : Affaires autochtones**

Le budget alloué au Secrétariat aux affaires autochtones est de 5,4 M\$. L'accroissement des dépenses de 1,2 M\$ au Secrétariat aux affaires autochtones est dû à la mise en place du cadre de référence.

## **RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION**

### **LA MISSION**

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a pour mission de promouvoir et de soutenir le plein exercice des droits et responsabilités que confère la citoyenneté au Québec. Pour la réaliser, le Ministère a délimité trois grands champs d'action : les relations civiques, les relations entre l'État et ses citoyens, ainsi que l'immigration et l'établissement des nouveaux arrivants. Le Ministère intervient également auprès des autres ministères et organismes gouvernementaux, pour qu'au-delà des diverses clientèles, soit prise en compte l'appartenance à une citoyenneté commune.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Au plan des relations civiques, le Ministère a œuvré à favoriser la pleine participation de tous les citoyens à la vie collective, par la création et la tenue de la Semaine québécoise de la citoyenneté et l'instauration des Prix québécois de la citoyenneté. Le Ministère a fait la promotion des droits, libertés et responsabilités, lors de la tenue de la Commission parlementaire sur la révision quinquennale des lois d'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le Ministère a également soutenu les initiatives renforçant l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel, entre autres, par le lancement avec le ministère de l'Éducation d'une consultation sur le projet de politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, par la création d'un programme de soutien à la participation civique et la création d'un Fonds des jeunes des minorités visibles.

Au plan des relations avec les citoyens, le Ministère a mieux informé le citoyen, en développant un site gouvernemental de deuxième génération sur Internet, en donnant l'accès gratuit aux lois du gouvernement du Québec et en assurant la mise en place du Service d'information et de référence pour le démarrage d'entreprises (SIRDE). Le Ministère a aussi implanté une charte de la qualité des services aux citoyens à la Direction de l'état civil.

En ce qui concerne l'immigration et l'établissement, le Ministère a posé des gestes pour accroître la qualité et l'accessibilité des services d'apprentissage du français offerts aux immigrants, notamment par l'expérimentation d'une politique d'évaluation des apprentissages et par la mise en place d'un groupe de travail externe sur la révision de l'offre gouvernementale de services en francisation. Le Ministère a intensifié ses interventions en faveur de la régionalisation de l'immigration, en procédant à la signature d'une quatrième entente spécifique avec le Conseil régional de développement de la région de Québec.

À la suite de la Commission parlementaire sur les niveaux d'immigration tenue en septembre 1997, le Conseil des ministres a adopté les orientations relatives à la planification de l'immigration pour la période triennale 1998-2000. Il faut aussi mentionner le lancement du programme de parrainage collectif en faveur des ressortissants étrangers en situation de détresse.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

### **Relations civiques**

Le Québec, comme la plupart des sociétés occidentales, n'est pas exempt des formes multiples d'exclusion et de discrimination. De plus, se pose avec acuité la problématique de l'équité entre les générations, y compris l'exclusion des jeunes et des aînés. Les jeunes en particulier sont confrontés à une baisse de leur poids démographique ainsi que, paradoxalement, à un resserrement du marché de l'emploi.

Par ailleurs, la citoyenneté implique que tous les citoyens soient reconnus membres à part entière de la société québécoise, quelle que soit leur origine ou leur appartenance, et qu'à titre de citoyen, ils participent pleinement à la vie collective. Cette participation suppose l'existence d'un environnement favorable à l'exercice de leurs responsabilités civiques et sociales, au respect de leurs droits et libertés et à la reconnaissance de l'égalité entre les personnes.

Le Québec a su incarner, de façon originale et conforme à sa réalité nord-américaine, les grands principes universels de la démocratie moderne. Afin de consolider et d'approfondir ces acquis, il doit développer et renforcer le sentiment d'appartenance à la société québécoise.

### **Relations avec les citoyens**

Afin que chacun puisse participer à la vie démocratique, le citoyen doit pouvoir disposer sur les services publics gouvernementaux d'une information de qualité, directe, facilement accessible et adaptée à ses divers besoins. Pour réaliser l'orientation gouvernementale de mieux desservir la population, il apparaît nécessaire d'implanter de nouvelles modalités de livraison des services gouvernementaux au citoyen en exploitant, entre autres, les nouvelles technologies de l'information et de communication.

### **Immigration et établissement**

La capacité d'accueil du Québec est un facteur primordial de la planification stratégique de l'immigration et de l'intégration. Le consensus social face à l'immigration doit également être considéré. Il faut aussi prendre en compte la capacité institutionnelle du Québec en termes de services publics disponibles pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. La dynamique démographique du Québec, qui se caractérise actuellement par un net recul de tous les facteurs d'accroissement de sa population, est également un élément important du contexte. Sans modifier de façon substantielle la tendance vers un déclin démographique, l'immigration internationale concourt tout de même à en atténuer les effets. Finalement, il faut mentionner l'impact particulier de l'immigration sur la Métropole et la question de la répartition géographique des nouveaux arrivants. Le déséquilibre entre le poids démographique des régions du Québec et leur degré d'attraction pour les nouveaux arrivants vient pondérer la capacité d'accueil globale du Québec.

L'adoption par les immigrants du français comme langue de la vie publique correspond à un enjeu vital pour la pérennité de la société québécoise francophone. L'apprentissage du français et son usage constituent des prérequis fonctionnels, qui sont nécessaires tant à leur insertion économique qu'à une meilleure appropriation de la culture québécoise. Le ministère doit poursuivre ses efforts en vue de rejoindre la clientèle qui n'est pas encore desservie, accroître l'efficacité des services actuellement offerts et faciliter le passage de l'apprentissage à l'usage de la langue française.

Il faut souligner l'impact important de l'immigration sur la Métropole. Dans ce contexte, le soutien à l'insertion socio-économique des immigrants, à cause de son caractère primordial, doit être renforcé par une meilleure réponse aux besoins diversifiés de cette clientèle.

L'établissement des immigrants à l'extérieur de la région montréalaise facilite leur participation active à la société québécoise. De plus, il contribue à diminuer la disparité ethnoculturelle entre la Métropole et les autres régions du Québec. Le Ministère reconnaît pleinement la pertinence d'efforts supplémentaires pour la régionalisation de l'immigration, tout en reconnaissant les limites de sa capacité d'agir sur les choix individuels d'établissement.

Depuis l'implantation de sa nouvelle grille de sélection, le Ministère est en mesure de mieux choisir les immigrants indépendants qui peuvent contribuer rapidement à l'économie du Québec et participer pleinement à la vie collective. Un débat public a été réalisé en Commission parlementaire, en septembre 1997, en vue d'établir, en fonction de la capacité d'accueil du Québec, les niveaux d'immigration pour les années 1998-1999-2000 et la part de l'immigration francophone.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations stratégiques du Ministère en matière de relations civiques visent la participation de tous les citoyens à la vie collective, à savoir :

- Promouvoir la pleine participation de tous les citoyens à la vie collective et au développement de la société québécoise;
- Renforcer les conditions nécessaires à l'exercice des droits, libertés, devoirs et responsabilités et à la reconnaissance de l'égalité entre les personnes;
- Soutenir la participation active des jeunes et des aînés au développement de la société québécoise;
- Soutenir les initiatives de solidarité entre les citoyens d'appartenances diverses qui se côtoient au sein de la société québécoise.

Au plan des relations avec les citoyens, les orientations stratégiques du Ministère visent la participation de tous les citoyens à la vie démocratique. Dans ce contexte, le Ministère est appelé prioritairement à :

- Mieux informer le citoyen, par un accès à des informations fiables, précises et compréhensibles;
- Mieux servir le citoyen, par des services publics de qualité et adaptés aux besoins des citoyens.

Les orientations stratégiques du Ministère en matière d'immigration et d'établissement visent à ce que les nouveaux immigrants s'intègrent rapidement et contribuent au développement du Québec, de sa langue et de son économie. Les principales orientations sont :

- Accroître la qualité et l'accessibilité des services de francisation;
- Soutenir activement la première insertion socio-économique des immigrants;
- Intensifier les interventions en faveur de la régionalisation de l'immigration;

- Recruter et sélectionner des ressortissants étrangers en fonction des besoins démographiques, économiques et culturels du Québec.

### **Les organismes-conseils et de protection relevant du Ministre**

- Le Conseil des aînés

Le Conseil a pour principales fonctions de conseiller le gouvernement et de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective, ainsi que de conseiller et d'émettre des avis sur toute question qui touche ces personnes. Les principaux thèmes identifiés par le Conseil sont la santé et le bien-être des aînés, les abus et la négligence, le revenu, l'intégration sociale, l'habitat et l'environnement, la formation et le perfectionnement des professionnels qui œuvrent auprès des aînés, ainsi que la recherche reliée au vieillissement.

- Le Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil donne son avis sur toute question relative aux besoins et aux intérêts des jeunes. Il effectue des recherches tout en demeurant vigilant quant à l'actualité et aux enjeux socio-économiques. En 1998-1999, le Conseil portera d'abord son attention à l'élaboration de son plan d'action triennal.

- Le Conseil des relations interculturelles

Le Conseil est un organisme de consultation et de recherche, qui a comme fonction principale de conseiller le ministre au sujet de la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants.

- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

La Commission a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne, ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Considérant toutes les formes de discrimination et d'exploitation, la pauvreté et l'exclusion qu'elles entraînent, de même que l'extension de la précarité de l'emploi, la Commission doit ajuster ses façons de faire pour relever les nombreux et nouveaux défis de promotion et de défense des droits des enfants et des droits de la personne. Les orientations retenues pour les trois prochaines années sont les suivantes : garantir à la population un accueil et des services personnalisés, prendre le leadership de la promotion d'une culture des droits de la personne, combattre les effets discriminatoires de la pauvreté et agir de façon préventive pour assurer l'intérêt de l'enfant.

- La Commission d'accès à l'information

La Commission administre la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Les orientations de la Commission peuvent être résumées ainsi : répondre aux attentes des citoyens en ce qui concerne le respect de leurs droits en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, fournir assistance et conseil aux organismes publics et aux entreprises privées dans la mise en œuvre des obligations qui leur

sont imposées par la loi et jouer un rôle préventif dans la mise en place des nouvelles technologies de l'information en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels.

Dans le cadre de son mandat général de surveillance et de contrôle, la Commission entend poursuivre l'étude entreprise à la fin de l'exercice 1997-1998, sur la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels.

— L'Office de la protection du consommateur

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de favoriser la reconnaissance et le respect des droits des consommateurs. Le présent contexte économique favorise la prolifération d'affaires à risques pour celui ou celle qui, à la recherche d'un revenu d'appoint, se retrouve en situation de plus grande vulnérabilité. Conséquemment, l'Office concentrera ses efforts sur les domaines suivants : les transactions à distance, les produits et services financiers, l'endettement et le crédit, les nouvelles approches de marketing et la complexité des nouveaux produits.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Relations civiques et relations avec les citoyens	22 102,1	(425,0)	22 527,1	23 624,1
2. Immigration et établissement	90 261,8	(4 262,7)	94 524,5	95 191,6
3. Organismes-conseils et de protection relevant du ministre	22 103,5	47,1	22 056,4	24 103,3
Total des dépenses	134 467,4	(4 640,6)	139 108,0	142 919,0
Prêts, Placements et Avances	222,0	42,0	180,0	—
Total des crédits	134 689,4	(4 598,6)	139 288,0	—
Effectif autorisé (ETC)	1 672	—	1 672	—

L'enveloppe des crédits pour 1998-1999 est de 134,7 M\$, soit une réduction de 4,6 M\$ ou de 3,4 % par rapport à 1997-1998. Le budget du Ministère comporte trois programmes.

**Programme 1 : Relations civiques et les relations avec les citoyens**

Les crédits de ce programme passent de 22,5 M\$ en 1997-1998 à 22,1 M\$ en 1998-1999, soit une diminution de 0,4 M\$. Cette baisse résulte d'une rationalisation des dépenses de fonctionnement.

**Programme 2 : Immigration et l'établissement**

Les crédits de ce programme sont réduits de 4,3 M\$ en 1998-1999. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des dépenses de la masse salariale et de fonctionnement.

**Programme 3 : Organismes-conseils et de protection relevant du ministre**

Les crédits de ce programme demeurent stables en 1998-1999 comparativement à 1997-1998.

**LES FONDS SPÉCIAUX**

Le ministère gère deux fonds spéciaux : le Fonds de l'information gouvernementale et le Fonds de l'état civil :

**SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>**

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds de l'information gouvernementale	28 841,5	29 587,8	100,0	112,0
2. Fonds de l'état civil	10 769,6	10 731,8	1 591,8	2 652,1
<b>TOTAL</b>	<b>39 611,1</b>	<b>40 319,6</b>	<b>1 691,8</b>	<b>2 764,1</b>
Effectif autorisé (ETC)	287	314	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et organismes l'expertise conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement-média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales. Il s'est donné un ensemble de mesures pour atteindre l'équilibre financier, lesquelles se traduisent principalement par la réduction des espaces de loyer, la hausse du prix de vente des produits juridiques s'adressant aux ministères et organismes, la réduction des remises aux libraires, la hausse des frais de port et de manutention.

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des biens et services reliés à l'inscription et à la délivrance de documents en matière d'état civil ou de changement de nom. Le suivi de la réalisation de mandat du Fonds s'effectue par le biais d'objectifs quantitatifs et qualitatifs relativement aux services offerts. Par exemple, le Fonds a pour objectif d'émettre dans un délai de cinq jours les certificats de naissance demandés. Enfin, le Fonds vise à diversifier ses sources de revenus. D'ailleurs, le projet de numérisation des actes de l'état civil devrait permettre d'élargir l'éventail des services offerts.

## **LES INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Au cours de l'année 1997-1998, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a entrepris une démarche en vue d'instaurer une gestion axée sur les résultats. Pour mesurer le degré d'atteinte de ses objectifs, le Ministère est à mettre en place un système intégré d'informations stratégiques (SIIS). Dans ce cadre, un suivi trimestriel des dossiers prioritaires découlant de la planification stratégique a déjà été implanté. La mise en place du SIIS entraînera également le développement d'indicateurs de performance. Ceux-ci seront regroupés dans un tableau de bord. Ces nouveaux outils seront mis en place graduellement au cours de l'année 1998-1999. Par ailleurs, plusieurs activités du Ministère se prêtent mal à un suivi quantitatif, en particulier lorsqu'il s'agit de l'élaboration de politiques ou de la conception de programmes.

Le nombre d'indicateurs de performance dont dispose présentement le Ministère est donc encore restreint. Les bases de référence présentées ci-dessous permettent cependant de cerner les développements dans les domaines qui préoccupent le gouvernement. Ces bases ont été incorporées dans une première version du tableau de bord ministériel.

BASES DE RÉFÉRENCE	1996	1997*	1998**	Notes
<b>Relations civiques</b>				
Taux de chômage des jeunes (15 à 29 ans)	16,1 %	16,3 %	—	Année civile
Poids démographique des personnes âgées de 15 à 29 ans	20,0 %	—	—	Recensement 1996
Poids démographique des personnes âgées de 65 ans ou plus	12,4 %	—	—	Recensement 1996
<b>Relations avec les citoyens</b>				
Taux de pénétration des services de Communication-Québec (renseignements par 100 000 habitants)	193	200	210	Année budgétaire
<b>Immigration et établissement</b>				
Part de la population immigrée parmi la population totale du Québec	9,4 %	—	—	Recensement 1996
Nombre de travailleurs indépendants sélectionnés à l'étranger et admis	7 582	7 000	7 500	Année civile
Nombre d'immigrants admis comme gens d'affaires	2 555	3 300	4 700	Année civile
Part des immigrants indépendants parmi les admissions	40 %	42 %	47 %	Année civile
Nombre d'immigrants admis connaissant le français	11 000	9 700	10 400	Année civile
Part des immigrants admis connaissant le français	39 %	36 %	37 %	Année civile
Nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 268	2 200	2 200	Année civile
Nombre de demandes d'asile au Québec	12 432	9 900	—	Année civile
Part des demandes d'asile au Canada effectuées au Québec	47,7 %	41,2 %	—	Année civile
Part de la population immigrée connaissant le français	72,9 %	—	—	Recensement 1996
Taux d'abandon dans les cours de francisation à temps plein	37 %	38 %	38 %	Année civile
Part des adultes nés à l'étranger parmi les prestataires de la sécurité du revenu	16 %	15,8 %	—	Année civile

\* Données préliminaires

\*\* Objectifs planifiés

## **RELATIONS INTERNATIONALES**

### **LA MISSION**

La mission du ministère des Relations internationales et du réseau de représentations du Québec à l'étranger est de :

- Planifier, organiser et diriger l'action internationale du gouvernement à l'étranger;
- Coordonner, tant au Québec qu'à l'étranger, les activités des ministères et des organismes du gouvernement en matière de relations internationales.

Le Ministère est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique internationale, dans le but de favoriser le rayonnement et le développement du Québec sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Le Ministère est le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes pour toute question ayant trait aux relations internationales. Il veille à la négociation ainsi qu'à la mise en œuvre des ententes internationales et recommande la ratification des traités et des accords internationaux concernant le gouvernement. C'est lui qui assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

Il veille également au respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des relations internationales.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Les actions du Ministère pour l'année 1997-1998 découlent prioritairement du Plan stratégique 1997-2000. Ainsi, le Ministère a renforcé son action à l'étranger notamment par l'ajout de ressources humaines ou financières dans certaines délégations générales. Il a négocié et a conclu plusieurs ententes internationales en matière d'éducation, de sécurité sociale et d'entraide judiciaire. De plus, il a signé plusieurs accords de coopération dans le domaine économique, a développé la coopération avec l'Union européenne et a assuré la participation du gouvernement au Sommet de Hanoï.

Enfin, le Ministère a continué à favoriser l'acquisition par le personnel d'une capacité d'analyse et de nouvelles habiletés adaptées au contexte international actuel.

### **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

L'évolution internationale caractérisée par la mondialisation et l'interdépendance, oblige tous les pays à modifier la conduite de leurs relations internationales.

Dans un contexte de mondialisation, les décisions des intervenants étrangers (gouvernements, organisations internationales, entreprises transnationales) représentent des contraintes dont le gouvernement devra tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques économiques, sociales et culturelles.

Par ailleurs, les informations et perceptions véhiculées à l'étranger au sujet de la réalité québécoise, souvent alimentées par une méconnaissance et une incompréhension et une projection biaisée de cette réalité, représentent des obstacles au renforcement de la compétitivité du Québec. D'où l'importance de l'action du Ministère, en matière d'affaires publiques, auprès des leaders d'opinions de différents milieux.

Enfin, l'établissement d'alliances et de coopérations avec des pays étrangers demeure essentiel au développement économique, culturel et social ainsi qu'à l'élargissement et à la diversification dans la nouvelle économie du savoir.

Dans cette perspective, le principal défi est de positionner le Québec de manière à le rendre encore plus attrayant aux yeux de ses actuels et éventuels partenaires.

Élargir les relations que le gouvernement entretient avec d'autres gouvernements de même qu'avec certains organismes internationaux d'intérêt prioritaire constitue un important défi pour le Ministère.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les enjeux et défis mentionnés montrent que les relations internationales traversent une période de mutation et donc les orientations et les objectifs d'intervention doivent s'ajuster à cette nouvelle situation.

Les orientations stratégiques qui guideront les interventions du Ministère et de son réseau pour 1998-2001 s'inspirent des priorités et des objectifs que s'est fixés le gouvernement du Québec pour les prochaines années et visent à :

- Mieux positionner le Québec à l'étranger face à ses compétiteurs;
- Développer des alliances et des coopérations favorisant la relance de l'économie et de l'emploi;
- Encourager le rayonnement culturel et social du Québec.

Ces orientations stratégiques sous-tendent plusieurs objectifs dont les plus importants sont :

- Mieux faire connaître et valoir les compétences et intérêts du Québec sur les plans social, culturel et économique, tant auprès des gouvernements étrangers qu'auprès des organisations internationales d'intérêt prioritaire;
- Veiller à ce que le cadre réglementaire international et les politiques des gouvernements étrangers soient conciliables avec les intérêts généraux du Québec;
- Établir des relations intergouvernementales et des mécanismes de coopération institutionnelle utiles au développement d'échanges économiques et commerciaux ultérieurs;
- Établir des alliances et des coopérations avec des partenaires d'autres espaces culturels partageant cette volonté de préserver et renforcer leur langue et leur identité.

Pour y parvenir, le Ministère et les représentations à l'étranger favoriseront le partenariat et augmenteront leur apport aux initiatives non gouvernementales. De plus, ils favoriseront toute initiative pour accroître l'efficacité et l'efficacite de l'organisation.

Ainsi, le Ministère continuera à faciliter l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement de ses ressources humaines. Il poursuivra les efforts entrepris au cours des deux dernières années en vue d'augmenter sa capacité d'analyse stratégique ainsi que la capacité d'action de son réseau à l'étranger.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Promotion et développement des affaires internationales	82 049,9	87,2	81 962,7	78 450,1
Total des dépenses	82 049,9	87,2	81 962,7	78 450,1
Prêts, Placements et Avances	312,5	—	312,5	—
Total des crédits	82 362,4	87,2	82 275,2	—
Effectif autorisé (ETC)	558	1	557	—

### Programme 1 : Promotion et développement des affaires internationales

Le ministère des Relations internationales dispose d'un seul programme qui se compose des activités suivantes :

	<b>M\$</b>
– Représentation du Québec à l'étranger	37,9
– Affaires bilatérales	13,3
– Gestion interne	11,1
– Affaires francophones et multilatérales	10,6
– Direction, Politiques et Affaires publiques	9,1

Le Ministère disposera donc en 1998-1999 de crédits budgétaires de 82,0 M\$ soit un niveau sensiblement équivalent aux crédits de 1997-1998.

Cette stabilité relative s'explique, d'une part par l'ajout de 1,0 M\$ en 1998-1999, annoncé lors du Discours sur le budget 1997-1998, pour compléter le renforcement du réseau de représentations du Québec à l'étranger, initié en 1997-1998 avec l'ouverture de bureaux ou d'antennes dans les grands marchés et les marchés en émergence. D'autre part, cet ajout de crédits a été presque entièrement résorbé par la récurrence des mesures de réduction des coûts de la main-d'œuvre et la contribution du Ministère à l'atteinte de la cible de réduction des dépenses du gouvernement.

Le renforcement du réseau de représentations du Québec à l'étranger a déjà été annoncé dans une grande mesure et vise à concilier et à intégrer les orientations du Ministère et celles de ses partenaires, notamment le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le Ministère poursuivra donc l'implantation ou le renforcement des bureaux ou antennes en Asie (Séoul, Beijing, Shanghai, Kuala Lumpur, Manille et Bombay), en Amérique latine (Buenos Aires, Lima, Bogota), en Europe (Munich, Barcelone, Paris) et aux États-Unis (Atlanta et Chicago).

Enfin, le Ministère poursuivra ses efforts de rationalisation et d'économie dans l'actualisation et la modernisation de ses procédés de travail et des moyens dont il se dote, tant dans le domaine des technologies de l'information que dans la gestion de ses espaces administratifs, de ses équipements et des conditions générales de travail.

### **Les indicateurs de résultats**

Pour apprécier la portée de ses actions sur la scène internationale, le Ministère entend structurer des indicateurs tenant compte des deux principaux volets d'intervention de son Plan stratégique :

- L'état et l'évolution de la perception du Québec à l'étranger;
- L'impact et les retombées des études québécoises dans leur zone de rayonnement.

La procédure de compilation et de suivi des indicateurs retenus sera arrimée à la cueillette de données déjà en cours à l'intérieur du tableau de bord.

Trois territoires seront visés par cette première phase d'alimentation d'indicateurs de performance et d'impact à même le tableau de bord du Ministère, soit les États-Unis, la France et l'Allemagne.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger	9 259,7	8 718,9	2 320,7	1 168,6
TOTAL	9 259,7	8 718,9	2 320,7	1 168,6
Effectif autorisé (ETC)	3	4	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

### Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE)

Le Ministère dispose du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE) pour gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. Le soutien immobilier et matériel requis par les représentations peut être brièvement présenté par la ventilation des activités qui le composent, soit :

- Acquisition et exploitation des espaces de bureaux;
- Acquisition et exploitation des résidences;
- Projets d'aménagement et investissement;
- Gestion des œuvres d'art;
- Gestion du mobilier et des équipements;
- Sous-locations et ventes.

Les dépenses d'opération prévues pour l'exercice 1998-1999 sont de 9,3 M\$, soit une augmentation de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 1997-1998 estimée à 8,7 M\$. Cette augmentation s'explique par les provisions prises pour les diverses mesures de renforcement du réseau précédemment décrites, par les économies générées lors du renouvellement de certains baux (Bruxelles, Paris), les variations des prix (incluant la variation des taux de change), ainsi que par les rétrocessions d'espaces.

En matière d'investissements, la prévision de 2,3 M\$ pour 1998-1999 correspond à divers projets de modernisation de ses systèmes de sécurité, l'ouverture du bureau à Barcelone et surtout au projet d'achat (incluant les travaux d'aménagement requis) des espaces à bureaux de la délégation générale du

Québec à Mexico. Ce projet est poursuivi depuis plusieurs années suite aux études économiques ayant conclu à la rentabilité d'une telle transaction mais dont la réalisation demeure sujette aux conditions et opportunités offertes par le propriétaire et au respect des règlements et lois applicables.

Les investissements de 1,2 M\$ réalisés en 1997-1998 correspondent, en majeure partie, à la livraison des travaux d'aménagement et de rénovation de l'édifice de la délégation générale du Québec à Londres dont le bail a été renouvelé en mai 1996 pour une durée de 15 ans. Ici encore, cette transaction a fait suite à une étude économique approfondie sur les possibilités de relocalisation de ces bureaux et sur les conditions offertes par le marché immobilier de cette ville.

## RESSOURCES NATURELLES

### LA MISSION

Le mandat du ministère des Ressources naturelles consiste à appuyer le développement durable du Québec et de ses régions en favorisant la connaissance, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

En 1997-1998, le plan de gestion des dépenses du ministère des Ressources naturelles était basé sur l'atteinte de 114 objectifs répondant à deux orientations, soit le développement économique et durable des régions du Québec et une gestion adaptée aux contraintes budgétaires et aux besoins de la population, des clients et des employés. Les principales actions réalisées sont :

- Entente concernant la délégation de gestion des terres publiques intramunicipales avec la MRC de Charlevoix;
- Émission de 1 100 baux de villégiature sur le territoire public;
- Règlement de quelque 1 000 dossiers d'occupation sans droit (OSD) et réalisation du plan d'intervention spécifique OSD 1997-1998;
- Démarches en vue d'une entente avec l'Union des municipalités régionales de comtés du Québec (UMRCQ) sur les activités déléguées dans le cadre de la délégation de la gestion des droits fonciers et sur les bases d'un projet de déploiement;
- Réalisation de la conception administrative du système qui supportera l'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT);
- Soutien à l'industrie des produits forestiers dans ses efforts d'amélioration de sa compétitivité et de diversification des produits et des marchés par divers programmes d'aide, l'expansion des laboratoires de recherche, la mise sur pied d'une nouvelle division de la valeur ajoutée aux produits du bois chez Forintek et la prolongation d'une année de l'entente pour la promotion internationale des panneaux;
- Mise sur pied du comité de haut niveau sur les copeaux de concert avec l'industrie pour atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande de copeaux et adoption d'un décret permettant l'expédition hors Québec d'un volume déterminé de copeaux pour les quatre prochaines années;
- Mise en place d'un programme d'éclaircie commerciale des forêts et poursuite de la mise en œuvre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- Attribution des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois, analyse des plans annuels et émission des permis d'intervention;

- 
- Poursuite du développement du Système d'informations écoforestières (SIEF) et de la réalisation du troisième programme d'inventaire;
  - Poursuite des activités de connaissances géoscientifiques : 3,0 M\$ consacrés à l'acquisition de connaissances dans le Moyen-Nord. Projet pilote sur l'imagerie électronique visant à numériser le fonds documentaire sur les ressources minérales en vue de le diffuser sur l'autoroute de l'information;
  - Ouverture de nouveaux territoires à la connaissance géoscientifique : amorce du Programme d'exploration minière du Grand-Nord;
  - Soutien à la prospection et à l'exploration minière : 6,6 M\$ en assistance financière à la prospection et à l'exploration, dont 3,0 M\$ pour la mise en œuvre d'un nouveau programme à l'intention des prospecteurs, des entreprises et des fonds régionaux d'exploration, 2,6 M\$ pour la poursuite du Programme du Moyen-Nord (entreprises) et 1,0 M\$ pour la création de fonds miniers autochtones dans les régions du Moyen et du Grand-Nord;
  - Aide financière à l'industrie minière de 1,7 M\$ pour la réalisation de projets d'études, de recherches et d'innovation technologique;
  - Introduction de mesures spécifiques dans le Discours sur le budget 1997-1998 visant le développement accru dans le secteur des minéraux industriels (0,5 M\$) et l'accélération des travaux de mise en valeur (1,0 M\$);
  - Conclusion d'entente de coopération internationale en vue de l'utilisation sécuritaire de l'amiante;
  - Soutien à la recherche et au développement : hausse des revenus totaux du Centre de recherches minérales (CRM) et contrôle rigoureux des dépenses permettant d'obtenir un taux d'autofinancement supérieur aux objectifs du plan d'action dans une proportion de plus de 4 %;
  - Dépôt du projet de révision de la Loi sur les mines;
  - Ouverture du réseau de transport d'Hydro-Québec et du marché de gros de l'électricité au Québec depuis le 1<sup>er</sup> mai 1997;
  - Création de la Régie de l'énergie le 2 juin 1997. Elle sera complètement opérationnelle en 1998;
  - Création de l'Agence de l'efficacité énergétique le 4 décembre 1997. Nomination des dix membres du conseil d'administration par décret gouvernemental;
  - Sanction de la Loi modifiant la Loi sur les produits pétroliers et autres dispositions législatives le 11 novembre 1997 et son règlement d'application est en voie d'élaboration finale. Cette loi sera opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1998;
  - Majoration, en vertu d'un décret gouvernemental, des tarifs d'Hydro-Québec jusqu'à concurrence de 1,8 % à partir du 1<sup>er</sup> mai 1998. Maintien possible à ce niveau jusqu'au 30 avril 2002.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

À titre de responsable de la gestion et de la mise en valeur du territoire public et des ressources énergétiques, forestières et minérales, l'action du ministère des Ressources naturelles vise à faire de ce patrimoine collectif un levier de développement économique. La mondialisation, la tertiarisation de l'économie, l'accélération du développement technologique, la libéralisation des échanges commerciaux, les préoccupations environnementales et sociales et les objectifs de réduction du déficit viennent influencer sur les stratégies d'intervention.

Le secteur des ressources naturelles participe à l'essor de l'économie du savoir. Ce secteur en pleine évolution intègre non seulement des technologies parmi les plus avancées, mais développe aussi des expertises et un savoir-faire inédit.

L'industrie des ressources naturelles doit maintenir ou accroître son rythme d'investissement au cours des prochaines années. En plus d'améliorer la productivité des entreprises du secteur, ces investissements doivent assurer la disponibilité des ressources pour les générations futures. L'augmentation de la compétitivité nécessite également le développement d'expertises, la qualification des ressources humaines et une activité de recherche-développement soutenue et bien orientée.

À titre de gestionnaire du territoire et des ressources naturelles, le Ministère investit constamment dans ses infrastructures de développement économique. Au fil des années, le Ministère a ainsi constitué une banque de connaissances dont la valeur est estimée à 4,0 milliards \$.

Les produits issus de la transformation des ressources naturelles représentent en 1996 près de 40 % de la valeur des exportations québécoises. Tributaire des marchés internationaux, le secteur des ressources naturelles est particulièrement sensible aux facteurs qui orientent la concurrence internationale.

Toutes les régions du Québec bénéficient du potentiel économique du territoire public et des ressources naturelles. Un sondage, réalisé pour le compte du Ministère, révèle que l'ensemble des Québécois considère le territoire et les ressources naturelles primordiaux pour le développement régional et local. Les instances régionales et locales souhaitent que l'on adopte une approche intégrée de gestion du territoire et des ressources naturelles. Le Ministère privilégie le développement de l'entrepreneuriat autochtone par l'établissement de partenariats entre les entreprises et les autochtones.

La population est de plus en plus soucieuse du respect de l'environnement. Les occasions d'affaires liées aux préoccupations environnementales représentent déjà un marché fort lucratif. Leur avenir repose sur la capacité des entreprises et du gouvernement à gérer les ressources naturelles avec un objectif de développement économique qui intègre la nécessité de leur pérennité.

La lutte au déficit est devenue un objectif incontournable. La population et les clients-partenaires du Ministère ont exprimé leurs attentes. La réponse du Ministère face à ces attentes s'est manifestée par une réorientation des produits et services vers les activités de connaissances, l'établissement de partenariats avec les milieux régionaux, l'implantation d'un système de gestion axé sur le contrôle des résultats et l'allègement et la simplification de la réglementation et des processus d'affaires.

Le plan stratégique du ministère des Ressources naturelles repose sur une orientation stratégique de fond : favoriser le développement durable du Québec et de ses régions.

L'action ministérielle se trouve canalisée dans six enjeux, les trois premiers visant à mettre en place les conditions favorables à l'emploi :

- 
- Améliorer la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources;
  - Susciter l'investissement lié au territoire et aux ressources;
  - Favoriser le développement d'une industrie concurrentielle et diversifiée;
  - Accroître l'information et la participation de la population, des communautés autochtones et des milieux régionaux et locaux;
  - Assurer le respect de l'environnement;
  - En misant sur la mobilisation des employés, offrir des produits et services de qualité constamment adaptés aux besoins des clients et de la population, au meilleur coût possible.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Améliorer la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources :

- Mettre en place les conditions favorables à l'emploi :
  - enrichir la connaissance géographique et foncière du territoire québécois par des investissements de 11,0 M\$ en 1998-1999 et par l'octroi de contrats pour la rénovation cadastrale de 300 000 lots, et améliorer les moyens de diffusion de ces données;
- Mettre en place les conditions favorables à l'emploi :
  - mettre en œuvre, d'ici avril 1999, des modalités de planification concertée pour le développement et l'utilisation des terres publiques, et veiller au maintien et au respect de l'intégrité du territoire québécois;
- Mettre en place les conditions favorables à l'emploi :
  - mettre en place les moyens requis pour augmenter le rendement des forêts du Québec, estimé en 1997 à 1,49 mètre cube par hectare par année;
- Développer et diffuser les connaissances et les outils qui permettent de mieux cibler, protéger et utiliser les potentiels des ressources du milieu forestier;
- Assurer une meilleure utilisation de la matière ligneuse, notamment : en diminuant les pertes à l'utilisation; en augmentant le taux de récolte de la possibilité forestière; et en maintenant en deçà de 150 000 tonnes (2 % de la production annuelle) les inventaires de copeaux de résineux des scieries d'ici 2000;
- D'ici 2001, augmenter de 25 % la réalisation de travaux financés par le Ministère et qui visent l'aménagement d'une ou plusieurs ressources du milieu forestier autres que la matière ligneuse (ces travaux peuvent viser l'aménagement de la matière ligneuse s'ils visent aussi l'aménagement d'une ou plusieurs autres ressources);

- Viser des dépenses d'exploration de plus de 200,0 M\$ par exercice financier;
- Permettre au Québec, par son régime minier, son cadre fiscal et réglementaire et une promotion de ses avantages comparatifs, d'être l'endroit le plus attrayant du Canada et un des endroits les plus attrayants dans le monde pour l'activité minière;
- Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec, favoriser l'accroissement de l'utilisation optimale des ressources énergétiques du domaine public d'ici 2003 par rapport à 1997-1998.

Susciter l'investissement lié au territoire et aux ressources :

- Favoriser le développement des potentiels d'utilisation du territoire public tout en recherchant des investisseurs sur le plan national et international;
- Contribuer à la réalisation d'au moins 1,0 milliard \$ d'investissements majeurs structurants en regard de la production à valeur ajoutée et de la compétitivité par l'industrie de pâtes et papiers et des panneaux agglomérés afin de créer 600 emplois et maintenir 12 000 emplois d'ici 2001;
- Concourir au maintien d'un investissement minier global au Québec de l'ordre de 1,0 milliard \$ et d'une valeur de production de plus de 3,0 milliards \$ par année;
- Maintenir et accroître la participation de partenaires dans la gestion et le développement miniers;
- Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec, susciter la croissance du secteur énergétique privé d'ici 2003 par rapport à 1997-1998.

Favoriser le développement d'une industrie concurrentielle et diversifiée :

- Participer à la mise en œuvre du plan d'action géomatique 1998-2003 afin d'encourager le développement économique de ce secteur;
- Contribuer à accroître la valeur des exportations outre-mer des produits du bois et la valeur des exportations des produits du bois à valeur ajoutée aux États-Unis de 15 % annuellement d'ici 2001, par le soutien aux entreprises dans leurs efforts de diversification des produits et des marchés;
- Contribuer à créer 5 000 emplois et maintenir 11 000 emplois dans l'industrie des produits du bois et des équipementiers d'ici 2001, notamment en concourant à diversifier les produits et à améliorer la compétitivité des usines;
- Favoriser le développement d'une industrie compétitive et diversifiée, en visant notamment une application à court et moyen terme, par l'industrie, des résultats obtenus dans 70 % des projets supportés par le secteur;
- Maintenir et accroître la participation des partenaires dans la gestion et le développement minier;
- Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec, contribuer au développement de nouveaux créneaux d'excellence par une industrie énergétique concurrentielle et diversifiée d'ici 2003.

---

Accroître l'information et la participation de la population, des communautés autochtones et des milieux régionaux et locaux :

- Favoriser la conclusion de douze ententes spécifiques de partenariat avec les milieux régionaux et locaux en matière de gestion du territoire public;
- D'ici 2001, adopter des modes de gestion des ressources du milieu forestier faisant appel à une participation significative des différents utilisateurs des ressources et des communautés locales, régionales et autochtones, notamment sur l'ensemble du territoire de forêt habitée;
- Maintenir et accroître la participation des partenaires dans la gestion et le développement minier;
- Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec, favoriser l'implication des nations autochtones et des régions dans la réalisation de projets énergétiques d'ici l'an 2003.

Assurer le respect de l'environnement :

- Améliorer de façon continue la protection de l'environnement forestier;
- Favoriser la réduction des impacts de l'industrie minière sur l'environnement et sa conformité aux normes environnementales;
- Dans le cadre de la Politique énergétique du Québec, contribuer à la réduction des effets sur l'environnement des activités liées au développement énergétique d'ici 2003.

En misant sur la mobilisation des employés, offrir des produits et services de qualité constamment adaptés aux besoins des clients et de la population, au meilleur coût possible :

- En l'an 2000, 90 % des employés auront la possibilité d'influencer les plans stratégiques et d'action et ils en comprennent les liens.
- En 2001, le Ministère aura renouvelé sa gestion. Ainsi :
  - 90 % des clients seront globalement satisfaits des produits et services utilisés;
  - quatre des six secteurs auront implanté des nouveaux modes de prestation de services;
  - des processus de travail seront transformés et seront plus performants, notamment en tirant profit des nouvelles technologies (interactivité, instantanéité, délocalisation, etc.);
  - 95 % de gestionnaires seront satisfaits des produits et services administratifs parce qu'ils répondent à leurs besoins, au bon moment, dans la forme et selon le mode de dispensation convenue, et les coûts seront réduits de 15 %;
  - 100 % des gestionnaires géreront à l'aide d'indicateurs adaptés, intégrés et arrimés aux objectifs convenus.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Connaissance et gestion du territoire	21 686,6	829,9	20 856,7	18 786,9
2. Connaissance et gestion du patrimoine forestier	157 373,1	(10 834,2)	168 207,3	170 917,0
3. Financement forestier	2 601,8	(118,4)	2 720,2	2 720,2
4. Gestion et développement de la ressource minérale	37 529,6	(3 302,0)	40 831,6	38 279,5
5. Direction et soutien administratif	73 562,7	2 930,1	70 632,6	77 405,2
6. Développement énergétique	40 590,0	30 523,6	10 066,4	12 945,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>333 343,8</b>	<b>20 029,0</b>	<b>313 314,8</b>	<b>321 053,9</b>
Prêts, Placements et Avances	110,4	(1,6)	112,0	—
<b>Total des crédits</b>	<b>333 454,2</b>	<b>20 027,4</b>	<b>313 426,8</b>	<b>—</b>
Effectif autorisé (ETC)	2 360	(10)	2 370	—

Les crédits 1998-1999 s'établissent à 333,5 M\$, soit 20,0 M\$ de plus par rapport aux crédits 1997-1998. N'eut été de la contribution additionnelle de 30,0 M\$ pour la prise en charge des dépenses d'immobilisation d'Hydro-Québec à la suite du grand verglas, les crédits du Ministère auraient diminué en raison notamment de mesures de rationalisation du Ministère et d'une participation accrue de l'industrie forestière au financement d'activités de recherche, d'inventaire et de production de plants dans le cadre d'une entente de partenariat gérée à l'intérieur du Fonds forestier.

#### Programme 1 : Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à assurer la production des données géographiques et foncières et à favoriser l'émergence de l'expertise en géomatique. Il regroupe aussi les fonctions d'affectation des terres du domaine public, d'octroi et de gestion des droits fonciers ainsi que de contrôle des terres publiques.

La croissance des crédits de ce programme s'explique principalement par l'ajout de 0,6 M\$ pour le remboursement de l'indexation perçue en trop pour les loyers des baux de villégiature et de 0,5 M\$ pour l'accélération des travaux de production de la carte de base du Québec.

## Programme 2 : Connaissance et gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources, à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation et à suivre les interventions permettant d'assurer sa mise en valeur. Il vise également à favoriser la protection du milieu contre les fléaux d'origine naturelle ou humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise enfin à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois.

La variation des crédits de ce programme s'explique principalement par :	<b>M\$</b>
– La contribution de l'industrie forestière au financement des activités de recherche, d'inventaire et de production de plants du Ministère	(11,0)
– Les mesures annoncées lors du Discours sur le budget 1997-1998	2,0
– La réduction des subventions au développement technologique de l'industrie forestière	(1,5)
– Des variations diverses	0,6

## Programme 3 : Financement forestier

Ce programme vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La variation des crédits de ce programme s'explique par un ajustement de l'encours des prêts forestiers.

## Programme 4 : Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

La diminution nette de 3,3 M\$ des crédits de ce programme s'explique essentiellement par :	<b>M\$</b>
– La réduction prévue des interventions annoncées dans le cadre du plan d'action économique de novembre 1993	(6,0)
– L'ajout de crédits pour compenser la réduction prévue de 50 % de la participation de l'industrie minière dans le cadre du partenariat pour le financement du Centre de recherches minérales (CRM)	1,4
– Les crédits nécessaires pour les suites de la réforme de la Loi sur les mines	0,5
– Des variations diverses	0,8

### Programme 5 : Direction et soutien administratif

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

L'augmentation des crédits de ce programme de 2,9 M\$ s'explique principalement par des réaménagements administratifs destinés à corriger l'imputation des crédits nécessaires aux contributions d'employeur.

### Programme 6 : Développement énergétique

Ce programme vise à définir les actions et les interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois, règlements et politiques concernant le secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la Recherche-Développement et la démonstration en énergie au Québec.

L'augmentation des crédits à ce programme s'explique principalement par la prise en charge par le gouvernement de dépenses d'immobilisation d'Hydro-Québec afin de maintenir les services publics essentiels d'électricité à la suite du grand verglas de janvier 1998. Ces crédits sont de 30,0 M\$ en 1997-1998.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds d'information géographique et foncière	2 295,7	2 255,8	50,0	75,8
2. Fonds de la réforme du cadastre québécois	21 483,4	19 570,8	186,8	1 882,5
3. Fonds forestier	87 197,5	81 216,7	6 001,5	3 321,5
4. Fonds pour la vente de biens et services	10 533,9	10 304,0	500,0	500,0
<b>TOTAL</b>	<b>121 510,5</b>	<b>113 347,3</b>	<b>6 738,3</b>	<b>5 779,8</b>
Effectif autorisé (ETC)	886	876	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

### Fonds d'information géographique et foncière

Ce fonds a pour mandat d'assurer la gestion comptable des opérations de la Photocartotheque québécoise laquelle est chargée de fournir, sur demande et à titre onéreux, des services de prise de vues

aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection et d'arpentage ainsi que de diffuser de l'information géographique et foncière. Il représente aussi un outil essentiel et efficace pour la gestion des transactions financières générées par les services spécialisés offerts dans ces domaines. En 1998-1999, ses objectifs consistent à élargir la gamme de ses services spécialisés et à mieux faire connaître ses produits et services ce qui devrait résulter en une augmentation du niveau de satisfaction de la clientèle.

### **Fonds de la réforme du cadastre québécois**

Ce fonds a pour mandat d'assurer le financement du programme de réforme cadastrale lequel a comme objectif de confectionner un cadastre informatisé représentant fidèlement le morcellement foncier du Québec, en assurer la tenue à jour et en garantir la polyvalence. Il doit s'autofinancer en tout temps et complètement. En 1998-1999, il prévoit l'octroi de contrats pour la rénovation de 300 000 lots.

Indicateurs : nombre de lots octroyés, niveau de satisfaction de la clientèle

### **Fonds forestier**

Pourvu à parts égales par le Ministère et les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, le Fonds forestier assure la réalisation des activités forestières suivantes : la production d'essences et des plans de reboisement, la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, la conduite intra et extra-muros de travaux de recherche et développement en foresterie. Le Fonds forestier fait partie des composantes qui seront intégrées à l'Unité autonome de service Forêt le 1<sup>er</sup> avril 1998. En 1998-1999, ses objectifs portent sur la mise en place de moyens pour augmenter le rendement des forêts du Québec, sur la poursuite du développement d'un système d'information écoforestière à référence spatiale et du programme d'inventaire forestier.

Indicateurs : nombre de plants produits/nombre de plants requis, orientations de recherche, nombre d'unités de traitement développées/nombre d'unités de traitement total, nombre de cartes écoforestières produites/nombre de cartes écoforestières ciblées et superficie cartographiée à jour/ superficie totale à faire.

### **Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Ressources naturelles**

Pour l'instant, seules les activités du Centre de recherche minérale (CRM) sont incluses dans ce fonds. Le CRM a pour mandat de contribuer au développement des entreprises québécoises actives dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation, du traitement et de l'utilisation des substances minérales : développer les procédés d'exploitation et de traitement des substances minérales tout en offrant des services d'analyses minérales. En 1998-1999, le Fonds vise par ses actions à augmenter la compétitivité des entreprises par la réalisation de projets de recherche-développement répondant à leurs besoins, favoriser l'accroissement et l'appropriation de nouvelles technologies reliées au traitement des substances minérales et en accélérer le transfert vers l'industrie et améliorer la performance financière de ses produits et services tout en maintenant à un niveau élevé la satisfaction de la clientèle.

Indicateurs : revenus provenant de la vente des services du CRM à ses différentes clientèles; le taux d'autofinancement global du CRM; le coût de revient horaire moyen de réalisation de projets; le taux de perception des comptes à recevoir à l'intérieur d'un délai de 90 jours; l'indice global de satisfaction de la clientèle.

## REVENU

### LA MISSION

Le ministère du Revenu, fort de l'engagement de son personnel, a pour mission de :

- Faciliter l'observance fiscale aux contribuables et aux mandataires afin qu'ils soient bien au fait de leurs droits et obligations en matière d'administration fiscale;
- Assurer, en toute équité, la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part en ce qui a trait au financement des services publics;
- Administrer les programmes sociaux ou économiques à caractère fiscal et tout autre programme de perception et de redistribution que lui confie le gouvernement;
- Recommander au gouvernement, sur la base de l'expérience, les modifications à la politique fiscale ou à d'autres programmes afin de contribuer à l'évolution des politiques gouvernementales.

Le ministère du Revenu traite avec un nombre considérable d'interlocuteurs variés comme en témoigne le tableau suivant qui présente le nombre de déclarations des contribuables reçues pour l'année d'imposition 1996, ainsi que le nombre de mandataires inscrits au Ministère et de personnes inscrites à des programmes sociaux administrés en tout ou en partie par le Ministère, en décembre 1997.

Contribuables – particuliers	5 217 954	Mandataires - taxes tabac et carburant	17 015
Contribuables – sociétés	356 408	Mandataires employeurs	290 819
Mandataires TVQ - TPS	490 114	Clientèle relative aux programmes sociaux	1 044 537

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

#### La facilitation de l'observance fiscale

C'est, pour une bonne part, par la qualité et l'accessibilité des services offerts aux citoyens que le ministère du Revenu peut leur faciliter le respect de leurs obligations fiscales. Certaines observations à cet égard permettent de mettre en contexte les résultats obtenus. D'une part, le Ministère a enregistré une augmentation sensible de la clientèle et en conséquence de la charge de travail. En effet, le Ministère a vu le nombre de contribuables, particuliers et sociétés, augmenter par rapport à l'année précédente. D'autre part, le volume de lettres et d'avis d'opposition a aussi augmenté. L'introduction de plusieurs mesures sociales à caractère fiscal et l'augmentation des interventions en matière de lutte contre l'évasion fiscale expliquent pour une bonne part ces augmentations. Au chapitre des engagements ministériels, bien que les résultats laissent voir des difficultés, sauf pour ce qui est de l'accueil, de la téléphonie et des remboursements d'impôt des particuliers, il est intéressant de souligner l'augmentation de volume au titre des appels téléphoniques et des lettres répondus.

Le Ministère a assuré une plus grande accessibilité des services en région et poursuivi dans ce sens en se dotant d'une nouvelle organisation basée sur le territoire dont les deux pôles sont la Capitale et la Métropole. Il a poursuivi ses efforts de formation et de perfectionnement du personnel au rythme de l'évolution des nouvelles technologies et de la fiscalité, et à cette fin, a réservé une plage horaire fixe au personnel des centres d'appels.

Au chapitre des technologies, le Ministère a implanté un service de dépôt direct pour les remboursements aux mandataires; il a accru la capacité du système de réponse vocale informatique et a poursuivi des développements permettant une augmentation de la transmission électronique des déclarations de revenus des particuliers de 1996, des paiements par échange de documents informatisés et des documents sur support électronique reçus des mandataires et préparateurs de paye.

### **La préservation de la base des revenus dans un esprit d'équité sociale**

La sensibilisation des contribuables à leurs droits et obligations ainsi qu'aux conséquences de l'évasion fiscale constitue une première facette de l'intervention du Ministère au cours du présent exercice en vue de préserver la base des revenus. Outre la poursuite du plan de communication avec son volet publicitaire intitulé « En dessous de la table... Jamais ! », le Ministère a participé à différents forums de discussions et à des émissions d'intérêt public. Il a aussi instauré un programme de visites à l'intention des nouveaux mandataires.

En regard de la gestion des créances, le Centre de perception fiscale a réduit ses coûts de production et a amélioré ses objectifs de recettes et de revenus. Il a poursuivi le développement d'un système intégré de perception des créances qui sera implanté en 1998 en vue de donner une priorité aux dossiers en se basant sur les facteurs de risque et de rentabilité. Il a étendu le programme de compensation aux établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Le Ministère a, par ailleurs, également amélioré ses processus de cotisation, ce qui lui a permis le dépistage plus efficace de contribuables et de mandataires qui ne produisent pas les déclarations et les rapports requis.

Dans le cadre de l'application des lois fiscales, la communication de renseignements à d'autres instances gouvernementales a été élargie afin de leur éviter des dépenses inutiles et de faciliter l'administration des programmes sous leur responsabilité.

### **La lutte contre l'évasion fiscale pour une plus grande solidarité**

L'exercice 1997-1998 constitue la première année complète de mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir. D'envergure, le Plan vise à accroître les revenus du gouvernement par des récupérations fiscales et à prévenir l'évasion fiscale soit par des révisions de l'administration fiscale, soit par des propositions de modifications à la politique fiscale.

La réalisation du Plan repose en partie sur l'acquisition et l'exploitation d'extraits de banques de données. Ainsi, après approbation du Conseil du trésor, l'entente régissant la réalisation de la Centrale de données a été signée et les travaux relatifs à la première livraison ont été amorcés. Tout au long du développement, le Ministère a pu bénéficier d'un équipement temporaire qui lui a permis de traiter des données. Parallèlement, le Ministère a procédé à l'obtention de renseignements conformément à sa loi constitutive et au Plan d'utilisation des fichiers de renseignements. Rigueur et transparence sont au rendez-vous comme en témoignent la publication de la stratégie d'obtention des fichiers de

renseignements, le dépôt à l'Assemblée nationale du rapport d'activités résultant de la comparaison des fichiers de renseignements, accompagné de l'avis de la Commission d'accès à l'information, et la tournée en région de la ministre déléguée pour faire état du Plan d'action un an après son lancement.

La déclaration des revenus de pourboires dans le secteur de la restauration, des bars et de l'hôtellerie a été un des dossiers majeurs. À la suite du Discours sur le budget de 1997, le Ministère a réalisé une tournée en région à l'intention des employeurs et des employés et a tenu des séances d'information en collaboration avec des associations et des syndicats. C'est en consultation auprès d'eux qu'il a revu les formulaires de déclaration de revenus et les relevés de l'employeur pour assurer l'identification des employés au pourboire et de leurs revenus. C'est finalement en décembre 1997 que l'Assemblée nationale sanctionnait le projet de loi n° 161 nécessaire à l'application de ce nouveau programme qui saura bénéficier aux travailleurs et au milieu tout autant qu'au gouvernement. En janvier 1998, le Ministère rendait disponible les formulaires utiles à la déclaration des pourboires.

Des crédits de 60,0 M\$ ont été octroyés au Ministère afin de réaliser le Plan d'action et de récupérer des revenus supplémentaires de 440,0 M\$ en 1997-1998. Le suivi des programmes de récupération fiscale montre que les objectifs seront atteints globalement, et ce, même sans considérer les incidences des programmes de lutte en ce qui a trait à l'augmentation des revenus d'autocotisation et aux économies de dépenses du gouvernement.

### **La gestion de programmes sociaux : une mission fondamentale de services**

Au cours de l'année 1997-1998, le Ministère a respecté ses engagements d'amélioration de la gestion du Programme de perception automatique des pensions alimentaires et la ministre déléguée au Revenu a fait sanctionner par l'Assemblée nationale un projet d'amendements à la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires pour lui permettre plus de flexibilité dans la reconnaissance de certaines situations.

Le Ministère a aussi collaboré à l'implantation ou à la révision d'autres programmes sociaux. Plus particulièrement, il fournit maintenant à la Régie des rentes du Québec les données de revenu des parents pour l'établissement de l'allocation unifiée pour enfant. Il administre la nouvelle allocation-logement pour la Société d'habitation du Québec. Il perçoit les cotisations au régime d'assurance-médicaments et la taxe sur l'hébergement des régions qui ont adhéré au Fonds de partenariat touristique.

### **Le personnel du Ministère : partenaire et associé**

Au-delà des activités régulières de gestion des ressources humaines, le Ministère s'était engagé à une plus grande délégation et à revoir certains aspects particuliers de sa gestion.

Au chapitre de l'imputabilité des gestionnaires, le Ministère a réalisé une première phase de décentralisation des budgets. Il a investi dans la révision des mécanismes de contrôle de qualité pour permettre la mesure des interventions actives du Ministère et pour faciliter la reddition de comptes en matière de récupération fiscale et la mesure des effets incidents des interventions du Ministère.

Une importante réflexion a été entreprise au regard de la formation et le plan de formation afférent est en cours d'élaboration. Le Ministère vise de la sorte à résoudre une problématique identifiée en collaboration avec le personnel et les partenaires externes et à mettre à la disposition du personnel une information à jour en matière de fiscalité et de technologie de façon à ce qu'il contribue pleinement à l'atteinte des objectifs de l'organisation. La formation et le développement des gestionnaires font aussi l'objet de travaux importants.

Au chapitre de la confidentialité et de l'éthique, le Ministère a entrepris une révision majeure de ses pratiques, renforcé ses contrôles et associé ses partenaires syndicaux dans la recherche de solutions encore plus efficaces pour assurer le respect de cette règle fondamentale à l'administration fiscale.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

L'année 1998-1999 représente pour le ministère du Revenu une étape importante au cours de laquelle il devra implanter une réforme majeure de la fiscalité des particuliers, consolider la nouvelle organisation territoriale et les acquis en matière de récupération fiscale, poursuivre ses efforts d'amélioration des services et de sa gestion dans un contexte budgétaire serré et développer un plus grand partenariat avec l'extérieur, en région et au niveau national.

Le premier enjeu reste toujours de garder le cap sur l'amélioration de la base du régime fiscal, l'autocotisation. La simplification du régime annoncée par le ministre d'État de l'Économie et des Finances en 1997 sera au cœur des préoccupations du Ministère de même que l'objectif de rendre le régime fiscal accessible et compréhensible en relevant le défi de la qualité et de la disponibilité de ses services. C'est ainsi que le Ministère pourra protéger et même accroître les revenus provenant de l'autocotisation.

Au regard des activités du Ministère qui contribuent directement à assurer le niveau des revenus, le Ministère doit poursuivre l'optimisation de ses processus et cibler ses interventions de manière à maximiser les revenus et à rétablir la pleine observance fiscale. Le Plan de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir a introduit de nouvelles façons de faire que le Ministère devra intégrer efficacement à ses interventions régulières.

Par ailleurs, le Plan d'action de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir demeure une priorité dont les enjeux sont importants, tant pour le ministère du Revenu que pour le gouvernement. La solidarité sociale et l'équité fiscale commandent de maintenir le cap.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

S'inscrivant en continuité des orientations prises depuis 1996-1997, les orientations stratégiques du ministère du Revenu sont toutefois enrichies pour faire face aux nouveaux enjeux.

Afin de faciliter l'observance fiscale, le Ministère prévoit, en collaboration avec les partenaires :

- Améliorer la qualité et l'accessibilité des services aux citoyens, notamment par leur évaluation et leur consolidation sur une base territoriale; la performance au titre des engagements ministériels doit être améliorée de façon sensible, particulièrement au regard du traitement de la correspondance;
- Adapter les services aux besoins de la clientèle, notamment par la mise en place d'un guichet unique pour les entreprises dans toutes les régions, par le développement d'une meilleure connaissance de la clientèle, en priorité les travailleurs autonomes, et une révision en conséquence des formulaires et des guides;
- Simplifier et clarifier l'administration du régime fiscal, notamment par une offre accrue de services financiers et fiscaux qui utilisent les technologies de pointe, par l'implantation de la réforme de la fiscalité des particuliers qui introduit un régime simplifié d'impôt sur le revenu et une déclaration de

revenus des conjoints, ainsi que par l'introduction de règles visant à protéger le public et l'État en regard des abris fiscaux;

- Développer et mettre en œuvre une stratégie préventive s'appuyant notamment sur les approches de communication pour faciliter aux contribuables le respect de leurs obligations fiscales et la détermination de leurs droits.

Afin de préserver la base des revenus, le Ministère entend :

- Adopter une approche préventive au regard des créances, notamment en accélérant leur recouvrement et en intensifiant les activités de perception afin d'éviter les radiations et les annulations plus fréquentes avec les créances plus âgées;
- Contribuer à augmenter l'efficacité gouvernementale au chapitre des créances, notamment par la compensation de créances à même les remboursements d'impôt ou les paiements effectués par les organismes publics;
- Réviser les façons de faire, notamment en assurant le maintien des acquis relatifs au Plan de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir et leur intégration aux activités régulières, en développant davantage l'évaluation de programmes et en introduisant par les modifications de systèmes appropriées des méthodes plus efficaces de sélection de dossiers.

Afin de poursuivre la réalisation du Plan d'action de lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir, le Ministère entend :

- Accroître l'information requise en provenance des contribuables, des mandataires ou d'autres sources externes ainsi que l'exploitation de celle-ci en ayant recours aux technologies de l'information, et particulièrement, à la Centrale de données pour détecter toute forme d'évasion fiscale;
- Procéder aux récupérations fiscales en fonction des objectifs fixés et apporter les correctifs récurrents, c'est-à-dire prévoir les moyens pour éviter la répétition des pertes fiscales subies.

Afin de consolider ses activités relatives au paiement des pensions alimentaires, le Ministère se donne comme objectif d'assurer la prise en charge et le démarrage du traitement des dossiers dans les trente jours de leur réception.

Le Ministère mise enfin sur l'expertise et l'engagement des employés pour atteindre les résultats attendus par la clientèle et le gouvernement. Ainsi, il entend :

- Responsabiliser davantage les employés dans l'atteinte des objectifs sectoriels et ministériels, particulièrement le respect du secret fiscal et de la vie privée, ainsi que dans la prestation de services de qualité et les associer dans l'évolution des modes de travail;
- Assurer aux employés la formation et le perfectionnement requis ainsi que la mise à leur disposition de l'information nécessaire;
- Accroître l'imputabilité des gestionnaires et structurer davantage les mécanismes de reddition de comptes.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Administration fiscale	688 484,6	4 018,3	684 466,3	696 212,2
Total des dépenses	688 484,6	4 018,3	684 466,3	696 212,2
Prêts, Placements et Avances	39,0	(21,5)	60,5	—
Total des crédits	688 523,6	3 996,8	684 526,8	—
Effectif autorisé (ETC) <sup>1</sup>	7 234	(232)	7 466	—

1 Exclut les fonds spéciaux et inclut le compte de gestion de la TPS qui compte 1500 ETC en 1998-1999 et 1634 ETC en 1997-1998.

Le budget du Ministère est composé d'un seul programme intitulé « Administration fiscale ». Pour l'exercice 1997-1998, la dépense probable est estimée à 696,2 M\$ par rapport à un budget de 684,5 M\$, d'où un dépassement anticipé de 11,7 M\$. Cet écart s'explique par une augmentation de la dépense d'intérêts de 15,6 M\$ au chapitre des crédits permanents et des crédits non dépensés de 3,9 M\$.

L'enveloppe des crédits 1998-1999 est de 688,5 M\$, soit une augmentation de 4,0 M\$ par rapport aux crédits comparatifs de 684,5 M\$ en 1997-1998. Cette augmentation s'explique ainsi :

	<b>M\$</b>
– Augmentation des coûts d'amortissement	5,9
– Réduction du coût de main-d'œuvre	(5,8)
– Diminution de la dépense d'intérêts	(5,5)
– Augmentation de la dépense pour le serveur gouvernemental	4,2
– Coût d'indexation de la base (rémunération et fonctionnement)	3,1
– Augmentation de la dépense des frais postaux	2,3
– Autres	(0,2)

En ce qui a trait à l'effectif, la variation observée s'explique par une prévision à la baisse de 134 ETC requis pour la gestion de la TPS et par un transfert de 98 ETC vers les fonds spéciaux relevant du Ministère.

## LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les résultats de l'exercice 1997-1998 ne seront disponibles qu'ultérieurement. Les tableaux suivants présentent donc les résultats les plus récents, actuellement disponibles, relativement aux volumes de production selon le domaine fiscal, aux dépenses et à l'efficacité, aux comptes à recevoir ainsi qu'aux coûts total et unitaire des principales activités du Ministère. Au préalable, des résultats sont présentés concernant les engagements en matière de qualité des services aux citoyens.

### ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS

ENGAGEMENTS MINISTÉRIELS EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS	% CUMULATIF AU 31-12-1997	COMMENTAIRES
1. Accompagner les citoyens tout au long du processus de traitement de leur demande.	—	Engagement ne faisant pas l'objet d'une mesure.
2. Transmettre le cahier de la déclaration de revenus des particuliers au plus tard à la fin de janvier.	100	Engagement atteint en janvier 1996 et en janvier 1997.
3. Répondre à un appel téléphonique dans la minute qui suit.	60	Parmi les appels pris en charge, 60 % ont fait l'objet d'une réponse en moins d'une minute, 26 % en plus d'une minute et 14 % ont fait l'objet d'un abandon. Une amélioration est observée malgré une augmentation de 5 % du volume des appels répondus soit 156 642.
4. Accueillir les citoyens aux comptoirs de services au plus tard 20 minutes après l'arrivée.	98	Engagement pratiquement réalisé.
5. Répondre à une lettre au plus tard 35 jours après la réception.	52	Parmi les lettres reçues, 89 % ont fait l'objet d'une réponse, dont 52 % en moins de 35 jours et 9 % additionnel en moins de 50 jours. Malgré une augmentation de 94 000 lettres reçues, nous avons répondu à 78 000 lettres de plus dont 40 354 en moins de 35 jours.
6. Expédier le remboursement d'impôt des particuliers au plus tard 28 jours après la production.	85	En période de pointe le rythme des remboursements effectués dans les 28 jours a été sensiblement le même, soit 86 %.
7. Expédier le remboursement de TVQ ou de TPS au plus tard 30 jours après la réception.	72	Parmi les remboursements expédiés, 87 % l'ont été en moins de 46 jours. L'obligation de suspendre l'expédition des chèques durant la grève des postes a eu un effet à la baisse sur les résultats.
8. Expédier un nouvel avis de cotisation à la suite d'une révision au plus tard 21 jours après la fin des échanges.	66	Le processus actuel de fermeture d'un dossier de vérification et le recours à des traitements manuels centralisés aux bureaux de Montréal et Québec contribuent au dépassement du délai pour le tiers des cotisations émises.
9. Expédier la décision officielle du Ministère concernant un avis d'opposition au plus tard 6 mois après la réception.	70	Augmentation de 28 % du volume des avis signifiés, en raison notamment des activités de la lutte contre l'évasion fiscale. Le résultat de 70 % exclut les dossiers sur lesquels la direction générale n'a pas de pouvoir de décision (ex : dossiers Thibodeau).
10. Répondre à une plainte écrite au plus tard 35 jours après la réception.	47	Parmi les plaintes réglées, 55 % l'ont été en moins de 50 jours.
11. Garantir aux personnes handicapées un accès facile.	—	Installations mises en place.
12. Offrir un service téléphonique adapté aux malentendants.	—	Service téléphonique disponible.

**DOMAINE FISCAL — PRODUCTION 1996-1997**

<b>DOMAINE FISCAL - PRODUCTION 1996-1997</b>	<b>IMPÔT INDIVIDUS</b>	<b>IMPÔT SOCIÉTÉS</b>	<b>TAXES</b>	<b>DIVERS<sup>1</sup></b>	<b>AUTRES ORG.<sup>2</sup></b>	<b>TOTAL QUÉBEC</b>	<b>TPS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>								
Montant (M\$)	16 031	3 608	10 131	479	7 820	38 069	5 132	43 201
Nombre (000)	5 754	882	1 354	20 <sup>3</sup>	167	8 177	1 136	9 313
<b>REMBOURSEMENTS</b>								
Montant (M\$)	3 684	779	2 943	8	21	7 435	2 939	10 374
Nombre (000)	3 270	85	691	ND	ND	4 046	735	4 781
<b>REVENUS</b>								
Montant (M\$)	12 598	2 931	6 950	456	7 792	30 727	2 194	32 921
Nombre de déclarations (000)	8 365	296	2 257	ND	— <sup>4</sup>	10 918	2 147	13 065
Contribuables-mandataires (000)	5 015	342	492	ND	— <sup>4</sup>	5 849 <sup>5</sup>	467	6 316 <sup>5</sup>

Note : Données arrondies.

- 1 Comprend l'impôt sur les successions, les droits et permis, les intérêts, les pénalités et amendes (partie du MRQ seulement).
- 2 Sommes perçues pour le Fonds des services de santé et pour d'autres organismes, dont la Régie des rentes du Québec et les corporations municipales.
- 3 Exclut les intérêts et les pénalités qui sont compris dans les IMPÔTS et les TAXES.
- 4 Compris dans IMPÔT INDIVIDUS et TAXES.
- 5 Un contribuable ou mandataire peut être compté plus d'une fois.

**DÉPENSES 1996-1997 ET EFFICIENCE**

<b>DÉPENSES 1996-1997 ET EFFICIENCE</b>	<b>TOTAL QUÉBEC</b>	<b>TPS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DÉPENSES<sup>1</sup></b>			
En milliers de \$	350 007	92 011	442 018
ETC utilisés <sup>2</sup>	6 237	1 352	7 589
<b>EFFICIENCE</b>			
Revenus par \$ investi	87,79	23,85	74,48
Revenus par ETC (milliers de \$)	4 926	1 623	4 338
Coût par 100 \$ de revenus	1,14	4,19	1,34

1 Excluant la variation à la provision pour créances douteuses.

2 Incluant les effectifs de fonds spéciaux.

## ÉTAT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 MARS 1997

ÉTAT DES COMPTES À RECEVOIR <sup>1</sup> AU 31 MARS 1997	M\$
<b>COMPTES À RECEVOIR</b>	
Impôt des particuliers	1 412,1
Impôt des sociétés	354,9
Taxes	588,4
Divers	5,9
<b>TOTAL DES COMPTES À RECEVOIR</b>	<b>2 361,3</b>
Provision pour créances irrécouvrables	(975,4)
<b>CRÉANCES RECOUVRABLES</b>	<b>1 385,9</b>

1 Taxe sur les produits et services non comprise.

## ACTIVITÉS MAJEURES

ACTIVITÉS MAJEURES	PRODUITS ET SERVICES (000)		ÉCART (%)	COÛT TOTAL (M\$)		ÉCART (%)	COÛT UNITAIRE (\$)	
	1996-1997	1997-1998		1996-1997	1997-1998		1996-1997	1997-1998
Renseignements	4 343	5 098	17	41	45	9	9	9
Interprétation	2	3	15	11	11	0	4 378	3 889
Oppositions	18	13	-31	12	12	0	684	923
<b>DEMANDES DE SERVICES</b>	<b>4 364</b>	<b>5 114</b>	<b>17</b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>13</b>
Non-production	167	188	12	9	9	0	53	48
Vérification	398	474	19	140	166	19	350	352
Perception	175	204	16	48	50	4	276	244
<b>ACTIVITÉS D'INCITATION</b>	<b>740</b>	<b>866</b>	<b>17</b>	<b>197</b>	<b>225</b>	<b>15</b>	<b>307</b>	<b>260</b>
Cotisation	3 412	3 716	9	77	74	-4	23	20
Traitement	8 257	8 137	-1	60	74	22	7	9
Enregistrement	349	362	4	8	7	-14	23	19
Encaissement	9 313	9 891	6	8	9	12	1	1
<b>ACTIVITÉS DE TRAITEMENT</b>	<b>8 257</b>	<b>8 137</b>	<b>-1</b>	<b>154</b>	<b>164</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>20</b>
<b>Total des activités</b>				<b>415</b>	<b>456</b>			
Contributions d'employeur				-20	—			
Intérêts et mandataires fiscaux				47	67			
Grand total				442	523			
Compte de gestion TPS				-92	-102			
Sous-total				350	421			
Créances douteuses				256	275			
<b>Total budgétaire</b>				<b>606</b>	<b>696</b>			

Note 1 : Toutes les données sont arrondies.

Note 2 : 1997-1998 : données réelles au 31 décembre 1997 et estimation pour les trois derniers mois de l'année.

Note 3 : Les oppositions réglées comprennent les avis logés collectivement.

Note 4 : La sommation du nombre de produits relatifs aux activités de traitement ne peut être faite car il s'agit de diverses étapes de la chaîne de production.

Note 5 : Les contributions d'employeur par l'Office des ressources humaines pour 1996-1997 ont été ajoutées au coût des produits et services pour fins de comparaison.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds de perception	55 681,9	57 413,8	1 500,0	11 400,0
2. Fonds des pensions alimentaires	23 979,6	23 851,5	900,0	930,9
3. Fonds des technologies de l'information	21 864,3	11 703,7	38 900,0	55 300,0
<b>TOTAL</b>	<b>101 525,8</b>	<b>92 969,0</b>	<b>41 300,0</b>	<b>67 630,9</b>
Effectif autorisé (ETC)	1 151	1 053	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

## Fonds de perception

### Les objectifs

Les objectifs du Centre de perception fiscale sont en accord avec la mission du ministère du Revenu et conformes à son mandat qui consiste à maximiser le recouvrement des comptes en souffrance au moindre coût, à assurer l'équité de traitement et à maintenir un service de qualité aux contribuables et mandataires. Les activités de perception des recettes fiscales du Centre sont financées à même les sommes versées par le Ministère ainsi que par une partie des frais de recouvrement. De plus, le Centre recommande au Ministère, le cas échéant, la radiation de créances jugées irrécouvrables. Enfin, le Centre recouvre les créances du programme de pensions alimentaires.

### Les indicateurs de performance

— Comité de suivi : le Centre rend compte des résultats obtenus à un comité gouvernemental de suivi.

Coût par dollar perçu : le Centre s'efforce également d'améliorer sa productivité et s'est donné le coût par dollar perçu comme indicateur à cet égard. De 7,9 cents par dollar qu'il était en 1993-1994, le coût par dollar devrait s'établir en deçà du 6,4 cents initialement prévu pour 1997-1998.

— Services à la clientèle : dans son plan d'action, le Centre se fixe aussi des objectifs d'amélioration des relations avec les contribuables et mandataires, notamment à l'égard du traitement de la correspondance et de la qualité des services qu'il offre. Des objectifs en nombre de jours sont fixés pour répondre aux plaintes et à la correspondance et un sondage est mené auprès de sa clientèle afin de mesurer le niveau de satisfaction des débiteurs et d'identifier des actions en vue d'améliorer le service.

## Fonds des pensions alimentaires

### Les objectifs

Participer à l'objectif gouvernemental de réduire le taux de pauvreté des femmes et des enfants, particulièrement des familles monoparentales, en accélérant le recouvrement des pensions alimentaires et la redistribution aux créanciers et créancières de façon à minimiser les risques de chantage et de violence et à réduire les tensions entre les ex-conjoints par la présence d'un intermédiaire dans tous les cas.

### Les critères d'évaluation :

- Comité de suivi : le mandat est de mesurer l'impact des nouvelles mesures sur la clientèle concernée, de vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et de faire des recommandations à la ministre responsable de l'application de la loi dans les cinq ans qui suivent son entrée en vigueur pour lui permettre de faire rapport à l'Assemblée nationale tel que le prévoit la loi;
- Délai de traitement : le Ministère vise qu'un dossier soit pris en charge dans les 30 jours suivant sa réception. Les outils de gestion mis en place au cours de l'exercice 1998-1999 permettront de mesurer adéquatement l'atteinte de la cible;
- Taux de perception des pensions alimentaires : une réduction des difficultés de perception des pensions alimentaires est constatée pour les ordonnances rendues depuis l'entrée en vigueur de la loi;
- Assurance de la régularité des paiements : les pensions alimentaires sont versées les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## LA STRATÉGIE D'OBTENTION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS<sup>1</sup>

Diverses obligations incombent au ministère du Revenu en vertu des amendements apportés à sa loi constitutive, projet de loi n° 32 adopté en juin 1996, dont celles de rendre publique sa stratégie d'ensemble relative à l'obtention des fichiers de renseignements, de soumettre pour avis à la Commission d'accès à l'information le plan d'utilisation des fichiers de renseignements qu'il entend obtenir et de soumettre à l'Assemblée nationale un rapport d'activités résultant des comparaisons de fichiers de renseignements, accompagné d'un avis de la Commission d'accès à l'information. Ces obligations visent à concilier la nécessité de protéger la vie privée des individus avec celle de protéger les honnêtes citoyens qui s'acquittent de leurs obligations fiscales et doivent néanmoins supporter un fardeau fiscal plus lourd, car d'autres n'assument pas leur part.

Le Ministère avait déjà inscrit au plan ministériel 1996-1997 ses intentions d'acquérir des fichiers de renseignements en provenance de sources externes et d'en faire l'exploitation. Le fait de remplacer l'étude de cas par cas par le traitement de masse de l'information et le recours aux technologies, permet d'assurer une meilleure détection des déclarations de revenus et des rapports de remise erronés, faux ou incomplets, de la non-production des déclarations, rapports ou autres renseignements requis ainsi que du travail au noir et de l'évasion fiscale. Le Ministère peut ainsi corroborer et compléter les informations qu'il détient déjà.

---

1 Section requise en vertu de l'article 71.0.11 de la *Loi sur le ministère du Revenu* (1996, chapitre 33).

La stratégie du Ministère en matière d'obtention de fichiers de renseignements consiste essentiellement à :

- Acquérir tous les renseignements nécessaires pour l'application des lois fiscales : les fichiers de renseignements que le Ministère entend obtenir doivent couvrir la population complète visée par ceux-ci, afin de permettre la détection des cas de non-enregistrement ou de non-production actuellement absents des fichiers du Ministère. À partir des renseignements de tiers, des indices de richesse pourront aussi être déduits afin de détecter les cas de divergence;
  
- Acquérir uniquement les renseignements nécessaires pour l'application des lois fiscales : les renseignements demandés visent uniquement les diverses variables d'identification et celles liées directement ou indirectement aux données financières. Ces renseignements sont demandés tant au regard des entreprises que des particuliers, et sont recueillis sans discrimination a priori quant au chiffre d'affaires ou quant aux revenus et sans présumer de la culpabilité de quiconque.

L'acquisition de fichiers de renseignements au Ministère s'effectue en toute rigueur et transparence dans une perspective d'équité fiscale envers les contribuables et les mandataires.

## **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

### **LA MISSION**

« Maintenir et améliorer l'état de santé et de bien-être de la population, dans le cadre des ressources disponibles » constitue l'objectif fondamental de toutes les interventions et la mission commune de tous les intervenants du secteur.

Le Ministère assume le rôle d'orienteur et de régulateur du régime en fonction des objectifs fixés par le législateur. Le rôle du Ministère ne porte plus sur la gestion courante du réseau. Son rôle consiste plutôt à assurer, en collaboration avec les partenaires du secteur public, la gestion d'ensemble du système : voir à son monitoring ainsi qu'à l'évaluation de ses programmes, assurer son financement, ainsi que la coordination interrégionale. C'est dans le cadre de cette mission qu'il voit à établir les politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et à négocier les ententes et conventions collectives.

Les régions régionales agissent à titre de maîtres d'oeuvre de la planification, de l'organisation, de la coordination des programmes et des services, ainsi que de l'allocation des ressources sur leur territoire. Pour leur part, les établissements de santé et de services sociaux produisent et dispensent les services directs à la population, selon les clientèles spécifiques auxquelles ils s'adressent et la nature des services à dispenser, conformément aux fonctions qui leur sont confiées par la loi.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) applique et administre le régime d'assurance-maladie institué par la Loi sur l'assurance-maladie, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). Depuis 1996-1997, la RAMQ est également responsable, pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de la gestion du programme de l'assistance-maladie et de l'administration du régime d'assurance-médicaments. De plus, la RAMQ a reçu dernièrement la responsabilité d'agir comme mandataire des banques d'information sociosanitaire et de la diffusion des informations aux intervenants du secteur.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est avant tout un organisme de promotion des intérêts des personnes handicapées et ses actions doivent être prioritairement collectives. L'Office veille à s'assurer de la cohérence, de la complémentarité et de l'harmonisation des interventions à l'égard des personnes handicapées, responsabilité qu'il doit assumer de concert avec les ministères et organismes concernés.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Au cours de 1997-1998, le gouvernement a allégé de 306,3 M\$ l'effort budgétaire des établissements du réseau. Cela a ramené à 454,1 M\$ la cible budgétaire de l'ensemble du secteur de la santé et des services sociaux, dont 273,4 M\$ pour les établissements du réseau. Cet objectif budgétaire révisé devait se réaliser par la finalisation des plans régionaux de transformation et par la réduction des coûts de main-d'oeuvre des établissements.

Outre la consolidation de la transformation du système et l'achèvement des plans régionaux de transformation 1995-1998, un grand nombre d'actions significatives ont été entreprises en 1997-1998. Notons qu'un projet de loi fut déposé en décembre 1997, visant à renforcer les instances régionales et

locales dans l'exercice de leurs responsabilités, par un accroissement des efforts d'allégement administratif, de déréglementation et de décentralisation. Par ailleurs, les principales priorités d'action menées en 1997-1998 visaient :

- À définir et énoncer les priorités, les stratégies d'action et les programmes de services dans différents domaines d'activités (santé mentale, santé publique, prévention du suicide, cancer, etc.);
- À favoriser une meilleure adaptation de l'ensemble du personnel aux nouveaux besoins qui résultent de la transformation, des dispositions des protocoles d'accord avec les professionnels de la santé et du programme de départs volontaires;
- À développer de nouveaux partenariats avec le secteur privé;
- À développer les technologies de l'information.

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

### La transformation : des acquis à consolider

Dans le cadre de la transformation, un nombre important d'établissements ont été fusionnés ou regroupés sous un même conseil d'administration. Notamment, plusieurs centres locaux de services communautaires (CLSC) et centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ont été regroupés sur la base des territoires des municipalités régionales de comté (MRC). Beaucoup de services de première ligne ont été rapprochés des clientèles et ont été renforcés : implantation des services d'Info-santé à la grandeur du Québec, augmentation des ressources aux CLSC et aux organismes communautaires et rehaussement des services à domicile et des places d'hébergement pour les personnes âgées.

Les plans de transformation ont également permis de prendre avec succès le « virage ambulatoire ». Le volume de la chirurgie d'un jour ayant été sensiblement majoré et la durée moyenne de séjour pour les hospitalisations écourtée, les ressources institutionnelles en lits de soins de courte durée ont ainsi pu être réduites de 4 000 lits, soit de 17 %. Parallèlement, le nombre des usagers recevant des soins à domicile suite à une opération ou pour une convalescence à long terme a été considérablement augmenté.

Par ailleurs, des fusions d'établissements ont permis de jeter les assises d'un véritable réseau de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés et d'instituts universitaires, permettant de mieux regrouper les spécialités, d'améliorer la synergie des expertises et de mieux répondre aux impératifs de l'enseignement et de la recherche.

Une autre pièce maîtresse de la transformation a été l'instauration, en 1996-1997, du régime général d'assurance-médicaments. Ce régime a permis à quelque 1,4 million de personnes, dont une bonne partie de personnes malades non assurables ainsi qu'à revenus modestes, d'avoir accès aux médicaments que leur état de santé requiert, corrigeant ainsi un grave problème d'équité.

Ces gains, réalisés sur le plan de l'organisation et de la prestation des services, sont d'autant plus remarquables qu'il a été nécessaire de comprimer dans le temps la réalisation de la phase intensive de la transformation et que celle-ci a été conduite concurremment à des efforts budgétaires sans précédent. Au total, l'effort budgétaire réalisé par le secteur sociosanitaire s'est élevé à 1,6 MM\$ de 1995-1996 à

1997-1998, soit 12,8 % des crédits totaux 1997-1998 du secteur. Pour le réseau, l'effort budgétaire réalisé s'est élevé à 796,5 M\$ pour la même période, soit 10,3 % des crédits totaux 1997-1998 du réseau. Pour répondre à ses besoins, le Québec continue néanmoins à enregistrer, tant au titre des dépenses totales qu'à celui des dépenses publiques de santé, des ratios par rapport au PIB parmi les plus élevés des pays industrialisés.

L'ensemble de ces acquis de la transformation doit être consolidé; il converge à fournir à la population du Québec des services de qualité, plus proches de ses besoins et au moindre coût.

### **Les enjeux à court et à moyen terme et ceux du financement à long terme face au vieillissement de la population**

L'enjeu à court terme, pour le secteur sociosanitaire, consistera à parachever les plans triennaux 1995-1998 de transformation pour en consolider les acquis sur les plans de la qualité et de l'accessibilité des services à la population. Pour 1998-1999, cet enjeu impliquera la nécessité que le rythme de la transformation soit ajusté à la capacité du secteur à réaliser les changements requis, à adapter son personnel, à tirer profit de la marge de manoeuvre que représentent les résultats du programme de départs volontaires 1997-1998 afin de poursuivre la réorganisation du travail, ainsi qu'à réaliser et mener à terme les plans régionaux de modernisation de l'infrastructure administrative et de support.

À moyen terme, le secteur devra s'engager dans une adaptation permanente des moyens et des services aux besoins et aux attentes de la population, en continuité avec les grandes orientations de la transformation. L'enjeu à long terme consistera à s'assurer de la pérennité du régime public de santé et de services sociaux ainsi que de l'équité entre les générations, en veillant à ce que, face au vieillissement de la population, les générations montantes puissent bénéficier des services qui seront nécessaires à leur santé et à leur bien-être.

## **LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Maintenir et améliorer l'accessibilité et la qualité des services à la population**

Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population, le système sociosanitaire poursuivra ses efforts visant à humaniser et personnaliser les soins et les services. Notamment, des mesures seront mises en place afin que les personnes en attente de services aient la certitude qu'elles ne subissent pas de délais indus reliés au choix de leur établissement ou de leur professionnel.

Par ailleurs, il importera de tirer profit de la marge de manoeuvre que représentent les récents départs volontaires à la retraite pour former, adapter et mettre davantage à contribution le personnel, de manière à être en mesure de parachever la réorganisation déjà entreprise et à soutenir les objectifs de qualité et d'accessibilité des services.

### **Compléter la réalisation des plans régionaux de transformation et en consolider les acquis**

Afin de tirer rapidement tout le potentiel des acquis de la transformation, tant en termes d'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population que de services plus efficaces et efficients, il importe, à court terme, de stabiliser la situation et d'absorber les changements déjà amorcés et ce, tout en

---

s'assurant que les nouvelles actions à entreprendre n'entrent pas en conflit avec les objectifs fondamentaux de la transformation, pour lesquels tant d'énergie a été consacrée. Cette orientation générale se concrétisera par la poursuite de cinq objectifs de consolidation, portant respectivement sur :

- La prévention, la protection et la promotion de la santé et du bien-être;
- Les services de première ligne;
- Les services spécialisés;
- Les services ultraspecialisés;
- La modernisation des services administratifs et de support.

### **Poursuivre l'équité dans l'accès aux services**

Afin que les citoyennes et les citoyens de toutes les régions bénéficient d'un accès équitable aux services, le Ministère continuera à poursuivre l'équité dans la répartition des ressources entre les régions. Au cours des prochaines années, le Ministère visera à ce que toutes les régions aient accès aux services, notamment en recherchant une autosuffisance des régions pour les services de première ligne et en mettant en place des mécanismes de gestion et de collaboration pour les services partagés par plusieurs régions.

Pour leur part, les régies régionales poursuivront leurs démarches pour une meilleure répartition des ressources à l'intérieur de leur région respective et ce, afin que les services de première ligne soient plus accessibles sur une base locale, le plus près possible des milieux de vie naturels des clientèles.

### **Renforcer les paliers régional et local et promouvoir l'action intersectorielle**

Pour offrir des services qui soient réellement adaptés aux priorités et aux besoins des clientèles régionales et locales, le Ministère entend poursuivre ses efforts visant à accroître l'autonomie décisionnelle et les possibilités d'action des régies régionales et des établissements et ce, en fonction de trois priorités : lever les règles et les normes *a priori*, accroître les moyens dont ils disposent pour exercer leurs mandats et responsabilités et mettre en place de meilleurs mécanismes de reddition de comptes.

Afin d'agir efficacement sur l'ensemble des déterminants de la santé et du bien-être (ex. : facteurs sociaux, économiques, environnementaux), le secteur sociosanitaire devra également intensifier la concertation intersectorielle à tous les niveaux (national, régional et local). À cet égard, la réorganisation des services de première ligne sur la base des territoires des MRC permettra de favoriser de nouveaux liens de coopération et de partenariat avec les intervenants locaux d'autres secteurs comme les centres locaux de développement, les commissions scolaires ainsi que les différentes tables de concertation.

### **Intervenir en fonction des besoins des groupes de personnes, de leurs familles et de leurs proches**

En raison de leur condition préoccupante et du caractère parfois inadapté des approches, des pratiques, et du continuum de services s'adressant à leurs besoins spécifiques, le secteur placera l'intervention auprès de certains groupes de personnes, de leurs familles et de leurs proches au rang de ses priorités

d'action des trois prochaines années. À cette fin, le Ministère poursuivra l'élaboration et la diffusion de stratégies et de plans d'action visant à orienter les interventions du secteur en fonction de leurs besoins particuliers. Il développera également les indicateurs nécessaires à un suivi de l'évolution des activités et à l'imputabilité des acteurs qui se verront confier des responsabilités. Parmi ces personnes et les groupes visés en priorité, mentionnons :

- Les enfants, les jeunes et leur famille;
- Les personnes âgées;
- Les personnes ayant un handicap;
- Les personnes alcooliques ou toxicomanes;
- Les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

### **Les leviers stratégiques d'intervention**

Pour permettre la réalisation de ces orientations, le Ministère compte mettre en place des conditions favorables et doter le secteur des moyens nécessaires à son adaptation continue aux nouveaux besoins de la population, notamment en intervenant à partir des principaux leviers stratégiques suivants :

- L'encadrement législatif et réglementaire du système sociosanitaire;
- L'allocation des ressources et les modes de rémunération;
- L'organisation professionnelle ainsi que celle du travail;
- Le développement de nouveaux partenariats;
- Le développement des technologies de l'information;
- Le développement de la recherche;
- L'adaptation des ressources immobilières et des équipements du réseau des établissements.

Le Ministère accordera également une attention particulière à l'amélioration des outils d'évaluation de la performance et à leur utilisation et veillera au développement du monitoring des services rendus.

### **LE PLAN DE DÉPENSES**

Les crédits du secteur de la santé et des services sociaux s'élèveront en 1998-1999 à 12 993,8 M\$. Par rapport à 1997-1998, il s'agit là d'une augmentation de 390,6 M\$ ou 3,1 %.

Cette croissance importante fait suite à la décision du gouvernement d'alléger de 306,3 M\$ l'effort budgétaire du réseau de la santé et des services sociaux en 1997-1998 et reflète l'impact de cette décision sur la base budgétaire du secteur. Elle permet aussi de financer les coûts de transition associés à la transformation du réseau.

Grâce à ces ajustements, le secteur de la santé et des services sociaux n'aura à absorber que ses effets de croissance interne qui sont estimés à 158,0 M\$ en 1998-1999. Pour réaliser cet objectif, le Ministère privilégiera deux grandes orientations : mettre en place les plans de modernisation des infrastructures administratives et de support du réseau (150,0 M\$ pour l'autofinancement du coût de système) et réduire le coût des fonctions administratives à tous les niveaux (8,0 M\$).

#### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Fonctions nationales	146 990,9	(6 415,7)	153 406,6	152 639,0
2. Fonctions régionales	9 617 197,0	352 506,3	9 264 690,7	9 272 866,1
3. Recherche	67 148,7	4 020,0	63 128,7	63 128,7
4. Office des personnes handicapées du Québec	51 046,7	(2 171,8)	53 218,5	56 241,4
5. Régie de l'assurance-maladie du Québec	3 111 450,2	42 707,6	3 068 742,6	3 071 260,6
Total des dépenses	12 993 833,5	390 646,4	12 603 187,1	12 616 135,8
Prêts, Placements et Avances	2,0	—	2,0	—
Total des crédits	12 993 835,5	390 646,4	12 603 189,1	—
Effectif autorisé (ETC)	934	—	934	—

#### Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux; il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

La rationalisation des activités administratives mises de l'avant au cours des dernières années se poursuivra au cours de l'exercice 1998-1999 et constitue le principal facteur de réduction du budget de fonctionnement du Ministère.

### **Programme 2 : Fonctions régionales**

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

L'augmentation des crédits de ce programme, 352,5 M\$, découle essentiellement de l'intégration à la base budgétaire du réseau des allègements consentis au cours de l'exercice 1997-1998 et du financement des coûts de transition associés à la transformation. Le réseau devra autofinancer au cours de l'année 1998-1999 des coûts de système qui représentent une somme de l'ordre de 150,0 M\$. Cela se réalisera principalement par la mise en place des plans de modernisation des infrastructures administratives et de support et en maximisant le potentiel d'économies découlant du programme de départs volontaires.

### **Programme 3 : Recherche**

Ce programme vise à favoriser l'acquisition de connaissances nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes de santé et de services sociaux.

L'augmentation de 4,0 M\$ des crédits de ce programme servira essentiellement à ajuster le financement des centres de recherche et instituts en fonction des activités développées au cours des dernières années et de celles en voie de développement.

### **Programme 4 : Office des personnes handicapées du Québec**

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

La diminution de 2,2 M\$ des crédits de ce programme découle principalement du transfert au réseau de la santé et des services sociaux et à la RAMQ, au cours de 1998-1999, du volet du programme d'aide matérielle relatif aux fournitures médicales et aux aides techniques pour la déficience motrice.

### **Programme 5 : Régie de l'assurance-maladie du Québec**

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance-maladie et d'assistance-maladie et les frais d'administration afférents.

Les crédits de ce programme augmentent de 42,7 M\$ en 1998-1999. Cette croissance se réalise essentiellement dans les services médicaux au titre des coûts de la rémunération. Les crédits tiennent compte aussi du coût des médicaments et des services pharmaceutiques dispensés aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux prestataires de la sécurité du revenu et de la fourniture de services aux personnes qui ont besoin d'une aide technique spécialisée.

---

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### LA MISSION

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer un milieu de vie sécuritaire, essentiel au plein exercice des droits et libertés individuels et propice au développement des personnes et de la collectivité. Cette mission s'articule autour de trois pôles majeurs d'intervention, à savoir :

- Faire respecter les lois et les règlements relevant de sa compétence et qui régissent la vie en société;
- Fournir aux tribunaux les éclairages appropriés, administrer leurs décisions à l'égard des personnes qui transgressent les lois, en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, en association avec les ressources de la communauté;
- S'assurer de la protection des personnes et de leurs conditions de vie lors de catastrophes et de sinistres majeurs.

Le Ministère exerce également un rôle prépondérant en matière de prévention dans plusieurs champs : criminalité, violence faite aux femmes, incendies, sinistres et certains types de décès.

Pour réaliser cette mission, le Ministère peut compter sur trois directions générales (Services à la gestion, Services correctionnels, Sécurité et prévention), ainsi que sur la Sûreté du Québec (SQ). De plus, six organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à différents titres à la mission du Ministère. Il s'agit de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de l'Institut de police du Québec (IPQ), du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière et finalement, du Bureau du coroner.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Pour le Ministère (excluant la SQ), la cible ajustée de réduction budgétaire s'établissait à 26,0 M\$. Le plan de dépenses 1997-1998 est en bonne voie d'être réalisé selon la planification initiale, même si des solutions de rechange ont dû être adoptées pour pallier certaines mesures qui n'ont pu se concrétiser. Les principales mesures avaient trait aux programmes gouvernementaux de départs volontaires et assistés, à l'abolition de la subvention à l'IPQ, à la révision du régime de déontologie policière et aux mesures de rationalisation administrative.

Pour ce qui est de la Sûreté du Québec, la cible ajustée de réduction budgétaire pour 1997-1998 s'établissait à 36,5 M\$ et consistait en différentes mesures, dont la réduction de l'effectif, du temps supplémentaire et de la flotte automobile, la réorganisation du travail et le redéploiement des ressources policières sur le territoire.

Par ailleurs, diverses situations imprévues ont requis l'ajout de crédits en cours d'exercice, en particulier les commissions Poitras et Roberge, les sinistres de l'été et de l'automne 1996 survenus notamment en Montérégie et en Mauricie, la protection des agents des services correctionnels suite aux événements de l'été 1997, tandis que des crédits de 16,6 M\$ ont été transférés à partir de la provision du ministère des Finances pour « Percevoir tous les revenus dus au gouvernement ».

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Depuis sa création, il y a un peu plus de dix ans, le ministère de la Sécurité publique a fait face à des événements majeurs (BPC à St-Basile-le-Grand, pneus à St-Amable, crise d'Oka, pluies diluviennes au Saguenay, tempête de verglas) qui l'ont amené à redéfinir ses façons d'intervenir. De plus, le contexte socio-économique et l'environnement spécifique de sa mission contribuent à circonscrire son action. Mentionnons les éléments suivants :

- Au plan socio-démographique, le vieillissement de la population et les difficultés d'intégration au marché du travail pour les jeunes;
- Le renforcement des valeurs démocratiques et le respect des droits de la personne;
- La baisse de la criminalité en général;
- La poursuite de la réforme correctionnelle, qui entraîne un recours accru aux services correctionnels en milieu ouvert;
- L'envergure croissante des sinistres, qui a atteint son paroxysme avec la tempête de verglas de janvier 1998;
- L'évolution rapide des technologies de l'information, autant sous l'aspect des nouveaux types de criminalité que sous celui du potentiel qu'elles représentent pour faciliter l'organisation du travail;
- Le défi des finances publiques et de la modernisation de l'appareil public de l'État.

Ces différents éléments obligent le Ministère à évaluer constamment les besoins et les attentes de la population, à tenir compte du sentiment d'insécurité qui peut toucher les citoyens, à favoriser la contribution des partenaires de la communauté, à assurer des mécanismes de prévention efficaces et à rechercher des modalités de financement novatrices pour l'ensemble de ses activités.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le Ministère a retenu six grandes orientations pour la période triennale débutant en 1998-1999, à savoir :

- La mise en place de services de sécurité publique adéquats;
- La poursuite de la réforme en matière correctionnelle;
- L'amélioration de l'organisation en sécurité civile;
- La gestion performante des ressources et des activités;
- L'intervention en matière de violence faite aux femmes;
- Le maintien de la lutte au crime organisé et aux économies souterraines.

## LE PLAN DE DÉPENSES

Le plan de dépenses mise sur une allocation des ressources en fonction de ces priorités. Leur répartition selon les différents champs d'intervention reliés au portefeuille de la Sécurité publique est illustrée dans le tableau « Sommaire des crédits par programmes » qui suit :

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Gestion interne et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux	61 695,0	(2 522,7)	64 217,7	62 916,5
2. Sûreté du Québec	308 762,7	8 202,6	300 560,1	315 378,5
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	220 403,5	(950,0)	221 353,5	224 695,5
4. Sécurité et prévention	53 352,6	(311 513,0)	364 865,6	385 887,0
Total des dépenses	644 213,8	(306 783,1)	950 996,9	988 877,5
Prêts, Placements et Avances	61,4	7,0	54,4	—
Total des crédits	644 275,2	(306 776,1)	951 051,3	—
Effectif autorisé (ETC)	6 244	14	6 230	—

Les crédits totaux alloués au portefeuille « Sécurité publique » sont de 644,3 M\$ en 1998-1999, soit 306,8 M\$ ou 32,3 % de moins que les crédits comparatifs 1997-1998.

En ce qui a trait aux crédits de 335,5 M\$ prévus en 1998-1999 pour le Ministère (excluant la SQ), on observe une diminution de 315,0 M\$ par rapport aux crédits comparatifs de 1997-1998, explicable par une réduction de 312,0 M\$ des dépenses liées à la tempête de verglas de janvier 1998 (voir le chapitre 4 du volume II pour plus de détails) et par une réduction nette de 3,0 M\$ découlant d'un ensemble d'ajustements, dont l'ajout de 0,8 M\$ pour les coûts reliés aux commissions d'enquête Roberge et Poitras et un effort budgétaire de 8,4 M\$.

Pour ce qui est des crédits de 308,8 M\$ alloués en 1998-1999 à la Sûreté du Québec, on constate une augmentation nette de 8,2 M\$ par rapport aux crédits de 1997-1998. Cette hausse découle d'ajouts de 5,4 M\$ associés à la réforme de la SQ et à son redéploiement territorial, de divers ajustements totalisant 9,0 M\$, dont 2,2 M\$ pour les coûts reliés aux commissions Poitras et Roberge, et de mesures d'économie de 6,2 M\$.

### **Programme 1 : Gestion interne du Ministère et encadrement des activités reliées à l'alcool, aux courses et aux jeux**

Les principales activités qui sont regroupées dans ce programme sont la direction du Ministère et les services de soutien à la gestion, incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers et aux télécommunications. Ce programme comprend également les activités de contrôle réalisées par la RACJ et l'aide allouée par le Ministère aux services policiers autochtones. Ce programme dispose en 1998-1999 de crédits totalisant 61,7 M\$, en diminution de 2,5 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par des réallocations budgétaires de 2,0 M\$ pour assurer la mise en place de la réforme en déontologie policière ainsi que la continuité des services dans les secteurs névralgiques du Ministère et par une réduction nette de 0,5 M\$ qui tient compte de mesures de rationalisation totalisant 1,7 M\$.

### **Programme 2 : Sûreté du Québec**

La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique, chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec, et d'en rechercher les auteurs. Elle est donc chargée de l'application des nombreuses lois québécoises, tel le Code de la sécurité routière. Elle voit également à l'application du Code criminel et d'autres lois, notamment en matière d'explosifs et de lutte à la drogue. Son mandat s'étend aussi à la sécurité de l'État et de l'Assemblée nationale, de même qu'à la protection des sources de revenus fiscaux du gouvernement en matière de jeux, d'alcool et de produits de la criminalité. Les crédits affectés à ce programme sont de 308,8 M\$ en 1998-1999, en augmentation de 8,2 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette variation s'explique ainsi :

	<b>M\$</b>
– Ajout relié à la mise en place de la police de proximité dans les MRC, à la réforme des services spécialisés, à la modernisation de la plate-forme technologique et à la réforme dans le domaine de la formation	5,4
– Provision pour les coûts reliés aux commissions Poitras et Roberge	2,2
– Ajustements divers tenant notamment compte d'un ajout pour le renouvellement annuel du parc automobile (4,0 M\$) et de diverses mesures de rationalisation (6,2 M\$)	0,6

En 1998-1999, les activités de la Sûreté du Québec seront en partie financées par des revenus provenant de la tarification des services de base aux municipalités, estimés à 100,3 M\$. Ces revenus, gérés dans un fonds spécial, s'ajoutent aux crédits de 308,8 M\$, ce qui porte le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 409,1 M\$.

### **Programme 3 : Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants**

Ce programme comprend la Direction générale des services correctionnels et la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Des crédits de 220,4 M\$ sont alloués à ce programme en 1998-1999, en diminution de 0,9 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ceci constitue le résultat net d'un ensemble d'ajustements qui incluent un effort budgétaire de 5,1 M\$ correspondant notamment à la révision des conditions de travail des agents correctionnels et à diverses mesures de rationalisation.

## Programme 4 : Sécurité et Prévention

Les principales activités de ce programme comprennent la protection des personnalités politiques, des édifices publics et de l'Assemblée nationale, ainsi que les affaires policières, l'inspectorat, la sécurité incendie, la sécurité civile et les expertises judiciaires. Ce programme comprend également les crédits de trois organismes relevant du ministre, soit le Commissaire à la déontologie policière, le Comité de déontologie policière et le Bureau du coroner. Les crédits affectés à ce programme sont de 53,4 M\$, en baisse de 311,5 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une réduction de 312,0 M\$ (de 319,0 M\$ à 7,0 M\$, en crédits permanents) des dépenses afférentes à la tempête de verglas de janvier 1998 et par un ajout net de 0,5 M\$ qui reflète divers ajustements et un effort budgétaire de 1,6 M\$.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds des services de police	202 471,8	204 344,1	4 087,7	1 165,0
TOTAL	202 471,8	204 344,1	4 087,7	1 165,0
Effectif autorisé (ETC)	2 477	2 532	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

Deux fonds concernent le ministère de la Sécurité publique : le Fonds des services de police et le Fonds relatif à la tempête de verglas.

### Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi de police. Les revenus équivalents proviennent, d'une part, de la tarification aux municipalités en vertu du règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec à même ses crédits votés.

### Fonds relatif à la tempête de verglas

Ce fonds dont la création est sujette à l'approbation d'un projet de loi par l'Assemblée nationale est présenté au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique ». Les crédits qui y sont affectés proviennent en partie du programme 4 du ministère de la Sécurité publique.

## LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Des indicateurs ont été identifiés au plan de dépenses 1997-1998. Les résultats pour l'exercice 1997-1998 n'étant pas disponibles, le tableau qui suit présente l'évolution des résultats observés entre les années 1995-1996 et 1996-1997.

SECTEURS ET INDICATEURS	INDICATEURS MESURÉS EN 1996-1997
<b>Services de soutien à la gestion</b>	
Part relative du support	Part relative des dépenses de soutien sur les dépenses totales du Ministère maintenue à 2,9 %, malgré l'ajout de mandats tels que la mise en place d'une équipe en santé et sécurité au travail.
<b>Contrôle des alcools, des courses et des jeux (RACJ)</b>	
Volume et coûts d'émission des permis	Coûts d'émission des permis en augmentation de 1 %, ce qui correspond à l'augmentation du volume.
<b>Services correctionnels</b>	
Jours-séjours en milieu fermé versus l'hébergement communautaire et l'encadrement en milieu ouvert	Coût moyen des jours-séjours en détention en baisse de 1,3 % pour s'établir à 149 \$. Diminution due à une rationalisation dans les opérations.  Coût moyen de l'hébergement communautaire stable à 53 \$ et coût moyen des jours de surveillance en milieu ouvert (probation) réduit de 13 % pour s'établir à 2,45 \$.
<b>Commission québécoise des libérations conditionnelles</b>	
Volume et coût moyen des décisions	Volume des décisions en baisse de 1,6 % pour s'établir à 7 947. Coût moyen aussi en baisse de 4,7 % pour se situer à 345 \$.
<b>Sécurité et protection</b>	
Coût horaire de la sécurité dans les palais de justice	Coût horaire moyen de 89 \$ à 88 \$, soit une légère baisse.
<b>Formation des policiers (Institut de police du Québec)</b>	
Coût moyen par jour de formation	Pour la formation de base, le coût moyen du stage de 65 jours s'établit à 14 954 \$. En 1995-1996, le coût moyen de 12 234 \$ était attribuable au fait que le cours de techniques de patrouille (le plus coûteux) n'avait pas été offert à l'ensemble de la clientèle et ce, selon les modalités de l'entente avec le ministère de l'Éducation visant à résorber la liste des étudiants en attente de stage.  Pour la formation spécialisée et continue, coût moyen par jour de formation réduit de 1 648 \$ à 1 289 \$ grâce à une augmentation de plus de 50 % de l'achalandage.

---

SECTEURS ET INDICATEURS	INDICATEURS MESURÉS EN 1996-1997
<b>Commissaire à la déontologie policière</b>	
Volume et coût des plaintes	Nombre de plaintes passé de 1 114 à 1 063, avec un coût moyen réduit de 2 227 \$ à 2 130 \$ grâce aux réductions de dépenses effectuées.
<b>Comité de déontologie policière</b>	
	Volume de dossiers traités passant de 350 à 337, ce qui constitue une relative stabilité.
<b>Recherche des causes et des circonstances des décès (Coroner)</b>	
	Volume d'investigations en légère diminution pour s'établir à 4 704, avec un coût moyen qui passe de 1 000 \$ à 1 003 \$.

## **TOURISME**

### **LA MISSION**

Tourisme Québec a comme raison d'être de créer des conditions favorables à la croissance de l'industrie touristique du Québec. Tourisme Québec a comme mission :

- D'orienter l'action gouvernementale en matière de tourisme et de favoriser l'action en partenariat avec le secteur privé;
- De promouvoir et de soutenir le développement de l'industrie touristique du Québec.

### **LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998**

Les principales réalisations de 1997-1998 découlent des stratégies et des priorités d'action énoncées dans le plan de gestion déposé l'an dernier. C'est ainsi que :

- Un programme de formation à l'accueil a été mis en place par le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme;
- Le Règlement sur les établissements touristiques a été modifié de façon à ce qu'un plus grand nombre d'établissements touristiques soient tenus de respecter des normes minimales de qualité, ce qui assure une plus grande équité dans les conditions d'opération des établissements;
- Un groupe de travail Tourisme Québec/Industrie touristique a été mis en place afin de développer et de mettre en œuvre un programme qui vise à amener tous les secteurs de l'industrie à se donner une démarche, des normes et des standards de qualité de calibre international;
- Une étude de conception administrative et technologique d'un système de gestion de la destination a été réalisée, en collaboration avec Bell et ses associés;
- Le Fonds de partenariat touristique a été mis en place; deux régions touristiques (Montréal et Laval) se sont prévaluées de la taxe sur l'hébergement, les revenus engendrés par cette taxe leur ont permis d'accroître leurs investissements promotionnels de plus de 5,0 M\$ en 1997-1998;
- Le potentiel de commercialisation des produits et services a été évalué et une politique de gestion des revenus a été élaborée;
- Un Forum permanent de l'industrie touristique a été mis sur pied;
- Un Comité interministériel sur le tourisme a été créé;
- Un projet de politique touristique a été élaboré et il a fait l'objet d'une consultation auprès de l'industrie.

---

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Tourisme Québec a identifié trois enjeux majeurs :

- Les marchés internationaux : les marchés porteurs de croissance étant situés à l'extérieur du Québec, la croissance de l'industrie touristique est donc fortement tributaire d'une exploitation plus intensive de ces marchés;
- Les investissements : pour s'attaquer aux marchés internationaux, il faut accroître les investissements publics et privés tant en matière de promotion qu'au chapitre du développement de l'offre touristique. En 1998-1999, cet enjeu sera particulièrement crucial car l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique est terminée, et la Commission canadienne du tourisme a signifié son intention de ne plus soutenir les efforts promotionnels de Tourisme Québec sur le marché américain;
- Le partenariat et les alliances : la vive concurrence internationale commande le renforcement du partenariat et l'affirmation de Tourisme Québec comme rassembleur et leader de l'industrie.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques suivantes découlent du contexte et des enjeux précédents :

- Poursuivre le virage client

Les destinations touristiques internationales qui émergeront seront celles qui auront su répondre aux attentes des consommateurs. Dans cette optique, en 1998-1999, l'accent sera mis sur les priorités d'action suivantes :

- le soutien de l'industrie dans le développement d'un programme de qualité, et notamment dans la mise en place d'un système de classification des établissements hôteliers;
  - la création d'un Centre de veille concurrentielle, afin de mieux connaître les besoins des clientèles;
  - la signature d'une entente-cadre de partenariat sur la réalisation et l'exploitation d'un système de gestion de la destination.
- Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux
- Pour assurer la poursuite d'une croissance vigoureuse de l'industrie touristique, Tourisme Québec doit adapter ses stratégies à l'évolution des marchés et consolider le financement de l'industrie. Pour ce faire, Tourisme Québec entend privilégier en 1998-1999 :
- la révision du positionnement du Québec sur les marchés prioritaires;
  - l'incitation des régions touristiques à se prévaloir de la taxe sur l'hébergement, afin d'accroître leurs investissements promotionnels;
  - la consolidation du partenariat commercial avec le secteur privé;

- la participation à la négociation d'une nouvelle Entente Canada/Québec sur le tourisme;
- la mise en œuvre de la stratégie de commercialisation de ses produits et services.

De plus, Tourisme Québec continuera à concentrer ses efforts promotionnels sur les marchés internationaux.

— Développer le partenariat et les alliances

Afin de développer la complémentarité et la synergie des interventions entre les partenaires associés au développement de l'industrie touristique, Tourisme Québec misera plus particulièrement en 1998-1999 sur :

- la consolidation du Forum permanent de l'industrie touristique et du Comité interministériel sur le tourisme;
- l'adoption d'une politique touristique.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS (000 \$) (1)	VARIATION (000 \$) (2)=(1)-(3)	CRÉDITS COMPARATIFS (000 \$) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 \$) (4)
1. Promotion et développement du tourisme	57 222,3	(234,0)	57 456,3	57 246,3
Total des dépenses	57 222,3	(234,0)	57 456,3	57 246,3
Prêts, Placements et Avances	—	—	—	—
Total des crédits	57 222,3	(234,0)	57 456,3	—
Effectif autorisé (ETC)	—	—	—	—

Les crédits de Tourisme Québec pour l'année financière 1998-1999 s'élèvent à 57,2 M\$, qui se répartissent de la façon suivante :

	<b>M\$</b>
– Affectation au Fonds de partenariat touristique	41,6
– Subvention à la Société du Centre des congrès de Québec	15,6

SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds de partenariat touristique	63 612,3	58 205,2	150,0	505,0
TOTAL	63 612,3	58 205,2	150,0	505,0
Effectif autorisé (ETC)	259	259	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1<sup>er</sup> avril 1997 afin de renforcer et de soutenir la promotion et le développement touristique du Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 1998-1999 proviennent des crédits votés à Tourisme Québec soit 41,6 M\$, de la taxe spécifique sur l'hébergement estimée à 10,1 M\$, des revenus de 10,0 M\$ provenant de l'abolition de la mesure de détaxation de certains forfaits hôteliers et de la vente de biens et services pour 2,0 M\$.

Les revenus de la taxe spécifique sur l'hébergement seront en hausse en 1998-1999, à la suite de l'adhésion de deux nouvelles régions touristiques et de la fin des mesures transitoires relatives aux ententes de location d'unités d'hébergement intervenues avec des intermédiaires de voyage avant le 1<sup>er</sup> avril 1997. Ces mesures étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 1997 dans les régions touristiques de Montréal et de Laval.

## LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

INDICATEURS	OBJECTIFS 1997-1998 <sup>1</sup>
<b>Performance de la destination</b>	
Recettes touristiques totales (1994+100)	121,3
Recettes touristiques totales du Québec / Recettes touristiques totales du Canada	18,5 %
<b>Partenariat</b>	
Effet de levier global (\$ investis par les partenaires / \$ investis par Tourisme Québec)	2,00
<b>Service à la clientèle touristique</b>	
Taux d'appels répondus au centre téléphonique	90 %
Délai moyen de livraison des envois de documentation	
– États-Unis	9 jours
– Canada	5 jours
Taux de traitement des plaintes	65 %
Taux de satisfaction de la clientèle du Renseignement touristique	95 %
<b>Gestion de l'unité autonome de service</b>	
Taux de notoriété des campagnes publicitaires au Québec	60 %
Valeur publicitaire des reportages réalisés sur le Québec	90 M\$
Coût des placements publicitaires sur le marché américain par demande de renseignements	10,00 \$
Taux de renouvellement des permis à la date d'échéance	85 %
Coût de revient des missions commerciales par vendeur participant	n.d.
Coût de revient par permis, par établissement touristique	179 \$
Coût de revient par acte de renseignement	
– par téléphone	n.d.
– par courrier	n.d.
– au comptoir	n.d.

<sup>1</sup> Source : Plan d'action 1997-1998 de Tourisme Québec. Les résultats 1997-1998 seront présentés dans le rapport de gestion 1997-1998 qui sera disponible au 30 juin 1998. Les objectifs de résultats de 1998-1999 seront présentés dans le Plan d'action 1998-1999.

---

## TRANSPORTS

### LA MISSION

Le Ministère a comme mission d'assurer la circulation des personnes et des marchandises par le développement, l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures et de systèmes de transport intégrés, fiables et sécuritaires, et qui contribuent au développement économique et social du Québec et de ses régions. Il réalise sa mission avec un souci constant de l'impact de ses interventions sur l'aménagement du territoire et l'environnement.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Si l'on se reporte aux différentes composantes de la stratégie budgétaire ministérielle retenue pour 1997-1998, il importe de mettre en lumière les principales réalisations suivantes :

- Hausse des investissements réalisés dans le cadre des programmes réguliers du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, particulièrement au niveau des travaux visant l'amélioration de la sécurité;
- Mise en œuvre du Plan de décongestion de la région de Montréal, annoncé lors du Discours sur le budget 1997-1998, et dont le niveau d'investissement prévu est de 150,0 M\$, soit 50,0 M\$ par année sur une période de trois ans;
- Hausse d'environ 5 % de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'entretien d'hiver, suite à l'adoption de nouvelles normes de sécurité en cette matière;
- Maintien à 125,0 M\$ des subventions versées dans le cadre du programme d'aide au réseau routier municipal, lequel est en vigueur depuis 1993-1994, soit depuis le transfert de la responsabilité aux municipalités d'une partie du réseau routier public;
- Mise en place d'une unité autonome de service pour la gestion du matériel roulant;
- Dans le cadre du plan triennal d'investissement en transport en commun 1997-1998-1999, autorisation du Ministère à contribuer jusqu'à un montant de 126,0 M\$ en 1997 aux investissements des organismes publics de transport en commun, dont 97,0 M\$ pour l'achat d'autobus;
- Mise en œuvre du programme spécial de rénovation des stations de métro du réseau initial, annoncé lors du Discours sur le budget, lequel prévoit des investissements totaux de 60,0 M\$ sur deux ans, dont 50 % est financé par le Ministère;
- Maintien du niveau de l'aide financière aux organismes municipaux de transport en commun et de transport adapté aux personnes handicapées;
- Amélioration du niveau d'autofinancement de la Société des traversiers du Québec, qui a permis de limiter à 2,8 M\$ la hausse de la contribution ministérielle à la Société, laquelle s'explique essentiellement par la hausse du coût du service de dette, suite à la construction d'un navire polyvalent et à l'amélioration de deux autres navires;

- Ajustement des opérations ministérielles à la suite des départs à la retraite et réflexion en vue d'adapter l'organisation à cette nouvelle réalité;
- Poursuite des efforts de rationalisation en vue de réduire les dépenses administratives, notamment au niveau des loyers.

## **LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX**

Considérant les composantes majeures de l'environnement économique et social dans lequel évolue le Ministère, on peut résumer de la façon suivante les principaux enjeux ayant une incidence sur ses choix budgétaires.

- La position géographique du Québec, en périphérie des grands marchés, et son économie ouverte, qui dépend largement de son commerce extérieur, font en sorte que les coûts de transport constituent un élément important pour ses entreprises. Des systèmes et infrastructures de transport efficaces, performants et économiques, de même que l'allègement de la réglementation sont considérés comme essentiels au dynamisme de son économie.
- Les déplacements sont en croissance, particulièrement sur le réseau routier. Par contre, la part des déplacements effectués en transport en commun n'a cessé de diminuer, principalement en raison de l'étalement urbain. Des mesures doivent donc être prises afin de décongestionner certains corridors routiers spécifiques, particulièrement dans la région montréalaise, première à subir l'impact de l'augmentation des déplacements. Un meilleur équilibre entre le transport en commun et le transport individuel par automobile doit être considéré, notamment en privilégiant une meilleure intégration des modes et services de transport. Ainsi, le vieillissement de la population et le virage ambulatoire entraîneront au cours des prochaines années une demande accrue pour des services de transport collectif et de transport adapté, qui devront être mieux intégrés pour répondre à la demande.
- Le réseau de nos infrastructures de transport est parvenu à maturité et nécessite maintenant des travaux d'entretien et de réfection plus fréquents et plus coûteux. Le Ministère devra assurer la réalisation d'un volume de travaux suffisant pour maintenir la qualité du réseau routier et en améliorer la sécurité.
- Le contexte budgétaire actuel et l'importante réduction des effectifs ministériels signifient des remises en question en ce qui touche les façons de faire. Ainsi, des mesures doivent être prises pour tirer parti des nouvelles technologies, resserrer les coûts et optimiser la gestion et la qualité des interventions. De même, la recherche et la mise en œuvre de nouvelles formules de financement et de prestation de service en partenariat avec l'entreprise privée seront aussi nécessaires.
- L'importante réforme à Transports Canada a déclenché une révision de tous ses programmes qui affecte l'organisation des systèmes de transport maritime, ferroviaire et aérien. Le Québec devra redéfinir son rôle et ses orientations en partenariat avec les différents intervenants concernés, et s'assurer de la capacité des municipalités et autres représentants régionaux à assumer les responsabilités liées à la gestion des équipements dévolus par Transports Canada.

---

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le ministère des Transports s'est fixé trois grandes orientations et sept axes d'intervention majeurs. Ils présentent les avenues qu'il entend privilégier et autour desquelles reposera son plan d'action au cours des prochaines années.

Orientation 1 : Soutenir le développement économique du Québec, de sa métropole et de ses régions avec le souci de l'environnement en cherchant à :

- Améliorer la position concurrentielle des entreprises et l'accès aux ressources et aux marchés;
- Optimiser l'utilisation des réseaux;
- Faciliter l'accessibilité aux produits touristiques.

Orientation 2 : Assurer la mobilité et la sécurité des usagers en intervenant pour :

- Améliorer la qualité des infrastructures et des équipements;
- Améliorer la sécurité.

Orientation 3 : Desservir efficacement la population et offrir des services de qualité en visant à :

- Améliorer le rendement de la prestation des services;
- Favoriser une contribution optimale du personnel.

Dans le cadre du présent plan de gestion des dépenses pour 1998-1999, les priorités d'action du Ministère sont les suivantes :

- Poursuivre le rattrapage amorcé depuis deux ans en matière de conservation et d'amélioration du réseau routier;
- Optimiser ses interventions en matière d'entretien et d'exploitation de ses infrastructures;
- Poursuivre les efforts entrepris, avec la création d'une unité autonome de service, en matière de rationalisation de ses ateliers mécaniques et de son parc de matériel roulant;
- Maintenir son niveau d'intervention auprès du monde municipal, particulièrement en matière de financement d'infrastructures routières et de transport en commun;
- Poursuivre son implication financière au niveau de l'offre de services spécialisés de transport : traverses maritimes et aériennes, route verte, etc.;
- Poursuivre les efforts déjà entrepris en matière de simplification administrative, de réduction de la réglementation, de connaissance de ses processus de production et des coûts de revient de ses produits et services et de développement de nouvelles formules de partenariat avec le secteur privé.

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Infrastructures de transport	699 731,6	61 424,9	638 306,7	633 715,5
2. Systèmes de transport	301 134,8	356,4	300 778,4	291 499,3
3. Administration et services corporatifs	69 712,4	(2 300,1)	72 012,5	68 840,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 070 578,8</b>	<b>59 481,2</b>	<b>1 011 097,6</b>	<b>994 054,9</b>
Prêts, Placements et Avances	200,0	—	200,0	—
<b>Total des crédits</b>	<b>1 070 778,8</b>	<b>59 481,2</b>	<b>1 011 297,6</b>	<b>—</b>
Effectif autorisé (ETC)	4 317	(76)	4 393	—

Comme le démontre le tableau précédent, les crédits réguliers du Ministère augmentent de 59,5 M\$ entre 1997-1998 et 1998-1999, étant portés de 1 011,3 M\$ à 1 070,8 M\$. On peut résumer de la façon suivante l'évolution de la situation au niveau des principaux types de dépenses :

- Réduction de 14,2 M\$ de la masse salariale suite au programme de départs volontaires et au transfert de certains effectifs au Fonds routier;
- Diminution de 4,8 M\$ des dépenses administratives, résultant particulièrement de la réduction des loyers et du transfert de certaines dépenses au Fonds routier;
- Augmentation de 6,9 M\$ des autres dépenses de fonctionnement, essentiellement au niveau de l'exploitation des infrastructures (été et hiver);
- Augmentation de 79,4 M\$ du coût de la contribution au financement du Fonds routier;
- Réduction de 9,1 M\$ des dépenses en capital résultant de la diminution du coût des infrastructures de transport;
- Augmentation de 1,3 M\$ des dépenses de transfert, essentiellement attribuable à l'augmentation de la contribution à la Société des traversiers du Québec.

### Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Entretien des infrastructures de transport	375,8
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	195,6
– Programme d'aide financière au réseau routier local	125,0
– Amélioration et réfection des infrastructures maritimes et aériennes	3,3

L'augmentation de 61,4 M\$ des crédits en 1998-1999 résulte, d'une part, de la hausse de 79,4 M\$ de la contribution au Fonds routier. D'autre part, la masse salariale et les autres dépenses administratives du Ministère diminuent de l'ordre de 18,0 M\$ à la suite des départs à la retraite, de l'imputation de certaines dépenses au Fonds routier et de la poursuite des efforts de rationalisation du Ministère.

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de ce programme sont les suivants :

- Améliorer la sécurité du réseau routier
- Améliorer la qualité du réseau
- Réduire la congestion sur le réseau routier stratégique de la région de Montréal
- Améliorer le degré d'efficacité de l'ensemble des opérations d'exploitation, de conservation et d'amélioration des infrastructures

L'atteinte de ces objectifs passe tout d'abord par un choix judicieux dans l'allocation des ressources humaines et financières. Dans ce contexte, celui-ci entend notamment continuer à affecter les crédits suffisants pour s'assurer de respecter les normes en matière d'exploitation hivernale de son réseau. Il entend en outre augmenter ses interventions en amélioration du réseau et privilégier les projets ayant un impact sur la sécurité des usagers.

### Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport et à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport

Ce programme se compose des activités suivantes :	M\$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	185,4
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	55,1

– Aide au transport maritime (incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec)	40,6
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	8,8
– Aide au transport aérien	1,8
– Autres crédits affectés à ce programme	9,4

Dans le cadre de ce programme, où les interventions ministérielles sont réalisées en interrelation directe avec un ensemble de partenaires publics et privés, les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Soutenir la mise en place d'infrastructures et d'équipements de transport en commun efficaces et de qualité;
- Promouvoir et accroître la fonctionnalité des réseaux stratégiques ferroviaire, maritime et aérien;
- Améliorer et promouvoir l'intégration des modes et des systèmes de transport;
- Améliorer la sécurité dans l'utilisation des différents types de véhicules;
- Assurer aux citoyens l'accès à des services spécialisés de qualité et au moindre coût.

Dans l'atteinte de ces objectifs, le Ministère dispose de certains moyens financiers lui permettant d'intervenir directement dans la fourniture de services. Au niveau des infrastructures de transport en commun, il entend axer ses interventions sur le renouvellement du parc de véhicules des organismes publics, sur la mise en place par ces derniers d'infrastructures ayant un impact significatif sur l'utilisation du transport en commun et la décongestion du réseau routier (voies réservées, stationnements incitatifs, etc.) et enfin, sur la rénovation des stations de métro. Il entend, par ailleurs, maintenir sa contribution au financement de certains services spécialisés considérés comme essentiels : traverses maritimes et aériennes, transport en commun municipal et transport adapté aux personnes handicapées.

### **Programme 3 : Administration et services corporatifs**

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises; il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :	<b>M\$</b>
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	54,9
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et de développement	14,8

La diminution de 2,3 M\$ des crédits en 1998-1999 résulte d'un ajustement de la part des contributions d'employeur pour les ressources humaines affectées aux opérations du Fonds routier plutôt qu'aux autres activités du Ministère.

On peut résumer de la façon suivante les objectifs poursuivis par le Ministère dans le cadre de ce programme :

- Développer l'expertise de son personnel dans les domaines considérés comme stratégiques;
- Adapter ses principaux systèmes d'information à l'environnement actuel;
- Maintenir l'effort en matière de recherche et de développement;
- Assurer une meilleure intégration de ses interventions sur l'ensemble du territoire et en région.

La poursuite de ces objectifs a amené le Ministère à établir certaines priorités dans le cadre des choix budgétaires qu'il a eu à faire en vue de 1998-1999 :

- Augmenter les ressources consacrées aux technologies de l'information de façon à permettre le renouvellement du parc de micro-ordinateurs, l'adaptation à court terme de certains systèmes (passage de l'an 2000) et la révision de certains systèmes stratégiques selon une approche de solution d'affaires;
- Maintenir le niveau des ressources affectées à la recherche et au développement, ainsi qu'à la réalisation des plans de transport régionaux.

## LES FONDS SPÉCIAUX

### SOMMAIRE DES FONDS SPÉCIAUX <sup>1</sup>

	DÉPENSES D'OPÉRATION		INVESTISSEMENTS	
	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998	Prévisions 1998-1999	Probables 1997-1998
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
1. Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	204 888,2	115 255,3	644 165,0	524 422,5
<b>TOTAL</b>	<b>204 888,2</b>	<b>115 255,3</b>	<b>644 165,0</b>	<b>524 422,5</b>
Effectif autorisé (ETC)	2 014	1 938	—	—

<sup>1</sup> Les sources de revenus associées aux fonds spéciaux apparaissent au Livre des crédits 1998-1999.

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier. Tous les coûts y sont capitalisés et amortis en fonction de la durée de vie utile des travaux, soit entre 5 et 15 ans selon le type d'intervention.

Le niveau initial d'investissement autorisé pour 1997-1998 était de 511,2 M\$, dont 465,0 M\$ pour les programmes réguliers et 46,2 M\$ pour le volet « Infrastructures routières » du Plan de décongestion de la région de Montréal. Le niveau probable est de 524,4 M\$, étant donné le transfert prévu de 13,2 M\$ de

dépenses capitalisables du Ministère vers le Fonds, suite à la révision de la base de répartition de certaines dépenses entre les deux entités.

Pour 1998-1999, le niveau d'investissement autorisé est de 644,2 M\$, dont 598,0 M\$ pour les programmes réguliers et 46,2 M\$ pour le plan de décongestion de Montréal (volet « Infrastructures routières »). Ce niveau d'investissement comprend un montant de 64,0 M\$ pour l'accélération des investissements additionnels annoncés dans le Discours du budget 1997-1998. Le budget est réparti de la façon suivante :

	<b>M\$</b>
– Coûts directs des travaux réguliers :	409,7
– conservation des chaussées : 126,6	
– conservation des structures : 67,0	
– amélioration du réseau : 158,7	
– développement du réseau : 57,4	
– Masse salariale (incluant inventaires, études d'opportunité, études environnementales, plans et devis, surveillance et administration)	95,6
– Coûts connexes aux travaux réguliers (incluant les acquisitions immobilières et les honoraires professionnels)	57,2
– Plans de décongestion de Montréal (incluant coûts connexes)	46,2
– Dépenses administratives (incluant les frais de financement)	35,5

Les dépenses d'opération couvrent le financement du Fonds qui est assuré pour l'essentiel par le biais d'une contribution du Ministère à même ses crédits réguliers (programme 1). Pour 1998-1999, les crédits prévus sont de 195,6 M\$.

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un outil majeur d'intervention pour répondre aux objectifs poursuivis par le Ministère dans le cadre du programme 1 « Infrastructures de transport ».

## LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

En vue de l'exercice financier 1998-1999, le Ministère propose les indicateurs suivants :

	<b>Résultat réel 1995-1996</b>	<b>Résultat réel 1996-1997</b>
Indicateur 1 – Coûts de gestion interne par rapport au nombre d'employés (\$ par employé)	14 946	13 841
Indicateur 2 – Coûts des travaux par rapport au coût total des immobilisations (incluant Fonds routier ) (%)	69	67
Indicateur 3 – Proportion des chaussées dont l'indice de confort (IRI) est satisfaisant (%)	68,5	69,9
Indicateur 4 – Proportion des structures dont l'indice d'état est satisfaisant (%)	S/O	88
Indicateur 5 – Sécurité routière :		
– nombre de décès	1 012 <sup>1</sup>	877
– nombre de blessés graves	7 019 <sup>1</sup>	5 917
– nombre d'accidents impliquant un véhicule lourd	21 954	18 792
– nombre de décès dans un accident impliquant un véhicule hors route	49	46
Indicateur 6 – Nombre de déplacements réalisés par les organismes publics et municipaux de transport en commun (millions)	436,1	439,9
Indicateur 7 – Dépense annuelle en formation professionnelle (\$ employé)	253	305

1 Données de 1991-1992

## TRAVAIL

### LA MISSION

Le ministère du Travail a pour mission de favoriser l'établissement de relations harmonieuses entre les acteurs socio-économiques, notamment entre les employeurs et les salariés, ou les associations qui les représentent, en dispensant des services spécialisés adaptés aux besoins. Il doit aussi assurer une évolution harmonieuse des lois et des règles qui encadrent les relations de travail, tout en respectant les objectifs de relance économique et de création d'emplois.

### LE SUIVI DU PLAN MINISTÉRIEL DE GESTION DES DÉPENSES 1997-1998

Objectifs	Réalizations
<b>Ministère du Travail</b>	
Favoriser le développement de l'emploi :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Dans la foulée de la modernisation de la Loi sur les décrets de convention collective, réviser les décrets du secteur manufacturier afin de les adapter ou, le cas échéant, de les abroger;</li> </ul>	<p>Compte tenu de l'importance des enjeux, la révision de ces décrets n'est pas encore complétée. Ce processus de révision a toutefois entraîné l'abrogation du Décret de l'industrie du bois ouvré et du Décret sur l'industrie du verre plat.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Introduire dans la Loi sur les normes du travail deux mesures d'aménagement et de réduction du temps de travail :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– la prolongation du congé parental de 34 à 52 semaines;</li> <li>– l'ajout d'une semaine de congé sans solde pour les salariés qui n'ont droit qu'à deux semaines de vacances payées;</li> </ul> </li> </ul>	<p>La Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de congé annuel et de congé parental (Projet de loi no 88) a été sanctionnée le 16 avril 1997. Une troisième mesure a été introduite par le projet de loi no 96 sanctionné le 19 juin 1997, soit la réduction graduelle de la semaine normale de travail de 44 à 40 heures s'échelonnant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 1997 au 1<sup>er</sup> octobre 2000.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Réviser les normes encadrant les licenciements collectifs, afin d'en améliorer l'efficacité et d'éliminer certains irritants;</li> </ul>	<p>Le Ministère consulte présentement le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre à propos d'éventuelles modifications législatives concernant les licenciements collectifs, de manière à adapter les dispositions présentes au contexte économique et en accroître la visibilité.</p>

Objectifs	Réalizations
<p>Développer l'approche préventive en matière de relations du travail et soutenir les négociations non traditionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Participer à un groupe de travail formé de représentants patronaux et syndicaux qui ont expérimenté la négociation non traditionnelle et qui veulent réfléchir sur le rôle de « facilitateur »;</li> </ul>	<p>Quatre rencontres ont eu lieu à ce jour avec le Groupe de travail. Cette démarche s'avérant prometteuse, le Ministère entend poursuivre cette activité.</p>
<p>Voir à ce que la clientèle soit traitée équitablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— S'assurer que les employeurs de l'industrie de la construction ne soient pas pénalisés en raison du gel du fonds de formation auquel ils sont tenus de contribuer;</li> </ul>	<p>La Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'industrie de la construction a permis que les contributions versées en 1995 et en 1996 par un employeur au fonds de formation de l'industrie de la construction soient prises en compte dans le calcul de sa participation au développement de la formation de la main-d'œuvre pour l'année 1996.</p>
<p>Diminuer la masse salariale et les dépenses de fonctionnement du Ministère et des organismes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Fusionner les services administratifs du Ministère et des organismes budgétaires relevant du ministre;</li> <li>— Engendrer des économies grâce aux départs volontaires, à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, à une gestion plus efficace des heures supplémentaires et à une rationalisation des espaces locatifs;</li> <li>— Rationaliser les coûts encourus pour les recherches sur la rémunération;</li> </ul>	<p>Le ministère du Travail et la Régie du bâtiment du Québec ont conclu une entente portant sur le partage de services administratifs qui a pris effet le 20 janvier 1997 et permis des économies annuelles de près de 1,0 M\$.</p> <p>Les diverses mesures prises ont engendré des économies annuelles de 1,0 M\$.</p> <p>En vue d'une rationalisation administrative et afin de donner suite aux recommandations du rapport Facal, le ministère du Travail a entrepris des travaux susceptibles de donner lieu à la création d'un nouvel organisme qui porterait le nom de « Statistique Québec ».</p>

Objectifs	Réalizations
<b>Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR)</b>	
— Produire des rapports réguliers en mai et en novembre de chaque année;	Publication, en novembre 1997, du 13 <sup>e</sup> rapport (parties I et II). Décision de ne pas produire la comparaison de la rémunération globale de l'administration québécoise avec le secteur privé, le taux de réponse sur les avantages sociaux ayant chuté de 40 %.
— Réaliser des travaux visant à maintenir la qualité des constatations et répondre aux besoins des parties sur les questions de l'heure dans un environnement de changement;	Diffusion de trois documents sur la rémunération variable et d'une étude portant sur les relativités salariales; Études sur les écarts salariaux selon le sexe.
— Mener une réflexion sur les moyens d'assurer l'approvisionnement de l'Institut en données de qualité selon les besoins de sa clientèle;	Étude et diagnostic sur la non-réponse aux enquêtes et entente avec le ministère du Travail pour élaborer et réaliser conjointement un plan de redressement; Élaboration des paramètres d'enquête en matière de rémunération.
— Informer le public et les parties sur la rémunération;	Production du bulletin d'information IRIR-Info et présentation des travaux de l'IRIR à divers forums.
— Aider le secteur municipal en matière de rémunération;	Études et analyses de la rémunération globale dans plusieurs municipalités et tenue de sessions d'information.
<b>Conseil des services essentiels</b>	
— Maintenir la présence des médiateurs auprès des intervenants pour favoriser l'exercice des droits des parties dans la légalité et diffuser de l'information.	Un plan de communication, adressé au public et aux partenaires du monde patronal et syndical, a été élaboré dans le but de mieux faire connaître le Conseil, son rôle, le rôle des intervenants et de sensibiliser les parties sur l'obligation de respecter les règles prévues par le Code du travail. Cela aidera les médiateurs à mieux jouer leur rôle.
— Redéfinir l'organisation du Conseil, développer de nouvelles approches dans l'exécution de son mandat et réduire ses frais de fonctionnement, afin d'offrir au moindre coût des services adaptés aux nouveaux besoins;	Il y a eu une révision des méthodes de travail pour éliminer des irritants et les doublages, tout en introduisant plus de souplesse et de polyvalence. La nouvelle structure administrative est en voie de consolidation.

Objectifs	Réalizations
<b>Régie du bâtiment du Québec</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Rechercher de nouvelles relations avec des organismes privés et publics dans la perspective d'une participation active de leur part à la gestion de la qualité et de la sécurité dans les bâtiments;</li> </ul>	<p>En collaboration avec le ministère des Affaires municipales, la Régie a négocié avec les municipalités un projet de transfert de la responsabilité de la surveillance de l'application des normes dans les édifices publics à compter de janvier 1998. Une décision gouvernementale en a toutefois reporté la réalisation;</p> <p>Des comités de travail avec l'industrie ont été formés dans le domaine du gaz et des appareils de levage, en vue d'améliorer la qualité des installations.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Rechercher un meilleur équilibre tarifaire entre les différentes clientèles, de manière à assurer l'équité;</li> </ul>	<p>La Régie a entrepris, de concert avec le ministère du Travail et le ministère des Finances, une réflexion sur son financement et sa structure de tarification. Des gestes concrets seront proposés en 1998-1999.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Lutter contre le travail au noir, dans la perspective d'une participation active de la Régie à la stratégie gouvernementale.</li> </ul>	<p>Une équipe spécialisée de 20 enquêteurs occasionnels a été mise sur pied en janvier 1997.</p> <p>La sensibilisation des donneurs d'ouvrage s'est poursuivie, de même que l'élargissement du réseau d'échange d'information avec les municipalités, les associations d'entrepreneurs et les partenaires gouvernementaux.</p>

## LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

### Ministère du Travail

#### — Les éléments de contexte

Les interventions des gouvernements sont de plus en plus assujetties à des règles et à des institutions supranationales, qui forcent les pouvoirs publics à inscrire leur action dans un cadre de référence plus large, ce qui a des impacts sur les interventions du ministère du Travail. L'entente parallèle à l'Aléna, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT), en est un exemple. En même temps, l'influence des entreprises se modifie à mesure qu'augmente leur mobilité transnationale; cette mobilité a des incidences pour le Ministère dans ses interventions en relations du travail, car elle représente un puissant levier de négociation. Dans un tel contexte, il revient au Gouvernement de contribuer à l'établissement d'un environnement compétitif, tout en s'assurant que les entreprises et les personnes aient un comportement responsable.

### — Les grands enjeux

Les nouvelles technologies sont plus flexibles et plus polyvalentes. Par ailleurs, les technologies de l'information remettent en question la façon de transiger avec les clientèles et les types de services et de produits dont elles ont besoin. La qualité des relations du travail favorise l'adoption des changements dans l'organisation du travail. La diffusion de l'information sur les expériences et les stratégies de réussite peut contribuer à promouvoir des modèles de partenariat et à créer une certaine émulation.

De nouvelles formes de travail sont apparues (télétravail) en même temps que d'autres, plus anciennes (travail autonome et travail à temps partiel), ont pris un essor inédit, d'où un impact sur la couverture de nos lois du travail et sur les relations du travail. Une autre tendance forte est la polarisation croissante de la durée hebdomadaire de travail, qui se superpose à celles des qualifications et des revenus.

Sur le plan des pratiques en relations du travail, on observe une tendance à la polarisation des pratiques de négociation, entre des pratiques inspirées de modèles non conflictuels et des pratiques inverses, où la gestion du rapport de force prend le pas sur les objets de négociation. Cette polarisation a des impacts sur les services du Ministère en matière de médiation, de conciliation, de prévention et de résolution des conflits de travail. Par ailleurs, les travailleurs et travailleuses non organisés représentent la grande majorité des personnes en emploi au Québec. Cela soulève d'importantes questions sur la couverture des lois du travail, sur la dynamique des relations du travail et sur les services du Ministère. Enfin, on observe simultanément un vieillissement de la main-d'œuvre et un chômage élevé chez les jeunes.

### **Institut de recherche et d'information sur la rémunération**

L'Institut fonde sa comparaison de la rémunération sur les données tirées des enquêtes de rémunération du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail (CRSMT) du ministère du Travail. Considérant la nécessité d'améliorer la qualité des données de l'enquête sur la rémunération globale, le ministre du Travail s'est assuré que les ressources concernées du Ministère et celles de l'IRIR collaborent étroitement à la mise en application d'un plan de redressement.

### **Régie du bâtiment du Québec**

Les enjeux de la Régie dans l'accomplissement de sa mission sont les suivants :

- Mieux s'inscrire dans le contexte international de la qualité et de la sécurité dans les bâtiments, tout en maintenant la spécificité québécoise;
- Assurer la qualité et la sécurité dans les bâtiments, tout en revoyant les moyens d'intervention, afin que la Régie s'acquitte de sa mission de la façon la moins interventionniste et coûteuse possible;
- Contribuer au dynamisme économique, en favorisant la déréglementation et la responsabilité civique des intervenants, notamment en agissant sur les contrevenants;
- Maintenir une tarification appropriée, tout en étant équitable pour les contributeurs.

## Commission de l'équité salariale

La Commission de l'équité salariale devra transiger avec des partenaires qui expriment des besoins particuliers selon les intérêts qu'ils représentent, que ce soit ceux des employeurs, ceux des syndicats, ou ceux des femmes. La Commission doit veiller à ce que leurs attentes soient réalistes. Ceci est d'autant plus important qu'une résistance et des réserves ont été exprimées quant à l'atteinte de l'équité salariale selon les paramètres de la loi.

La Commission doit prendre en considération les réalités actuelles du monde du travail, par exemple le phénomène de l'impartition et les modes de rémunération émergents comme la rémunération basée sur les compétences, et y être sensible dans ses interventions en équité salariale. Par conséquent, la Commission se voit contrainte de développer des compétences et d'être à l'affût des nouvelles tendances, tout en tenant compte de ses limites budgétaires.

Enfin, la Commission, qui en est à ses débuts, doit assurer sa crédibilité auprès de ses partenaires, tout en répondant aux besoins de ses clientèles. Ainsi, elle doit démontrer une transparence dans ses actions et demeurer objective dans ses interventions.

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### Ministère du Travail

**Orientation 1** : Adapter les lois du travail aux nouvelles réalités économiques et sociales :

- Élaborer de nouvelles normes du travail pour assurer une meilleure protection et des conditions favorables à la scolarisation des enfants de moins de seize ans sur le marché du travail (Indicateur : dénonciations publiques et plaintes à la Commission des normes du travail);
- Réaliser un équilibre entre la flexibilité des entreprises et leurs responsabilités économiques et sociales en matière de licenciements collectifs, et assurer une meilleure visibilité de la législation (Indicateur : infractions relatives à l'émission de l'avis de licenciement collectif);
- Prendre en compte les nouveaux besoins qui devraient être intégrés dans la définition des services essentiels et alléger les processus du Ministère et du Conseil des services essentiels (Indicateurs : amélioration de la couverture de la Loi, réduction des délais de traitement des dossiers et réduction des coûts);
- Développer de nouveaux outils législatifs pour résoudre l'ambiguïté du statut de certaines catégories de travailleurs autonomes dont les conditions de travail correspondent davantage à la définition de salarié (Indicateurs : plaintes à la Commission des normes du travail, modifications de statut effectuées par Revenu Québec, etc.);
- Analyser la pertinence des décrets de convention collective actuels et proposés (Indicateur : plaintes reçues au Ministère et aux comités paritaires);
- Statuer sur les orientations à privilégier quant à la révision du Code du travail et sur les stratégies à employer pour réaliser un consensus avec les partenaires patronaux et syndicaux (Indicateur : selon la nature des consensus atteints lors des consultations);

- Étudier l'opportunité de réviser certains aspects du régime de négociation dans l'industrie de la construction  
(Indicateurs : durée et taux de succès des négociations).

**Orientation 2 :** Contribuer à l'amélioration des relations du travail :

- Élargir l'éventail des outils d'analyse, de diagnostic et d'intervention dans les cas où des problèmes autres que ceux spécifiquement liés aux relations du travail ont une influence déterminante sur la résolution du conflit ou du différend  
(Indicateurs : amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la rapidité des interventions);
- Développer les interventions de nature préventive  
(Indicateurs : amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la rapidité des interventions);
- Revoir les services dispensés au plan des rapports collectifs du travail, de manière à prendre en compte la variété des besoins exprimés par les clientèles traditionnelles  
(Indicateur : nombre de médiateurs-conciliateurs habilités à intervenir dans des situations autres que la médiation ou la conciliation de différends).

**Orientation 3 :** Promouvoir la concertation des partenaires du marché du travail :

- Identifier les façons de renforcer la concertation en matière d'orientations de la recherche et de réalisation de projets de recherche, en consensus avec les partenaires du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)  
(Indicateur : valeur ajoutée en termes de pertinence de la programmation de recherche).

**Orientation 4 :** Réévaluer l'éventail d'activités et de services du Ministère :

- Élaborer et évaluer différentes hypothèses en matière de tarification des services  
(Indicateurs : importance des économies réalisées et taux de financement atteint, réduction des coûts associés à l'arbitrage des différends chez les policiers-pompiers);
- Participer à la création de Statistique Québec, afin que ce nouvel organisme soit opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre 1998 et cela, sans interruption des activités d'enquête  
(Indicateur : mise en œuvre transparente du nouvel organisme);
- Réduire les délais de traitement des plaintes formulées à l'encontre d'un congédiement sans cause juste et suffisante (art. 124 de la Loi sur les normes du travail)  
(Indicateur : réduction du délai entre la réception de la plainte au Bureau du Commissaire général du travail (BCGT) et la date de la première date d'audience devant le commissaire);
- Mettre en œuvre les mesures de redressement visant à consolider le Bureau d'évaluation médicale et à assurer aux travailleurs victimes d'une lésion professionnelle un traitement équitable en cas de contestation  
(Indicateur : réduction du nombre de plaintes formulées par les victimes d'une lésion professionnelle, à l'encontre du comportement des professionnels de la santé du Bureau d'évaluation médicale);

- 
- Évaluer la pertinence d'offrir un service de soutien à de nouvelles collectivités du travail (Indicateur : efficacité et simplicité des mécanismes d'information);
  - Évaluer la pertinence d'offrir aux travailleurs, syndiqués ou non, un service-conseil.

**Orientation 5 :** Consolider la capacité organisationnelle du Ministère :

- Optimiser l'organisation du travail, accélérer les processus décisionnels, la circulation et le traitement de l'information, et doter le personnel d'outils de travail lui permettant de rencontrer les objectifs d'efficacité et de performance (Indicateurs : qualité des produits et réduction des délais de production);
- Assurer le développement et la pérennité de l'expertise ministérielle (Indicateur : résultats simultanés à la mise en œuvre);
- Explorer les avenues quant à la conception d'indicateurs de résultat qui soient appropriés aux interventions du Ministère (Indicateur : qualité et fiabilité des outils développés).

**Institut de recherche et d'information sur la rémunération**

**Orientation 1 :** Produire des rapports de qualité sur la rémunération :

- Répondre à la mission première de l'IRIR, soit la recherche et l'information sur la rémunération (Indicateur : enquête en l'an 2000 mesurant le taux de satisfaction des clients).

**Orientation 2 :** Répondre aux besoins du secteur municipal :

- Fournir aux parties une base commune de données pour fins de négociations (Indicateur : taux de satisfaction du client).

**Orientation 3 :** Promouvoir la concertation des parties :

- Rapprochement des parties en matière de rémunération (Indicateurs : taux de participation et système d'évaluation).

**Conseil des services essentiels**

**Orientation 1 :** Informer les intervenants et le public :

- Mieux faire connaître le rôle du Conseil et resserrer les liens avec les intervenants (Indicateur : augmentation du nombre d'ententes suite à l'intervention des médiateurs).

**Orientation 2 :** Assurer un meilleur suivi des dossiers de réparation :

- Développer une solidarité économique et consolider les droits des citoyens (Indicateur : le nombre de dossiers réglés).

**Orientation 3 :** Proposer l'adaptation du cadre législatif du Conseil :

- Proposer des modifications législatives permettant une meilleure adaptation aux réalités du monde du travail et une plus grande souplesse de fonctionnement du Conseil, tout en améliorant la qualité du service.

**Orientation 4 :** Accroître la formation du personnel :

- Parfaire les connaissances du personnel sur la loi et ses règlements et développer une approche d'intervention adaptée aux orientations du Conseil et aux réalités du monde du travail (Indicateur : souplesse accrue dans l'exécution des tâches et accroissement de la productivité).

**Régie du bâtiment du Québec**

**Orientation 1 :** Intensifier et mieux encadrer la participation québécoise dans les forums canadiens et internationaux en matière de qualité et de sécurité dans les bâtiments et autres installations et équipements associés au bâtiment :

- Revoir les modalités de participation des représentants de la Régie aux instances canadiennes et nord-américaines d'élaboration des normes et d'évaluation des mécanismes d'application des normes;
- Assurer une meilleure concertation entre les divers intervenants au Québec.

**Orientation 2 :** Développer une approche d'allègement en matière de réglementation, par une meilleure définition des objectifs, de la portée des systèmes normatifs et de leur application :

- Mettre en œuvre les dispositions de la loi visant à développer une norme unique, développer une approche d'élaboration des normes axée sur la définition d'objectifs, réévaluer la portée coercitive des règles en distinguant l'essentiel du souhaitable.

**Orientation 3 :** Développer un mode de gestion axée sur des résultats mesurables, sur la responsabilisation des intervenants et des citoyens, et sur la définition de partenariats :

- Mettre en place une approche de gestion de la mission axée sur des résultats mesurables; (Indicateurs : proportion de bâtiments ou d'installations vérifiés et rendus conformes ou sécuritaires, réduction du taux d'interventions dans des bâtiments ou installations n'ayant pas présenté des défauts à risque, nombre d'intervenants détenant un programme de contrôle de qualité et d'entretien, etc.);

- 
- Mettre en œuvre le projet de délégation aux instances municipales de la surveillance de l'application des normes dans les édifices publics;
  - Mettre en place des mesures de responsabilisation des intervenants en matière de qualité et de sécurité des bâtiments;
  - Élaborer et mettre en place une stratégie et des moyens de sensibilisation du public à sa responsabilité en matière de qualité et de sécurité;
  - Explorer et développer des partenariats avec les secteurs parapublic ou privé en matière de qualification des entrepreneurs, avec le secteur privé en matière de garanties financières et avec les secteurs public, parapublic ou privé en matière de définition et d'application des normes.

**Orientation 4 :** Renforcer la cohérence et la cohésion des intervenants de la Régie et favoriser la synergie avec d'autres instances régionales :

- Revoir l'action des bureaux régionaux de la Régie.

**Orientation 5 :** Développer des modes de tarification qui tiennent compte de la performance des intervenants et du niveau de services rendus :

- S'assurer d'une adéquation entre les revenus et les dépenses nécessaires à la réalisation de la mission;
- Développer une stratégie assurant à terme l'équité entre les contributeurs.

**Orientation 6 :** Définir les besoins en fonction du nouveau partage de responsabilités et des nouvelles relations de l'État avec les intervenants :

- Identifier les ressources nécessaires à la réalisation de la mission.

### **Commission de l'équité salariale**

La Commission de l'équité salariale privilégie dans un premier temps une approche de « guide » auprès des clientèles dans la réalisation de l'équité salariale.

**Orientation :** Favoriser l'information et la concertation avec des partenaires :

- Faire connaître la loi et le processus de mise en œuvre de l'équité salariale aux partenaires (Indicateurs : volume des renseignements transmis et qualité des outils développés);
- Faciliter l'application de l'équité salariale dans les entreprises visées par la loi (Indicateurs : volume de renseignements transmis et qualité des outils développés);
- Privilégier un règlement dans les cas où des différends ou des plaintes sont soumis à la Commission (Indicateur : proportion des différends ou des plaintes réglés par la Commission).

## LE PLAN DE DÉPENSES

### SOMMAIRE DES CRÉDITS PAR PROGRAMMES

	1998-1999		1997-1998	
	CRÉDITS	VARIATION	CRÉDITS COMPARATIFS	DÉPENSE PROBABLE
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Travail	67 470,8	3 727,3	63 743,5	72 549,0
Total des dépenses	67 470,8	3 727,3	63 743,5	72 549,0
Prêts, Placements et Avances	22,1	5,0	17,1	—
Total des crédits	67 492,9	3 732,3	63 760,6	—
Effectif autorisé (ETC)	796	31	765	—

Le portefeuille du ministre du Travail comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de sécurité et d'intégrité physique des travailleurs, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Les crédits 1998-1999 du programme sont de 67,5 M\$. Ils ont augmenté de 3,7 M\$, ou 5,8 %, par rapport aux crédits de 1997-1998. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

	<b>M\$</b>
– Besoins additionnels pour les activités d'inspection de la Régie du bâtiment	2,4
– Ajout de ressources à la nouvelle Commission de l'équité salariale :	
– reconduction des ressources autorisées en 1997-1998 pour assurer le démarrage de la Commission	1,4
– ressources additionnelles requises à rythme de croisière pour 1998-1999	1,0
– Ajustements divers comprenant des rationalisations administratives visant le ministère et les organismes	(1,1)

La hausse de l'effectif de 31 ETC entre 1997-1998 et 1998-1999 s'explique par les éléments suivants : ajout de 15 ETC à la Régie du bâtiment du Québec pour ses activités d'inspection, de 19 ETC à la Commission de l'équité salariale pour ses activités en 1998-1999 et réduction de 3 ETC au Conseil des services essentiels.

---

À noter que la dépense probable 1997-1998 dépasse de 8,8 M\$ les crédits comparatifs, et ce pour les motifs suivants :

	<b>M\$</b>
– Crédits transférés de la provision du ministère des Finances pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement, dans le cadre de la lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction	8,6
– Crédits ajoutés en cours d'année pour :	0,6
– le démarrage de la Commission de l'équité salariale	0,3
– les interventions de médiation dans le secteur municipal	
– Crédits non dépensés	(0,7)